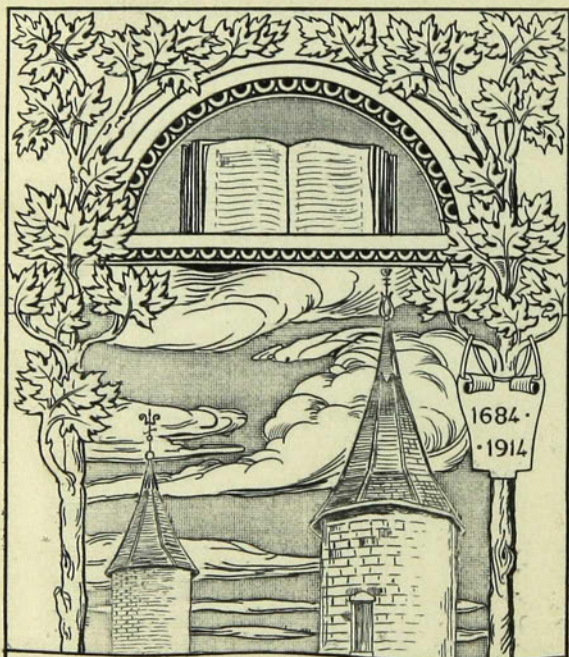
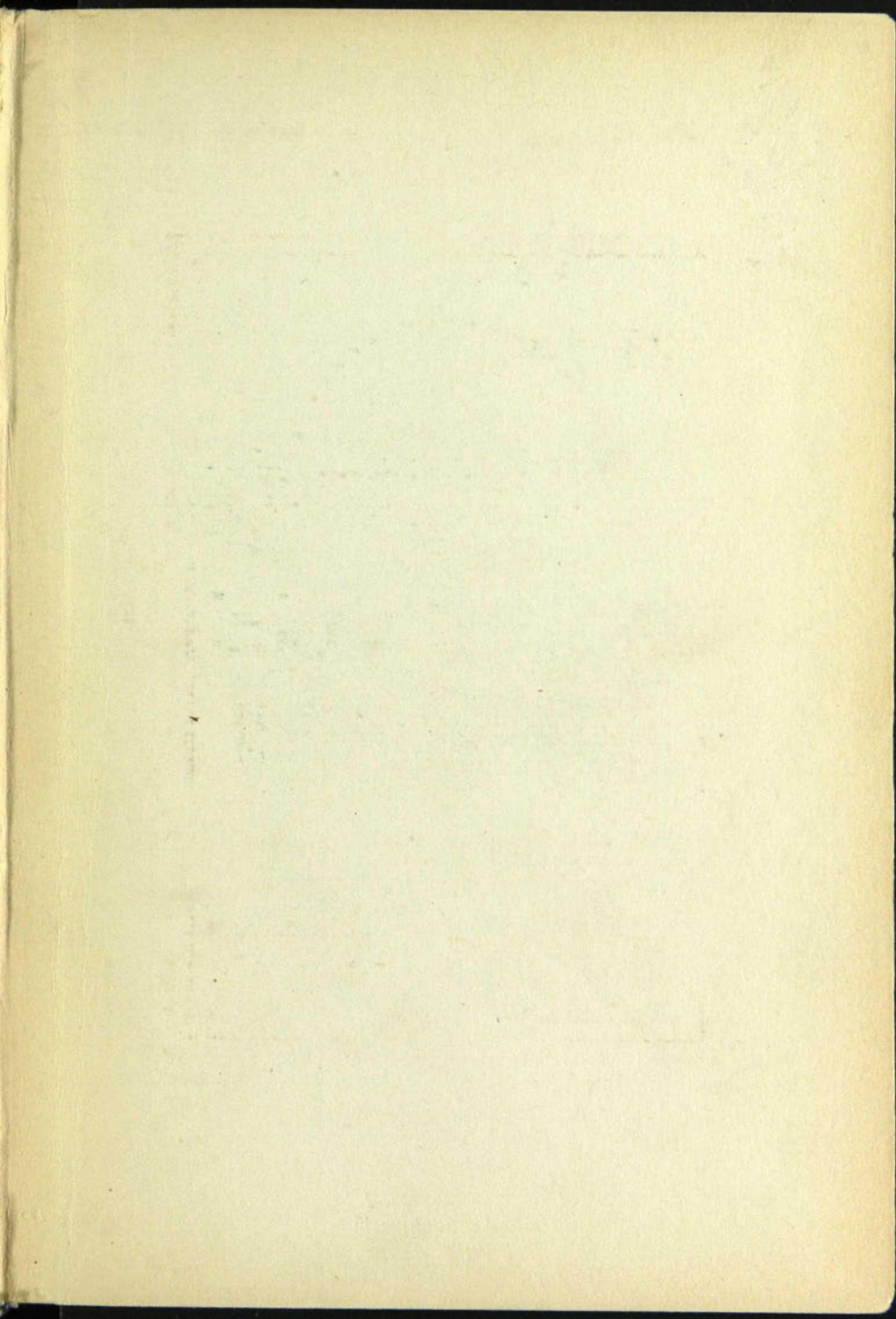
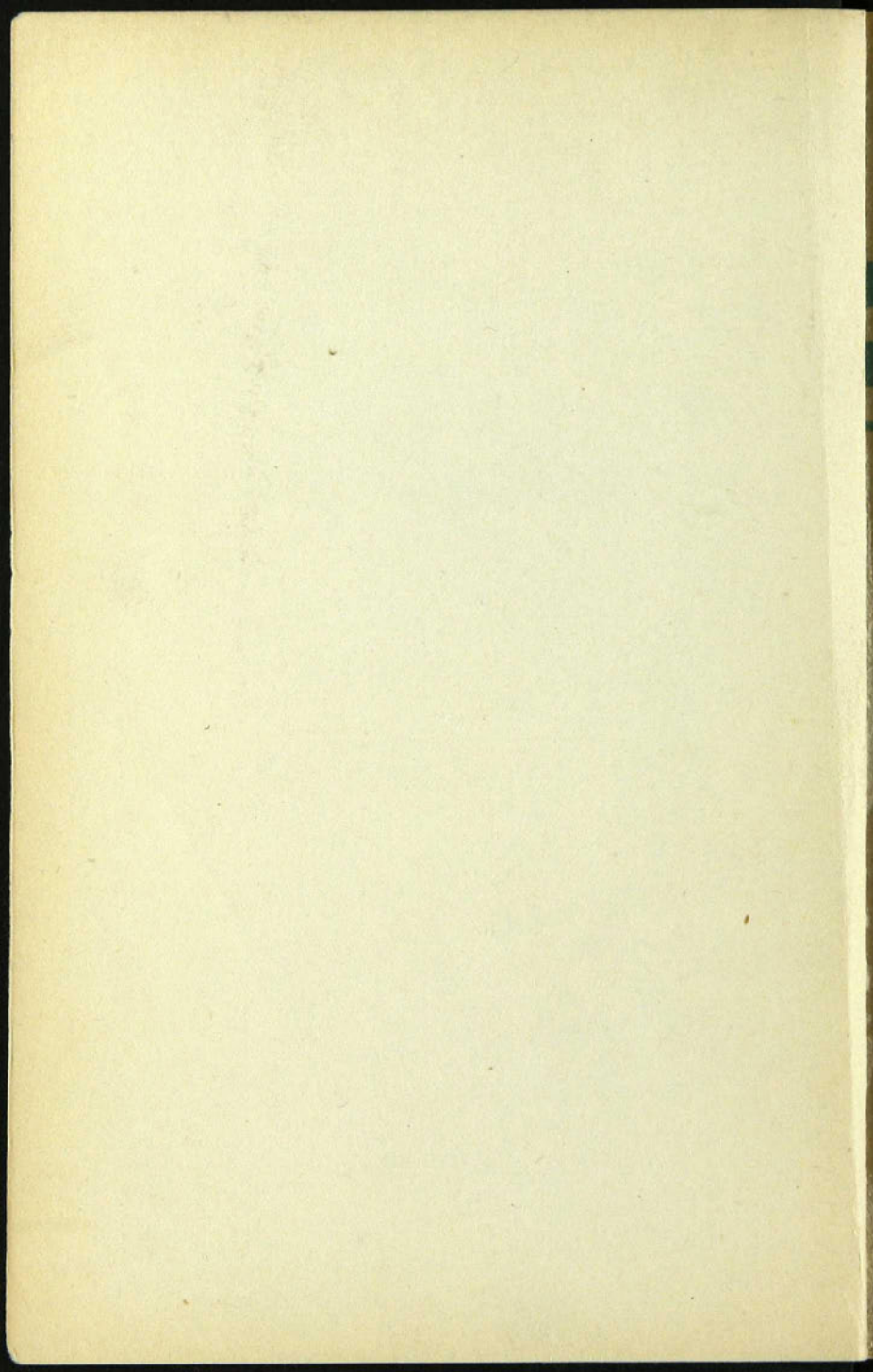




BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTRÉAL







NOTRE MAÎTRE LE PASSÉ

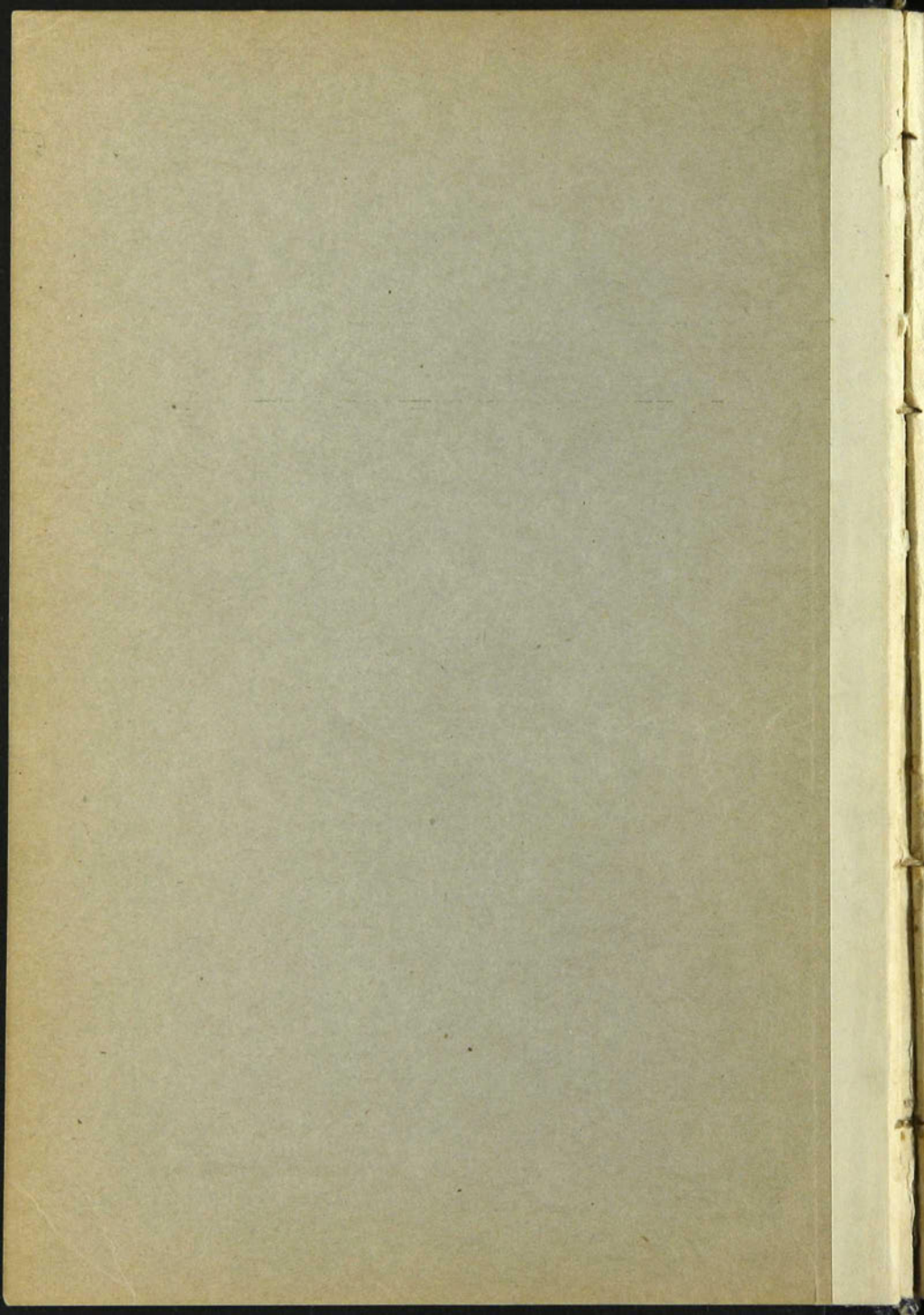
Notre maître, le passé . . .

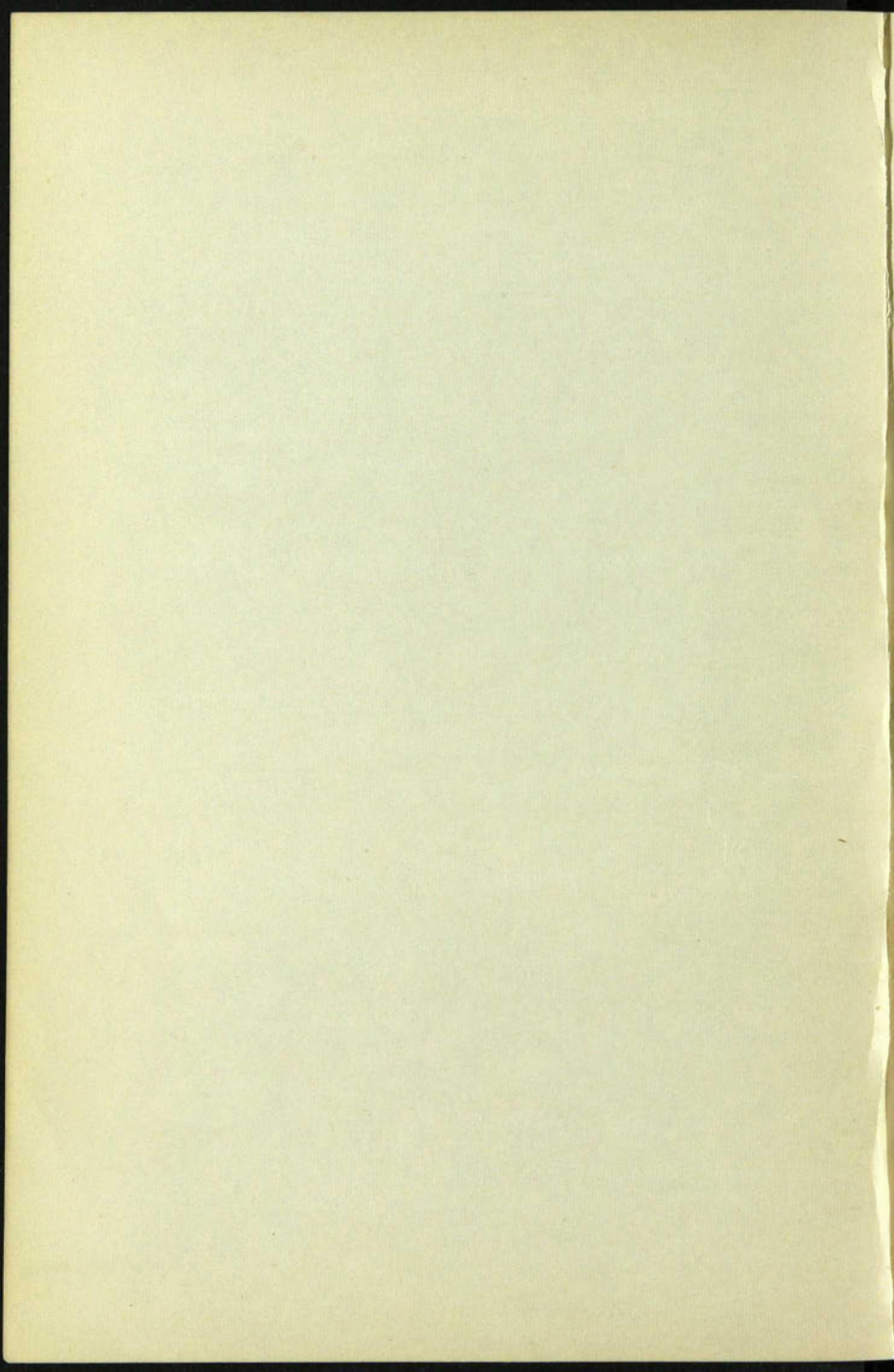
André BEAUNIER.

(TROISIÈME SÉRIE)



LIBRAIRIE
GRANGER FRÈRES
LIMITÉE





NOTRE MAÎTRE,
LE PASSÉ

DU MÊME AUTEUR :

- Une Croisade d'Adolescents*, in-12, Québec, 1912; 2e éd., Granger Frères, Montréal, 1938.
Les Rapailages, Granger Frères, Montréal, (40e mille).
Chez nos Ancêtres, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1920; 4e édition, Granger Frères, Montréal, 1943.
Notre Maître, le Passé, in-12, 1er tome, Librairie Granger Frères, Montréal, 3e édition, 1941.
Notre Maître, le Passé, 2e tome, Granger Frères, Montréal, 1936.
Dix Ans d'Action française, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1926.
Le Français au Canada, in-8 (Cours en Sorbonne), Paris, Delagrave, 1931.
L'Appel de la Race, (Roman), (pseudonyme: Alonié de Lestres), Bibliothèque de l'Action française, 1922. Granger Frères, Montréal, 1944.
Au Cap Blomidon, (Roman), (pseudonyme: Alonié de Lestres), Granger Frères, Montréal, 1932; 2e éd. 1943.
Orientations, Collection du Zodiaque 1935, (5e mille).
Directives, Collection du Zodiaque 1937, (4e mille).

COURS D'HISTOIRE DU CANADA À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

- Nos Luites Constitutionnelles*, Montréal, 1915-1916, (5 brochures). (Epuisé).
La Confédération Canadienne, ses Origines, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1918. (Epuisé).
La Naissance d'une Race, in-8, Bibliothèque de l'Action française, 1919; 3e édition, Granger Frères, Montréal, 1938.
Lendemain de Conquête, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1920. (Epuisé).
Vers l'Emancipation, in-12, Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1921. (Epuisé).
L'Enseignement Français au Canada, I, Dans le Québec, 2e édition, in-8, Granger Frères, Montréal, 1934.
L'Enseignement Français au Canada, II, Les Ecoles des Minorités, in-8, Granger Frères, Montréal, 1933.
La Découverte du Canada — Jacques Cartier, in-8, Granger Frères, Montréal, 1934.

OPUSCULES DIVERS

- L'Education de la volonté en vue du devoir social*, bro. in-8, 24 pages, Montréal, 1906. (Epuisé).
Petite histoire de Valleyfield, bro. in-8, 33 pages, Montréal, 1913. (Epuisé).
Ceux qui viennent, Tract de l'A.C.J.C., Montréal, 1914.
Thérèse de Lisieux, une grande femme, une grande vie, bro. in-12, 42 pages, Imp. du Messenger, Montréal, 1929.
Paroles à des étudiants, (Ed. de l'Action Nationale), 1941.
Notre mission française, (Ed. du Devoir), 1941.
Pourquoi nous sommes divisés, (Ed. de l'Action Nationale), 1943.

ABBÉ LIONEL GROULX

•

NOTRE MAÎTRE, LE PASSÉ

Notre maître, le passé . . .

André BEAUNIER.

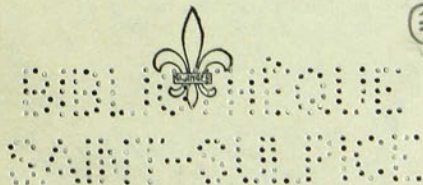
(TROISIÈME SÉRIE)



FC

176

G72



1944

LIBRAIRIE GRANGER FRÈRES LIMITÉE
MONTREAL

NIHIL OBSTAT :

ANTOINE GARNEAU, S.J.,

cens. dioc., le 8 nov., 1943.

IMPRIMATUR :

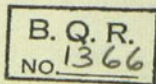
PHILIPPE PERRIER, P.A., V.G.

Montréal, 11 novembre 1943.

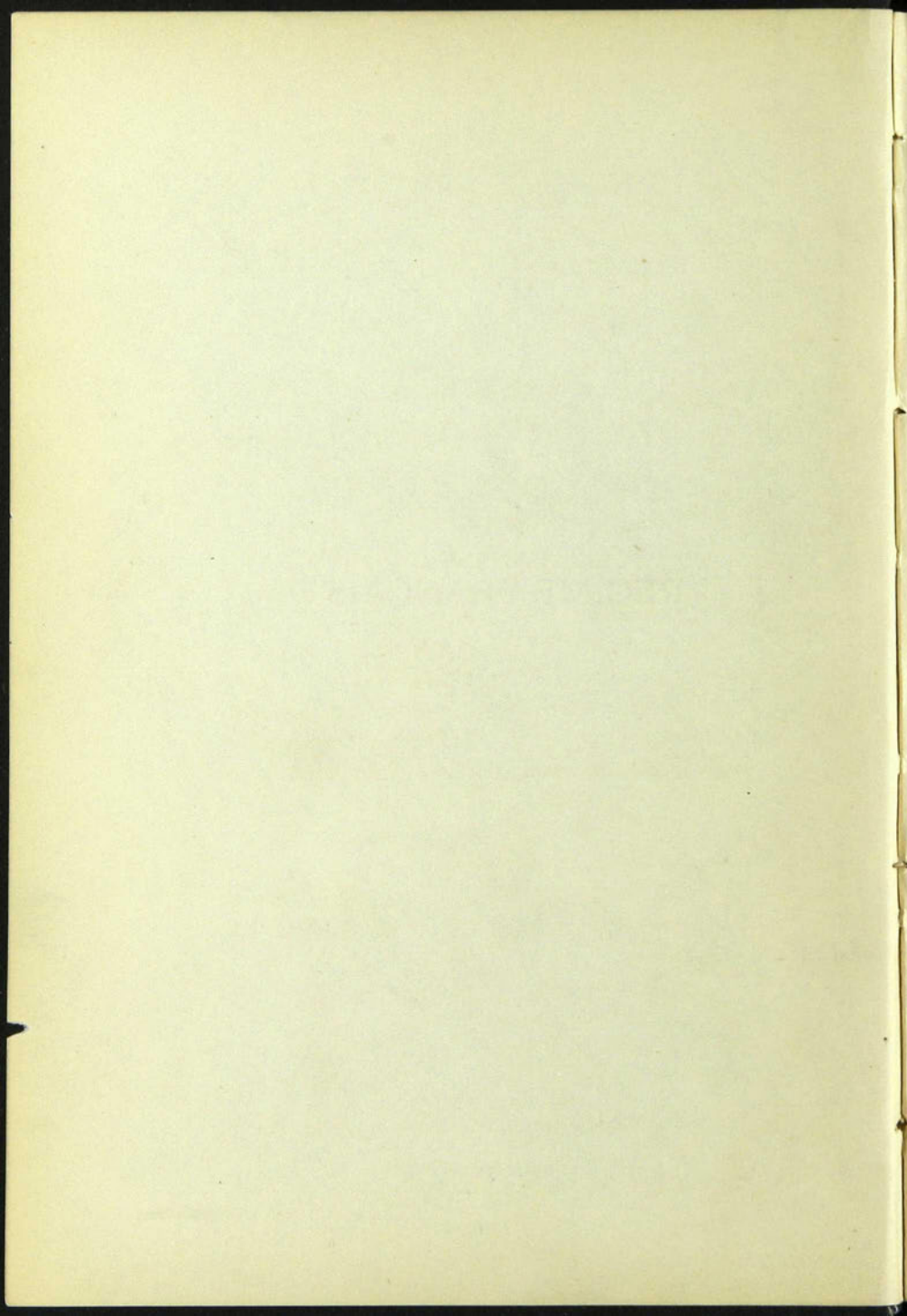
Droits réservés, Canada, 1944
Copyright, Canada, 1944

BIBLIOTHEQUE
MONTELEONE

Imprimé au Canada
Printed in Canada



RÉGIME FRANÇAIS





PAUL DE CHOMEDEY

FONDATEUR DE MONTRÉAL ¹

CAMPÉ dans le bronze, allez le voir sur la Place d'Armes de Montréal. Botté haut, ganté, coiffé de l'ample feutre, appuyé sur un étendard qu'il plante dans le sol d'un geste légèrement emphatique, le sculpteur l'a posé, semble-t-il, comme un défi à son entourage. Du reste, il tourne le dos à ces laideurs modernes, à ce bric-à-brac d'affairisme et d'architecture. Il regarde le portique et les tours de Notre-Dame, le vieux Séminaire, et, au delà, ce Montréal qui fut Ville-Marie. Sur l'une des parois du socle l'on a gravé ces paroles, autre défi qu'il jetait aux réalistes de son temps : « Il est de mon honneur d'accomplir ma mission, tous les arbres de l'île de Montréal se changeraient-ils en autant d'Iroquois ».

Faites le tour du socle : cet homme domine des personnages d'épopée, postés là, accroupis, on ne sait pourquoi : LeMoyne, le défricheur héroïque, avec sa faucille et une gerbe de blé ; Lambert Closse, dans

¹ Article écrit pour le *Bulletin des Etudes françaises* (1942).

la pose d'un guetteur, son pistolet au poing, sa chienne, la fidèle et guerrière Pilote, tenue en arrêt ; un Iroquois, le terrible chasseur d'homme, à l'affût, avec carquois, flèches et tomahawk ; Jeanne Mance, Pucelle de la charité, en train de panser un petit Indien gracieusement méfiant. En raccourci, tout Montréal en ses premiers temps, et toute la Nouvelle-France. Avant de quitter le monument, jetez un dernier regard à l'homme de bronze. La cambrure du corps, les traits durs et souffrants, le poème du socle, l'élan mystique de l'ensemble sculptural, tout vous avertit d'une présence un peu extraordinaire. Personnage de légende ? Personnage d'histoire ? Le « portrait héroïsé », a écrit Paul Bourget, est le plus vrai que l'on puisse faire d'un grand homme, parce qu'il ressaisit « ce qu'il y a de plus profond dans l'homme », ce que « la vie altère toujours dans ses manifestations ». Ne demandons au héros qui est devant nos yeux, ni de bomber le torse ni de se forger une attitude. Nous voici bien en face d'une aventure authentiquement chevaleresque, belle comme un conte de paladin pour l'enchantement d'imaginations enfantines.

* * *

On sait le dessein des Associés de Notre-Dame de Montréal. Réformés et réformateurs, ils rêvent, en vrais pèlerins de l'absolu, d'une refonte du monde. Ils ne parlent que de « renouvellement de l'Église », de restauration de « l'esprit primitif ». Dans la

pensée de la plupart d'entre eux, leur fondation au Canada n'est que partie de ce tout. Pour sa part, Jean-Jacques Olier, fils spirituel de Vincent de Paul, de Bérulle, de Condren, ambitionne « l'établissement d'une nouvelle Église » dans le nouveau monde. L'on s'y en « va bâtir », comme il dit, une « cité chrétienne », un haut-lieu spirituel d'où l'on appellera, à la vie européenne et à la pure foi, les Indiens de l'Amérique du Nord. Pour l'œuvre hautaine, quel chef il reste à trouver ! On le voulait, nous dit l'« Histoire du Montréal », « homme de cœur, vigoureux, d'expérience, et sans autres intérêts que ceux de l'éternité ». La Dauversière s'est mis à la recherche du personnage rare. Justement, à Paris, un jeune chevalier se trouve en disponibilité. Gentilhomme de vieille noblesse champenoise, né le 13 février 1612 au manoir paternel de Neuville-sur-Vanne, il s'appelle Paul de Chomedey. La tradition nous le dit militaire de profession, entré dans l'armée à treize ans, presque enfant, ce qui est alors d'assez fréquente occurrence. À défaut de portrait, comment nous le représenter en la svelte jeunesse de ses vingt-neuf ans ? Lui prêterons-nous, selon un beau mot d'Aurevilly, « une figure tuée par l'âme » ? Toute la suite de sa vie révèle un homme merveilleux de force et d'équilibre. Ce contemporain du jeune Corneille et des Frondeurs a pu avoir, comme bien d'autres, une âme violente, mais, comme bien d'autres aussi, facilement reprise par les disciplines de la volonté raisonneuse et de la foi. Ce jeune militaire,

nous a-t-on encore appris, pince du luth. Pour nous renseigner davantage sur son métal d'homme et de chrétien, retenons plutôt qu'il a traversé les milieux hérétiques et libertins de Hollande, sans y rien laisser ni de sa croyance ni de son cœur.

Fait à noter : avant même d'avoir connu l'œuvre de Montréal, le Canada l'attire. Par quoi ? Cherche-t-il dans l'aventure une évasion ? Pour un jeune Français de 1640, le Canada, c'est ce pays lointain, encore inconnu mais qu'on sait immense et qui a passionné un moment le grand Cardinal. Une chronique de missionnaire, une *Relation* du Père Le Jeune que lui a passée un avocat de ses amis, détermine à l'émigration le jeune seigneur de Champagne. Et voici qui précise à quel appel il cède. Il cherche l'éloignement du monde, un emploi, affirme Dollier de Casson, selon Dieu et son état. Mais alors quoi de mieux fait, pour le rêve de cet émigrant, que le projet de la colonie mystique à Montréal ! C'était une sorte de défi que la fondation de la ville-missionnaire, en pleine forêt, en plein isolement, si loin de Québec, en cette île qu'on appelle en langue indienne, « l'île où il y avait autrefois une bourgade ». Le défi est dans la nature de ce Chomedey. Voyez comme il se livre en sa réponse à La Dauversière : « Je n'ai aucune vue d'intérêt. Je puis, par mon revenu de deux mille livres de rente, me suffire à moi-même ; et j'emploierai de grand cœur ma bourse et ma vie dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans

ma profession ». Service de Dieu, service du roi, formule du don total pour ces Français et ces catholiques du dix-septième siècle.

* * *

Ceux qui viennent de choisir le chevalier, se sont montrés pleins d'exigences. Son poste de Ville-Marie exigerait de lui bien davantage. Il y fit merveille. En la colonie d'avant-garde, bastion avancé de la Nouvelle-France contre la puissance iroquoise, le militaire trouvera surtout à s'employer. L'administrateur, le colonisateur n'excelleront pas moins. Il ignorera les enivrements de l'homme d'action qui force l'avenir, moule la réalité d'une main dominante. Il ne sera que le défenseur presque toujours malheureux d'un rêve journallement effrité par l'adversité brutale. Ici, à Ville-Marie, c'était la guerre iroquoise grignotante, épuisante. À Paris, c'était la mort, le malheur, le scepticisme en l'avenir de l'œuvre qui désagrégeaient la Compagnie de Montréal. Quand on est chevalier, on peut toujours, sans doute, sonner du cor d'ivoire. À défaut de la Compagnie, d'autres, le roi, eussent pu accourir au secours. Le Chevalier ne se prive point de la sonnerie suprême. Il va sonner du cor jusqu'en France. Le nouveau roi, hélas, est trop jeune ; et la France, trop malheureuse, pour l'entendre. Parlementaires et princes du sang estiment de plus haute importance leurs petits jeux de frondeurs que la conquête d'un

empire en Amérique. En dépit de tout Ville-Marie durera, fera le barrage. Contre l'invincible bastion, l'Iroquois usera ses griffes et sa rage. Ville-Marie devait être une cité-missionnaire, une reconstitution de l'Église des premiers temps. Ses fonctions organiques devaient consister en un hôpital, un Séminaire d'apôtres, une école pour enfants, un cadre social et moral pour les Indiens. Les misères de la guerre n'ont eu raison de rien. Pour l'hôpital, les Sœurs de Saint-Joseph sont venues ; pour le Séminaire, les missionnaires sulpiciens ; Marguerite Bourgeoys, l'institutrice, est venue. Les sauvages ne sont pas venus et n'ont pu venir. Le cadre moral où les recevoir s'est quand même édifié. Le colon français, plus têtu que les souches de chêne ou d'érable arrachées par lui, s'est agrippé au sol. Dans Ville-Marie, la chevaleresque, l'humanité montrera ses faiblesses, parfois même son mauvais visage, comme dans le plus pur Eden. Chacun parlera néanmoins de l'île de Montréal comme de l'« Isle Sainte », se plaira à y voir « une image de la primitive église ». On ne lit pas, sans penser un peu à la Légende dorée, ce petit tableau de la ville naissante tracé, en 1643, par les auteurs des *Véritables motifs* : « Un fort de défense » a été construit, un hôpital pour les malades, un logement en état d'abriter soixante-dix personnes « qui y vivent et que l'on augmente tous les jours, avec deux pères jésuites qui leur sont comme pasteurs, y ont chapelle qui sert de paroisse sous le titre de Notre Dame . . . vivant la plupart en commun, comme

à une manière d'auberge, les autres de leur revenu en particulier, mais vivant tous en J. C. en un cœur et une même âme représentant en quelque façon la forme de la primitive Église . . . »

* * *

En ce résultat, la part est grande du commandant, comme en toute œuvre, la part du chef. Paul de Chomedey est l'homme par qui, Ville-Marie, rêve démesuré, a sauvé de son rêve tout ce qui pouvait en être sauvé. Ce qui vaut mieux, l'homme n'a pas été défait ni ne s'est trahi soi-même. Revanche des grandes âmes qui, contre l'échec, peuvent au moins dresser la beauté triomphante de leur vie. Le chevalier est resté ce qu'il était. La Sœur Morin qui l'a connu, nous le décrit : « généreux, bon soldat » ; et, « comme il estoit le premier de la confrérie des soldats de la Vierge, il estoit le premier aussy à s'exposer au danger de la mort, il y couroit avec joie ». Quelques-unes de ses fondations révèlent la tournure chevaleresque de son esprit : par exemple cette confrérie militaire des soldats de la Sainte Vierge, régiment de guetteurs autour des « déserts et champs de bled », qui, le matin de leur jour de garde, se confessent, communient, se mettent en état de mourir. En telle de ses ordonnances, le gouverneur parle de sa ville, comme du fief de Notre-Dame : « Attendu que cette ville appartient à la Sainte Vierge . . . » La Vierge, elle est si bien la

Dame de ses pensées, que, dans son entourage, on l'appelle avec une admiration souriante : « le premier gentilhomme de la Chambre de la Reine du Ciel ». Dans la colonie, soumise au siège perpétuel, tout le monde est pauvre. Le commandant, aux mœurs de moine, est resté pauvre, plus pauvre que beaucoup de son entourage. Jusqu'à la fin, pour gîte, il s'est contenté de son logis dans le fort primitif de la Place Royale. Tout au plus, à la veille de son départ, aurait-il habité, avec les Messieurs de Saint-Sulpice, leur premier séminaire en bois. Il n'a qu'un valet. Il s'habille comme les plus simples habitants : d'« un capot de serge grise à la mode du pays ». Sa table est des plus frugales. Il n'est pas rare que, pour des nécessiteux, il prélève sur cette frugalité. Sa charité lui inspire, certains jours, des mouvements d'héroïque détachement. Un brave garçon qui n'a rien pour traiter avec les sauvages, s'attriste. M. de Chomedey le fait venir ; voici les rideaux de lit de monsieur le gouverneur ; au garçon d'y tailler des « capots » et d'aller les échanger pour des peaux de castor. Lui-même ne voudra pas toucher à la plus petite fourrure. En Nouvelle-France, à propos de commerce clandestin, la malignité publique a rarement épargné les plus grands. Contre le gouverneur de Ville-Marie, elle n'a rien osé. Echanger des peaux de castor pour de beaux louis d'or et d'argent, c'était là, dira M. de Casson, une « transmutation que M. de Maisonneuve n'avait pu apprendre ». « Ne se souciant non plus d'argent que de fumier »,

renchérit la Sœur Morin. Engagé par vœu à la chasteté perpétuelle, comme il l'était à la pauvreté évangélique, « homme de grande oraison », « bon comme un ange », humble « comme un novice fervent », il n'a manqué à ce laïc, pour être vrai moine, que la bure et l'investiture rituelle. Sa foi de croyant lui inspire presque naturellement les gestes de grandeur, comme en ce jour où, pour Ville-Marie menacée d'inondation, il charge ses épaules d'une croix, et accompagné de sa petite colonie chantant des hymnes, il va la planter au flanc du Mont-Royal.

* * *

Un jour, après vingt-trois ans de faction au même poste, il prend le chemin de la France. Rappel ? Révocation ? Démission volontaire ? Il ne s'est pas donné la peine de nous en instruire, enveloppant sa retraite de solitude et de silence. Il s'en va, autant que l'on peut voir, parce qu'il sent venir le déclin de son rêve et de son œuvre de chevalier mystique. Soucieux d'effacer ses dernières traces, il se parera, sans l'avoir voulu, de cette beauté supplémentaire que fait aux plus grands l'oubli passager. À ce vaincu apparent, faut-il prêter du dépit, de la mélancolie romantique ? Pince-t-il encore du luth ? Ne lui faisons pas une âme triste comme un sarcophage vide. Ici, à Montréal, nous savons qu'il se soulageait de ses pires disgrâces, par des parties de bon rire avec Marguerite Bourgeoys, avec la Sœur de Bre-

solles, avec l'abbé Souart. Que de fois la Sœur Morin les a « vus rire des heures entières pour semblables sujets ». Sur son socle de la Place d'Armes, l'homme des défis victorieux aime plutôt méditer, croyons-nous, le sermon du jésuite Vimont, entendu au premier matin de Ville-Marie, sur la puissance du grain de sénévé.





MONTREAL, SON HISTOIRE SINGULIERE ¹

•

QUELQUES notes sur Montréal et son histoire singulière. Ville conçue dans le plus beau des rêves. Rêve qui aboutit à un avortement. Avortement qui se change en une grandiose réalisation. Cycle étrange.

* * *

Tentons un peu d'histoire conjecturale. Imaginons le rêve des fondateurs s'informant dans la réalité concrète, la modelant en toute liberté et selon toute puissance idéale. Supprimons la guerre iroquoise. Dans l'illusion d'« arrêter » l'Indien, de le former à la vie européenne et de le mêler, comme un fils, à la nation française, ne voyons qu'un dessein d'audacieuse générosité. Quel paysage de géographie humaine eût présenté à la Nouvelle-France et à l'Amérique, Ville-Marie ? Elle fut devenue une cité proprement missionnaire, portant au visage l'âme des

¹ Article paru dans le *Quartier latin* (27 mars 1942).

mystiques, ses fondateurs : agglomération humaine, comme l'on en vit au Paraguay et un peu sur quelques autres coins des Amériques, ville sainte, pleine de frocs, de coiffes monastiques, de sons de cloches, où les églises, les chapelles, les hôpitaux, les maisons d'enseignement formaient le noyau, le centre rayonnant et bourdonnant, tel qu'en nos villes modernes, le quartier des affaires. Attiré vers ces hommes blancs, d'une espèce si nouvelle, comme il en avait aperçu quelques-uns à Québec, aux Trois-Rivières, au pays des Hurons, ou encore au milieu de ses petites caravanes de chasseurs dans les forêts du nord, l'Indien, par petits groupes timides et par toutes les routes d'eau fût venu à l'abord universel des nations. Il fut venu, séduit par cette nouveauté d'une nation d'hommes qui ne lui demandaient que de se laisser aimer, Français de langue et d'esprit pleins de douceur et de mystère, qui ne faisaient nul cas de ses castors, qui ne convoitaient que son âme. L'île entière eût pris l'aspect d'une colonisation franco-indienne. Les défrichés eussent offert un curieux mélange de huttes sauvages et de maisons françaises, de terres inégalement nettoyées et cultivées ; spectacle rare au monde d'une école de civilisation, le primitif, son bras sous le bras de frères civilisés et chrétiens, s'efforçant de secouer des milénaires de crasse et de misère.

Dans sa vision de 1634, lorsque se présenta à lui et avec une si extraordinaire précision descriptive, l'île de ses rêves, Jérôme Le Royer l'a-t-il aperçue avec toutes ses liaisons, toutes ses dépendances géographiques ? On aimerait le savoir. Lui et ses associés de Notre-Dame conçurent une équipe de missionnaires pour missions extérieures, destinés peut-être à rabattre vers la cité montréalaise, les enfants dispersés de l'Amérique. Des missions hors de Montréal, ces hommes savaient-ils au juste ce que cela pouvait être vers 1640 ? Connaissaient-ils bien leur Amérique ? Les cartes de ce nouveau monde, pour rares qu'elles fussent, ne manquaient point depuis celles qu'en avaient dressées Cartier et son école de cartographes, Champlain, les missionnaires et peut-être quelques autres. La Dauversière a été « père temporel » des Récollets. Lui et ses amis savaient-ils jusqu'à quel point l'Outaouais était vide d'agglomérations indiennes, et par conséquent quel vide immense se déployait au delà de l'île des confluent ? L'envoi de missionnaires vers l'ouest signifiait, à la naissance de Montréal, le départ pour les pays au delà du pays des Hurons déjà cultivé par les Jésuites, une poussée d'un seul bond vers les rivages occidentaux des mers intérieures, à trois cents et à quatre cents lieues. L'on ne pouvait sortir de Ville-Marie que pour s'élancer vers les longues distances, vers l'indéfinissable inconnu. Ville-Marie, autant le dire, c'était le tremplin vers l'immensité. L'apostolat vers le couchant n'allait donc point sans une suprême

aventure. Et voilà pour ajouter au climat héroïque de la petite ville. Entre elle et son prolongement l'on voit s'accomplir d'incessants échanges spirituels : la ville gardant le maître flambeau, le phare aux feux tournants, le viatique toujours renouvelé ; le prolongement maintenant à la ville l'habitude de regarder au loin, l'impuissance à se replier sur soi-même, la volonté passionnée de dépasser toujours ses frontières, de participer à ce qu'on a appelé l'universalisme français.

Sans doute Ville-Marie n'eût pu rester une ville exclusivement missionnaire. Forcément en elle, et ne serait-ce que pour soutien de sa mission spirituelle, d'autres formes de vie se fussent développées. Sa situation géographique lui marquait la prédestination d'une métropole commerciale. Vocation irrésistible à laquelle elle ne pouvait échapper, pas plus qu'on ne la voit isolant sa vie de la vie de la Nouvelle-France. Ce qui permet de discerner, sur le développement et l'histoire de la colonie, l'action de la ville-missionnaire. Vingt ans plus tôt qu'elles ne l'ont pu faire, les robes noires atteignaient les Indiens des lacs. Pour la conquête catholique et française au nord et à l'ouest du lac Supérieur, et dans la région même du Mississipi, ce pouvait être un gain, une avance de vingt ans. Et qui peut calculer, sur l'esprit créateur d'un Talon, la puissance suggestive qu'eût exercée cet empire colonial aux charnières déjà articulées ? La vie intérieure de Ville-Marie risquait peut-être d'en être bouleversée, et sa fin idéaliste,

menacée, sinon compromise. On peut tout aussi bien imaginer un autre paysage historique. Réglée, dominée par son idéal primitif et transcendant, tenue en état d'héroïsme et en état de grâce par sa vie propre et par son prolongement occidental, Ville-Marie n'eût-elle su fondre toute son activité dans l'octave symphonique d'une civilisation ?

* * *

Comment l'histoire brutale vint déformer, broyer le rêve de La Dauversière, de Maisonneuve, de Jeanne Mance, d'Olier, nous n'avons plus à le dire. Ville-Marie, la mystique, laïcisa son nom et prit l'habitude de ne plus s'appeler que Montréal. De ses vocations, il parut même qu'elle ne garderait que la géographique et la temporelle. Elle restait la ville des grands départs. L'aspiration apostolique, un levain de généreuse aventure, n'avaient pas été déposés pour rien au cœur des « Montréalistes ». Leur ville restera le point d'attache, la capitale des explorateurs, des coureurs de continent, chercheurs de fleuves et chercheurs de mers, qui se répandront en éventail à travers l'Amérique. De 1670 à 1760, rien que dans le district de Montréal, l'on a pu recenser 13,055 contrats d'engagement pour les pays d'en haut, la plupart, semble-t-il, signés par des gens de la ville ou de la région. Dans la vie économique du Canada, Montréal prendra et gardera la fonction respiratoire, le rôle souverain du poumon, aspirant à soi le com-

merce intérieur et extérieur, et le respirant vers l'intérieur du pays et vers la mer. Rôle de métropole.

Mais voici bien le merveilleux retour d'histoire, l'étonnante résurrection du rêve mystique ! À qui regarde Montréal de quelque point de sa montagne d'où l'œil embrasse le panorama, l'image que renvoie ce tassement humain à demi plongé dans la fumée des hauts fourneaux, c'est d'abord l'image hideuse de la ville moderne. Image de servitude plus encore que de grandeur, image de désordre et de mort. En ce petit État français du Québec, Montréal, la ville au million d'âmes, tête de géant monstrueux sur un corps de nain. Dur Moloch qui happe la vie de proche et de loin, la vie riante, travaillante et chantante, et qui ne rend que des cendres. Pour qui regarde de plus près et se prend à compter, à travers l'opaque fumée, les clochers, les toits, les instituts où l'on enseigne, l'on prie, l'on soigne, où l'on défend l'homme, la jeune fille, l'enfant, contre la sauvagerie moderne, où l'on forme des apôtres, des missionnaires, hommes, femmes, non plus seulement pour le prolongement occidental de jadis, mais pour toutes les terres abandonnées de ce monde ; pour quiconque saurait retracer les routes lumineuses qui se déployaient encore en éventail et par où s'en sont allés, vers tous les points du globe, les missionnaires du Canada français, pour celui-là quel enchantement ! Ville-Marie n'est pas morte. En des proportions qu'eux-mêmes n'avaient ni entrevues ni espérées, le rêve des fondateurs s'est réalisé. Qu'importent les apparences !

Si Notre-Dame entreprenait de dialoguer avec la tour Aldred, le dôme de la Cathédrale Saint-Jacques avec le building de la *Sun Life*, peut-être entendrions-nous quelque chose comme le fameux dialogue de Notre-Dame de Paris et de la tour Eiffel :

— Vous montez plus haut que moi ; je viens de plus haut que vous. Vous êtes une plante du sol qui n'a que la sève du sol ; je suis une fleur du ciel qui, à la sève d'en bas mêle la sève d'en haut. Vous croyez m'écraser de votre masse et de votre ombre matérielle. La lumière que je porte en moi, lumière immatérielle, défie toute ombre et tout nuage ; je reste un sommet de civilisation... Vous êtes ceci ; je suis *cela*. Ceci ne tuera pas *cela*...

* * *

La croix de feu de la montagne que, de loin et dans l'obscurité brumeuse, l'on prendrait pour une constellation du ciel, la croix australe reportée vers le nord, prolonge dans la nuit le rêve mystique de Jérôme Le Royer. Revanche de Dieu. La ville aux cent et quelque clochers, et aux trois cents instituts d'enseignement et d'hospitalisation reste l'un des grands îlots spirituels du continent.





LE DÉPART DE MAISONNEUVE ¹

UN mystère enveloppe l'événement, mystère que vient accroître le silence des contemporains.

Les *Relations des Jésuites* aiment glaner tous les faits de quelque importance ; sur le départ de Maisonneuve, elles gardent un silence absolu. Rien, pas un mot dans le journal des Pères, journal secret qui, pour ne point souffrir toute indiscretion, s'accorde néanmoins assez de liberté. Rien non plus dans les *Lettres* d'une diligente chroniqueuse, la Mère de l'Incarnation. Cependant, l'homme qui s'en va n'est pas le premier venu. Membre d'une Compagnie spéciale, il a fondé l'un des postes les plus marquants de la Nouvelle-France. Pendant vingt-deux ans, ses faits d'armes ont défrayé la chronique épique de la colonie. Sous le régime de la Compagnie des habitants, il a fait partie du Conseil de Québec. Quelque opinion que l'on entretienne sur le personnage, chacun s'incline devant son désintéressement, sa noblesse d'âme.

¹ Extrait d'un cours d'Histoire du Canada, donné à l'Université de Montréal, le 22 février 1940. Le cours avait pour sujet : *La fin de l'ère mystique en Nouvelle-France.*

Comment empêcher qu'un silence aussi absolu sur le départ d'un tel homme n'éveille une première et forte présomption ? L'événement, pense-t-on, serait-il de ceux dont le commun ne saurait parler librement ? Y aurait-il risque d'atteindre, derrière le rideau, quelque redoutable puissance ? Des contemporains du gouverneur de Ville-Marie, des historiens, se sont posé des questions comme celles-ci : Pourquoi ce départ ou ce renvoi en France d'un officier de mérite, rompu à la guerre iroquoise, à l'heure précise où la France transporte au Canada tant d'officiers forcément inexpérimentés ? Lui-même, ce vétéran des guerres indiennes, s'il s'en va de son propre gré, pourquoi part-il à la veille de la grande expédition de M. de Tracy, s'exposant à donner à son départ un air de fuite ?

* * *

Demandons-nous, pour commencer, en présence de quel fait historique nous pourrions être : Une destitution ? Un congé, un départ volontaire ? Un simple rappel ? Une démission ? Impossible de rien tirer de précis de l'*Histoire du Montréal* de M. de Casson. L'historien sulpicien vient de noter la joie produite au Canada par l'arrivée des troupes de 1665 ; il y oppose le grand chagrin qui s'est abattu sur Ville-Marie : « Toutefois ces joies dans les plus éclairés furent détrempées de beaucoup d'amertume, lorsqu'ils virent M. de Maison-Neufve, leur père et très-cher gouverneur les quitter cette fois-là tout de bon, et les

laisser dans d'autres mains, dont ils ne doivent pas espérer le même dégagement, le même amour et la même fidélité pour l'éloignement des vices... »² Texte par trop discret, avons-nous dit, plutôt propre à grossir le mystère. L'historien s'afflige de ce départ sans en fournir la moindre explication, pas même le prétexte accoutumé de la raison de santé. Tout au plus ces lignes de Casson pourraient-elles permettre d'écarter, de façon absolue, l'idée d'un congé. Maisonneuve quittait Ville-Marie « cette fois-là tout de bon » ; et la douleur des « plus éclairés » procède, en partie, du caractère définitif de ce départ. En signant l'acte qui, le 23 octobre 1665, donne à Maisonneuve le sieur Zacharie Du Puis pour successeur, Tracy, lui, ne parle que de congé : « Ayant permis à M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, de faire un voyage en France pour affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence que de la personne du sieur Du Puis... »³ Un autre document, la promotion du sieur Perrot au gouvernement de Montréal (14 mars 1671), porte les mots « démission et désistement ». « Estant nécessaire », y lit-on, « de pourvoir au gouvernement de l'Isle de Montréal, vaccant par la démission et désistement du Sieur de Maisonneuve, cy devant pourveu de cette

² *A History of Montreal 1640-1672, from the French of Dollier de Casson, by Ralph Flenley, (London and Toronto, 1928), p. 300.*

³ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 111.

charge... »⁴ Charlevoix, qui a pu recueillir la version des contemporains, confirme la tradition d'un départ bénévole. « M. de Maisonneuve ayant souhaité se retirer », écrit l'historien jésuite, « M. de Bretonvilliers, supérieur Général du Séminaire de Saint-Sulpice, nomme de droit pour le remplacer M. Perrot, qui avoit épousé la nièce de M. Talon ». ⁵ Ces pièces d'archives nous ramènent aux troublantes réflexions de tout à l'heure : si en cette fin de carrière il ne faut voir qu'un événement naturel, normal, pourquoi ce silence presque unanime des chroniqueurs de l'époque ? Pourquoi ce refus d'hommages à l'un des hommes les plus méritants de la Nouvelle-France ?

D'autant qu'une autre tradition historique et qui s'appuie ou prétend s'appuyer, comme la précédente, sur les contemporains, en tient nettement pour un rappel et une destitution. Cueillons en premier lieu le témoignage de Sœur Morin de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Au moment du départ de Maisonneuve, Sœur Morin n'est qu'une jeune fille de seize ans. Québécoise de naissance, elle arrive à Montréal pour se faire hospitalière, en 1662, trois ans seulement avant le fait historique que nous discutons. ⁶ L'annaliste n'a pas écrit l'esprit dépourvu de tout sens critique.⁷ Un peu candide parfois, mémorialiste improvisée et qui écrit plus de trente ans après l'événement,

⁴ Arch. du Can., Coll. Moreau de St Méry, II, 820.

⁵ *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, II, p. 190.

⁶ *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, p. 150.

⁷ *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, p. 7, 8, 59.

elle n'échappe pas toujours au mélange des dates, des noms et des faits. Elle impute, par exemple, au seul M. d'Avaugour les avanies infligées à Maisonneuve, alors qu'il y aurait lieu de les imputer tout autant à M. de Mézy, sinon à M. de Tracy. Au dire de l'annaliste, la persécution aurait duré deux ans, « les deux dernières années » de Maisonneuve à Ville-Marie : ce qui nous transporte tout de suite au temps de M. de Mézy, d'Avaugour ayant quitté le pays en 1663. Refuser au héros de Montréal son rang de gouverneur, publier des ordonnances dans son propre gouvernement contre son sentiment et sans même lui en donner avis, lui intimer l'ordre de s'en retourner en France « comme incapable de sa place et du rang qu'il tenoit icy de Gouverneur » ; il n'est pas d'injures que l'on aurait épargnées à l'infortuné Maisonneuve. Le mélange des dates et des noms rendrait davantage suspecte la version de Sœur Morin, si elle n'avait pris la peine d'insister et d'appeler en témoignage une femme de haut crédit et qui a vécu très près de Maisonneuve : Marguerite Bourgeoys : « Ce que j'aurais peine à croire », écrit Sœur Morin, « si une autre que la Sœur Bourgeoys me l'avoit dit ».⁸ Une autre annaliste, celle de l'Hôtel-Dieu de Québec, confirme, au surplus, la version historique de l'hospitalière de Montréal. La Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, née à Paris en 1687, n'arrive au Canada qu'à l'âge de quinze ans. Elle commence

⁸ *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, p. 81-82.

à trente ans la rédaction de l'« Histoire abrégée de l'Hôtel-Dieu ». Elle puise dans les documents et les souvenirs de la Mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace ; elle utilise les *Relations des Jésuites* et apparemment nombre de chroniqueurs et historiens de la Nouvelle-France. Où l'annaliste de Québec a-t-elle pris sa version du départ de Maisonneuve ? Après un vif éloge du personnage, elle écrit : « Et quoy qu'il remplit parfaitement bien tous les devoirs de son Employ, il fut rappelé de son gouvernement, après y avoir demeuré près de trente ans . . . Son humilité l'empêcha de témoigner jamais aucun ressentiment de ce qu'on luy avoit préféré des personnes qui ne le valloient pas ».⁹ Pour la Mère de Sainte-Hélène il s'agit donc bel et bien d'un rappel, en somme d'une destitution. Et puisque l'annaliste n'est pas contemporaine de l'événement, et qu'en 1665, elle n'est pas encore au pays, sa version, elle n'a pu l'emprunter qu'aux souvenirs de la Mère Juchereau ou à une tradition apportée de Montréal et survivante en l'entourage de l'annaliste.

* * *

En face de ces deux versions, comment démêler la vérité ? Tout d'abord, que l'on opte pour la démission ou pour la destitution, à qui en imputer la res-

⁹ *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, (éd. Jamet), p. 110-111.

ponsabilité ? Le changement de seigneurs dans l'île de Montréal y serait-il pour quelque chose ? C'est en 1663 que l'ancienne Société de Montréal, réduite à quelques rares survivants, passe la main au Séminaire de Saint-Sulpice. L'acte de donation stipule expressément qu'en reconnaissance de ses longs services, Maisonneuve demeurera « gouverneur et capitaine de l'Isle et de la maison seigneuriale . . . sa vie durant », sous le bon plaisir toutefois des nouveaux propriétaires.¹⁰ Au près de ces derniers, il ne paraît point que le gouverneur ait démérité. L'on aura retenu l'adieu ému de M. de Casson. Tous les historiens sulpiciens se sont plu à louer sans réserve la valeur morale de l'homme et les hautes vertus du chrétien. Avant la mort de l'ancien gouverneur, qui avait le caractère un peu vif, l'on retrace bien quelques « petits différens » entre lui et le Séminaire de Paris : ces différends se règlent de part et d'autre à l'amiable. Le 5 avril 1677, M. Tronson écrivait à M. Souart : « Quand la mort de M. de Maisonneuve n'aurait pas terminé tous nos petits différens, nous n'aurions pas eu grande peine à les vuyder. Il avait agi avec un peu de précipitation, au moins on croit que dans les formes il avait un peu manqué à la civilité ordinaire. Cependant il avait ses raisons et pour le fonds je suis convaincu que la bonne foy et la sincérité y estait toute entière ». Le 12 avril 1680 M. Tronson parlait encore de l'ancien gouverneur de Ville-Marie comme

¹⁰ *Arch. du Can.*, Arch. des Col. 75 A, Canada. — *Missions et cultes religieux*, 1-2, F. 127, p. 47-48.

d'une personne « d'intelligence et de vertu ». ¹¹ De son côté, Maisonneuve, qui vivait retiré à Paris, ne ménageait point son hommage aux Sulpiciens. Encore en 1673, il les disait fidèles aux fins désintéressées des premiers Associés : *gloire de Dieu, conversion des sauvages, bien général du pays*. Il louait leur persévérance dans le même dessein, « avec toute sorte de piété et de générosité jusqu'à présent ». ¹²

Les responsables, les chercherons-nous du côté des autorités politiques ? Délégué d'une compagnie indépendante des Cent-Associés, chef d'une colonie en quelque sorte autonome, le gouverneur de Montréal aurait à évoluer dans une situation on ne peut plus délicate, à l'égard du gouverneur de Québec. Les froissements commencent avec d'Argenson. Ce jeune gentilhomme, pourtant bien dévot, n'a pu tolérer qu'à sa première visite à Ville-Marie, on ne lui ait ni présenté les clefs de la ville, ni demandé le mot d'ordre. ¹³ À une époque où l'on prend feu pour la moindre question de protocole, sa situation mal définie ne fera qu'attirer au gouverneur de Montréal toutes sortes de désagréments. Sœur Morin n'a pas entièrement tort de mêler d'Avaugour aux événements qui ont préparé le départ de Maisonneuve. Maisonneuve eut avec le baron d'assez graves dé-

¹¹ Arch. du Séminaire de Saint-Sulpice, Paris. (Corr. de M. Tronson), M. Tronson à M. Souart, 5 avril 1677.

¹² *Mémoire et Remarque pour les affaires de Montréal*, (1er mai 1673), Arch. de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

¹³ Rousseau (P.), *Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve* (Montréal 1866), p. 271-272.

mêlés. D'un tempérament de dictateur, d'Avaugour n'était pas loin de considérer les gouverneurs particuliers comme des frelons politiques. Dans sa lettre du 13 octobre 1661 au prince de Condé, il s'en ouvrait carrément : les habitants se pourraient tirer d'affaire avec les Iroquois, affirmait-il, « pourvu qu'ils ne fussent point chargés de puissances inutiles comme de petits gouverneurs et de gens de justice qu'on leur envoie tous les jours. »¹⁴ La querelle de l'eau-de-vie fera s'affronter avec éclat les deux hommes. En 1662, à la suite de l'intervention que l'on sait du Père Lalemant, intervention jugée intempestive par d'Avaugour, le gouverneur de Québec se retranche avec bouderie dans une politique de laisser-faire. Le 24 juin 1662 Paul de Chomedey, qui en est à sa troisième ordonnance contre la vente de l'eau-de-vie aux Indiens, en édicte une quatrième et prétend appuyer cette quatrième sur les ordres antérieurs de M. d'Avaugour.¹⁵ Le 4 mars 1663, riposte du baron. L'on vient de concéder la traite de Tadoussac à quelques particuliers ; il en profite pour mettre fin à son régime de laisser-faire ; aux concessionnaires il octroie proprement « la faculté de traiter des boissons enivrantes aux sauvages ».¹⁶ Entre-temps des incidents se produisent qui enveniment encore les choses. À l'été de 1662 les agents de la grande compagnie

¹⁴ *Relations des Jésuites* (éd. Thwaites), XLVI, p. 150.

¹⁵ *Mémoires de la Soc. historique de Montréal* (3ème livraison) p. 131-32.

¹⁶ *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec*, (Québec 1855), p. 8.

tentent d'établir à Montréal un magasin public dont l'effet serait de ravir aux colons la liberté de la traite des fourrures. Si nous en croyons le *Journal des Jésuites*, une petite sédition éclate.¹⁷ Quelle conduite tient en l'occurrence Maisonneuve ? Apparemment une conduite peu au goût de M. d'Avaugour. Le 16 septembre suivant, le gouverneur de Montréal arrive à Québec, dans la barque de Jacques Le Ber, accompagné de Jeanne Mance ; tous deux s'en vont outre-mer où les appellent de graves affaires. D'Avaugour jette en prison Le Ber, pour complicité dans la sédition. Maisonneuve reçoit l'ordre de retourner à Montréal « pour informer ». ¹⁸ Jeanne Mance part seule.

En l'année 1663, d'autres événements se déroulent où Maisonneuve, malgré qu'il en ait, va prendre figure de frondeur. Le 9 mars les Associés de Montréal cèdent, par contrat de donation, l'île de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice. À la même date ou peu s'en faut, le roi se fait rétrocéder la Nouvelle-France par les Cent-Associés et y établit un Conseil Souverain. Que deviennent, sous le nouveau régime, les droits des anciens seigneurs de l'île de Montréal, pour ce qui regarde en particulier la nomination de leur gouverneur et le droit de justice ? M. de Mésy et Mgr de Pétrée estiment ces droits périmés. Ils procèdent en conséquence. Par son édit de création, le Conseil Souverain recevait le pouvoir d'établir à

¹⁷ *Journal des Jésuites*, p. 132.

¹⁸ *Journal des Jésuites*, p. 312.

Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières, et autres lieux, des tribunaux de première instance. Le 18 octobre 1663, le Conseil confirme la nomination déjà faite de juges royaux en la sénéchaussée de l'île de Montréal.¹⁹ Cinq jours plus tard, le 23 octobre, Mé-sy, en sa qualité de gouverneur et lieutenant général, prend sur soi de donner à Maisonneuve une commission pour le gouvernement de l'île de Montréal, « sous l'autorité du roi ». Que fait Maisonneuve ? Il accepte la commission sous la réserve des droits des seigneurs de l'île.²⁰ Saint-Sulpice proteste par la bouche de M. Souart, curé de Montréal. Maisonneuve appuie d'un mémoire les droits des seigneurs. Le Conseil ne s'en laisse pas imposer pour si peu. Il exige que les Sulpiciens fassent voir les titres du Séminaire à leurs prétentions. De Paris arrivent bientôt des copies dûment collationnées des privilèges des seigneurs. Le Conseil refuse de tenir pour valables les copies envoyées de Paris et exige les originaux. Cependant, pour se pourvoir contre les suites possibles des précédents déjà posés, le Séminaire réorganise à Montréal sa justice. Maisonneuve remplissait jusqu'alors les fonctions de gouverneur et de juge. Charles d'Ailleboust des Musseaux devient juge de la seigneurie. De sa propre autorité Maisonneuve fait encore élire par les habitants de Ville-

¹⁹ *Jugements et délib. du Conseil Souverain*, I, 33-34.

²⁰ *Jugements et délib. du Conseil Souverain*, I, p. 38. — *Complément des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants du Canada* (Québec 1856), p. 84. Mé-sy fait de même pour les Trois-Rivières, (Id.) p. 85.

Marie cinq juges pour juger dans les matières de police. Et cette police est mise sur pied, tout le donne à croire, pour parer à une malencontreuse ordonnance du Conseil souverain,²¹ on ne peut plus propre à susciter des désordres dans Montréal. L'on eut donc ce spectacle de deux pouvoirs en assez vive contestation et de deux justices fonctionnant l'une à côté de l'autre : celle des seigneurs et celle de la sénéchaussée royale de l'Île de Montréal. Ces conflits plutôt vifs ne sont pas faits pour diminuer les embarras de Maisonneuve. Entre lui et Mésy survient la crise inévitable. Le 21 juin 1664, le gouverneur de Québec, alors en veine de petits coups d'État, nomme au gouvernement de Montréal et au commandement de la garnison le capitaine de la garnison des Trois-Rivières, Étienne Pézard de la Touche.²² Mésy s'est-il jeté dans une nouvelle impasse ? Ici l'on perd le fil des événements. Trois ou quatre semaines plus tard, le 12 juillet, M. Souart présente au Conseil Souverain les titres collationnés à Paris des seigneurs de Montréal.²³ Les documents auraient-ils calmé l'humeur belliqueuse de Mésy ? De son côté Maisonneuve, mis à pied, aurait-il exigé qu'en toute convenance, on commençât par lui payer ses appointements ? Le 23 du même mois le Conseil

²¹ Faillon, *Histoire de la colonie française au Canada*, III, 79-82. — *Mémoires de la Société historique de Montréal*. (Montréal 1869) 3e livraison, p. 140-144.

²² Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 95.

²³ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 79-80.

ordonne au fermier des droits le paiement des appointements de M. de Maisonneuve pour les années 1663 et 1664. Et l'on constate que, dans le registre du Conseil, M. de Maisonneuve porte encore le titre de « Gouverneur de l'Isle de Montréal ». ²⁴ Toutefois il ne semble point que ses appointements furent payés, du moins pas intégralement. Lorsqu'il quitte Montréal en 1665, Maisonneuve fait cadeau aux hospitalières de Ville-Marie de 6,000 livres, solde de ce qui lui est dû, sur ses appointements, par le magasin du roi. Les Sœurs ne toucheront ce don que quelques années plus tard. ²⁵

Au milieu de ces difficultés qui s'enchevêtrent à n'en plus finir, Maisonneuve eut encore la douleur de se sentir en vive opposition avec le chef religieux de la Nouvelle-France, au sujet des hospitalières de Ville-Marie. Le gouverneur en tenait pour l'exécution du dessein de M. de la Dauversière et de Jeanne Mance ; l'évêque, d'accord sur ce point avec M. de Queylus, voulait une fusion des hospitalières de Québec et de Ville-Marie. Démêlés nombreux et aigrissants qui pouvaient faire tomber — est-il besoin de le dire ? — dans le dossier d'un gouverneur particulier, trop de pièces compromettantes. D'autant qu'à la faveur de la petite anarchie politique déchaînée par Mésy, les diffamateurs s'en donnent à cœur joie.

²⁴ *Jugements et délib. du Conseil Souverain*, I, p. 242. Notons qu'en nommant le successeur intérimaire de Maisonneuve, en 1665, Tracy ne fera aucune allusion à la nomination de la Touche.

²⁵ *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, p. 83.

« On ne saurait croire combien il s'y est trouvé de calomniateurs », écrit le 30 août 1665, la Mère de l'Incarnation, « contre Mgr notre prélat, contre les Révérends Pères, contre nous et contre plusieurs personnes de mérite ; et cela pour la plupart à cause du temporel. L'on a écrit des lettres diffamatoires qui sont allées jusqu'au roi . . . » La calomnie n'épargne même pas la Mère de l'Incarnation.²⁶ Le gouverneur de Ville-Marie aurait-il été plus heureux que la vénérable Ursuline ?

Le 30 juin 1665, M. de Tracy arrive à Québec. Le 23 octobre M. de Maisonneuve reçoit la permission de partir pour la France. Le lieutenant-général revient des Antilles. Là-bas il a installé les nouveaux gouverneurs nommés par le roi, mis à l'ordre un certain nombre de hauts fonctionnaires qui hésitent à se désister de leurs droits en faveur de la compagnie des Indes occidentales. Avec ses auxiliaires Courcelles et Talon, il a reçu mission de vider les brouilleries du Canada. Ce grand redresseur de désordres a-t-il voulu, par un acte trop prompt, mettre fin à l'imbroglio de Montréal ? Au gouvernement de l'île aurait-il souhaité un fonctionnaire plus fraîchement émoulu, plus souple, moins revêché à l'esprit centralisateur du nouveau régime ? En ce cas, le congé accordé à Maisonneuve ne serait-il qu'une solution d'élégante diplomatie, une façon de ménager un haut fonctionnaire après tout méritant, et de ménager du

²⁶ *Lettres*, (éd. Richaudeau), II, p. 305-306.

même coup le droit des seigneurs de qui relevaient nomination et destitution des gouverneurs de l'Île ? Ou encore Maisonneuve, en face de cette mise à pied qu'il estimait injuste, aurait-il demandé et obtenu le privilège d'aller porter sa défense à la cour ? Pourquoi ne pas croire, dira-t-on, à un congé pur et simple sollicité par Maisonneuve, congé qui, en se prolongeant, se serait transformé en une démission volontaire ?

* * *

Écartons l'hypothèse d'un départ définitif et voulu tel par le gouverneur de Montréal qui aurait cru sa mission bel et bien terminée. L'acte de donation de 1663 permet de penser qu'à cette date, en dépit du changement de seigneurs, Maisonneuve tenait à rester gouverneur de Montréal. Les anciens associés auraient-ils pu, sans son assentiment exprès, inclure cette condition dans leur acte que le sieur de Maisonneuve resterait « gouverneur et capitaine de l'Île et de la maison seigneuriale . . . sa vie durant ? » Auraient-ils pu, sans le message apparemment confié à Mlle Mance par Maisonneuve, en 1662, fixer, avec détails, les appointements du gouverneur de Ville-Marie sous le nouveau régime ? Au reste, tant et de si hauts motifs attachent encore l'homme à son poste. En 1665, deux des premiers associés du gouverneur vivent encore, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, dont l'œuvre reste à la période de l'ébauche. À la veille de la « croisade » contre les Iro-

quois, plus que jamais l'on croit à la vocation missionnaire de la Nouvelle-France. Le barbare dompté, ce sera la porte enfin ouverte vers toutes les nations. Des pionniers ont déjà pris le chemin des Grands Lacs. Dans Montréal même, Saint-Sulpice, héritier du dessein de la Dauversière, se prépare à prendre sa part du travail apostolique. Son congé, Maisonneuve, nous l'avons vu, l'avait demandé en 1662 à d'Avaugour. Le motif qui l'avait alors poussé à cette démarche : la cession de Montréal à de nouveaux seigneurs, n'existe plus. Des raisons d'aller en France, l'homme n'en a-t-il point d'autres ? Pris dans le tourbillon de querelles que nous savons, dénoncé, sans doute, en France et même au Canada, comme un haut fonctionnaire mutin, en vive opposition avec l'évêque de Québec au sujet de l'œuvre des hospitalières de Ville-Marie, œuvre jugée essentielle dans le plan des premiers fondateurs, peut-il compter sur d'autres que soi-même pour se justifier ? Il part, il est vrai, au milieu des préparatifs de la grande expédition contre les Iroquois, à un moment où son absence peut donner lieu à des commentaires disgracieux. Mais les troupes qui viennent de débarquer à Québec ont leurs commandants, leurs officiers. Dans la milice du pays, eût-on réservé quelque rôle au gouverneur de Montréal ? Au surplus peut-il fonder grand espoir en la façon dont les nouveaux stratèges entendent conduire l'expédition, en cette offensive de troupes réglées, marchant à l'européenne dans une forêt vierge, contre un ennemi rompu à la guerre

d'embûches, aussi insaisissable qu'une meute de loups ? Au reste, puisqu'il sait l'expédition ajournée à l'année suivante, Maisonneuve ne peut-il se flatter de revenir à temps ? Il part d'ailleurs sans régler, ou tout au plus partiellement, dans la colonie, ses affaires particulières, sans disposer ni de ses revenus, ni de son mobilier. C'est trois ans plus tard, le 4 avril 1668, qu'en retour du revenu des moulins des seigneurs et d'une moitié de leur métairie, Maisonneuve accepte une pension viagère de 500 livres par an.²⁷ Le 13 mai 1689, M. Tronson écrivait encore à M. Ranuyer : « Vous ne me mandez point combien à peu près peuvent valoir le lit, la tapisserie et les autres meubles que Mr de Maisonneuve a laissés, ni combien il peut lui estre dû par les habitants ». ²⁸ Si l'on se refuse à l'hypothèse d'un congé, pourquoi ce délai de trois ans avant de nommer un successeur au gouverneur particulier, alors que, dès 1666, les autorités coloniales s'inclinent devant les privilèges des seigneurs de Montréal et leur rendent leur droit de justice ? Notons en outre qu'au gouverneur en partance, M. de Tracy a donné pour successeur intérimaire, l'homme désigné par Maisonneuve lui-même, en 1662, pour commander à sa place : Zacharie Du Puis.²⁹ La théorie du congé explique en outre, de

²⁷ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 112-113, note.

²⁸ *Arch. du Séminaire de Saint-Sulpice*, Paris, Corr. de M. Tronson, reg. XIII, p. 548.

²⁹ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 37.

façon plus plausible, le silence des contemporains sur le départ de Maisonneuve. L'opinion se fût émue d'une destitution. Et de cette émotion, rien, semble-t-il, n'eût pu empêcher le frémissement de passer en quelque mémoire ou correspondance. Les chroniqueurs pouvaient omettre de signaler une absence temporaire, un simple voyage en France, surtout à l'automne de 1665, dans le brouhaha où l'arrivée des troupes plonge le petit Québec. Il reste, sans doute, à disposer de la légende d'une destitution, si légende il y a. Pour la version de la Sœur Morin, retenons que la religieuse, un peu brouillée en sa chronologie, impute à d'Avaugour tous les désagréments dont l'on accable Maisonneuve ; elle confond d'Avaugour et Mézy. Or, nous savons que, sous Mézy, se place une destitution de Maisonneuve et qu'on nomme même au destitué un successeur, Étienne Pézard de la Touche. Pour la version de la Mère de Sainte-Hélène, elle peut s'expliquer par la prolongation indéfinie du congé. Rien ne ressemble autant à une destitution qu'un congé indéfini. Avec le temps l'opinion publique a pu passer de l'un à l'autre. Explications fort acceptables ? Ni l'une ni l'autre néanmoins — l'avouons-nous ? — ne satisfont pleinement l'esprit.

* * *

Lui-même, Maisonneuve, quels motifs l'auraient amené à transformer son congé en une démission ? A coup sûr, l'acte de donation de 1663 et les réfor-

mes administratives et politiques survenues en la colonie, la même année, ont suscité dans son rôle et dans sa vie de graves bouleversements. Il a senti se resserrer les mailles de l'administration coloniale. Tout le pouvoir émane désormais de Québec. L'arrivée de l'intendant, de ce haut fonctionnaire tentaculé, complique et restreint encore l'action des gouverneurs particuliers. Une autre affaire, ennuyeuse au plus haut point, est venue mettre Maisonneuve en contestation avec l'évêque de Québec. En 1653, du consentement de la donatrice, Mme de Bullion, et du consentement de Jeanne Mance, il avait consacré à la levée d'une recrue de colons pour Montréal, 22,000 livres destinées aux hospitalières de l'Île. En retour, il avait octroyé à l'hôpital cent arpents de terre défrichés du domaine des seigneurs. Ville-Marie se voyait alors acculée à une situation extrême. La levée de la recrue s'était imposée comme une mesure de salut public. Mgr de Laval, usant de son droit de surveillance sur l'administration de l'Hôtel-Dieu, découvrit la transaction. L'évêque pria les nouveaux seigneurs, les Sulpiciens, ou de présenter, au sujet de l'échange de 1653, une autorisation écrite de Mme de Bullion, ou de reprendre la terre et de restituer les 22,000 livres. Inflexible, le prélat ne voulut rien entendre ; il passa même outre à une décision du Conseil privé du roi qui exonérait le Séminaire. Maisonneuve avait pu suivre à Paris toutes les phases de la contestation. On ne voit pas qu'en ce débat judiciaire, il ait pu même se dispenser de comparaître.

Se pouvait-il, pour lui et devant ses administrés du Canada, affaire plus mortifiante ? ³⁰

Tout semblait conspirer pour qu'en son ancien gouvernement, il ne se sentît plus chez soi comme naguère. Il avait dû renoncer à une partie de ses fonctions, les fonctions judiciaires. Pour cordiales que fussent ses relations avec les nouveaux seigneurs, ceux-là seraient désormais résidents dans l'île ; ils partageraient avec lui la maison seigneuriale. Forcément ils partageraient aussi son autorité. En ces conditions, son rôle lui apparaissait non seulement changé ; il lui apparaissait diminué, peut-être inutile. Car, de loin, Ville-Marie elle-même pouvait lui apparaître changée, aiguillée, en tout cas, vers un autre destin. Qu'allait devenir le projet de l'école de missionnaires et du poste d'avant-garde pour les conquêtes apostoliques ? En faisant, de Ville-Marie, le terme et le point de départ de la navigation des lacs, la paix iroquoise a eu pour conséquence de faire, de la petite cité mystique, la grande foire de la fourrure en Nouvelle-France. La paix a eu cet autre effet de rouvrir aux Jésuites les cantons iroquois, champs de mission naguère cultivés par les leurs. Du même coup, elle leur a facilité l'ouverture de la région des Grands Lacs que ces infatigables apôtres sont en train de conquérir. Que resterait-il aux missionnaires de Ville-Marie ?

³⁰ Voir, au sujet de cette affaire, Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 182-185.

Depuis quatre ans, Maisonneuve assiste à cette brusque évolution. Se peut-il qu'il n'en soit pas un peu dérouté ? Le rôle qu'il viendrait reprendre au Canada lui apparaît, chaque année, si différent de celui qu'il a tenu, qu'il espérait tenir. Désormais, qu'aurait à faire un idéaliste de son espèce où il ne fallait plus qu'un simple administrateur ? Il semble que, dès 1668, l'absent commence à se détacher. C'est au printemps de cette année-là qu'il échange, contre une pension viagère, ses revenus sur la métairie et les moulins de Ville-Marie. Au dernier moment, d'adroites pressions l'auraient-elles incliné à l'acte définitif ? C'est le 13 juin 1669 que, par commission de M. de Bretonvilliers, François-Marie Perrot lui est donné pour successeur.³¹ A-t-on assez remarqué que cette nomination aura pu se préparer ou se faire sous l'œil de Talon, à Paris jusqu'aux alentours de cette date, et sur le point de se rembarquer pour le Canada ? Pour ce capitaine du régiment d'Auvergne, marié à sa nièce Madeleine Laguide Meynier, on connaît l'indiscrete complaisance de l'intendant. Pour établir avantageusement le neveu, l'insinuant Talon aurait-il aidé Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, à transformer son congé déjà long de quatre ans, en ce que l'on a appelé une « démission et désistement » ? L'hypothèse n'a rien que de vraisemblable.

Pour résumer, disons qu'en ce petit problème historique, l'on peut opiner pour un congé mué, avec le

³¹ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, III, p. 163-164.

temps, en une démission, sans se dissimuler néanmoins que cette conclusion laisse subsister une part de mystère.

Maisonneuve vécut les dernières années de sa vie dans un modeste logis du Fossé Saint-Victor, à Paris, seul avec son serviteur. Le 9 septembre 1676, le fondateur de l'une des plus grandes villes de l'Amérique, l'homme qui, pendant vingt-trois ans, s'était fait le bouclier de la colonie, mourait dans un oubli presque complet, regretté de quelques rares amis du Canada. « C'était un homme de grande oraison », dit de lui la Sœur Morin. Avec lui disparaissait l'une des plus nobles figures de la Nouvelle-France mystique.





INTENTION APOSTOLIQUE OU HYPOCRISIE POLITIQUE ? ¹

•

LE fait indien imposait un grave devoir à la conscience européenne. Ce devoir, le « fardeau de l'homme blanc », dont parlera plus tard Kipling, comment les souverains de France l'ont-ils accepté ? Chacun se rappelle, en quels termes élevés, François Ier fit siens les vœux apostoliques de Cartier. Les successeurs du « roi chevalier » écriront dans la même langue, feront le même geste. Paroles et gestes de politiques ou de rois chrétiens ? Question d'histoire qui a fait hausser bien des épaules, provoqué bien des moues sceptiques. Qu'en faut-il penser ?

Une première observation retient l'esprit : le souci des souverains de France d'affirmer, de l'un à l'autre, la continuité de leur politique indienne. Dans la commission du marquis de la Roche, Henri IV entend rattacher sa politique coloniale aux fins désintéressées de François Ier : l'« agrandissement de la foy Catholique ». Coloniser pour évangéliser, telle sera la formule imposée au sieur de Monts en 1605 :

¹ Article paru dans la *Revue dominicaine* (Mai 1941).

« habiter les dites terres », dira le roi, « et par ce moyen amener à la connaissance de Dieu les peuples y estans, et là establir nostre autorité ». Sous la plume du jeune et pieux Louis XIII, ce style de chancellerie s'anime d'un souffle ardent. Lisez « sa lettre patente » aux premiers missionnaires de la Nouvelle-France. Imiter ses prédécesseurs paraît trop peu de chose au petit-fils d'Henri IV. Il entend les « surpasser » — c'est lui qui parle — « en désir d'establir la dite foy Catholique . . . ès terres loingtaines, barbares et estrangères . . . » Aux côtés du monarque, voici paraître Richelieu, politique réaliste. À la politique idéaliste de France, il imposera des alliages terrestres, non jusqu'au point toutefois d'en altérer l'essence. Lisez encore le début de l'*Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent Associés* dont rien n'égale la franchise. Coloniser pour évangéliser ! Le grand ministre garde la formule royale. Son rôle, le seul qu'il veuille s'assigner, sera celui d'un exécuteur de la volonté de son maître, volonté, au surplus, du « défunt Henri-Le-Grand son père » ; « découvrir ès pays, terres et contrées de la Nouvelle-France . . . quelque habitation . . . pour y établir une colonie, afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connaissance du vrai Dieu . . . » Mais puisque « le devoir de sa charge », reprend le ministre, est « de faire réussir les saintes intentions et desseins des dits seigneurs rois », il a « jugé que le seul moyen de disposer

ces peuples à la connaissance du vrai Dieu, était de peupler ledit pays de naturels français catholiques, pour, par leur exemple, disposer ces nations à la religion chrétienne, à la vie civile, et même y établissant l'autorité royale, tirer des dites terres . . . quelque avantageux commerce pour l'utilité des sujets du roi ». Dans la politique coloniale de Richelieu, part est donc faite, sans fausse hypocrisie, aux intérêts économiques. Dans la hiérarchie des fins, l'évangélisation n'en garde pas moins le sommet. Louis XIV, pourquoi ne pas le dire tout de suite, ne changera rien à ces fins élevées. Sa Majesté rappellera au gouverneur Denonville, dans une instruction dont le type sera d'ailleurs souvent reproduit, que « le devoir principal et essentiel est de satisfaire à ce qui regarde la religion et que de là dépend la bénédiction qu'on doit attendre du Ciel, sans laquelle rien ne peut avoir un heureux succès », ce pourquoi ledit sieur Denonville emploiera « principalement l'autorité qui lui est commise à contribuer autant qu'il sera en son pouvoir à ce que Dieu soit béni dans l'étendue de la colonie et que la religion chrétienne s'étende autant qu'il se pourra parmi les Sauvages voisins ». Ce langage de son roi, Colbert, tout envoûté qu'il soit par sa conception mercantiliste des colonies, l'adopte et lui donne force de consigne. Le 7 mai 1665, le ministre écrit à M. de Clodoré, gouverneur de la Martinique : « Vous savez que la principale intention (de Sa Majesté) est que vous avanciez le service de Dieu préféablement au sien ».

Clauses de style que tout cela ? Certes, il serait naïf de prétendre que, plus tard, quelques ministres de Louis XV, par exemple, ministres « philosophes », n'auraient point rangé la conversion des Sauvages parmi les cadets de leurs soucis. Louis XIV a souvent gâché lui-même sa politique idéaliste par son gallicanisme étroit, un utilitarisme décevant. Moins infortuné que l'Indien des autres Amériques, l'Indien de l'Amérique du Nord n'a pas échappé pour autant à toute exploitation de l'Européen. Souvent, et même sous le règne du grand roi, il a paru de peu de conséquence que l'Indien fût dévoyé, si le marché des pelleteries s'en portait bien. En ces déviations faut-il voir autre chose que l'oubli du devoir, la trahison de l'idéal religieux au profit du gain ou de la raison d'État, aventures fort humaines, quoique royales ? Toujours aux motifs d'ordre religieux, la politique indienne de la métropole a mêlé les motifs d'ordre profane. L'on évangélise l'Indien pour le mieux tenir dans la dépendance économique et militaire de la colonie. Monarques et ministres n'en sont pas moins des chefs d'État et des chefs de peuple officiellement et réellement catholique pour qui la civilisation temporelle, dirait Maritain, est restée « en quelque sorte une fonction du sacré ».

Ni la vérité ni l'atmosphère historique de l'époque ne permettent de voir les choses autrement. Les rois de France ont sous les yeux des exemples qui leur parlent haut. Leurs voisins, les souverains d'Espagne,

ont fait marcher de pair, dans le nouveau monde, conquête et évangélisation. Au reste, l'enseignement des théologiens de la péninsule enseigne à purifier par ces motifs, les prétentions des princes d'Europe sur les pays neufs. « Notre principale intention, en sollicitant du Pape Alexandre VI la concession des terres découvertes et à découvrir fut de convertir leurs peuples à notre sainte foi », écrivait, en son testament Isabelle la Catholique. Le premier chapitre de la seconde partie du *Testament politique* de Richelieu s'intitule proprement : « Le premier fondement du bonheur d'un État est l'établissement du règne de Dieu ». Il peut être bon, au surplus, de se poser la question : le roi de France fait à Reims, n'est-il bien à ses propres yeux et aux yeux de son peuple, qu'un simple laïc ? Personnage oint, revêtu, après les sept onctions du Saint-Chrême, de la tunique et de la dalmatique, il croit participer, par son sacre, à une dignité très proche du sacerdoce. Comme un thaumaturge, il touche aux écrouelles. Le lendemain de son sacre, le jeune Louis XIV fait l'attouchement à trois mille scrofuleux rangés sur la place de la cathédrale, à Reims. À l'exemple des Césars chrétiens, le même souverain en viendra à se croire « évêque du dehors », titre qui lui sera même décerné dans les milieux parlementaires, en 1699 notamment, et par un nul autre personnage que le jeune d'Aguesseau, le futur chancelier. Il est donc permis de l'écrire : pour la France du dix-septième siècle, le catholicisme fut tout na-

turellement le premier article d'exportation aux colonies. Et s'il arrive que, d'une souverain à l'autre, cette noble visée se transmette comme une tradition politique, voyons là gestes spontanés de rois croyants, habitués à s'incliner devant la primauté du spirituel.





DEUX MYSTIQUES DE LA NOUVELLE-FRANCE ¹

POUR témoigner de l'élévation morale de leur époque, Maisonneuve, Jeanne Mance et les autres ont laissé des exemples et des œuvres ; ils n'ont guère laissé d'écrits. Ces legs spirituels, deux femmes qui vont disparaître vers le même temps, les laisseraient à leur pays, et avec quel éclat et quel accent de modernité !

Le 30 avril 1672, à l'âge de soixante-douze ans et six mois, s'éteignait, au monastère des Ursulines de Québec, Marie de l'Incarnation. On ne saurait surfaire la place tenue en Nouvelle-France par cette femme qui n'avait rien d'une « sainte de cire », femme active dont l'action fut si profonde et diverse. Son âme d'élite, elle l'avait reflétée en combien d'âmes : en l'âme des visiteurs et visiteuses qui avaient assiégé la grille de son parloir ; en l'âme de ses compagnes du monastère qui ne cesseront plus de vivre de ses inspirations et de ses exemples ; en l'âme d'innombra-

¹ Article paru dans l'*Action nationale*, (Mai 1940). Extrait d'un cours public d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal.

bles jeunes filles, futures moniales ou futures femmes de foyer, marquées de sa forte empreinte. Pénitente et priante, elle avait ajouté ses mérites insignes au trésor de la communion des saints du Canada. Elle laissait des lettres qui peuvent compter pour les plus riches chroniques de son temps, documents d'une valeur inappréciable pour notre histoire. Elle laissait surtout des écrits spirituels qui ravissaient déjà Bossuet. L'auteur de *l'Histoire littéraire du sentiment religieux en France* jugera cette contemplative « l'une des plus sublimes de l'Église universelle ». Sur la mystique proprement dite, quel enseignement, quel témoignage de prix n'a-t-elle pas laissé ? Femme de foi saine, Française du grand siècle et qui en a le style et la pondération, elle a promené, en ce champ parfois noyé de brumes, son âme claire, transparente comme une aube. En sa doctrine, aucune trace de système, d'exclusivisme d'école ; tout uniment, l'enseignement traditionnel, vécu, repensé dans l'expérience quotidienne. Que de vérités nécessaires à tous les temps pourraient nous réapprendre son itinéraire spirituel et la leçon de toute sa vie ! Nous y verrions que les états mystiques ne sont pas l'apanage d'une rare élite entre les élites, mais la simple exécution du « programme divin sur toute âme », une efflorescence humaine dans le surnaturel. Nous y verrions encore que la contemplation n'est pas un état plus ou moins morbide de l'âme ; que, loin d'exclure le génie pratique, elle prépare et suppose, au contraire, un haut équilibre des facultés.

Tout près de Marie de l'Incarnation, comment ne pas faire place et grande place à sa voisine et contemporaine, Catherine de Saint-Augustin ? L'hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec meurt en 1668. Elle aussi laisse son message. Et ce message nous livre d'abord un éblouissant aperçu sur tout un aspect de l'histoire. Impossible de lire le Journal de Catherine, le récit de ses visions, ses dialogues avec les personnages de l'au delà, sans être frappé de l'intervention active, continue, des puissances d'en haut, dans la vie du monde. Impossible également de ne pas s'étonner du rôle extraordinaire que tiennent et que peuvent tenir, dans la vie du monde et dans la vie de leur pays, les mystiques et les saints. Catherine de Saint-Augustin aime fortement son pays d'adoption, non pour les charmes que la rude vie de son temps pouvait offrir à la frêle religieuse ; mais « je crois », disait-elle, que Dieu « prétend de moi quelque chose de particulier en ce pays ». Quitter le Canada, dirait-elle encore, « c'est la plus grande de mes appréhensions ». Un jour que le Père Brébeuf lui apparaît, « je lui demandai instamment », nous confie-t-elle, « qu'il eût soin de ce pays ». Sa vie de religieuse, de pénitente et de victime volontaire, elle-même l'a liée à la vie de la Nouvelle-France. Dans toutes les crises de l'époque, lors de la querelle Laval-d'Avau-gour, Laval-Mésy, lors de l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois, elle intervient, elle renouvelle son offrande de victime expiatoire. Malgré soi, l'on ne peut se défendre de penser qu'à certaines

heures d'angoisse, les événements ont pris telle tournure en Nouvelle-France, parce qu'une humble vierge de la trempe de Jeanne d'Arc s'est jetée dans le duel des puissances du bien et du mal, avec toutes ses prières et toutes ses immolations d'héroïne.

Sur la mystique, dirons-nous que son enseignement vient corroborer celui de son émule des Ursulines ? Pour Catherine de Saint-Augustin, le chemin de l'ascension spirituelle reste le chemin classique. Favorisée plus que Marie de l'Incarnation de visions et de révélations, aux prises avec une existence d'un rythme moins uni, où les assauts des puissances secrètes, sans même excepter les obsessions diaboliques, se produisent à haute fréquence, la mystique se garde, au milieu de ces merveilles, d'oublier l'essentiel : la pratique des simples vertus chrétiennes, la fidélité à ses vœux de religieuse. Jeune fille, elle avait aimé sa jeunesse, le monde; son esprit, sa beauté de femme en fleur, l'avaient enchantée. « Non seulement », a-t-elle écrit, « j'aimois par excez la braverie, le soin de conserver mon tein, pour agréer et paroître aux yeux des hommes, mais je recherchois encore avec avidité d'être estimée avoir bien de l'esprit, être de belle humeur, de belle conversation . . . J'ay passé et employé beaucoup de temps a railler et dire bien des paroles vaines, afin de paroître avoir l'air du monde. J'ay quelquefois par complaisance chanté diverses chansons d'amour . . . » Mouvements de nature, vivacité de tempérament qu'elle apaisera durement, employant sa vie à s'imposer et à subir les

suprêmes purifications. Bien loin de s'enorgueillir des rares privilèges que Dieu lui prodigue, cette voyante se méfie de ses visions et de l'extraordinaire. Obsédée sans relâche, affreusement tourmentée et tirillée, aux prises parfois avec un enfer au-dedans de soi, cette femme accomplit ce miracle de ne rien laisser transparaître ni dans sa figure, ni dans son humeur, ni dans le train de sa vie quotidienne. Autant et plus que Marie de l'Incarnation, semble-t-il, elle a démontré l'alliance naturelle des plus hauts états mystiques et du plus parfait équilibre humain. Son esprit solide, vif et clair, la rend apte aux emplois variés de l'hospitalière. Elle administre en sagace et prudente économe les biens de sa communauté ; elle pénètre, avec le sens d'une experte, les affaires les plus compliquées. Son style pourrait témoigner à lui seul de sa solidité d'âme. Toute jeune fille, elle a lu les romans excentriques et fades de son temps. « J'ay eu passion pour les Romans », a-t-elle encore écrit, « lesquels m'ont pensé perdre ». En proie, pendant une grande partie de sa vie, aux fantasmagories diaboliques, elle eût pu donner dans l'extravagance, dans l'écriture hermétique. Le jour où sur les instances de ses conseillers spirituels, elle entreprend d'écrire le *Journal* de ses expériences religieuses, elle s'en acquitte avec une étonnante fermeté de pensée et de forme. Il est regrettable que, sous prétexte de le moderniser, un des derniers biographes de Catherine de Saint-Augustin ait trop enlevé à son tour de plume. Pour l'introspection psychologique, la finesse fluide de ses

analyses, on peut se demander si Catherine a un égal parmi les mystiques de son temps. Elle écrit son journal vers 1660 : ce qui la fait contemporaine de Pascal, de Corneille, de Molière, de madame de La Fayette. On peut même se demander si, pour la pureté et la sobre élégance de sa langue, les historiens de la littérature religieuse ont fait à la petite hospitalière québécoise la place qui lui revient.





JEAN TALON

•

A CHÂLONS-SUR-MARNE, dans le bras sud du transept de Notre-Dame-en-Vaux, une dalle mutilée, sciée, garde encore son nom, partie d'une inscription à demi effacée. Combien de passants se doutent que, sous cette pierre, dort un grand colonial, l'un des plus illustres de l'histoire de France ? Cet homme, Colbert l'a longtemps cherché. Le 15 novembre 1664 il écrivait à Tracy : « Je désespère de pouvoir rencontrer un intendant qui ayt les qualités propres pour cet employ... » Colbert ne cherchait pas seulement un administrateur civil et un colonisateur. On projetait une campagne contre les Iroquois; il fallait un homme muni de l'expérience des choses militaires. Colbert offrit le poste à l'intendant du Hainaut, hier commissaire des guerres en Flandres, intendant à l'armée de Turenne. L'intendance d'un pays comme le Hainaut, à cette époque, ne conférait pas seulement compétence en administration militaire. En ces pays affreusement ravagés par la guerre, d'une misère innommable, un fonctionnaire royal apprenait, en réalité, comme on refait un

pays. Pendant les dix ans qu'il y fut, le jeune intendant du Hainaut donna beaucoup de son temps et de son zèle à réparer les maux de la malheureuse contrée. Mazarin l'a félicité du soin qu'il avait pris des malades et des blessés. Il s'occupa en particulier de l'organisation d'hôpitaux.

L'homme a quarante ans ; il s'appelle Jean Talon. De la branche champenoise de sa famille, il compte, parmi les siens, des administrateurs, des militaires, des hommes d'église, des gens de robe surtout ; l'autre branche des Talon, la parisienne, a donné Omer et Denis Talon, deux des plus fameux parlementaires de l'époque. Tous sont gens de fortes traditions gallicanes, capables de porter jusqu'à la passion le service du roi. Pendant que les Champenois suivent la fortune royale, que Jean Talon et ses frères s'attachent à Mazarin, le pompeux et bouillant Omer donne, tête baissée, dans la fronde des parlementaires. Mais c'est le même qui dira, des souverains de France : « Leur personne jouit d'une espèce de divination, leur prévoyance participant du privilège des prophètes et de la certitude des oracles ». L'Hôtel-Dieu de Québec garde un portrait sur toile de l'intendant de la Nouvelle-France. La figure respire, je ne sais quelle complexion fine et nerveuse. L'ovale du visage si nettement dessiné dans le flot des boucles noires, les yeux, d'un ovale eux-mêmes si aigu, la moustache fine et ténue, les lèvres minces, la ligne presque trop régulière du nez, feraient penser à quelque Adonis, à un subtil artiste, si l'arc des sour-

cils, la pose des lèvres, le menton volontaire, et surtout l'ardeur hautaine du regard projeté de côté, ne révélaient le fort vouloir, l'ardeur brûlante, concentrée, de l'homme d'action.

Homme d'action, mot qui le définit au plus juste, pourvu que l'on y sous-entende la vigueur créatrice de l'imagination, la puissance, la promptitude de l'exécution. Des hommes d'action, on sait qu'il en existe de deux sortes, ou plutôt que l'histoire nous les montre en deux fortunes différentes. Les uns ne sont redevables qu'à eux-mêmes de leur vie féconde et merveilleuse. De leurs seules forces, souvent même contre toutes les forces adverses, ils ont remué, pétri parfois leur époque, créé une œuvre à leur taille. Sans attendre qu'on leur offrît quelque chose à faire, ils ont fait ce qu'ils se sentaient en puissance de faire, y projetant, y imprimant, comme une effigie brûlante, leur fière et débordante personnalité. D'autres, apparemment plus heureux, ont vu venir à eux l'œuvre de choix. Un jour, un chantier s'est ouvert, invitant, spacieux, le chantier longtemps attendu. On les a mis à même de remuer de la vie, des hommes. Au service de maîtres ou de l'État, leur rôle s'est borné toutefois plus à bâtir qu'à tracer des plans, moins à concevoir qu'à exécuter. Empêchés d'être de grands architectes, ils n'ont eu que la ressource d'être de grands ouvriers. Mais grands ouvriers, ils n'ont pas manqué de l'être. Des uns et des autres, lesquels préférer ? Les premiers séduisent davantage, à coup sûr, par la puissance de leur esprit, leur création

indépendante. Moins personnels, mais plus secondés, peut-être les autres font-ils œuvre plus considérable et plus féconde. Talon fut de ces derniers. Gardons-nous de surfaire ou l'homme ou son rôle. Talon n'eut pas, comme Champlain, par exemple, à préparer, à susciter l'intervention royale. Elle vint à lui, prête au grand effort, cherchant ce qui avait trop manqué aux Cent-Associés, à la politique de Richelieu : un ordonnateur sur place, un chargé officiel de l'œuvre de colonisation. Talon n'eut pas, non plus, le premier, l'idée de toutes les choses qu'il accomplit. Il partait de France muni d'instructions et de directives générales. Il emportait même, signée de la main du roi et de la main de Lionne, une assez large ébauche de politique coloniale. Son mérite consisterait, une fois au pays, à mettre au point les projets de Paris, à les agencer plus organiquement, au besoin à les amplifier, puis surtout à diriger, à stimuler les volontés, à susciter cette collaboration populaire sans quoi les plus merveilleuses politiques ne sont jamais autre chose que des programmes sur papier.

De cette tâche, on peut dire que le jeune intendant s'acquitta superbement. Il le dut à la fertilité et à l'envergure de son esprit. Tel agent de la compagnie des Indes occidentales parlera des « Hautes idées que Monsieur l'Intendant a pour l'établissement du pays ». Dès le port de la Rochelle où, en mai 1665, il attend le bon vent pour s'embarquer, la pensée de Talon vogue déjà vers le pays lointain et elle échafaude des plans. « En attendant que ces vaisseaux qui nous

doivent porter soient prêts à mettre à la voile », s'ouvre-t-il à Colbert, « je profite tant que je puis du temps et je m'instruis sur la Nouvelle-France... J'entrevois beaucoup de choses à faire... » À cette activité d'esprit toujours en éveil, il joint de merveilleuses facultés d'exécutant. La Nouvelle-France n'avait pas encore vu pareil animateur. Les contemporains vantent, sur tous les tons, sa fébrile activité, son audacieux esprit d'entreprise, son savoir-faire, sa personnalité dynamique. Les Relations loueront, « sa capacité pour les affaires », « son industrie à contenter tout le monde ». De « taille avantageuse », on cherche ce qui peut bien lui manquer. Il sait convaincre, entraîner. « Il parlait admirablement bien... il assurait fort hardiment tout ce qu'il disoit », nous dit la Mère Juchereau. « Le roi ne pouvait envoyer une personne plus capable », s'exclame la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec. En maints passages de ses lettres, la Mère de l'Incarnation laisse éclater son admiration. Talon est l'homme qui « fait de grandes entreprises sans craindre la dépense »; qui sait tout faire valoir avec avantage. En trois ans, avouera l'Ursuline, « le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitent ». En l'intendant de 1665, il y avait l'étoffe d'un ministre des colonies.



LA VIE RELIGIEUSE AU TEMPS DE TALON ¹

•

LA piété des habitants est telle qu'il faut l'attendre de leur organisation religieuse. Charlevoix, toujours indulgent, n'a pas manqué d'y aller de son éloge. « On remarqua même que parmi les nouveaux venus, les plus libertins, ne pouvoient tenir longtemps contre les exemples de vertus, qu'ils avoient sans cesse devant les yeux, et qu'au bout de six mois plusieurs n'étaient plus reconnaissables, et ne se reconnaissaient plus eux-mêmes... Toute l'Isle de Montréal ressemblait à une Communauté Religieuse ». Un esprit libre comme l'abbé de Fénélon ne porte pas un jugement si différent : « Les Français mènent, à la vérité, une vie plus réglée, pour l'ordinaire, en ce pays-là qu'en France. On voit des peuples fréquenter très souvent les sacrements et s'adonner aux pratiques de piété en assistant autant qu'ils peuvent aux services divins ». Piété loyale, robuste, qui tient peut-être aux sources où s'alimente la spiritualité canadienne. Elle cherche le solide, les ouvrages de

¹ Article paru dans l'*Action Universitaire*, juin 1940.

fond. Quelques textes de la Mère de l'Incarnation nous révèlent ce que l'Ursuline prend à l'Évangile, à saint Paul. Elle dira, par exemple : « Dieu me possédait par les *Maximes* de son Adorable Fils . . . » Et encore : « Les passages de saint Paul qui traitent des opérations et des effets que ces divines lumières produisent dans les âmes, me consumaient d'amour ». Monsieur de Sales reste un grand maître. Le Père Charles Garnier le lisait jadis à Saint-Marie des Hurons. Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec demandent qu'on leur envoie, pour leurs malades, la *Conduite de M. de Sales*. Des œuvres de M. de Sales, on possède l'édition de 1626. Chose étonnante, il y aura jusqu'à une lettre inédite de François de Sales, qui circulera parmi les missionnaires jésuites. On s'alimente encore à l'œuvre des docteurs mystiques de l'époque, chefs qui ont d'ailleurs des disciples au pays : le Père Surin, Saint-Jure, M. Olier dont les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec demandaient la *Journée chrestienne*. Tous s'inclinent devant Jean de Bernières, l'homme de l'Ermitage de Cæn, celui que tout le monde lit, le maître en spiritualité de Mgr de Laval et des fondateurs du Séminaire de Québec, le même qui donna à ses disciples en partance pour le Canada, des règles écrites, et à l'évêque de Pétrée, des avis particuliers. La piété des Canadiens se manifeste par l'assistance aux offices religieux. Le Père Beschefer trouve autant de monde à la messe les dimanches qu'aux « bons Jours à l'église de S. Sauveur à Pont-à-Mousson ». Le peuple ne paraît pas encore s'ennuyer

aux longues prédications. « L'on n'y presche que 3 petits $\frac{1}{4}$ d'heure », écrit le même Père Beschefer; « et on ne les laisse pas passer ». Rien ne délecte tant les fidèles que les grandioses cérémonies du culte. Quel éclat prennent parfois dans la vie publique ces solennités religieuses. En 1666 les quatre églises de Québec se font le partage de riches reliques venues de Rome : parmi lesquelles les corps de saint Flavien et de sainte Félicité, sans compter un grand nombre d'ossements insignes. Pour la circonstance une pompe sans précédent se déroule dans les rues de la petite ville : quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chappes, chasubles et dalmatiques, défilent; les châsses hissées sur des brancards superbement ornés, escortées de flambeaux, sont portées par les plus élevés en dignité; tout le monde officiel est là, MM. de Tracy, Courcelles, Talon, le Barrois, pour porter le dais; dans la chapelle du château, un reposoir a été dressé pour y déposer en passant les saintes reliques; des décharges générales de l'artillerie saluent les châsses; et la procession rythme sa marche dans l'accompagnement d'une muïque, nous ne savons laquelle. Enthousiasmée, la Mère de l'Incarnation écrit en France : « je n'aurais jamais osé espérer de voir une si grande magnificence dans l'Église du Canada, où quand j'y suis venue je n'avais rien vu que d'inculte et de barbare ».

Les dévotions chères à la colonie restent celles que nous savons déjà. Outre la dévotion à la Sainte Famille qui est spéciale à l'époque, fleurissent les

dévotions à la sainte Vierge, à sainte Anne, à saint Jean Baptiste, à saint Joseph. Pour la sainte Vierge, sa place de choix, dans le cœur des fidèles, se manifeste par les appellations géographiques dont se parsème la carte de la Nouvelle-France. Au loin, à l'autre bout du pays, c'est Sainte-Marie-du-Sault, le fleuve de la Conception (Mississipi), la mission de l'Immaculée-Conception des Illinois; chez les Iroquois, c'est la mission de Sainte-Marie-des-Martyrs; aux environs de Québec, c'est Notre-Dame de Foy. Dans la région de Montréal, c'est le poste principal, la ville mystique, qui reçoit le nom de Ville-Marie; c'est la principale Église du lieu dédiée à Notre-Dame; c'est une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bonsecours; c'est l'institution de Marguerite Bourgeoys qui prend le nom de Congrégation de Notre-Dame. Maisonneuve avait raison d'écrire, en tête de l'une de ses ordonnances, cet étonnant considérant: « attendu que cette isle appartient à la sainte Vierge... » On continue de demander à la sainte Vierge des guérisons miraculeuses. La Relation de 1666-67 consacre tout un chapitre à narrer les merveilles opérées « en l'église de Sainte Anne du Petit Cap, coste de Beaupré ». Un jour de mars 1666 une trentaine de pèlerins, parmi lesquels MM. de Tracy et de Courcelles, vont faire leurs dévotions à la chapelle déjà célèbre. Les feux de la Saint-Jean ont encore lieu chaque année. A celui de 1666 l'évêque se présente habillé pontificalement, accompagné de tout le clergé en surplis. Ce

jour-là les assistants sont témoins d'une lutte de courtoisie entre M. de Tracy et le prélat. Ce dernier présente le flambeau de cire blanche au lieutenant du roi ; celui-ci le rend au prélat et l'invite à mettre le feu le premier. Les feux de la Saint Joseph s'allument jusqu'au fond des bois. Au printemps de 1664, le Père Nouvel qui parcourt, avec deux Français et une bande de sauvages, les forêts de la côte nord, n'oublie point la fête du patron de la Nouvelle-France. Le 19 mars au soir, au chant du *Te Deum* et au milieu de décharges de fusil, un feu de joie crépite dans la blanche solitude ; « le bois ny manquoit pas », assure le Père.

La colonie garde toujours le caractère d'un pays fondé sur le vieux droit chrétien. L'autorité civile se porte de soi-même à la rescousse des lois et des coutumes de l'Église. Le Conseil intervient pour rappeler aux paroissiens de Québec le devoir de rendre, chacun son tour, le pain bénit. Pour avoir mangé de la viande pendant le carême, sans en demander permission à l'Église, Louis Gaboury est condamné par le juge prévôt de Lyret, entre autres peines, à payer une amende de vingt livres, puis à être attaché au poteau public pendant trois heures ; de là à se voir conduit à la porte de la chapelle de l'île d'Orléans, où, « estant à genouils, les mains jointes, nue teste », il (Gaboury) demandera « pardon à Dieu, au Roy et à la Justice . . . » Voici encore mieux. Lors d'un *Te Deum* chanté en l'Église Notre-Dame de Québec, à l'occasion des victoires du roi

sur les Hollandais, un huissier a pris sur soi de n'y pas paraître. Sur ce, avis est donné par le Conseil, à tout l'ordre des huissiers, de ne plus s'absenter de ces cérémonies sous peine d'une amende pour la première offense, et sous peine de destitution pour la seconde. À la suite de prétentions émises par les officiers des troupes, une ordonnance royale vient régler jusqu'à l'ordre à suivre dans les processions et cérémonies religieuses en Nouvelle-France ; le gouverneur général ou le gouverneur particulier de chaque lieu marchera le premier, suivi des officiers de justice, et ceux-ci des marguilliers, sans que les officiers militaires puissent prétendre à quelque rang que ce soit.

Sur ce tableau de vie religieuse une ombre se profile néanmoins, on dirait même un déclin. L'on assiste, semble-t-il, à ce que l'on pourrait appeler la fin de l'ère mystique en Nouvelle-France. Par ère mystique, entendons un climat moral d'une exceptionnelle élévation, une atmosphère de haute spiritualité. Ce climat ou cette atmosphère, les fins mêmes assignées à la colonie par ses fondateurs, les ont créés. Deux générations au moins de pionniers ont appris à voir, dans l'entreprise coloniale de la France en Amérique du Nord, sinon uniquement une entreprise d'évangélisation, une œuvre à tout le moins où la conversion des Indiens occupait le premier plan. Pendant la même époque, des âmes d'élite, en grand nombre, se sont élevées à la suprême ascension spirituelle : l'union à Dieu, union

éminente dans la contemplation des mystères de la foi, accompagnée parfois de dons extraordinaires : visions, extases, révélations, etc. Ce que l'on appelle les « grâces d'oraisons » sont alors faveurs largement répandues. Mgr de Laval « avoit . . . une science pratique des voies les plus sublimes ». Mais le chef de la petite Église canadienne n'est pas seul à être favorisé de ces grâces. On les retrace dans les maisons de religieuses, parmi les missionnaires jésuites ; on les rencontre parmi les laïcs, parmi les gens du monde. Rappelons-nous ce M. de Repentigny, amiral de la flotte de la colonie, lieutenant de M. d'Argenson, qu'en dépit de sa mine de « courtisan », la Mère de l'Incarnation nous dit être « un homme d'une grande oraison et d'une vertu épurée ». Rappelons-nous encore M. d'Argenson lui-même qui, à la grille de l'Ursuline, « ne parle que de Dieu et de la vertu, hors la nécessité de nos affaires ». Et M. de Tracy que la Mère a vu « plus de six heures entières, dans l'église sans en sortir ». Il en est d'autres. Le souffle de l'Esprit se répand jusque parmi les Indiens. Chrestien Le Clercq s'est moqué, avec plus ou moins de grâce, des prétentions des Jésuites sur ce point. Maintes fois les missionnaires constatent, parmi leurs convertis, des états spirituels étonnants. Quelques-uns de ces naïfs chrétiens, pour compatir aux souffrances du Christ, s'administrent la discipline jusqu'au sang.

Vers 1672 des contemporains croient discerner un changement d'atmosphère. La Sœur Morin qui peint

si souvent en rose, se met à peindre en noir. À la suite de son tableau des trente-deux premières années de Ville-Marie, l'annaliste nous livre cette confidence mélancolique : « Mais ce temps heureux est bien passé, la guerre continuelle des Iroquois ayant obligé notre bon roy d'envoyer dans le Canada, à plusieurs fois, cinq ou six mil hommes soldats et officiers, qui ont ruiné la vigne du Seigneur et établi le vice et le péché qui est presque aussy commun à présent que dans l'ancienne France ». Et la Sœur nous montre les gens de bien et surtout les missionnaires « regrettant et pleurant avec sanglot ces heureuses années, où la Vertu fleurissait ». Quelque soixante ans plus tard, l'historien Charlevoix soulignera cette rupture entre deux époques. Du grand effort de peuplement accompli sous Talon, il dira : « On ne songeoit plus alors qu'à peupler le Pays, et on n'étoit plus aussi scrupuleux que par le passé, sur le choix des Colons : aussi y vit-on bientôt régner des vices qui jusque-là y avoient été ignorés ».

Le changement tient-il au seul afflux de population ? Il s'explique tout d'abord, croyons-nous, par un affaiblissement de l'idée-missionnaire, affaiblissement inévitable. Jusque-là l'on avait rêvé de vastes cités chrétiennes, en Nouvelle-France, cités de peuplades indigènes converties en masse et gagnées à la vie européenne. Le rêve est en train de s'écrouler. Chaque jour met les apôtres en présence de deux affligeantes réalités : le peu de densité de la population américaine et son irréductibilité foncière à la

civilisation blanche. Beaucoup se demandent même si les races indiennes ne sont pas en train de mourir ? La forêt, la guerre qui ont déjà dévoré en nombre infini ces infortunées peuplades, continuent, semble-t-il, à les happer l'une après l'autre. En 1664 la Mère de l'Incarnation déplore cette triste fatalité : « Lorsque nous sommes arrivés en ce pays », écrit-elle, « tout était si rempli qu'il sembloit aller croître en un peuple inombrable... ; il y en a pourtant encore un grand nombre, mais c'est peu en comparaison de ce qui était, car de vingt à peine en est-il resté un ». Une coïncidence singulière veut en outre que bon nombre des hommes et des femmes qui ont incarné l'âge mystique, meurent ou disparaissent à quelques années de distance.





DENONVILLE ET LES GALÉRIENS IROQUOIS ¹

LE 1er juillet 1687 l'armée coloniale dirigée contre les Sonnontouans, arrive à Katarakoui. Ici se place un incident qui a brouillé l'histoire de Denonville et qui reste, en sa vie, une sorte d'énigme. Nous voulons parler de l'incident des galériens iroquois. Voici les faits : en route vers Katarakoui, Denonville fait arrêter dix espions Iroquois, dont cinq hommes, quatre femmes et un enfant, parmi lesquels quatre Onnontagués et un chef Goyogouin.² À Katarakoui même, Champigny qui a devancé l'armée, attire dans le fort, sous prétexte d'un festin, 130 sauvages des environs, « tant hommes, femmes qu'enfants ».³ Quelques jours plus tard, Denonville envoie capturer, dans un village des environs du fort Frontenac, 80 autres Iroquois, dont 17 hommes. Le 3 juillet, logeaient donc au fort, 200 prisonniers ;

¹ Extrait d'un cours public d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal.

² Baugy, *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687*, (Paris 1883), p. 58, 68, 77-78.

³ Baugy, *Id.*, p. 74-76, 80.

sur ce, 50 hommes.⁴ De ces cinquante, la plupart seront expédiés immédiatement à Québec. Quarante, trente-six, selon le Père Beschefer, partiront l'automne même pour les galères de France, sous la conduite de l'un des frères Le Moyne, M. de Sérigny, qui leur servira d'interprète.⁵ Là-bas ces malheureux seraient morts de misère, sauf trois d'après Catalogne, sauf 13 d'après le Père Jean de Lamberville. En réalité, à l'automne de 1689, 21 Iroquois des galères de Marseille sont dirigés sur Rochefort pour repasser en Amérique. Frontenac, à son retour au Canada, en ramena quelques-uns.⁶

* * *

Constatons en premier lieu que peu de contemporains ont trouvé à blâmer cet acte de Denonville, ou l'ont blâmé fortement. Dans son *Journal*, Baugy, l'aide de camp du Marquis, relate les faits sans plus. Selon Mgr de Saint-Vallier qui écrit, il est vrai, à Paris, mais qui est encore à Québec au retour de l'armée de Denonville, ces arrestations auraient eu pour fins l'obtention d'otages et la diminution des forces de l'ennemi.⁷ Le Père Beschefer mentionne l'arrestation et l'envoi aux galères, sans plus, lui aussi.⁸

⁴ Baugy, *Id.*, p. 87-88.

⁵ *Nova Francia*, volume 5, p. 316-17; *id.* vol. 6, no. I, p. 58.

⁶ *Collection de Manuscrits...* (Québec 1883), I, p. 454, 485.

⁷ *Estat présent de l'Eglise et de la colonie française...* (Québec 1856), p. 91-92.

⁸ *Relations des Jésuites* (éd. Thwaites), LXIII, p. 276-78.

M. de Belmont qui est, comme l'on sait, de l'expédition de 1687, se désole de voir ainsi traités des Iroquois « qui estoient comme sous notre protection », mais blâme surtout la rudesse du procédé. Dans l'entourage du gouverneur, au dire du sulpicien, on estime que « trop rude au commencement », Denonville « a esté trop mol et trop humble à la fin ». ⁹ La Hontan qui est, lui aussi, à Katarakoui, prétend bien que ces Iroquois « ne méritoient rien moins que le traitement qu'on leur fit ». Là-dessus le baron bâtit une fantaisie larmoyante. ¹⁰ Monseignat, dont il ne faut pas oublier qu'il est le secrétaire de Frontenac, écrit en 1690, après le retour au pays des galériens, qu'« ils seroient encore aux galères sy le Roy n'avoit jugé à propos de les renvoyer icy avec monsieur le Comte, la trahison qu'il leur avoit esté faicte n'estant nullement de son goust ». ¹¹ Le plus sévère fut le Père Jean de Lamberville. Denonville a chargé le missionnaire de convoquer au fort Frontenac les principaux chefs des bourgades pour y délibérer de la paix. Le gouverneur l'a autorisé à engager auprès des Indiens la foi et la parole françaises. Confiant en l'honneur du Père, 40 des principaux Iroquois se seraient trouvés au rendez-vous pour y être mis aux fers. Denonville aurait donc cruellement abusé de la bonne foi du Jésuite ; il aurait compromis le ministère du missionnaire auprès des Iro-

⁹ *Histoire du Canada*... (abbé de Belmont) p. 20-21.

¹⁰ *Nouveaux Voyages*... (La Haye 1704), p. 92-95.

¹¹ Cité par Girouard (Désiré) *M. S. R. C.* (1899), section I, p. 91.

quois, mis gravement sa vie en danger. À lire l'accusation du Père de Lamberville, écrite huit ans après la malheureuse affaire,¹² il semblerait que les 40 galériens expédiés en France seraient les quarante chefs réunis par lui. Dans *Nova Francia* (vol. VI, no 1, p. 58) A.-Léo Leymarie écrit sans plus de nuances : « Ce n'est qu'en 1687 que le jeune Marquis de Denonville donna ordre à l'intendant de Champigny, de monter au Fort Frontenac et d'y capturer des Iroquois. Champigny rencontra les Iroquois cabanés autour du fort ; il leur offrit un grand festin. Pendant le repas, sur son ordre, des soldats du poste cernèrent les convives et les firent prisonniers : ils étaient une quarantaine ». Presque autant d'imprécisions que de lignes. Dans la *Grande Légende de la mer : Une épopée canadienne*, M. Charles de la Roncière y va aussi rondement : « Mesure barbare et impolitique », écrit-il, « car les captifs étaient des Onnontagués, la tribu iroquoise qui nous était le moins hostile... »¹³

* * *

Les Iroquois capturés à Katarakoui puis expédiés aux galères de France, sont-ils bien les Iroquois du Père de Lamberville et sont-ils des Onnontagués ?

¹² Lettre du P. Jean de Lamberville à un Père missionnaire de Chine. — Paris, 23 janvier 1695. (La Rochemonteix), *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, III, p. 613-20.

¹³ Roncière (Charles de la), *La grande légende de la mer, Une épopée canadienne*. (Paris 1930), p. 33.

Procédons par élimination. Parmi eux point de Sonnontouans. Les Sonnontouans savaient, du reste, de diverses sources, que l'armée des Français s'en allait porter la guerre en leur pays : raison suffisante pour eux de ne pas se trouver à Katarakoui. Disons-nous qu'il n'y avait point non plus d'Onnontagués, de ceux du moins qui s'étaient portés au rendez-vous ? Car ceux-là, écrit le gouverneur au ministre, il faut nous les ménager « pour tacher de les désunir des Sonnontouans », et au besoin, nous servir d'eux pour négocier.¹⁴ La Durantaye, Du Luth reçoivent les mêmes instructions : épargner les sauvages du village d'Onnontagué ; les faire seulement prisonniers, « comme ils se sont plus sagement comportez avec nous que les autres villages... Il est nécessaire de les distinguer pour les désunir et les rendre suspects aux autres... »¹⁵ Nous savons, en outre, par Baugy, que Denonville fit relâcher le fils de la Grand'gueule « pour lui marquer qu'il ne manquait pas à sa parole ». ¹⁶ Denonville relâche encore quelques « proches parens de nos sauvages chrétiens ». Aurait-il retenu ceux des Onnontagués et des Goyogouins, arrêtés le long de la marche vers Katarakoui ? Il semble bien. Mais ces Onnontagués ont-ils été envoyés aux galères ? Il n'y paraît point. À l'automne de 1687 Denonville a déjà renvoyé

¹⁴ Denonville au ministre, 25 août 1687, *Arch. du Can., C*" A-9, p. 94-111.

¹⁵ Mémoire de Denonville, 27 août 1686, *Arch. du Can., Coll.* Moreau de St-Méry, F3, 2-1, p. 279-91.

¹⁶ Baugy, *Journal d'une expédition...* p. 80.

quatre des prisonniers iroquois « des deux villages Onnontagué et Onneiout », pour les induire à séparer leur cause de celle des Sonnontouans.¹⁷ Un mémoire de Callières à Seignelay, mémoire écrit en France à l'automne de 1688 ou pendant l'hiver d'après, nous apprend, en outre, que, pour tenter auprès des Iroquois, ses premières négociations de paix, Denonville choisit pour délégués vers les cantons, « ceux de la nation des onnontagués qui separa de ceux qui lenvoja en france parce qu'ils avoient paru moins animés contre nous et estoient en commerce avec le Père de Lamberville ».¹⁸ Prenons bonne note de ce texte de Callières. Il pourrait démontrer qu'aucun des Onnontagués du Père de Lamberville n'a été envoyé aux galères, et que le Père, dont l'excuse, avons-nous dit, est d'écrire huit ans après l'incident, a gravement manqué de justice envers Denonville. Feron-nous d'ailleurs observer que tous les missionnaires ne partagent point, sur ces Onnontagués, l'opinion bienveillante du Père Jean de Lamberville ? Pour le Père Carheil qui a autrefois missionné dans les cantons, l'Onnontagué « est le plus fourbe de tous ».¹⁹ Au reste, de l'aveu du Père de Lamberville, les Onnontagués arrêtés sur le chemin de Montréal à Katarakoui étaient rien moins que des espions, venus se poster sur la

¹⁷ Mémoire de Denonville (27 oct. 1687), *Arch. du Can.*, C" A-9, p. 199-227.

¹⁸ Mémoire du Chevalier de Callières à Seignelay (sans lieu ni date) *Arch. du Can.*, C" A-10, n. 438-68.

¹⁹ *Relations des Jésuites* (éd. Thwaites), LXIV, p. 22.

route de l'armée, avec l'intention de faire des prisonniers.²⁰ Donc rien de plus justifiable que leur arrestation.

Cet ensemble de faits diminue singulièrement, on l'avouera, le tort fait au missionnaire jésuite. Il n'est pas niable que le gouverneur se servit du Père Jean de Lamberville pour attirer au fort Frontenac des chefs iroquois. Si l'on tient que Denonville les attirait dans un piège, il n'est pas niable, non plus, que le Père fut laissé dans l'ignorance complète de ce dessein.²¹ Accordons néanmoins au marquis qu'il fait le possible pour diminuer le péril des missionnaires iroquois. Lorsqu'il donne l'ordre à La Durantaye et à Du Luth de ne pas molester les Onnontagués qui se trouveront sur leur route, il le fait en particulier parce que « ce nous sera un moyen pour retirer les R.P. de Lamberville qui sont chez eux ».²² Il veut que le Père Jean renvoie dans la colonie son cadet, le Père Jacques, et qu'il reste seul, parmi les sauvages, « afin qu'il aye moins de peine à se retirer luy seul ». Le Père Jean avoue lui-même qu'il fut averti, quoiqu'un peu tard, de se retirer du pays des Iroquois. Cet avertissement tardif, s'il n'a pu le mettre à profit opportunément, n'y a-t-il que de la faute du gouverneur ? Il est permis de penser que le Père, averti à temps, « s'est résolu, comme il dit, à

²⁰ Baugy, *Journal d'une expédition*... p. 77-78.

²¹ Mémoire de Denonville, 8 nov. 1686, *Arch. du Can.*, C" A-8, p. 220-266.

²² Mémoire de Denonville, 26 août 1686, *Arch. du Can.*, Coll. Moreau de St-Méry, F3, 2-1, p. 279-91.

ne venir à Katarakoui qu'avec les anciens des Iroquois ». ²³ De son côté Denonville nous confie qu'il ne pouvait retirer le missionnaire, l'année précédente, sans donner l'éveil sur ses projets de guerre, et même sans attirer immédiatement l'orage sur la colonie, orage véritable, fort menaçant, que, seul, le Père de Lamberville parvint à conjurer et qui, toute l'année, laissa la colonie dans l'appréhension « des plus grands malheurs ». ²⁴ Denonville n'est pas insensible, pour autant, au péril que court le Jésuite. « Il me fâche fort », écrit-il, « de le voir exposé . . . » ²⁵ De nouveau, au début de juin 1687, encore à Montréal, Denonville écrit au ministre : « Tout cela me fait craindre que le pauvre père n'ait de la peine à se retirer d'entre les mains de ces barbares, ce qui m'inquiète fort ». ²⁶ En fin de compte et encore qu'il ne l'ait pu faire sans péril, le Père réussit à s'échapper. Le 29 juin, il rejoint l'armée, deux jours avant qu'elle arrive à Katarakoui.

* * *

D'où viennent donc les captifs iroquois de Denonville ? Ils viennent, sauf le petit nombre, non

²³ Denonville au ministre, 8 juin 1687, *Arch. du Can.*, C" A-9, p. 31-50.

²⁴ Mémoire du voyage pour l'Entreprise de M. le Marquis de Denonville contre les Sonnotouans. — *Arch. du Can.*, C" A-9, p. 163.

²⁵ Mémoire de Denonville, 8 nov. 1686, *Arch. du Can.*, C" A-8, p. 220-66.

²⁶ Denonville au ministre, 8 juin 1687, *Arch. du Can.*, C" A-9, p. 31-50.

des villages du sud du lac Ontario, mais des villages de la rive nord du lac. Denonville l'écrit en toute lettre au ministre; il n'y a « que ceux qui ont esté aretez aux environs du fort Kataracoüy, lesquels sont bien Iroquois naturels, mais pour la plupart des villages au nord du lac Ontario... »²⁷ « On envoie en France », écrit le Père Beschefer, « 36 Iroquois du nombre de ceux que Mr de Denonville fit arrêter sur sa marche et aux environs de Katarakouy, de peur qu'ils n'en allassent donner avis »,²⁸ Si l'on se rappelle que, « sur sa marche », Denonville n'avait arrêté que cinq hommes, 31 des 36 appartiennent donc aux captifs pris au filet dans les environs du fort. En son *Histoire du Canada*, l'abbé de Belmont ne parle point d'arrestations faites ailleurs. Il déplore seulement qu'on se soit jeté sur ces Iroquois de la rive nord et il ajoute : « Ce qui fut de pis, 1° c'est qu'on envoya les hommes, à la fin de la campagne, aux galères de France ». Fait déplorable, dira-t-on ? Pourquoi accabler des malheureux qui vivaient depuis longtemps dans le voisinage des Français du fort Frontenac, et qui, maintes fois, nous avaient rendu service et qui, de plus, « estoient comme sous notre protection ? » écrit l'abbé de Belmont.²⁹ Pourquoi encore, pour les faire tomber dans le piège, se servir du prétexte d'un festin ? Pourquoi surtout, lorsque, en route vers Ka-

²⁷ Denonville au ministre, 25 août 1687, *Arch du Can.*, C'' A-9, p. 94-111.

²⁸ *Relations* (éd. Thwaites), LXIII, p. 278-80.

²⁹ *Histoire du Canada...* (abbé de Belmont) p. 20.

tarakoui, il apprend la capture du premier groupe, Denonville aurait-il envoyé dire à ces Iroquois de ne se point alarmer, qu'on ne s'est assuré de leur personne que pour les empêcher de divulguer à ceux de leur nation la marche de l'armée ?³⁰ Si l'avis ne s'adresse point aux Onnontagués tombés dans le filet, quelques jours auparavant, nous avouons qu'il y a là une part de mystère. Pour ce qui est du festin, notons que le festin n'eut pas lieu, ainsi qu'on le croit généralement, sous les yeux de Denonville. Denonville n'eut pas même l'idée de cette embûche, du moins à ce moment. Sur la nouvelle que des Iroquois se trouvent dans les parages — l'armée est encore à quelques jours de Katarakoui — il dépêche Sainte-Hélène et un parti de sauvages pour tenter leur capture sans festin.³¹ Champigny est celui qui se servit de l'appas du festin, quatre ou cinq jours avant l'arrivée de Denonville à Katarakoui ; et, pour justifier cette ruse et ne pas opérer l'arrestation par la force, l'intendant prétextait la faiblesse de la garnison placée sous son commandement. On n'eut recours à ce piège, du reste, que pour la capture du premier groupe. Pour les autres, nous l'avons vu, Denonville envoya des détachements se saisir de leurs villages.

* * *

Observons, en outre, que cette idée d'expédier des Indiens aux galères de France, n'a pas germé

³⁰ Baugy, *Journal d'une expédition*... p. 74.

³¹ Baugy, *Journal d'une expédition*... p. 72.

dans l'esprit des administrateurs coloniaux. Elle vient du roi qui désirait fort, pour ses galères, des prisonniers de guerre iroquois. Il en avait demandé à La Barre. Il en demandera à Denonville.³² Le ministre Pontchartrain en demandera à son tour. Champigny qui jette les captifs à bord d'un vaisseau de France, écrit au ministre qu'il le fait « conformément à ses ordres ». Denonville écrit au même : « Vous m'avez ordonné de vous envoyer les prisonniers que nous ferions...³³ » Quand il aura reçu le premier contingent, le roi en demandera d'autres.³⁴ Une question non moins épineuse que la ruse du festin surgit ici : le roi voulait des prisonniers. Quel principe de droit, quel ensemble de faits autorisaient Denonville et Champigny à considérer les Iroquois capturés à Katarakoui comme des prisonniers de guerre ? De bonne foi le pouvaient-ils ? Et pourquoi pas ? Pour voir clair en ce débat, il faut se rappeler l'âpre lutte alors engagée pour la possession du commerce des grands lacs, rivalité ardente où l'on aperçoit comme personnage d'avant-scène, l'Indien des cantons, mais rivalité dont les fils se retracent jusqu'à Orange. Denonville s'est-il trompé sur l'attitude des Iroquois ? Leur a-t-il prêté gratuitement des projets de guerre ? Sur ce point,

³² Le roi à La Barre, 31 juillet 1684, *Arch. du Can.*, C" A, 6-I, p. 463-68. — Le roi à Denonville et Champigny, 30 mars 1687, *New-York col. Doc. IX*, p. 322-24.

³³ Champigny au ministre, 16 juillet 1687, *Arch. du Can.*, C" A-9, p. 51-60. — Denonville au ministre, 25 août 1687, *Id.* C" A-9, p. 94-111.

³⁴ *Arch. du Can.*, 8 mars 1688, C" A-10, n. 22-42.

le doute n'est point possible : Denonville tient les Iroquois pour des ennemis déclarés de la colonie, guettant le moment de se jeter sur elle. Sur la foi de qui, en particulier, en est-il venu à cette conviction ? Il n'a qu'à s'en rapporter au Père Jean de Lamberville lui-même, à l'avertissement pressant envoyé à M. de La Barre par le missionnaire en 1684. Depuis lors la menace n'a fait que s'aggraver, se préciser. Est-ce la faute de Denonville s'il hérite de la fausse position que lui a léguée son prédécesseur ? La guerre, le marquis la tient pour commencée et commencée par les Iroquois ; guerre larvée poursuivie depuis des années par leurs déprédations incessantes contre les traiteurs français et par l'hostilité obstinée des Sonnontouans contre les alliés indiens. Denonville croit, en outre, les Iroquois de mèche avec les Anglais pour ravir à la colonie le commerce de l'ouest, détruire l'alliance franco-indienne, et enfin chasser les Français du continent. Dans la récente conspiration anglo-iroquoise contre Michilimakinac, n'a-t-il pas vu le péril d'un massacre de tous les Français de l'ouest ? Mais alors son rendez-vous à Katarakoui qu'est-ce autre chose qu'une ruse de guerre, où il n'invite les Onnontagués que pour attirer le plus possible de chefs Sonnontouans, les plus acharnés alors contre les Français et leurs alliés ? En ce cas, peut-on lui reprocher si violemment d'avoir voulu rendre aux Indiens perfides la monnaie de leur pièce et de les avoir traités comme des sujets coupables de révolte et de trahi-

son ? Car, ne l'oublions pas, les Iroquois, à cette époque, sont considérés comme des Indiens d'allégeance française ; leur pays est tenu pour un territoire français ; eux-mêmes, ces barbares, dans leurs visites diplomatiques à Québec ou à Montréal, appellent le gouverneur de la Nouvelle-France, leur « père ». Certes, à certains égards, l'acte de Denonville pouvait être impolitique, maladroit, tant que l'on voudra. Était-il si illégitime ? Quant aux sauvages de la rive nord du lac Ontario, qu'a-t-on vu en eux, sinon des complices des autres ? On nous apprend, par exemple, que le chef de l'armée n'a pu saisir les plus beaux et les plus grands, parce que les Iroquois du sud les ont attirés dans leur parti. L'abbé de Belmont, Mgr de Saint-Vallier, expliquent la capture des hommes de cette région par la volonté de « n'avoir pas ces Sauvages contre nous dans la campagne ». ³⁵ Plus tard, en 1688, lorsqu'il redemanderait au roi les galériens iroquois, Denonville aura si peu de scrupules sur son acte et sur la qualité de ses captifs, qu'il ne les fera revenir que pour procéder à un échange de prisonniers. ³⁶

* * *

Ainsi nous apparaît cet épisode des galériens qui a tant fait couler d'encre. Deux vérités, à tout le

³⁵ *Histoire du Canada...* (abbé de Belmont), p. 20. — Saint-Vallier (Mgr de), *Estat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*. (Québec 1856) p. 92.

³⁶ Denonville à Andros, 23 oct. 1688, *Arch. du Can.*, C" A-10, p. 130-37.

moins, nous paraissent établies : la première, que les Iroquois condamnés aux galères n'étaient point des Onnontagués ni des Indiens amenés à Katarakoui par le Père Jean de Lamberville ; la seconde, que Denonville, en sa capture de prisonniers, a posé, en toute bonne foi et légitimité, un acte de guerre. Il se peut que nous n'ayons point dissipé toute équivoque ou tout mystère autour de cette affaire. Nous croyons néanmoins que ce simple exposé des faits inclinera à juger avec plus de sérénité l'acte d'un gouverneur qui, dans le caractère, n'eut rien de petit et que l'histoire a trop malmené.





FRONTENAC ¹

QUI est-il ? De lui nous ne possédons aucun portrait, pas le moindre médaillon. Rien qui permette de dire si l'homme était de grande, moyenne ou petite stature, de complexion replète ou ascétique. Rien qui permette de saisir en son regard le feu de son âme tourmentée. Tout au plus, savons-nous par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, qu'« il avoit de grandes qualités naturelles » ; que, « ses manières étoient engageantes et gracieuses » ; et, par son éloge funèbre, qu'« il avoit un air noble, mêlé de douceur ».

De tous nos gouverneurs, après Champlain, Frontenac est le plus connu. Il appartient à l'imagerie populaire. Aidée de l'artiste, l'admiration l'a figé dans son attitude du 16 octobre 1690, attitude de Cyrano de race supérieure qui, pour ponctuer sa réponse à l'envoyé de l'ennemi, parle d'emprunter rien de moins que la bouche du canon. L'image traditionnelle que l'on garde encore de lui, c'est l'image

¹ Extrait d'un cours public d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal.

d'un gouverneur appartenant plus que tout autre au type « grand seigneur », et qui, un jour, apporta en Nouvelle-France une bouffée de Versailles.

L'homme n'est pas si simple. Dans la première partie de sa vie, on dirait une sorte de chevalier errant. Né en 1622, semble-t-il, à dix-sept ans il sert déjà sous les drapeaux. Il se bat tour à tour en Flandre, en Allemagne, au Piémont, en Catalogne au siège de Rosès, en Toscane, devant Orbitello, à Saint-Gothard, à l'Ile de Crète où, pendant deux mois, il défend héroïquement Candie contre les Turcs. De ses campagnes qui vont, avec des intermèdes, de 1637 à 1669, il rapporte un bras cassé et des grades qui vont de celui de maître de camp à celui de maréchal des camps et armées du roi.

La jeune fille de 16 ans, la belle et riche Anne de la Grange, qu'il épouse à 26 ans, si elle n'est pas une tête romanesque, en donne tous les signes. Plus tard, déçue et rangée, elle se fera peindre sous les traits d'une Minerve coiffée d'un casque à cimier surmonté d'un panache. On peut la voir, sous ce somptueux accoutrement, au musée de Versailles. Pour le moment la Minerve a plus de panache que de tête. Comme son père a le mauvais goût de s'opposer à son mariage et la somme de revenir chez lui ou d'entrer en religion, la belle choisit d'entrer en religion, mais, avant d'y entrer, épouse secrètement son amant. Quatre ans plus tard, on trouve la future Minerve aux côtés de la Grande Mademoiselle, Anne-Marie Louise d'Orléans, en costume de

Frondeuse, saluée comme la maréchale de camp de la burlesque amazone, grimpant à l'échelle lors de la prise d'Orléans et perdant l'un de ses souliers dans la boue des rues de la ville.

L'homme qui avait épousé cette gracieuse et jeune étourdie et qui lui-même avait tout juste de sagesse pour ne pas l'assagir, est bel et bien Louis de Buade, Chevalier, Comte de Palluau et de Frontenac, conseiller du roi en ses conseils, maréchal des camps et armées de Sa Majesté et maître de camp du régiment de Normandie. Filleul de Louis XIII, il s'apparente à une assez haute aristocratie par son grand-père, son père et sa mère : par son grand-père, le premier seigneur de Frontenac, l'un des intimes et des plus fidèles serviteurs d'Henri IV ; par son père, Henri de Buade, celui-ci, l'un des familiers de Louis XIII ; par sa mère, Anne de Phélypeaux, famille aussi considérable que les Frontenac et qui, entre autres grands serviteurs de la couronne, donnerait bientôt un chancelier et secrétaire d'État, Louis de Phélypeaux, comte de Pontchartrain. En 1672, Louis de Buade a cinquante ans. Le nouveau gouverneur a des parties de grand homme. C'est un esprit cultivé, affiné. Il goûte la littérature, le théâtre, la musique, la belle architecture. Du château Saint-Louis, il eût voulu faire un joyau. Il tourne volontiers l'épigramme et le madrigal. Son panégyriste, le Récollet Olivier Goyer, vante ses dons oratoires. Tels de ses discours aux ambassades indiennes sont des petits chefs-d'œuvre d'éloquence et de diplo-

matie. En ces circonstances il mêle adroitement bonté et fierté, ton de père et ton de maître. Mécontent, il a sa façon à lui d'accepter une part des colliers indiens, de repousser l'autre du pied : geste dominateur qui subjugué les barbares. Veut-il les entraîner à la guerre ? Il n'hésite pas à danser devant eux, la hache à la main. Un de ses admirateurs passionnés, La Mothe Cadillac, disait un jour : « jamais homme ne connoitra mieux que luy l'esprit des sauvages, il en est craint, il en est aimé, ses ennemis les plus cachés et les plus jaloux n'en peuvent disconvenir... » Cadillac a raison. Chef, manieur d'hommes, il l'est incontestablement. Il sait inspirer confiance et dévouement. Que de fois, aux pires heures de la colonie, il a suffi de sa présence pour remonter les courages. Chacun sent que le service du roi est une des religions de ce Français grand siècle. Un jour, en réponse à des reproches bien propres à le grandement humilier, il adresse au ministre cette noble protestation : « Je n'ai point diminué le zèle que j'aurai jusqu'au dernier soupir de ma vie pour le service de Sa Majesté, j'y emploierai avec joie tout ce qui me reste de santé et de force, et jamais aucune considération d'intérêt ou d'aigreur particulière ne sera capable d'altérer ni de me faire perdre ces sentiments ». Les plus humbles prennent auprès de lui un sens élevé de la grandeur française. On sait aussi qu'il aime le Canada. À ce guerrier errant qui a vu tant de pays, le superbe paysage de Québec arrache à son arrivée un cri d'admiration.

Vieillard, il servira la colonie avec le cœur ardent d'un jeune homme. Il est de ceux qui ont entrevu son magnifique avenir. Le 2 novembre 1672 il écrit à Colbert : « Si le roi voulait seulement faire, pour la conservation de ce pays ce qu'il fait pour la moindre des villes qu'il a prises sur les Hollandais, et envoyer pour le Canada et l'Acadie, ce qu'il y a de garnison dans la plus petite de ces places, nous serions à couvert de toutes sortes d'insultes et en état de faire des choses très avantageuses pour l'augmentation d'un pays qui peut devenir un jour un royaume très considérable ».

* * *

Pourquoi faut-il qu'à ses parties de grand homme, Frontenac en mêle d'autres qui le rapetissent plus qu'on ne le voudrait ? Trop de ses frasques feraient voir en Frontenac un de ces libertins d'esprit qui annoncent le dix-huitième siècle et dont la coterie secrète se remue jusque dans l'entourage du roi. S'il n'a pas collaboré, comme l'insinue Charlevoix, au *Premier Établissement de la foi en Canada* du Père Chrestien Le Clercq, et si on ne peut lui imputer toutes les épi-grammes du livre décochées aux Jésuites ; si même il n'a point retouché les *Dialogues* philosophiques de La Hontan, œuvre d'un autre libertin, il compose trop volontiers son entourage de tous les frondeurs de l'époque et, pour eux, il affecte plus qu'il ne faut les molles indulgences d'un comparse. Les partis pris qu'il nourrit, contre tout le clergé, quelques Sul-

piciens et les Récollets exceptés, et surtout contre les Jésuites, sont plutôt dignes d'un farouche partisan de Port-Royal. Fut-il un temps secrètement janséniste ? On l'en a soupçonné. N'allons pas néanmoins faire de lui un incroyant. Son caractère peu accommodant s'accommode de beaucoup de contradictions. Libertin d'esprit, il ne laisse pas d'avoir de la foi, de la piété même en ses bons jours. Il demande au ministre un aumônier pour la garnison du château Saint-Louis ; cet aumônier, il veut l'avoir « toujours à sa suite », dans ses voyages. Au lendemain de l'un de ses grands succès militaires, il en renvoie la gloire à Dieu avec la modestie d'un Turenne : « pur miracle », dira-t-il, « qui n'a pu venir que de la main de Dieu, ceux qui voudraient croire y avoir contribué n'étant que de faibles instruments qui n'y ont pas beaucoup servi et qu'il n'a employé que pour mieux faire éclater sa puissance ». Il est charitable pour les pauvres. Le jour de Pâques il va les régaler et les servir lui-même, avec toute sa maison, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Sa piété aura des accès qui le feront s'enfermer pendant une semaine dans le cloître des Récollets, sur les bords de la rivière Saint-Charles, d'où il aura soin toutefois de rapporter tout son tempérament, quelquefois même aggravé.

Un tempérament fantasque, indompté, voilà ce qui a gâté, rapetissé cet homme remarquable. Il y avait en lui du « duc enragé », avec cette différence que sa rage ou sa morgue ne lui viennent pas, comme

Saint-Simon, d'un suffocant orgueil de ses hauts quartiers de noblesse ; elle lui viennent de sa nature. C'est un méridional qui a des manies de bretteur, la démangeaison de brandir sa canne, de faire peur à quelqu'un, de faire le brouillon, d'entretenir des rancunes tenaces. Il se peut aussi que ses chagrins domestiques aient contribué à l'aigrir. Le bonheur conjugal de Frontenac paraît avoir peu duré. La *Divine*, — c'est le nom qu'à la cour on donne à la Comtesse, nom que lui attirent et son insigne beauté et le charme de son esprit — la *Divine* n'endura point d'être éclaboussée par la Montespan. Comment d'ailleurs pardonner à un mari qui, fanfaron jusqu'en ses affaires d'amour, commettrait l'indiscrétion de se vanter de sa liaison scandaleuse, et, par surcroît, le ferait en vers ? Mais bien avant cette aventure, le caractère de Madame de Frontenac, caractère impérieux que s'accordent à lui trouver et Saint-Simon et Mademoiselle de Montpensier, caractère trop semblable à celui de son mari, avait brouillé le ménage. Avec sa femme devenue Minerve, les relations du Comte resteront des relations de bonne compagnie. Un autre malheur viendra assombrir l'infidèle : la mort de son fils unique tué assez mystérieusement pendant la guerre de Hollande, presque au lendemain du départ de son père pour le Canada. Le Comte se verra courbé, humilié par une autre épreuve, non moins cuisante : sa pauvreté perpétuelle. Toute sa vie le fier seigneur eut à gémir de ce douloureux écart entre son rang et

ses biens. Déjà, tout jeune homme, il était, pour son futur beau-père, M. de la Grange de Neuville, le petit noble qui n'avait que vingt mille livres de rente. Encore n'est-il point sûr qu'il les possédât. Saint-Simon qui aimait canarder le gibier de haut vol et qui savait le viser au point sensible, nous a laissé, du Comte, ce raccourci : « Frontenac était un homme de beaucoup d'esprit, fort du monde et parfaitement ruiné ». Mademoiselle de Montpensier a vu en Frontenac un vantard et un poseur, un chevalier sans le sou qui, dans sa propriété de l'île Savary, près de Blois, où il possédait un château d'assez belle mine, se consolait de sa gueuserie en dessinant des parcs imaginaires, parlant à tout propos de sa table, de sa vaisselle, de ses équipages, alors que, dans ses écuries, il n'aurait eu que des rosses.

À son départ pour le Canada le roi lui a consenti d'assez substantielles gratifications. Le naufrage d'un vaisseau lui a fait perdre une partie de ses provisions. Le voilà donc, dès son arrivée, embarrassé dans ses finances. Aux prises avec la politique de lésinerie que l'on sait, le Comte devra faire face à tout avec ses maigres appointements. Et ces appointements de misère, encore lui faudra-t-il prier et supplier souvent qu'on les lui paie à temps. Dégouté de ce régime, il en viendra à demander un emploi lucratif, « un peu plus solide et plus tranquille ». Il se rongera de dépit de voir, en France, au-dessus de lui, mieux fournis, mieux rentés que lui, des hommes qui ne le valent pas. À partir de

1691 le roi lui accordera une gratification supplémentaire de 6,000 livres. Vieilli, sauveur de la colonie, il n'en persiste pas moins à se plaindre de sa pauvreté, à tendre la main et, pour obtenir qu'on l'entende, à rappeler ses longs services. Dure, trop dure misère par quoi l'on verrait saillir en Frontenac ce qu'il y avait de moins bon en son esprit et en son caractère. De la petite politique, il en fera beaucoup trop pour en faire souvent de la grande. Mais, en dépit de tout, quel fortuné personnage ! Malgré ses grands défauts et ses grandes fautes, il donnera à quelques-uns de ses gestes, un air de grandeur dont son image et son souvenir resteront marqués. Il sera de ces personnalités puissantes à qui peut s'accrocher une légende.





MADELEINE DE VERCHÈRES ¹

ELLE est née d'une famille de sang généreux. Son père, François Jarret, sieur de Verchères, venu au Canada en qualité d'enseigne dans le régiment de son oncle, le capitaine de Contrecoeur, a été constamment dans le service. En 1689 les Iroquois lui tuent l'un de ses gendres. Un autre gendre et un frère lui sont enlevés en 1691. Cette même année, un des fils du seigneur qui n'a que seize ans, est tué à la Prairie, dans le parti de Valrennes. Un autre, Pierre, enseigne à 13 ans, trouvera la mort en 1708, au sac d'Haverhill, dans le Massachusetts. La mère de l'héroïne, Marie Perrot, de l'Île d'Orléans, ajoute pour sa part, aux fastes guerriers de la famille. En 1690, alors que les Iroquois investissent le fort seigneurial, et qu'il ne reste plus, pour le défendre, que deux ou trois hommes d'armes, Madame de Verchères saisit son fusil, passe dans la redoute par un chemin couvert, et pendant deux fois vingt-quatre heures, fait si bien son métier de soldat qu'elle tient

¹ Extrait d'un cours public d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal.

l'ennemi en respect jusqu'à l'arrivée du marquis de Crisafy. L'« amazone » défendit son fort, nous dit Charlevoix, « avec une bravoure et une présence d'esprit qui auroient fait honneur à un vieux Guerrier ».

Magdelon — comme on l'appelle dans sa famille — est née de ce sang et dans cette atmosphère exaltante de bataille. Son enfance s'est nourrie de récits et d'exploits servis chauds, vivants, qui ont dû lui paraître aussi beaux que des chansons de geste. Son pays, le pays de Verchères, compte parmi l'un des plus exposés de la colonie. Pour éviter le fort de Sorel, les Iroquois, en route vers la région de Montréal, ont l'habitude de prendre à travers, par les fiefs de Verchères, de Contrecoeur ou de Saint-Ours. En 1692, Magdelon a tout juste quatorze ans. Petite fille, encore adolescente, sa trempe virile expose à se méprendre sur son sexe. Elle parlera plus tard des larmes, comme de choses « qui ne coulèrent jamais de ses yeux ». On la dirait aujourd'hui sportive comme un garçon. Elle prouvera aux Iroquois qu'elle sait courir aussi bien que leurs plus rapides coureurs. Et « il n'y a point de Canadien ny d'officier », nous dira la Potherie, « qui tire un coup de fusil plus juste que cette Damoiselle ». Que l'humour belliqueuse fût peut-être ce qui lui manquait le moins, le reste de sa vie l'allait démontrer autant que son exploit de 1692. Mariée à Pierre-Thomas Tardieu, sieur de la Pérade, elle fera, de ses procès avec les seigneurs, ses voisins, ou avec ses censitaires, son habituelle distraction. Son mari et elle, ou plutôt elle

et son mari, s'accorderont en moyenne, chaque année, deux ou trois de ces passe-temps. Il arrivera même à l'intempérante plaideuse de traîner son curé jusqu'en France au Conseil du Roi. Entre temps, aussi habile à jouer du poing et de la main que du fusil, la sportive Madeleine rossera, de sa gifle seigneuriale, les censitaires déplaisants, arrachera son casse-tête à un Abénakis qui l'a levé contre son mari ; et, après en avoir cassé les reins de l'audacieux, elle tiendra tête victorieusement à quatre sauvagesses en furie qui ont entrepris de la jeter dans le feu. Avec cela, ou en dépit de cela, petite femme d'une tournure d'esprit chevaleresque. Elle écrit à la comtesse de Maurepas : « J'ay des sentiments qui me portent à la gloire comme à bien des hommes ». En défendant comme elle l'a fait le fort de la seigneurie, elle a conscience, écrit-elle encore, d'avoir simplement agi comme des femmes de France qui, elles aussi, pendant la guerre qui vient de finir, se sont mises à la tête de leurs paysans pour s'opposer à l'envahisseur. De Mademoiselle Madeleine, on se fera une image assez juste, ce nous semble, si on se la figure belle, intelligente et fine, séduisante et brillante, mais portant, dans son enveloppe féminine, l'âme d'un gars remuant et batailleur, fortement musclé, avec du cran, beaucoup de cran, ayant facilement aux lèvres le mot à résonance de métal, la phrase à panache et le geste proche parent de la parole.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-OLIVIER



LA TRAITE DES FOURRURES À MONTRÉAL ¹

DE tous les événements qui se déroulent dans le vieux Montréal, la traite des fourrures est peut-être celui qui donne, à la ville naissante, le plus d'animation, son spectacle le plus pittoresque.

Qu'on nous permette quelques notions préliminaires. La fourrure constitue, à cette époque, la plus importante des richesses naturelles de la colonie. Née d'emprunts à l'Eurasie et à l'Amérique du sud, aux temps préhistoriques, un peu dégradée en quelques-unes de ses espèces, encore mal adaptée à son nouveau milieu, la faune américaine constitue apparemment un réservoir inépuisable. Son empire ne se borne pas à la forêt laurentienne ; il déborde dans l'HUDSONIENNE et l'APALACHIENNE. La seule fourrure de luxe s'offre avec une abondance à défier la prodigalité. L'histoire du Nouveau-Monde connaîtra donc une assez longue époque où le castor sera roi, comme ailleurs, les épices, le café, le coton, le charbon,

¹ Cours professé devant les Amicales féminines du diocèse de Montréal, à l'occasion du troisième centenaire de Montréal.

l'huile. Et nous ne parlons point des fourrures de moindre prix : peaux d'orignal, de chevreuil, de loup-cervier, de renard, de loutre, de martre, de vison, de blaireau, de rat musqué, d'une profusion, elles aussi, à déconcerter chasseurs et commerçants.

Rappelons encore le rôle de la fourrure dans l'économie primitive de la colonie. Au temps des grands propriétaires et des compagnies, les entreprises de colonisation trouvent, dans le monopole du castor, leur principal appui financier. Les rois ne colonisent que par délégation ; ils accordent le monopole à qui s'engage à coloniser. Les profits du castor constituent le budget de la colonie, pour une part malheureusement non fixée. D'ailleurs, sujets aux aléas de la chasse, de la contrebande, de la guerre indienne, du marché européen, ces profits sont forcément variables, inconstants. Au début, en saison ordinaire, on cueille de 15,000 à 20,000 peaux de castor, qu'on revend en France à \$2.00 ou une pistole pièce. Vers 1648, sous la Compagnie des Habitants, le profit total s'élève accidentellement à 250,000 livres. En 1660, après des années de disette, Radisson apporte de l'ouest pour 200,000 livres de fourrures. Beaucoup plus tard, après la guerre de la succession d'Autriche, et en dépit de toutes sortes de fluctuations, la traite des fourrures atteint encore jusqu'à 3 millions par an. Rappelons enfin qu'à partir de 1653 le castor commence à figurer, dans le budget colonial, pour une somme plus exactement déterminée. Un impôt, dit le « quart du castor », impôt considérable de 25

pour cent, frappe cette fourrure ; en d'autres termes, un quart des peaux apportées aux magasins de la compagnie ou du roi tombe aux mains du fisc. En 1660, cet impôt rapporte 55,000 livres. Le roi afferme parfois la traite ou une partie de la traite des fourrures. En 1696 les rendements de la ferme du castor montent jusqu'à 90,000 livres.

C'est dire le rôle du castor jusque dans l'économie de la métropole. Article d'importation et de transport plus facile dans les vaisseaux de l'époque, de transport plus facile que le bois, par exemple, il aide à constituer là-bas le budget colonial. Le castor fait aller, dans le royaume, l'industrie des chapeliers. Vers 1700 l'on vend en France et au dehors plus de 100,000 chapeaux de castor, au prix de 40 à 50 écus. Le castor devient aussi à l'occasion, pour la métropole, article d'exportation. Il y aura des années, à la fin du dix-septième siècle, où la France expédiera, en Hollande, pour environ 35 milliers de cette fourrure.

Dans l'économie du colon, le castor tient un rôle encore plus important, un rôle qu'on peut dire irremplaçable. Article d'échange, par excellence, il tient lieu de monnaie. Veut-on, en effet, se procurer le moindre objet de fabrique européenne, les articles les plus nécessaires à la vie ? La monnaie métallique est rare dans la colonie qui importe trop pour ce qu'elle exporte. Blé ou autres denrées ne représentent nulle valeur marchande. La métropole n'en achète guère ;

les marchands, pas davantage. Reste le castor. Et voici comme il devient, pour chacun, article d'échange. Le monopole exige que toute fourrure aboutisse, à peine d'amendes sévères, aux magasins de la compagnie ou du roi. Mais rien n'interdit au colon de l'acheter directement du sauvage ; il peut l'acheter, à bon compte, pour quelque menue marchandise d'Europe. Entre ce prix de départ et le prix fixe du magasin, il y a marge considérable, et place pour des prix intermédiaires. En cours de route, la pellete-rie peut donc faire le profit de plusieurs.

Autre et dernière notion préliminaire. On sait que le sauvage est le principal, sinon l'unique fournisseur de fourrure. Homme peu productif, qui produit juste pour vivre, le castor fait à peu près toute la valeur économique du sauvage. Par suite de cette provenance de la fourrure et du véhicule et du mode de transport de l'époque, l'on aperçoit où vont se fixer les postes de traite. L'histoire nous les montre aux sources du castor, aux débouchés des pays de chasse, aux principaux abords des Indiens, aux lieux où accostent les canots, seuls instruments de charroi. Une autre exigence de ce commerce oblige le trafiquant à s'aller poster le plus proche possible des sauvages. Traînant avec eux peu de nourriture, les pourvoyeurs de castor expédient leurs voyages en grande hâte. Tout grand fleuve devient donc une artère commerciale ; toute embouchure voit se dresser une capitale de la fourrure : Tadoussac pour le haut-Saguenay et ses environs ; Trois-Rivières pour le Saint-Mau-

rice ; Ville-Marie, pour l'Outaouais et le haut Saint-Laurent.

* * *

L'énorme supériorité de Ville-Marie sur les postes rivaux saute aux yeux. Située au confluent de ces routes incomparables que sont l'Outaouais et le Saint-Laurent, la ville a pour autre avantage d'être le poste le plus occidental de la Nouvelle-France, le plus rapproché d'immenses bassins de pelleteries, tels que le haut-Outaouais et les grands lacs. Ville-Marie, à peine fondée, aura tôt fait d'enlever à Trois-Rivières son rang de capitale du castor. Au reste, la première idée d'un poste européen à ce confluent n'a pas germé, comme l'on sait, dans l'esprit mystique de La Dauversière, mais procède de visées commerciales. Ce sont des Français et des Indiens qui, pour abréger les routes de transport, abaisser les prix de la fourrure et des marchandises d'échange, y ont souhaité de bonne heure l'établissement d'un lieu de traite. En 1611 Champlain entreprend de chercher, dans l'ancienne île d'Hochelaga, l'emplacement propice. Il croit l'avoir trouvé au pied du courant, près d'une petite rivière, bordée de plus de soixante arpents de prairie jadis en culture. Frappé de la beauté du lieu, il lui donne le nom de « Place Royale ». Il restait à voir si un établissement à cet endroit résisterait à la crue des eaux. Pour s'en assurer, Champlain y fait élever un bout de muraille. Plus tard, il promettra aux Indiens d'achever cette ébauche

de construction ; il rêvera même d'une bonne et forte ville qu'il plaçait dans l'île Sainte-Hélène.² En 1625, à l'heure de ses adieux aux Hurons, Sagard, à son tour, leur faisait la promesse d'intéresser les autorités de Québec à la construction d'une habitation au saut Saint-Louis. « Ils furent fort ayses », nous dit-il, « lorsque je leur promis de supplier les Capitaines François de bastir une maison au dessous du saut saint Louys, pour leur abrégier le chemin de la traicte & les mettre à couvert de ce costé-là de leurs ennemis, qui sont toujours aux aguets pour les surprendre au passage . . . »³

En 1636, au dire du Père Le Jeune, les Cent-Associés méditaient de reprendre, sur une plus grande échelle, le projet de Champlain : élever « diverses demeures jusques au grand Sault Saint Louis qui feront peut estre un jour autant de Villes. »⁴

* * *

Montréal, emporium du castor ! Titre que le poste de Maisonneuve ne conquerra point sans opposition ni lutte. La loi économique qui joue en sa faveur : aller au devant de l'Indien, rapprocher du fournisseur de fourrures les comptoirs de traite, cette loi joue tout autant contre Montréal. On s'en aperçut bien, entre les deux guerres iroquoises, de 1666 à

² *Oeuvres de Champlain*, III, (éd. Laverdière), p. 245.

³ *Histoire du Canada*, vol. III, p. 760-61.

⁴ *Relations* (éd. Thwaites), IX, p. 138.

1687. Pour aller au devant des Indiens et disputer à Montréal sa part de butin, la rive sud et la rive nord-ouest de l'île, de Lachine à Senneville, se bordèrent en peu de temps de magasins ou de postes de traite. Nommons, de l'est à l'ouest : le Fort Cuillerier, propriété de René Cuillerier, sur le chemin d'en bas de Lachine, près de l'aqueduc d'aujourd'hui ; le Fort Rémy, sur l'ancien établissement de La Salle et le futur emplacement du Noviciat des Oblats ; quinze arpents plus loin, près des écluses du canal, le magasin de Charles LeMoyne et de son beau-frère, Jacques LeBer ; un mille plus haut, le Fort Rolland, propriété de François Le Noir, dit Rolland ; deux milles au delà, le Fort de la Présentation, acquis des Sulpiciens par Pierre Le Gardeur de Repentigny. Et la liste se prolonge. En 1670, Louis de Berthé, Sieur de Chailly, occupe un poste, sur le fief de Bellevue, en face de Brucy, fief qu'avec son frère Gabriel Berthé de la Jourbardière, il acquiert des Sulpiciens en 1672 ; en 1679, Jacques LeBer et Charles LeMoyne, dans le dessein de se porter encore plus haut, achètent, face au lac des Deux Montagnes, le fief de Michel-Sidrac Dugué Boisbriant (qui devint Senneville), et y transportent leur magasin ; en 1683, Pierre Lamoureux, dit Saint-Germain, achète une partie du fief Bellevue ; Jean Milot fait de même, l'année suivante ; en 1686, Jean-Baptiste de Céloron, sieur de Blainville, s'installe à la Baie d'Urfé. Et l'on ne s'arrête pas à l'île de Montréal. La tentation est trop forte pour ne pas la franchir. Antoine de la

Fresnaye, sieur de Brucy, exploite sur l'Île Perrot, pour le compte de François-Marie Perrot, le gouverneur de Montréal, un poste où l'on trafique éperdument. Perrot concédera à Lafrenaye, en 1676, l'arrière-fief de Brucy, y compris l'île aux Pins et l'île Saint-Gilles. Philippe de Carion, sieur du Fresnay et Pierre de Maurel qui possèdent l'un à côté de l'autre, chacun un fief à la rivière des Prairies, « du côté de l'Île de Montréal qui regarde la rivière de l'Assomption », se portent jusqu'aux pieds du Long-Saut, à la rencontre des sauvages.⁵ Entre l'extrémité nord du lac des Deux-Montagnes et l'Île de Montréal, il semble que, dès 1674, toutes les pointes sur le lac soient déjà occupées. Le Père Delmas, jésuite, qui visite l'Île-Jésus, cette année-là, en quête d'un lieu où établir des Indiens, entend dire que le côté sud du lac « est bonne terre et bel air » ; c'est « en chemin pour monter la hault » et le passage est « asses frequenté des Iroquois et autres ». En outre, nous dit le Père, « tous les pays les plus proches » sont « ou saisis ou mauvais et en proie au traiteurs au dessus desquels l'on seroit ».⁶ La concurrence faite à Montréal ne connaîtra bientôt plus de limites. Toujours pour le même mobile : se porter au devant du sauvage, devancer les rivaux, trafiquants ou agents commerciaux s'enfoncent de plus en plus vers l'ouest,

⁵ Voir, sur ces postes, *Lake St-Louis, Old and New*, illustrated, and *Cavelier de La Salle*, (Désiré Girouard), Montréal 1893, p. 209-11. — *Les Cahiers des Dix* (1942), Perrot, neveu de Talon, Gérard Malchelosse, p. 139-43.

⁶ *Relations des Jésuites* (éd. Thwaites), LVIII, p. 114.

sur le haut Saint-Laurent, sur le haut-Outaouais, vers les grands lacs. L'on aurait pu croire qu'ils s'arrêteraient au Saut Sainte-Marie, à Michilimakinac comme à des points extrêmes vers l'Occident. Les Indiens de ces postes tenaient en quelque sorte le rôle de courtiers en fourrure. Ils l'allaient chercher au loin, dans toutes les directions, pour la revendre aux Français. Le Saut Sainte-Marie, Michilimakinac ne tardèrent pas à être dépassés. Pour obtenir le castor à meilleur marché, les coureurs de bois eurent tôt fait de supprimer les courtiers. Ils gagnèrent eux-mêmes chez les nations éloignées. On les vit, par rivalité, se séparer les uns des autres, se risquer seuls chez des peuples inconnus, sans se soucier de se faire piller ou de se faire massacrer par les Indiens.⁷

* * *

La fourrure eut ses chevaliers, moins entraînés par l'appât du gain que par la passion des aventures et de la découverte. Elle eut aussi ses aventuriers sans chevalerie, tristes sires trop souvent, en proie à la fièvre des chercheurs d'or. Ils ne reculent, comme eux, ni devant les grands risques ni devant le crime. En 1660 on voit le brave Charles Le Moyne s'associer à Chouart de Groseilliers pour accaparer, avec ce dernier, les bénéfices des 200,000 livres de castor

⁷ Champigny au ministre, 8 août 1688, *Arch. du Can.*, C" A-10, p. 204-15. — Denonville, Mémoire du 15 nov. 1685, *Arch. du Can.*, C" A-7, p. 42-87. Encore *Arch. du Can.*, C" A-14, p. 372-97.

apportées par Radisson.⁸ Quelques-uns des possesseurs de fiefs sur l'île montréalaise défraient abondamment, à l'époque, la chronique scandaleuse. Philippe de Carion, Pierre de Maurel, font de leur seigneurie, un repaire de bandits. Louis de Berthé s'adonne, lui aussi, à la traite suspecte. Les pires sont pourtant les seigneurs de l'île Perrot, Brucy et le gouverneur de Montréal. D'après LaHontan, Perrot aurait trouvé le moyen de gagner 50,000 écus en quelques années, « par son grand commerce de pelletteries avec les sauvages ». En réalité, Perrot qui avait l'âme d'un effréné spéculateur, a gagné, en la seule année 1680, 40,000 livres, ce qui veut dire quelque chose comme \$40,000.00 de notre monnaie. Ce neveu de Talon, trop protégé peut-être en haut lieu, ne s'embarrasse point de scrupules aristocratiques. « Il traite de manière si basse et si indigne de son caractère qu'on a esté scandalizé de le voir remplir luy même des barriques d'eau de vie qu'il mesloit avec de l'eau commune pour les sauvages... Il a même traité à un sauvage son chapeau, son juste au corps, son baudrier, son Espée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers, et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il se vantoit d'avoir gagné trente pistoles à ce marché », alors que le sauvage se promenait glorieux sur la place publique, avec l'accoutrement du gouverneur.⁹ Parfois, disions-nous,

⁸ *Bull. des rech. hist.* vol. XXVIII, p. 379-80.

⁹ *Arch. du Séminaire Saint-Sulpice*, Paris, lettres de M. Tronson, Mémoire contre Mr Perrot présenté à Mr le marquis de Seignelay en 1682.

les mauvais exemples viennent encore de plus haut. La frénésie du castor gagne jusqu'aux plus grands, jusqu'aux chefs de l'administration à qui la traite est pourtant sévèrement interdite. Gouverneurs et intendants, sous prétexte de nécessités de police, de fins politiques ou militaires, s'entendent parfois, ou agissent en secret l'un à l'égard de l'autre, pour vendre des « congés » : frètement de canots, chargés de marchandises, consentis à des besogneux pour aller faire la traite dans les postes éloignés. Riverin nous raconte à ce sujet une édifiante histoire : le hasard veut que le gouverneur LaBarre et l'intendant de Meulles s'en viennent de France sur le même bateau que Greysolon Du Lhut. Les trois se mettent d'accord pour s'emparer du commerce de l'ouest. À cette fin, gouverneur et intendant s'emploieront à multiplier les « congés ». Ces « congés » seront vendus à des marchands ; ces marchands, en retour, achèteront, pour équiper les canots, des marchandises apportées de France par de Meulles. En peu de temps, et grâce à ces hautes complicités, assure Riverin, le nombre des coureurs de bois s'éleva à plus de 600. « On ne parlait, on ne pensait plus que castor ». ¹⁰

Un autre motif encore plus puissant, d'ordre diplomatique et militaire, pousse à l'établissement de postes dans l'ouest. Une rivalité commerciale a surgi de l'extérieur, la rivalité anglo-iroquoise qui tente de divertir vers Orange, vers la Nouvelle-York, vers

¹⁰ Lettre de Riverin (12 fév. 1705), *Arch. du Can.*, C" A-22, p. 364-370.

la baie d'Hudson, la fourrure des lacs et des forêts du nord. Une riposte, une stratégie nouvelle s'impose pour écarter les rivaux, leur barrer le chemin. D'autant qu'il y va de l'allégeance politique et de l'appui militaire de ceux qu'on appelle les sauvages alliés, ces sauvages devant pencher fatalement du côté où les entraîneront leurs intérêts économiques. Pour ces graves raisons, les gouverneurs de Québec entreprennent d'établir ou de laisser s'établir, aux endroits stratégiques, des postes ou des forts. En 1670 vingt à vingt-cinq Français font la traite au Saut Sainte-Marie. Dès 1673 Pierre Lamoureux, sieur de Saint-Germain, seigneur au bout de l'Île de Montréal en 1682, et qui méritera d'être appelé « le plus fameux traiteur du pays », a déjà son poste de fourrures sur l'une des branches de l'Abitibi. Du Lhut et son frère La Tourette vont s'établir au lac Nipigon et même au delà pour empêcher les sauvages, tout comme le fait Lamoureux, d'aller porter leurs fourrures à la Baie d'Hudson.¹¹ Les mêmes rivalités de routes et de comptoirs expliquent la fondation, en 1673, du Fort Frontenac (Cataracoui), sur la rive nord du lac Ontario, puis, plus tard, la fondation du Fort Niagara, du fort de Détroit, de Michilimakinac, des postes du lac Supérieur, de la Baie des Puants, des Illinois et de quelques autres lieux : ligne défensive de la pénétration française au cœur de l'Amérique. Ces nécessités commerciales et politiques s'im-

¹¹ Denonville au ministre, 25 août 1687, *Arch. du Can.*, C" A-9, p. 83-111.

poseront avec tant de force que, vers 1696, le roi ordonnera en vain, et contre le gré de Frontenac, un repliement vers le Saint-Laurent. Il faudra de nouveau lâcher la bride aux trafiquants ; les Français devront retourner aux marches avancées de l'empire.

* * *

Heureusement pour l'avenir commercial de Montréal, d'autres facteurs entrent en jeu qui font refluer, de son côté, le commerce des fourrures. La même diplomatie, les mêmes motifs d'ordre politique et militaire qui commandent l'établissement des postes lointains, exigent, avec non moins d'opportunité, la réapparition annuelle des sauvages au sein de la colonie. À l'égard de ces nations d'humeur inconstante, l'imprudence serait lourde de leur ôter l'habitude de venir se montrer aux autorités. Tout serait à craindre, le jour où elles cesseraient de venir affirmer leur « libre dépendance », de prendre les mots d'ordre du gouverneur, leur « père », de porter leurs querelles à son tribunal. Chaque été, selon une coutume déjà vieille, l'intendant, le gouverneur accompagné de ses gardes, se rendent à l'avant-poste pour y recevoir les flottilles du protectorat indien, leur donner audience, recevoir leurs présents. Pendant des semaines, Montréal devient la capitale temporaire de la colonie. Bon nombre de sauvages préfèrent, au surplus, descendre à Montréal. La marchandise s'y offre d'un plus grand choix et à meilleur marché qu'au

Saut Sainte-Marie, à Michilimakinac ou à la Baie des Puants. Au reste, colons et marchands de la petite ville défendent âprement leurs privilèges, entendent profiter, pour leur part, de la traite. Un jour, (c'est au temps de Denonville), les agents des fermiers osent se mettre en tête de faire porter les pelleteries des Outaouais directement aux bureaux de la compagnie. Tout aussitôt un concert de protestations s'élève de la part des marchands de Montréal. C'est ôter tout le commerce du pays, s'écrient-ils. Et ces messieurs rappellent, après tant de fois, cette particularité du trafic des pelleteries, à savoir qu'avant d'aller s'entasser dans les bureaux, les peaux passent par nombre de mains, au bénéfice de tous les intermédiaires. De bonne heure les colons pétitionnent dans le même sens. Encore en 1710 Ramezay demande qu'on fasse cesser le commerce de fourrures au bout de l'Île, pour ce qu'il cause de préjudice aux habitants et aux marchands de la ville. En 1712 certaines personnes consultées par Begon font savoir à l'intendant qu'on ne devrait pas confirmer les concessions faites à M. de Vaudreuil et à feu M. de Soulanges, au-dessus de l'Île de Montréal. Ces concessions empêchent, soutient-on, les sauvages descendus de Détroit et de Michilimakinac de venir traiter à la ville et causent ainsi grand préjudice à son commerce.¹² Par bonheur pour les colons et pour les marchands, le roi, qui veut que chacun ait part

¹²*Arch. du Can., C" A-31, p. 141. — Id., C" A-33, p. 168-69, Bégon au ministre, 12 nov. 1712.*

au commerce, tient fortement à l'institution des foires. En 1685 il envoie à de Meulles l'ordre de promulguer une ordonnance « pour empêcher le commerce qui se fait au bout de l'isle, et pour rétablir la foire à Montréal ». ¹³ En 1689, dans ses instructions au Comte de Frontenac qui repart pour le Canada, le roi revient à la charge ; il insiste sur le rôle des foires pour l'augmentation du commerce et de l'industrie ; le gouverneur s'occupera d'en établir, dans la colonie, de concert avec l'intendant et le Conseil souverain. ¹⁴ Pour que chacun puisse participer à ces foires en toute liberté, le gouverneur devra encore veiller à ce que les gens de guerre n'y gênent d'aucune façon ni les habitants ni les sauvages. ¹⁵ Et c'est ainsi que Montréal put préserver une partie de ses privilèges et que sa foire devint l'une des plus fameuses de l'Amérique du Nord.

* * *

Où se tenait la foire montréalaise ? Jusqu'à l'époque de M. de Courcelle, il semble que l'on traite tout bonnement dans les maisons. ¹⁶ C'est dans la suite que le commerce se fait au grand jour, dans ce que l'on appelle la Commune. Duchesneau ordonne, par exemple, que si les gardes du gouverneur pré-

¹³ *Arch. du Can.*, C' A-7, p. 228-40. Extraits des réponses aux lettres reçues du Canada.

¹⁴ *R.A.P.Q.*, 1927-1928, p. 9-10.

¹⁵ *R.A.P.Q.*, 1928-1929, p. 373-74.

¹⁶ *Bull. des rech. hist.*, vol. XXVIII, p. 377.

tendent trafiquer, « ils dressent leurs boutiques, avec les autres habitants, dans la Commune qui est la place de la foire ». ¹⁷ La Commune est cette partie de la ville située, d'un côté, entre la rue Saint-Paul et le fleuve, et de l'autre, entre la rue Saint-Pierre et la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours. La foire se tient d'ordinaire le long des palissades. D'un côté se disposent les cabanes des sauvages ; de l'autre, les boutiques des petits marchands. La plupart de ces boutiques se dressent exactement sur le chemin royal ¹⁸ qui, en bordure du fleuve, traverse la Commune dans toute son étendue. On devine à quelles brigues donne lieu la distribution des permis pour le dressement de ce que l'on appelle une « boutique volante ». Le nombre des quémendeurs est assez considérable. Colons, marchands, gardes des gouverneurs, ne sont pas seuls à se disputer le privilège. On vient d'un peu partout, dans les environs. On vient jusque de Québec. La Potherie nous dira qu'à l'époque où les sauvages viennent en traite à Montréal « plus de quatre cent familles du pays... en profitent ». ¹⁹ Lors de la traite de 1674, Frontenac écrit cette observation : « Tous les Français y ont trouvé leur compte, tant les simples habitants que les gros marchands ». ²⁰ L'attribution à chacun de sa petite place d'affaires appartient aux seigneurs de

¹⁷ *Arch. du Can., C" A-5*, p. 144-79.

¹⁸ *Bull. des rech. hist.*, XXVIII, p. 380.

¹⁹ *Arch. du Can.*, Coll. Moreau de St-Méry, F-3, 2-2, p. 341.

²⁰ *R.A.P.Q.*, 1926-1927, p. 66.

l'île, les Sulpiciens. Du moins les seigneurs réclament-ils ce droit comme leur appartenant. Un jour que M. D'Aillebout, autrefois juge et baillif, avait déclaré n'avoir « jamais désigné Les alignemens des rues Et l'Ordre des boutiques que par Les ordres de Messeigneurs Les Gouverneurs généraux ou messieurs Les gouverneurs particuliers, ou commandans... », M. Tronson écrivait, le 1er mai 1679 à M. de Casson : « ... il y a trop longtemps qu'il est dans le lieu et qu'il voit ce qui s'y passe pour ignorer que ce sont les seigneurs qui y ont distribué les places. ».²¹

On se figure à peine avec quelle hâte, la petite ville attend l'ouverture de la foire. Comme les gens de la terre se demandent : y aura-t-il du blé, cette année ? grands et petits commerçants se posent la question : y aura-t-il du castor, beaucoup de castor ? Dès le début de l'été, chacun guette avec impatience l'arrivée des canots. Depuis la paix de 1667, des Sauvages et même des Iroquois chassent dans l'île et aux environs. Dès le mois de juin des chasseurs isolés viennent par petits groupes, trafiquer leurs peaux. La vraie foire ne s'ouvre néanmoins qu'avec l'arrivée des Outaouais ou sauvages de l'Ouest. Ces derniers ne font guère leur apparition avant le mois de juillet. Ils descendent en flottille. Il leur faut du temps pour se rassembler de tous les points des grands lacs ; il leur en faut pour descendre la Grande Rivière aux

²¹ Arch. du Séminaire de Paris, corr. Tronson, rég. XIII, p. 138. — Bull. des rech. hist., XXVIII, p. 375.

quarante portages. Lorsqu'enfin ils débouchent au pied du courant, la joie éclate partout. Et l'on se figure à peine l'avidité qui échauffe la population. La force policière doit s'occuper aussitôt de la protection des arrivants. Pour les mettre à l'abri du vol ou des insultes, ordre leur est donné d'amarrer leurs canots dans un islet qu'un ruisseau sépare des maisons des habitants. Les autorités poussent la précaution jusqu'à placer des gardes aux avenues qui mènent à l'islet.²² Mesures qui n'ont rien de superflu si, à la soif de gain éveillée par la traite, l'on ajoute le bouleversement de la petite ville par cette affluence de gens qui double, triple parfois sa population. Nous pouvons établir, au moins pour quelques années, le nombre des sauvages et des canotiers français qui viennent à la foire. En 1660 lorsque Radisson et de Groseilliers atterrissent à Ville-Marie, leur flottille se compose de cent canots, soit de trois cents sauvages. Les foires les plus animées paraissent avoir été celles de 1672 et celles de 1674. En 1672 Nicolas Perrot, accompagné de quatre Français, aurait amené à Ville-Marie 900 Outaouais, en deux flottilles. En 1674, 800 Outaouais amènent au même lieu leurs charges de fourrures.²³ La foire de 1693 ne le cèdera guère à celles-là ; Outaouais et Français accourent au nombre de sept à huit cents dans 186 canots. Ils

²² Arch. du Can., C" A-5, p. 144-79, Duchesneau au ministre, 13 nov. 1680.

²³ Perrot (Nicolas), *Mémoire sur les Mœurs, Coustumes et Religion...* (éd. Tailhan), p. 119, 257. — R.A.P.Q., 1926-1927, p. 66.

apportent une cargaison de castor et d'autres pelletteries qu'on évalue à 800,000 livres ; « ce qui cause icy une joie universelle », ne peut s'empêcher d'écrire Frontenac, comblé de présents en proportion.²⁴ En 1694, le 31 août, viennent encore se ranger sur la rive montréalaise, 104 canots dont 64 canots français partis de Michilimakinac et 40 canots sauvages.²⁵ L'année 1695 en amène, pour ce coup, 90, conduits par 180 Français aidés de quelques sauvages, qui débarquent pour près de 400,000 livres de pelletteries.²⁶

* * *

Ces traits rassemblés, essayons de nous donner une image aussi exacte que possible de la foire montréalaise. Les canots arrivent d'ordinaire par bandes de quarante, cinquante : grands canots de guerre ou de trafic, mesurant jusqu'à vingt-huit pieds de long, montés par trois hommes au plus, en état de porter quarante paquets de fourrures, du poids de cinquante livres chacun. La population se porte au devant et les accueille avec des cris de joie. Vers le même temps, abordent aussi, à la rive montréalaise, la flottille des canoteurs ou coureurs de bois à la solde des trafiquants ou des bénéficiaires de « congés ».

²⁴ Frontenac au ministre, 18 août 1693, *R.A.P.Q.*, 1927-1928, p. 154, 177.

²⁵ Callières au ministre, 19 oct. 1694, *Arch. du Can.*, C" A-13, p. 118-35.

²⁶ *Arch. du Can.*, C" A-13, p. 472.

Chaussés de mocassins, ils portent les molletières, la jambière de cuir, la culotte, la casquette de cuir, moins encombrante au vent, dans le canot ou dans les broussailles, que le grand feutre. Les uns sont allés aux sources même du castor, chez les Assinicoets, les Sioux, les Miamis, les Illinois ; ils reviennent d'un voyage de deux et trois ans, après avoir canoté jusqu'au fond du lac Supérieur et du lac Michigan et au delà. Les autres reviennent des pays de chasse environnants, du Long-Saut, de la Petite-Nation, peut-être de Michilimakinac.²⁷ Ceux qui viennent de loin, arrivent souvent en haillons, ou vêtus à l'indienne, à demi morts de fatigues, mais avec l'auréole et le verbe haut des aventuriers.

Le lendemain de l'arrivée des canots, la foire bat son plein. Les étalages, les boutiques abondent ; boutiques volantes de marchands du lieu, de marchands des Trois-Rivières, de marchands de Québec ; boutiques d'habitants, devenus marchands pour l'occasion. Chacun s'empresse au devant des sauvages, s'efforce de les attirer de son côté, vante sa marchandise, fait miroiter les offres les plus alléchantes. De part et d'autre on se livre à un marchandage sans frein. Les Français s'y donnent comme à un jeu qui rapporte parfois du deux cents pour cent. La fièvre s'en mêle d'autant plus qu'il faut se hâter, tout bâcler en peu de temps car le sauvage ne s'attarde guère à Montréal : deux fois vingt-quatre heures au plus ;

²⁷ *Bull. des rech. hist.*, XXVI, p. 279.

la hâte de rentrer en son foyer, le peu de nourriture apporté le pressent de se remettre en route. Comme on le pense bien, c'est lui, le héros, le point d'attraction de la foire. Pour la circonstance, il s'est mis beau, s'est tatoué, matachié comme aux grandes solennités de sa vie. Avec des airs engageants, le plus souvent avec son masque indéchiffrable, il exhibe ses paquets de peaux d'ours, de loups-cerviers, de loups des bois, de chats sauvages, de pécans, de martres, de loutres, de chevreuils, d'orignaux, surtout de castors. L'acheteur palpe, retourne les peaux, discute. Car il existe, comme l'on sait, bien des qualités de castor. Certaines qualités tiennent au lieu d'origine de l'animal. « Toutes les bestes sont d'un très bon poil vers le nord . . C'est où les castors sont les meilleurs », nous garantit Nicolas Perrot. D'autres qualités tiennent à la saison de la capture de l'animal, ou encore à la préparation de la peau. La Potherie ne distingue pas moins de six espèces de castor de valeur fort inégale : castor gras d'hiver, demi-gras d'hiver, gras d'été, veule, moscovite, sec d'hiver. Devenu avisé avec le temps, l'Indien palpe, lui aussi, la marchandise qu'on lui offre, en discute le prix, ruse avec les plus rusés. Il aime les chaudières, les marmites de fer ou de cuivre, en général les articles de quincaillerie ; il aime surtout les armes à feu, la poudre, les balles ; souvent il se laisse prendre aux colifichets, aux verroteries, aux bagatelles de couleurs voyantes, aux habits à la française chamarrés d'un or faux, fabriqués en France expressément pour lui, et dont il

s'affuble grotesquement ; le grand enfant cherche surtout les vendeurs secrets d'eau-de-vie qui lui en glisseront une mesure à la dérobée. Comment décrire la cohue de la foire montréalaise, ce va-et-vient entre les « boutiques volantes » et les cônes éparpillés des tentes indiennes ; ce grouillement pittoresque de sauvages presque nus, au torse huileux, à chevelure mal nouée, mêlés aux soldats, aux colons, aux jolies marchandes, aux gentilshommes en habits de brocart et de dentelles ; ces rencontres entre les gens des côtes et les gens des pays d'en haut ; les bonjours joyeux et sonores entre parents, entre cavaliers et maîtresses qui se retrouvent après le grand et long voyage ? Entre les uns et les autres, circulent les interprètes, bilingues parfaits, passant du français à l'iroquois et de l'algonquin au français, parlant haut parce que grassement payés, gagnant, en une bonne opération, le quart, parfois la moitié du profit, personnages indispensables, car, nous dit LaPotherie, « ces marchands auroient pour cent mil écus de marchandises, qu'ils ne pourroient vendre une livre de tabac sans le secours de leurs interprètes ». ²⁸ De temps à autre l'achalandage fait s'élever les voix, éclater des discussions, des querelles. Sur certains points, un vacarme grossit qu'il faut calmer. Ce sont des gardes, des valets de M. de Frontenac, — Duchesneau en portera la plainte — ; ce sont des soldats des garnisons de Québec qui, en dépit de la

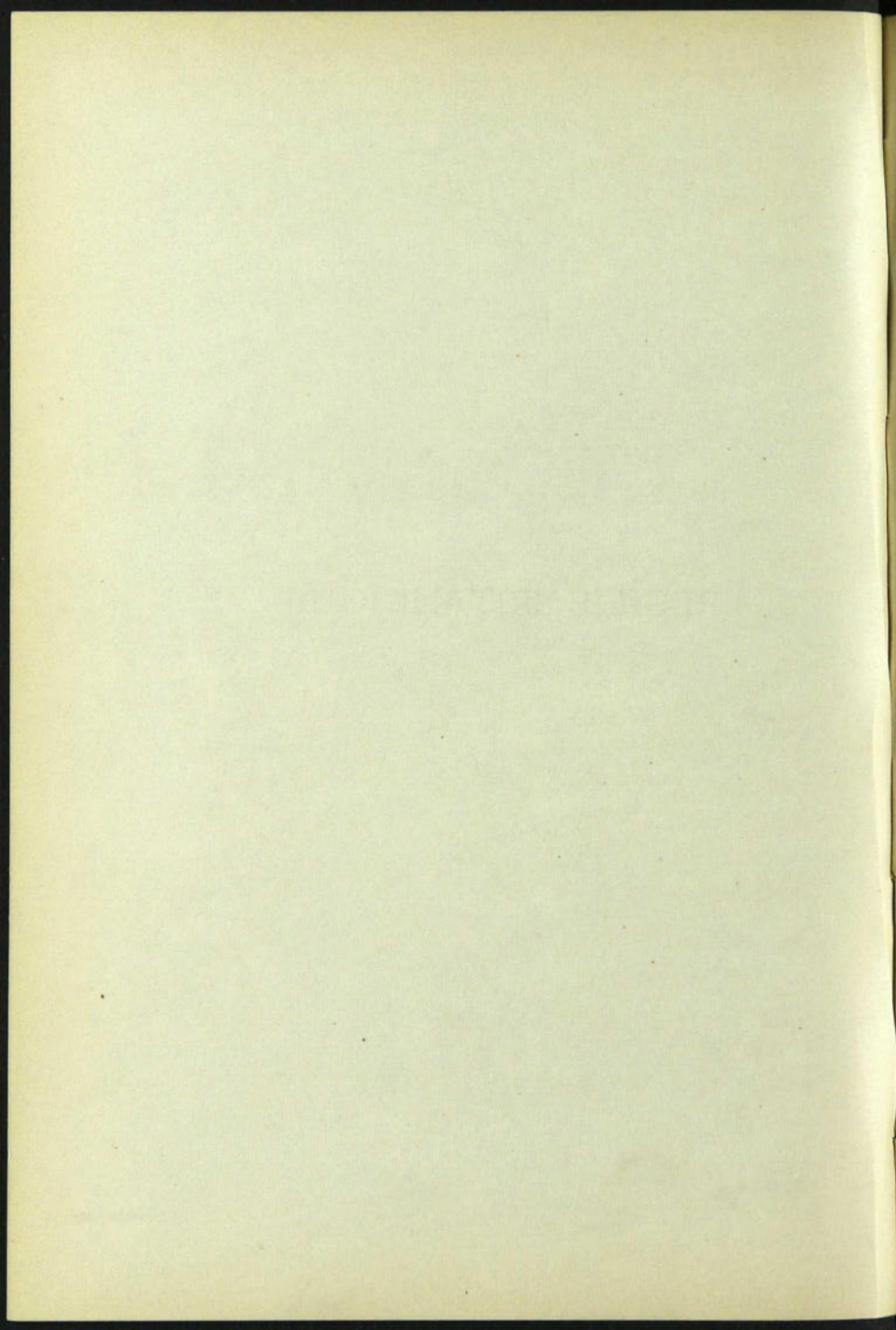
²⁸ *Arch. du Can.*, Coll. Moreau de St-Méry, F3, 2-2, p. 341.

consigne, se faufilent parmi les cabanes des sauvages et, pour râfler les meilleures fourrures, terrorisent les vendeurs, rossent les habitants.²⁹ Parfois, hélas, éclatent des scènes plus pénibles : scènes de sauvages pris d'ivresse, hurlant, menaçant, comme des forcenés ; scènes de coureurs de bois, eux aussi rendus tapageurs par l'eau-de-vie, en train de dévorer en beuveries, en mangeailles, en achats d'habits à dentelles et à dorures, leur maigre salaire de six cents écus. Et la foire de Montréal va son train, prête à recommencer à chaque arrivage de fourrures. Heureuses les saisons où la pelleterie a été abondante ! Chacun, grand et petit, a pu toucher un peu de castor, acheter en retour quelques objets indispensables à la vie, ces multiples et menus articles de France dont s'enrichissent peu à peu l'humble ménage du colon et le manoir du seigneur. Nous sommes à l'époque où le moindre bibelot fait entrer un peu de bonheur dans les foyers, parce qu'on y pensera davantage au vieux pays !

²⁹ Duchesneau au ministre, 13 nov. 1680, *Arch. du Can.*, C" A-5, p. 144-179.



RÉGIME BRITANNIQUE





LA PROVIDENCE ET LA CONQUÊTE ANGLAISE DE LA NOUVELLE-FRANCE

•

LA conquête anglaise fut-elle, pour le Canada français, un « bienfait providentiel » ? Une tradition à moins que ce ne soit une vieille opinion, répond affirmativement. Par souci de notre avenir religieux, et en particulier, pour nous préserver des poisons de '89, Dieu aurait permis ou décrété notre séparation de la France. Il aurait incliné dans ce sens la guerre de Sept ans en Amérique. C'est nous reporter, comme l'on voit, en pleine interprétation théologique d'un fait, bien au delà de l'ordinaire domaine de la philosophie de l'histoire. Que faut-il penser de cette opinion ?

* * *

Précisons, comme disent philosophes et théologiens, l'« état de la question ». Le point n'est pas de savoir si la conquête anglaise fut un acte providentiel. Tout est providentiel en histoire : l'événement heureux ou malheureux. L'universalité absolue de la Providence

se déduit de l'universalité absolue de la causalité suprême. L'histoire est œuvre d'homme, d'homme libre, mais s'agitant sous la main de Dieu. La souveraineté de l'action divine n'enchaîne ni n'entame aucunement néanmoins les prérogatives de la liberté humaine. En rigoureuse vérité l'on peut dire d'un homme qu'il fait sa vie, et d'un peuple, qu'il fait son histoire. De même, dans le déroulement indéfini des événements humains, Dieu ne se relâche point des fins qui sont les siennes : fins de l'œuvre créatrice et rédemptrice. Fins ou exigences auxquelles tout se subordonne et qui peuvent porter loin l'intervention d'en haut. Écoutons Bossuet s'essayant à nous décrire, dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, l'action de Dieu en ce domaine : « Souvenez-vous que ce long enchaînement des causes particulières, qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine Providence. Dieu tient, du plus haut des cieux, les rênes de tous les royaumes... C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin ». Et Bossuet nous montre encore le Souverain du monde ayant « tous les cœurs en sa main », occupé à retenir ou à lâcher la bride aux passions, à susciter les conquérants, les législateurs, à éclairer ou brouiller la pauvre sagesse humaine, selon que l'exigent « les règles de sa justice toujours infaillible ».

Ces vérités générales nous sont connues par la philosophie et la théologie. En va-t-il de même, non

plus des fins souveraines de Dieu dans l'histoire du monde universel, mais de ses intentions ou, si l'on veut, de ses fins secondaires ou intermédiaires, à chaque évolution ou époque des grands ou des petits peuples ? À travers ces paysages historiques de moindre dimension, nous est-il possible de percevoir, ne serait-ce qu'à l'état de filigrane, les desseins de la Providence éternelle ? Ou encore, ces desseins, est-il en nos moyens de les définir, de leur imposer, sans présomption, les noms de « bienfait », de « châ-timent », d'« expiation » ? Pareille interprétation de l'histoire présuppose comme condition, nous semble-t-il, qu'à l'exemple de Dieu, nous puissions tenir, sous notre regard, le déroulement entier de la vie d'un peuple ou de la vie de l'univers. Le cas de Saint-Augustin, dans la *Cité de Dieu*, celui de Bossuet, dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, n'ont rien à faire en ce débat. Ces grands hommes ont travaillé sur des milliers de siècles et en prenant leur appui dans la Révélation. Taine, dans son *Essai sur Tite-Live*, qui est une œuvre de jeunesse, a posé, comme une hypothèse réalisable, la découverte d'une cause universelle, laquelle une fois trouvée et mise en place au sommet de la pyramide des causes intermédiaires, livrerait le secret de tout l'enchaînement historique dérivé d'elle-même. Taine pouvait se flatter de cet espoir qui restait dans la logique de sa conception mécanique du monde, même du monde moral. Mais l'historien spiritualiste et qui est à la fois l'historien d'un peuple petit et jeune, embrassât-il, dans sa mé-

moire, le passé entier de ce peuple, qu'apercevrait-il autre chose qu'une mince tranche d'histoire, une fraction du temps, un départ ? Cet historien ressemble au touriste engagé dans une route dont la plupart des courbes et dont le point d'arrivée lui échappent. Quel jugement peut-il porter sur l'étendue ou le caractère de la route ? Quelle vue d'ensemble en peut-il prendre ? Maritain a écrit, dans la *Revue universelle* (15 mai 1921), ces réflexions de bon sens : « Les Anges qui voient dans les idées créatrices tous les événements de cet univers, savent la *philosophie de l'histoire* ; les philosophes ne peuvent pas la savoir. Car l'histoire elle-même n'est pas une science, puisqu'elle ne porte que sur des faits individuels et contingents... Quant à discerner les causes et les lois suprêmes en jeu dans le cours des événements, il nous faudrait, pour le faire avec certitude, être du Conseil du Souverain Plasmateur, ou directement éclairé par lui... Le philosophe qui se résigne à n'être pas plus qu'un homme... ne traitera donc de la philosophie de l'histoire qu'avec la conscience de l'inadéquation de ses moyens à l'égard de la matière considérée ».

* * *

L'opinion qui tient la conquête anglaise du Canada pour un « bienfait providentiel », pourrait invoquer un synchronisme assez singulier. A-t-on remarqué que la France fut chassée du Saint-Laurent dix ans exactement après que Malesherbes, devenu directeur

de la librairie de France, — c'est-à-dire contrôleur de la publication, du commerce et de la circulation des imprimés — eut lâché toute bride aux philosophes ? C'est à partir de 1750 qu'il laisse paraître les *Discours* de Rousseau, les grandes œuvres de Voltaire, l'*Encyclopédie*, les *Mélanges* de d'Alembert, la *Lettre sur les Sourds* de Diderot. En même temps Malesherbes mène la guerre rondement contre les ennemis de ses protégés. Il les empêche de riposter ; il les traduit devant les tribunaux. De ce jour, peut-on dire, la France se donnait aux doctrines révolutionnaires.

En dépit de ce synchronisme, se peut-il plus parfait enfantillage, en histoire, que de faire dépendre la catastrophe de 1760 de la seule issue de la guerre de Sept ans, ou de la défaite des Plaines d'Abraham ? Le sort de la Nouvelle-France fut décidé bien avant cette date. Et nul ne l'ignore qui sait la situation, en Amérique, cent ans avant le traité de Paris. Sa défaite, sur ce continent, la France l'a signée, en plein dix-septième siècle, dès la fin de l'intendance Talon. De ce moment, en effet, nous pouvons dater une dangereuse évolution dans la politique coloniale de Louis XIV. Le roi ne cesse point de s'intéresser à la colonie. Mais il entend qu'elle fasse elle-même les frais de son peuplement et de son développement économique. Pour attirer colons et capitaux de la métropole, elle se chargera de sa propre publicité ; et sa meilleure publicité lui viendra de la qualité de son gouvernement et de la révélation par elle seule entreprise de ses richesses naturelles. Programme de roi

qui va trop vite en affaires. Quelle singulière idée que de traiter, comme un peuple adulte, en état de se suffire, une minime agglomération de 7 à 8,000 âmes, encore au stade colonial, du point de vue économique, c'est-à-dire incapable de se passer de l'impulsion financière et de la technique de la métropole. Une si étrange politique coloniale, de la part de Louis XIV, ne s'explique que par de lourdes erreurs d'optique, erreurs que Louis XV allait, du reste, partager et continuer. Ni l'un ni l'autre de nos derniers rois n'ont vraiment aperçu la réalité américaine, les forces en présence sur le nouveau continent. Ils ont colonisé comme si la Nouvelle-France n'avait pas eu de voisins, comme si elle se fût trouvée seule en Amérique du Nord. Ni Louis XIV ni Louis XV n'ont deviné non plus l'avenir anglais, ni n'ont paru se rendre compte que les colonies se conquièrent et se gardent en Europe. Laisser la Nouvelle-France à sa seule natalité pour son peuplement, à ses seules ressources financières ou peu s'en faut, pour son essor économique, autant forger presque un siècle à l'avance, la légende de la colonie pauvre de Voltaire, véritable meule au cou de la métropole, légende qui allait permettre aux philosophes de lancer à fond leur campagne anticoloniale. Une colonie française anémique en face des Anglo-américains en train de jouer aux jeunes géants, quoi de mieux pour accentuer, de ce côté-ci de l'océan, un déséquilibre de forces aux suites fatales ? D'autant que ce déséquilibre, la France se mettait hors d'état de

le corriger, par sa politique continentale qu'elle aggravait, au reste, de la plus imprévoyante politique navale. Sa grandeur et son avenir, elle décide de les fonder principalement sur le continent européen, sans abandonner pour autant ses annexes coloniales ; mais, en même temps que les rênes de l'Europe lui glissent des mains, elle laisse tomber sa flotte de guerre. Pendant ce temps-là, que fait son rival d'Outre-Manche ? Bien loin de se garder de « la brillante folie de faire des conquêtes » et d'empêcher seulement « que ses voisins n'en fassent », comme l'a écrit cet étourdi de Voltaire, l'Angleterre, sans négliger l'Europe, fonde principalement son avenir sur un empire colonial et se forge une flotte en conséquence. Politique à contraste entre les deux pays et dont le moindre inconvénient sera de ravir à la France son empire d'outre-mer. Livrer ses envois de secours au Canada aux hasards d'une rencontre navale, qu'était-ce, pour la mère-patrie, sinon abandonner les trois-quarts de l'Amérique du Nord au premier risque d'un coup de dé ? Car « une colonie attaquée », a-t-on dit fort justement, « finissait toujours par être une colonie perdue si on ne disposait de la mer ». Qui ne sait, au surplus, que pour la même raison, sa faiblesse persistante sur la mer, la France finira par perdre, après le Canada, ses possessions antillaises ? On peut donc l'écrire en toute certitude : le roi de France a commencé à travailler très tôt en Amérique pour le roi d'Angleterre. C'est dès la fin de l'intendance Talon, en plein dix-septième siècle, à

l'apogée du règne de Louis XIV, que s'est décidé le sort du Canada. Mais l'on aperçoit tout de suite la première et sérieuse difficulté que soulève l'interprétation théologique de la conquête de 1760. Si nous relions cette conquête à quelque décret providentiel et pour les raisons que nous énoncions tout à l'heure, je veux dire pour protéger le Canada contre le péril de la Révolution, c'est à plus de cent ans avant '89, qu'il nous faut situer — pour autant que l'on peut situer ces faits divins — l'acte de la Providence décrétant l'expulsion des rives du Saint-Laurent, de la France du roi Très-Chrétien. Et ce dénouement historique, Dieu l'aurait voulu ou permis, à la veille des jours où, par l'avènement de Guillaume d'Orange, l'Angleterre se donnait, de façon définitive et totale, au protestantisme, peu de temps après que la même puissance eût forgé, contre le catholicisme, contre le sacerdoce et contre le culte de l'Église romaine, la législation la plus terrible que le monde moderne ait connue.

* * *

Pour mieux éclairer ce problème d'histoire, essayons de fixer l'époque exacte où naît et se propage, au Canada, cette idée d'une conquête anglaise, « bienfait providentiel ». On ne s'étonnera point de n'en trouver nulle trace à l'époque de 1760. Dans la guerre d'alors, les derniers mandements de Mgr de Pontbriand nous l'apprennent, les autorités religieuses ont vu, comme dans toutes les guerres, un châtement

et une expiation. Dans une revue de la situation de la colonie après la défaite des Plaines d'Abraham, l'évêque écrivait : « Heureux ceux qui, sans l'attribuer fausement et témérairement aux causes secondes, y reconnaissent le bras vengeur du seigneur et s'y soumettent . . . » Un autre mandement de ces temps d'épreuves appréhende la conquête de la colonie, — le fait vaut d'être noté — pour le péril qu'encourra la foi : « Vous la connaissez mieux que nous, Nos Très Chers Frères, cette position critique de la colonie . . . vous en prévoyez les suites fâcheuses pour le temporel des peuples. Vous portez vos vues encore plus loin, et vous craignez avec raison que la religion ne se perde insensiblement dans ce diocèse, dont la foi a toujours été si pure ». La guerre finie, les autorités religieuses recommandent de s'incliner, sans plus, devant la volonté de la Providence. Après le Traité de cession, en 1763, le ton des chefs de l'Église se modifie quelque peu, mais pour prier le peuple, cette fois, de se réjouir du bienfait de la paix, et pour lui faire observer les bons traitements des nouveaux maîtres, et les conditions faites à la liberté religieuse. Le croira-t-on ? Nulle trace, non plus, de la fameuse interprétation de la conquête, aux premières heures de la Révolution. Ce n'est qu'en 1794 — et notons-le, car la date a son importance — c'est alors que, pour la première fois, croyons-nous, l'on se met à opposer France à Angleterre, et que s'ébauche dans les esprits l'idée de l'intervention providentielle de 1760. Et cette idée ne s'ébauche point — et voilà

qui est encore singulier — à l'occasion de propagandes ou d'infiltrations irrégulières apportées de ce côté-ci de l'océan par le vent de la Révolution « satanique ». Elle naît à l'occasion d'une propagande insurrectionnelle et de caractère plutôt politique déchaînée au Canada par les Américains et par les propagandistes français aux États-Unis. Entre nos voisins et la Grande-Bretagne, les relations ne vont pas alors au mieux. Des questions de frontières restées pendantes après le traité de 1783 enveniment les esprits. Sur divers points de la province du Bas-Canada, le peuple manifeste son mécontentement contre la loi de milice votée en 1793 par le parlement. Et il manifeste avec assez de bruit. Des émissaires de la République française, postés au delà de nos frontières, profitent de l'effervescence des esprits pour souffler, dans la province, le feu de l'insurrection. Observons que cette propagande suit d'assez près celle du temps de la guerre de l'Indépendance américaine. À n'en pas douter, le pays n'arrive plus à retrouver l'équilibre, à se guérir de la passion des troubles. Trop souvent, à notre frontière du sud, un mauvais génie prend plaisir à brandir le drapeau de la France. Un esprit soupçonneux comme Haldimand en est tout bouleversé. En cas d'une apparition du drapeau français, le gouverneur appréhendait une révolte générale des habitants. Une partie du clergé, écrivait-il en Angleterre, donnerait dans l'insurrection. Il semble, en effet, que l'espoir d'un retour de la colonie à la France travaille alors

quelques têtes. Lisons ce qu'en écrit, au lendemain du traité de 1783, l'annaliste des Ursulines : « La paix est donc faite . . . Cependant, nous avons perdu tout espoir de retourner à l'ancienne patrie. On ne saurait s'imaginer la consternation générale que cette nouvelle a répandue dans le pays ». Dix ans à peine avaient passé sur cet espoir déçu, et voici que de nouveau, se faisait entendre outre-frontières, l'appel de la France. En 1794, avons-nous dit, un manifeste intitulé : *Les Français libres à leurs frères du Canada*, incite les Canadiens français à secouer le joug de la Grande-Bretagne. Cette fois, c'en est trop. Chefs religieux et chefs nationaux du Bas-Canada décident d'intervenir. À l'imitation de celles qui viennent de se former à Londres et dans toutes les parties du royaume, ils suscitent des « associations loyales », sociétés de défense contre l'esprit révolutionnaire. Retenons cet émoi, ces gestes. Peut-être sommes-nous à la genèse de la tradition ou de la légende qui nous intéresse. Dans leurs contre-manifestes de 1794 où ils dénoncent les menées des mutins du pays et leurs inspireurs d'outre-frontières, chefs ecclésiastiques et laïcs se contentent d'opposer le libéralisme anglais à l'« état de ces pays qui voudraient par la séduction nous entraîner dans leurs misères, et se servir de nos propres forces pour se relever de leur détresse . . . » Deux ans plus tard, en 1796, alors que le parlement remet sur le chantier, la loi de la milice, et que cette loi reçoit même un commencement d'exécution, la situation s'aggrave

dans la province. De véritables émeutes éclatent dans les régions de Québec et de Montréal. Soulèvements qui n'ont rien d'inexplicable si l'on se souvient que, cinq ans auparavant, parmi les toasts portés, lors des banquets en l'honneur de la nouvelle constitution, l'on avait bu celui-ci : « La révocation de l'ordonnance de la milice ». Mgr Hubert s'alarme tout de bon ; il exhorte les curés à prêcher aux fidèles le devoir de la loyauté. L'évêque veut aussi qu'on rappelle à l'occasion « la paix, la tranquillité et le bonheur dont jouissent les habitants du pays sous le gouvernement et la protection de Sa Majesté Britannique ». La même année, quelques mois auparavant, une intervention plus retentissante d'un membre du clergé s'est produite. Cette fois, nous y sommes. L'interprétation théologique de la conquête est glissée, sinon énoncée de façon expresse. Et si quelqu'un peut réclamer la paternité de cette exégèse historique, ce quelqu'un, c'est l'homme dont il va être question.

Chargé de prononcer l'oraison funèbre de Mgr Briand, le curé de Québec, M. Joseph-Octave Plessis, a cru devoir faire au passage, et sur un ton fort autoritaire, l'éloge du conquérant. Qui ne connaît ses apostrophes fameuses : « Nation généreuse . . . , nation compatissante . . . , nation bienfaisante » . . . ? Bordée de louanges, dirigée contre les sentiments du vaincu qui d'abord n'avait regardé le conquérant que « d'un œil ombrageux et jaloux ». Et l'orateur, continuant ses apostrophes à l'Angleterre, ajoutait :

« Pardonnez ces premières défiances à un peuple qui n'avait pas encore le bonheur de vous connaître ; et si, *après avoir appris le bouleversement de l'état et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans les douceurs de votre empire*, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveuglés ou mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre . . . ». Il ne restait plus à l'abbé Plessis qu'à laisser tomber de ses lèvres la phrase maîtresse du discours : celle où il loue Mgr Briand d'avoir aperçu « ce que personne ne soupçonnait, que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination ».

Deux ans plus tard une autre occasion serait fournie au curé de Québec, devenu coadjuteur de Mgr Denaut, de pousser plus avant sa thèse. Le 2 août 1798 l'amiral Nelson remportait sur la flotte française de la Méditerranée, la victoire d'Aboukir. Le gouverneur Prescott décida de célébrer ce fait mémorable par un jour solennel d'actions de grâces, qu'il fixa au 10 janvier 1799. Toutes les confessions religieuses auraient l'ordre de s'associer à la manifestation. Prescott chargea l'avocat-général d'en conférer avec le coadjuteur ; il voulait, nous apprend une lettre de Mgr Plessis, « quelque chose d'extraordinaire et de nouveau ». Son Excellence paraissait même disposée à prescrire la célébration par proclamation

officielle, sans en passer par les autorités ecclésiastiques. Serré de si près, le coadjuteur s'émute. Aurait-il le temps de consulter Mgr Denaut qui résidait à Longueuil ? Il entreprit de rédiger, en toute hâte, un mandement qu'il définissait comme suit, dans une lettre-dépêche à son chef hiérarchique : « En voici un dressé d'une manière qui répond à l'enthousiasme du Quartier Général en ce moment. Je ne sais s'il vous conviendra. C'est, néanmoins, celui qui sera imprimé jeudi et prôné dans toutes les paroisses de ce district, si le courrier qui descend n'en apporte un de Votre Grandeur ». Souvenons-nous qu'à l'été de 1797, la province parut plongée de nouveau dans l'esprit de sédition. Le gouvernement de Québec avait cru découvrir un vaste complot ourdi, encore cette fois, par les émissaires français aux États-Unis et pour rien moins que la conquête du Canada. Le complot avait donné lieu à un procès retentissant, suivi de l'une de ces exécutions capitales, dans la mode du temps, c'est-à-dire avec large déploiement de charcuterie humaine. Devenu pessimiste, le gouverneur Prescott en revenait aux plus mauvaises appréhensions d'Haldimand. Il trouvait aux Canadiens un singulier penchant à l'insurrection. Dans le cas d'une agression venant du voisin, confiait-il au duc de Portland, compter sur la population pour la défense de la province, serait peine perdue. Mgr Plessis crut-il, comme bien d'autres, le moment venu de frapper un grand coup et de rassurer, une fois pour toutes, les nouveaux maîtres ? Fut-il d'avis qu'il

fallait en finir avec ces espoirs chimériques et pernicieux d'un retour de la colonie à son ancienne métropole ?

Le mandement du coadjuteur célébrait la victoire d'Aboukir, comme l'« une des plus mémorables et des plus glorieuses victoires dont on trouve des exemples dans les annales du monde ancien et moderne », victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté, « sur ses ennemis et sur ceux du genre humain ». Le coadjuteur brossait un tableau fortement coloré des horreurs de la Révolution française et faisait dire au Chef de l'Église canadienne : « Quel bonheur pour nous que la Providence nous en (de la France) ait détachés avant qu'elle s'abandonnât à ce déplorable aveuglement, et nous ait soumis, par une bonté que *nous ne méritions pas* et que nous ne pouvons assez reconnaître, au Gouvernement libéral et bienfaisant, de Sa Tr. Gr. M. le Roi de la Grande Bretagne ». Le projet de mandement contenait cet autre passage : « Ce généreux Empire a senti dès le commencement de la Révolution Française les suites funestes que pouvoient avoir les principes d'anarchie et de liberté mal entendue qui en faisoient la base... » Évidemment Mgr Plessis n'était pas obligé de savoir en 1798 que l'or anglais avait puissamment fomenté la Révolution française. De même pouvait-il légitimement ignorer les actives sympathies de l'opinion anglaise de 1789 à 1792 pour la Révolution, les uns, les intellectuels, acclamant l'événement par affinités idéologiques avec les philo-

sophes; les autres, tel Pitt, par calcul politique, dans l'espoir de voir la France sortir diminuée de l'aventure. L'homme d'État britannique avait poussé au déchaînement de l'ouragan, comme l'on sait, par toutes les ressources de la cavalerie de Saint-Georges. Seule la puissance contagieuse du virus révolutionnaire le fera se ressaisir. En attendant, la propagande contre la France du Directoire, puis bientôt contre la France du Consulat et de l'Empire, marche à grand train, au Canada comme en Angleterre, et par les journaux et par la brochure. De 1793 à 1799, on compte deux éditions canadiennes (l'une parue en 1798, l'autre en 1799) du *Journal de ce qui s'est passé à la Tour du Temple, pendant la captivité de Louis XVI, roi de France*, Par M. Cléry, valet de chambre du roi. Il y a, encore de 1798, l'*Avis au Canada à l'occasion de la crise importante actuelle, contenant une relation fidèle d'un nombre de cruautés inouïes commises depuis la Révolution Française, par les personnes qui exercent actuellement les pouvoirs de gouvernement en France et par leurs adhérents, par un Canadien*, Etc., Etc., (Québec: Imprimé à la nouvelle imprimerie, rue des Jardins), III — 49 p. in-12. De 1794, l'on connaît *L'Exemple de la France. Avis à la Grande Bretagne*, seconde Édition. Par Arthur Young, écr., F.R.S. Québec: Imprimé par John Neilson, No 3, rue de La Montagne, 50 p. in-8. L'année précédente avait encore paru, et à l'imprimerie de John Neilson, dans le *Quebec Magazine*, puis en tiré à part, la *Lettre de M. l'Évêque de Léon aux*

ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre (18 p. in-12), expression ampoulée d'une légitime gratitude. De ces réfugiés une quarantaine allaient passer au Canada, trop éloquents témoins des malheurs de leur pays.

Une atmosphère aussi favorable aux explosions de loyalisme n'empêcha point le coadjuteur d'appréhender la dangereuse incandescence de son projet de mandement. En fin de sa lettre-dépêche à Mgr Denaut, il glissa cette petite phrase : « Voilà de quoi nous faire lever la chevelure par les démocrates de la ville et de la campagne ». Ce texte chaleureux serait toutefois celui qu'on livrerait au public, avait-il averti le vieil évêque, si le « courrier qui descend », n'apportait rien de Longueuil. Le courrier apporta quelque chose. Mgr Denaut, sans se soucier d'accord parfait « avec l'enthousiasme du Quartier Général », envoyait un mandement très court, très discret. Presque rien des protestations de loyalisme du coadjuteur. Rien sur les événements providentiels de 1760. Pas de messe solennelle pour le 10 janvier ; un simple *Te Deum*. À la lecture de ce tiède document, l'émoi fut grand à Québec. Que faire ? Impossible d'omettre la messe solennelle. Le gouverneur la voulait expressément. Mgr Plessis tint conseil avec MM. Gravé et Desjardins. Le mandement de l'évêque, fut-il décidé, serait maintenu. Mais aux articles 1^o et 2^o de l'ordonnance qui faisait suite au mandement, les quatre articles préparés par Mgr Plessis seraient substitués. Et voilà comment l'on

peut lire aujourd'hui, dans le document épiscopal, signé de Mgr Denaut, cet article quatrième qui est libellé comme suit et qui n'est pas de Mgr Denaut, même si ce dernier en fut averti : « Messieurs les Curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté Britannique, et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnaissance ». Quant à son projet de mandement, le coadjuteur en fit passer les parties principales dans son discours du 10 janvier 1799.

* * *

Chose singulière ! C'est ce discours que les « démocrates » d'aujourd'hui, dirions-nous, reprochent le plus sévèrement à Mgr Plessis. À dire vrai, la pièce répond on ne peut mieux « à l'enthousiasme du Quartier Général ». L'orateur s'échauffe jusqu'à exalter, devant son auditoire, « la vigilance paternelle d'un empire qui, dans la paix comme dans la guerre, a, j'ose le dire, vos intérêts plus à cœur que les siens propres ». Compliment à tout le moins généreux. Le sermon porte en tête comme texte scripturaire : *Dextera tua, Domine, percussit inimicum*. On en connaît aussi les trois points : 1.—Cette victoire du mois d'août dernier humilie et confond la France ; 2—elle relève la gloire de la Grande-Bretagne et couronne sa générosité ; 3—elle assure le bonheur par-

ticulier de cette Province. Ces trois points annoncent une thèse d'un loyalisme assez passionné. Pourtant, on chercherait en vain, en ce discours, les tirades enflammées ou les formules à dessein provocantes de l'Oraison funèbre de Mgr Briand. L'allusion au « bienfait providentiel » reste lointaine, discrète. L'orateur dira, par exemple, au spectacle de la France pervertie par ses gens de lettres : « Mais depuis que Dieu dans sa miséricorde nous a fait passer sous un autre empire, ô Ciel ! quels changements funestes n'a pas éprouvé cet infortuné royaume ! » Il dira encore, dans sa conclusion : « Tout ce qui affoiblit la France, tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne, assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur. Rendons-en au Dieu des victoires d'immortelles actions de grâces ». Audaces verbales, si l'on veut, mais que Mgr Plessis ne dépassera point. L'intérêt de ce discours prononcé en 1799 est ailleurs. Enfin, après une lente et laborieuse gestation, la genèse ou le fondement de cette idée d'une conquête anglaise « bienfait providentiel » nous sont révélés. Et ce fondement, quel est-il ? Un double parallèle historique entre les deux administrations coloniales française et anglaise au Canada, puis entre la France et l'Angleterre intellectuelles et politiques de la fin du dix-huitième siècle. Hélas, faut-il le dire tout de suite ? Le premier parallèle fournit à la thèse du coadjuteur un fondement fort discutable ; le second, un fondement des plus fragiles.

Commençons par l'examen du premier parallèle. L'orateur n'incrimine pas seulement la propagande irreligieuse de la France, mais la politique coloniale de la métropole d'avant 1760, à laquelle il oppose la libérale attitude du conquérant anglais. Citons tout le passage :

« Quel est, Messieurs, le Gouvernement le mieux calculé pour notre bonheur, sinon celui qui a la modération en partage, qui respecte la religion du pays, qui est plein de ménagemens pour les sujets, qui donne au peuple une part raisonnable dans l'administration provinciale ? Or tel s'est toujours montré en Canada le Gouvernement Britannique. Ce ne sont point ici des coups d'encensoir que la flatterie prodigue lâchement à l'autorité existante. À Dieu ne plaise, mes frères, que je profane la sainteté de cette chaire par de basses adulations ou par des louanges intéressées. C'est un témoignage que la vérité exige impérieusement aussi bien que la reconnaissance, et je ne crains pas d'être démenti par aucun de ceux qui connoissent l'esprit du gouvernement d'Angleterre. Une sage lenteur préside à ses opérations. Rien de précipité dans sa marche méthodique. Voyez-vous chez lui cet enthousiasme trompeur, cet amour irréflechi de la nouveauté, cette liberté sans frein et sans bornes qui bouleverse à nos yeux des états mal affermis ? Quels ménagemens n'a-t-il pas pour les propriétés des sujets ? quelle industrieuse habileté à leur faire supporter d'une manière insensible les frais du gouvernement civil ! entendez-vous parler, depuis près de quarante ans de conquête, de ces tailles, de ces impôts, de ces capitations multipliées, sous lesquelles gémissent tant de nations ; de ces réquisitions arbitraires de sommes immenses, qu'un vainqueur injuste impose fièrement à de malheureux conquis ? Avez-vous été réduits, par un défaut de prévoyance de la part de l'Administration, à ces famines qui affligèrent autrefois la Colonie, et dont on ne se rappelle encore les détails qu'avec horreur et frémissement ? n'avez-vous pas

vû, au contraire, dans des années de disette, le Gouvernement arrêter sagement l'exportation du grain, jusqu'à ce que votre subsistance fut assurée ? Vous a-t-on, depuis la conquête, assujetti au service militaire, obligé de laisser dans l'indigence vos femmes et vos enfans, pour aller au loin attaquer ou repousser l'ennemi de l'État ? Avez-vous contribué le moins du monde aux frais de la guerre dispendieuse que la Grande-Bretagne soutient depuis près de dix ans ? L'Europe presque entière est livrée au fer, au feu, au carnage, les plus sacrés azyles sont violés, les vierges déshonorées, les mères, les enfans égorgés en plusieurs endroits. Vous en appercevez-vous, et ne peut-on pas dire qu'au plus fort de la guerre, vous jouissez de tous les avantages de la paix ? À qui, après Dieu, êtes-vous redevables de ces faveurs, mes frères, sinon à la vigilance paternelle d'un empire, qui, dans la paix comme dans la guerre a, j'ose le dire, vos intérêts plus à cœur que les siens propres ? en toute matière, je vois des marques de cette prédilection. Votre code criminel, par exemple, étoit trop sévère, n'offroit point de règle assez sûre pour distinguer l'innocent du coupable, exposoit le foible à l'oppression du puissant. On lui a substitué les loix criminelles d'Angleterre, ce chef-d'œuvre de l'intelligence humaine; qui ferment tout accès à la Calomnie, qui ne reconnoissent pour crime que l'action qui enfreint la loi, pour coupable que celui dont la conviction est portée à l'évidence ; qui donnent à un accusé tous les moyens d'une défense légitime, et sans rien laisser à la discrétion du Juge, ne punissent que par l'application précise du châtiment que la loi prononce. Que dirai-je enfin ? tandis que toutes les coùtumes de France sont renversées, que toutes les Ordonnances qui portoient l'empreinte de la Royauté sont prosrites, n'est-il pas admirable de voir une Province Britannique régie par la Coùtume de Paris et par les Édits et déclarations des Rois de France ? d'où vient cette singularité flatteuse ? de ce que vous avez désiré le rétablissement de ces anciennes loix ; de ce qu'elles ont paru plus adaptées à la nature des propriétés foncières du pays. Les voilà conservées sans autre

altération que celles que la Législation provinciale a la liberté d'y faire ; Législation où vous êtes représentés dans une proportion infiniment plus grande que le peuple des isles Britanniques dans les Parlemens d'Irlande et d'Angleterre.

Que sera-ce, Chrétiens, si à ces considérations politiques, vous en ajoutez une autre, par laquelle cet empire mérite surtout votre reconnoissance et vos éloges ? je veux parler de la liberté laissée à notre culte et assurée par la loi ; de ce respect porté aux personnes engagées dans les monastères ; de cette succession non-interrompue d'Évêques Catholiques, qui ont possédé jusqu'à ce jour la faveur et la confiance des Représentans du Roi : de cette protection soutenue, dont jouissent dans les villes et dans les campagnes, ceux qui doivent, par état, veiller à la conservation de la foi et de la morale. Car si cette foi s'affoiblit parmi nous, mes frères, si cette morale se relâche, ce n'est pas au changement de domination, c'est à vous-mêmes qu'il faut imputer ce désordre ; c'est à votre peu de docilité pour la parole qu'on vous annonce ; c'est à vos folles recherches d'une liberté dont vous jouissez sans la connoître ; c'est aux discours envenimés de ces hommes sans caractère et sans principes, de ces murmurateurs inépuisables, que le bon ordre offense, que l'obéissance humilie, que l'existence de la religion outrage.

Hélas ! où en serions-nous, mes frères, si de tels esprits prenoient le dessus, si leurs désirs étoient remplis, si ce pays, par un fâcheux revers, retournoit à ses anciens maîtres ? maison de Dieu, temple auguste, vous seriez bientôt converti en une caverne de voleurs ! ministres d'une religion sainte, vous seriez déplacés, proscrits et peut-être décapités ! Chrétiens fervens, vous seriez privés des consolations ineffables que vous goûtez dans l'accomplissement de vos devoirs religieux ! terre, consacrée par les larmes et les sueurs de tant de vertueux missionnaires qui y ont planté la foi, vous n'offririez plus aux regards de la religion, qu'une triste et vaste solitude !

Pères et Mères catholiques, vous verriez sous vos yeux des enfans chéris sucer, malgré vous, le lait empoisonné de la barbarie, de l'impiété et du libertinage ! tendres enfans, dont les cœurs innocens ne respirent encore que la vertu, votre piété deviendrait la proie de ces vautours, et une éducation féroce effacerait bientôt les heureux sentimens que l'humanité et la religion ont déjà gravés dans vos ames ! »

À quoi se réduit, en substance, ce premier parallèle ? Dans le procès de l'administration coloniale française, les traits sont empruntés, ainsi qu'on a pu le voir, non point uniquement au passé de la Nouvelle-France, mais encore au régime hypothétique d'un Canada retourné à la France. L'orateur oppose métropole à métropole dans leur régime fiscal, dans la contribution du peuple à l'administration civile, au service militaire ; il compare les codes criminels ; il fait le compte de part et d'autre, des époques de disette ; il invoque, en faveur de la métropole anglaise, la conservation à la colonie de ses lois civiles françaises et de sa liberté religieuse, les droits conférés au nouveau sujet par le régime politique de 1791. Parallèle écourté, superficiel, on peut déjà le constater, et qui, pour cela même, risque d'être fort injuste. C'était ne voir l'administration coloniale d'avant 1760 que par ses faiblesses ou ses petits côtés, un peu à la façon d'Alexis de Tocqueville, qui y apercevait, comme dans un microscope, les difformités d'un gouvernement à la Louis XIV. C'était faire bon marché de ce que nous devons à la France : sa foi religieuse, son élan apostolique, sa culture intellectuelle, sa philosophie de la vie, notre structure sociale. Des

juristes pourraient discuter de la valeur comparée des codes criminels anglais et français. Personne ne peut savoir gré à l'orateur d'avoir souligné la modicité des charges fiscales imposées par le nouveau régime, quand on sait que tailles et capitations restèrent ignorées en Nouvelle-France et que peu de sujets coloniaux furent aussi peu imposés que nos ancêtres. Tout aussi inopportun et aussi peu démonstratif le rappel des anciennes disettes, si l'on tient compte que la pire dont ait souffert la colonie, lui vint de la guerre de 1755 à 1760, guerre injuste, s'il en fut une, guerre de conquête déclarée sans avertissement, et qui s'accompagna de dévastations systématiques aussi inutiles qu'effroyables. D'ailleurs nier la disette sous le nouveau régime, c'était, de la part de l'orateur, en toute bonne foi, sans doute, en prendre à son aise, avec une histoire assez proche. C'était oublier les méfaits des accapareurs de 1779 alors qu'une sécheresse avait brûlé les grains ; oublier encore la disette de 1788-89, alors que, pendant l'hiver, il fallut ouvrir les coffres-forts des fabriques pour subvenir à la détresse des campagnes. « Presque la moitié des gens de la ville et des habitants de la campagne », écrivait, cette année-là, une Ursuline de Québec, « n'ont pas eu de pain à manger. Ce printemps, la plupart des habitants n'ont vécu que de l'herbe qui croît dans les champs ». Les affreuses disettes qui se firent suite de 1812 à 1816, celle de 1813 où des paroisses entières attendront le retour du printemps pour aller chercher « dans les eaux ou

dans les bois » de quoi subsister ; celle de 1816 où l'on pourra compter 24 paroisses en état de ne « subsister et semer que difficilement », 27 autres « dénuées de toute ressource pour leur subsistance et sans espoir de se procurer les moyens de semer au printemps ». Tous ces malheurs démontreront bientôt à l'évêque que les famines sont de ces maux contre lesquels les peuples ne sont pas toujours en état de se protéger. De même, parler d'exemption du service militaire, depuis la conquête, sonnait étrangement, six ans et trois ans après les lois de milice de 1793 et de 1796 qui venaient de provoquer des émeutes dans la province. Et si les Canadiens n'avaient pas été « obligés de laisser dans l'indigence *leurs* femmes et *leurs* enfants, pour aller au loin attaquer ou repousser l'ennemi de l'État », était-ce tout à fait la faute des autorités ? Sans parler de la participation à la guerre contre Pontiac, une première fois en 1776, puis une deuxième bientôt, en 1812, le pays ne serait-il pas entraîné dans la guerre par simple contre-coup de la politique de la Grande Bretagne et pour lui servir de champ de bataille ?

Le Canada français, « province britannique », gardait ses lois civiles françaises. N'eût-il pas été plus conforme à la vérité historique de reconnaître que, pour en obtenir le maintien, il n'avait pas suffi d'en « exprimer le désir », mais qu'en son premier mouvement le conquérant s'était efforcé de les supprimer, et qu'il fallut batailler, puis attendre dix ans le rétablissement officiel de ces lois ? Ne faisons pas

grief à l'orateur de son sentiment sur les institutions politiques de 1791. Il en parle comme tous ceux de son époque. Le nouveau régime n'avait pas encore eu le temps de révéler ses défauts ; d'autres diraient : sa perversité. Quand il vante à ses auditeurs cette « Législation » — entendons cette Assemblée législative — « où vous êtes représentés dans une proportion infiniment plus grande que le peuple des îles Britanniques dans les Parlements d'Irlande et d'Angleterre », il disait encore vrai. Le suffrage était beaucoup moins restreint dans les provinces de l'Amérique du Nord qu'il ne l'était dans le Royaume. Mais c'est précisément par quoi les institutions de 1791 ressemblaient fort à un cadeau de Grecs. Qu'était-ce que ce mélange de gouvernement démocratique et de gouvernement oligarchique, de colonie autonome et de « crown colony », sinon, comme l'avenir le prouvera et comme le dira Durham, le plus actif bouillon de chicane et d'anarchie ? En faisant plus représentative ou plus démocratique la Chambre basse, on rendait d'autant plus anormal et dangereux, en face de cette Chambre, un gouvernement oligarchique ou plus exactement le règne d'un gouverneur aux pouvoirs dictatoriaux. Mgr Plessis, homme d'ancien régime, ne trouvera pas toujours à se louer, du reste, de ces institutions politiques d'esprit moderne. En 1815 il s'attristera des « effrayants progrès qu'ont fait dans leurs esprits (l'esprit des fidèles), les principes de liberté et de démocratie propagés... par l'exemple contagieux de la révolution française »,

mais aussi « par notre nouvelle constitution ».¹ On trouvera tout aussi étrange le couplet sur la liberté religieuse depuis la conquête. Pourquoi laisser entendre, de cette liberté, qu'elle serait tombée du ciel, encore comme un cadeau gratuit du conquérant ? Ne se souvenait-on plus de la première offensive protestante et de la dure bataille engagée au lendemain même de la conquête pour la survivance de l'épiscopat catholique ? Passons sous silence, si l'on veut, les instructions secrètes expédiées au gouverneur, même après l'*Acte de Québec*, instructions que Mgr Plessis connaîtra bientôt, mais qu'il ignorait peut-être en 1799. Sans doute eût-il été assez surpris et vexé de s'entendre soutenir par l'avocat général, comme la chose lui arrivera dans trois ou quatre ans, « que l'existence de l'évêque catholique et de son coadjuteur, dans ce pays, n'ont rien de légal », qu'on peut « sans injure, mettre à néant toutes leurs opérations qui ne sont pas purement spirituelles ». Par les mêmes instructions, Sa Majesté s'arrogeait la présentation ou la nomination aux bénéfices vacants, n'autorisait la réception des ordres sacrés et l'exercice du ministère qu'avec un permis du gouverneur, interdisait à l'évêque « sous des peines rigoureuses, toute correspondance avec un pouvoir ecclésiastique étranger de quelque nature qu'il fût ». Que ces instructions ne fussent pas tout à fait lettre morte, le coadjuteur allait bientôt l'apprendre, alors qu'enve-

¹ R.A.P.Q., 1927-1928, p. 313.

loppé, trop facilement enveloppé par la fourbe diplomatie de Robert Shore Milnes, il inciterait son chef, l'évêque de Québec, à signer en quelque sorte sa dégradation. Était-ce, en effet, autre chose que sa propre déchéance qu'on proposait à l'évêque de Québec, lorsqu'en retour d'une reconnaissance officielle de son titre d'évêque catholique et des privilèges de la personnalité civile, on exigeait de lui l'acceptation de la suprématie royale sur l'Église catholique et l'abandon pratique de la nomination aux cures et de l'érection des paroisses ? Le jeune coadjuteur est loin de posséder alors l'esprit de clairvoyance dont il fera preuve lorsque pèseront sur lui les suprêmes responsabilités. Eût-il tenu en 1805 le même langage qu'en 1799, si on lui avait révélé par surcroît, que cette domestication de l'Église faisait partie, dans l'esprit du rusé lieutenant-gouverneur, d'un plan fort habilement conçu pour assurer la prépondérance politique de l'oligarchie des Conseils sur la Chambre basse ? Qu'il y eût péril et grave péril dans la demeure, l'on en peut juger à l'émoi pathétique de Mgr Denaut. C'est à ce propos qu'il écrit à son coadjuteur : « Peut-être ne contestera-t-on plus à l'Évêque de Québec son titre, son état sera assuré ; mais si le projet a lieu, il ne sera pas moins dépouillé ; il n'aura plus de pouvoir ; il n'aura plus d'autorité. Otez, en effet, à cet Évêque la nomination aux Cures, et fixez les curés ; que lui reste-t-il à faire ? Quel bien pourra-t-il procurer dans son Diocèse ? Quel mal pourra-t-il arrêter ? Les inconvénients qui ré-

sulteront nécessairement de ce nouvel ordre de choses, les conséquences qui s'aperçoivent, quoique dans le lointain, doivent effrayer... Son Excellence qui se connaît en politique, doit voir l'impression qu'un tel changement dans le Gouvernement ecclésiastique de ce Pays fera indubitablement sur le Clergé et sur le Peuple, et quelle sensation dans tous les esprits et dans tous les cœurs. Il ne faut pas le cacher ! les uns et les autres croient apercevoir la ruine prochaine de leur Religion, à laquelle ils sont fortement attachés : en la voyant saper par ses fondements, on doit aisément en prévoir la chute totale ». L'assaut de Robert Shore Milnes ne resterait pas une manœuvre isolée. Après lui, et avec plus de vigueur, Sir James Craig allait tenter d'asservir l'Église. En Angleterre l'heure paraissait fort mal choisie pour y porter un pareil débat. L'on était au lendemain de l'annexion de l'Irlande à la Grande-Bretagne. Pour pacifier la nouvelle conquête, Pitt puis Grenville eussent souhaité accorder quelques concessions aux catholiques irlandais. Ils se heurtent à un refus opiniâtre de Georges III. De 1801 à 1807 le roi force deux ministères à démissionner sur cette question ; il exige une dissolution des Chambres, appelle même le peuple à son aide pour la défense de la foi nationale, s'écriant, comme un énergumène, qu'il restera « le souverain d'un pays protestant ou ne sera pas souverain ». Entre-temps, aux propositions de Robert Shore Milnes, le duc de Portland a fait, le 6 février 1801, l'accueil le plus empressé. « Non seulement

est-il très important mais bien nécessaire », écrit Portland, de rétablir le pouvoir du gouverneur quant à l'entrée dans les ordres sacrés. On s'occupera avec diligence de l'allocation de l'évêque. Il faut l'augmenter, opine Portland, « si une augmentation de ce genre, quelque considérable qu'elle soit, doit avoir l'effet de restituer au représentant du roi au Canada le pouvoir et le contrôle essentiellement nécessaires à l'exercice de son autorité » et si conformes à ses instructions. Ces intrigues et ces ambitions sournoises qui procédaient des instructions secrètes de 1774, était-ce là ce que le coadjuteur de Québec appelait un peu hâtivement le cadeau généreux de la liberté religieuse ? L'Église canadienne ne sera sauvée, à cette époque, que par la folie du roi, par les troubles politiques du royaume (culbute de cinq ministères de 1800 à 1808), par le duel gigantesque avec Napoléon et surtout par la menace d'une guerre avec les États-Unis qui fera prodiguer à Milnes et à Craig des conseils de prudence.

* * *

Le second parallèle de Mgr Plessis opposait l'une à l'autre, on se souvient, la France et l'Angleterre de la fin du dix-huitième siècle. Nous n'allons point tenter l'apologie des philosophes ou de la France révolutionnaire, encore que ce soit une vue d'histoire bien incomplète de n'apercevoir, en un pays en révolution, que les excès des terroristes et de se fermer

les yeux sur la grandeur morale des victimes. *L'Histoire religieuse de la Révolution*, de Pierre de la Gorce, peut être considérée comme un dyptique où l'on ne sait à la fin laquelle l'emporte, de la laideur ou de la grandeur humaines. Demandons-nous seulement si, le terrorisme de '93 excepté, l'Angleterre de l'époque vaut beaucoup mieux que la France et pour les idées et pour les mœurs ? « L'esprit du siècle souffle jusque chez eux », écrit des Anglais, Albert Sorel dans *l'Europe et la Révolution française* (tome 1er, p. 162-63). « C'est de leur île qu'est partie la philosophie des idées simples, celle de Locke, liqueur claire et fade que Voltaire distille et verse dans toute l'Europe ». Les eaux troubles y coulent et par tous les ruisseaux. Elles y engendrent « la fièvre de démolition et de reconstruction » qui agite le continent : « Déisme, athéisme, matérialisme, scepticisme, idéologie, théorie du retour à la nature, proclamation des droits de l'homme, toutes les témérités de Bolingbroke, Tindal, Mandeville, toutes les hardiesses de Hartley, Bentham, toutes les doctrines révolutionnaires ». Où aboutit déjà ce protestantisme de foi négative, surtout fait de la haine du papisme ? « Point de religion en Angleterre », a noté le grave Montesquieu. Et ces façons de bretteurs, que nous décrit Maurois, dans son *Histoire de l'Angleterre*, où l'on se bat et l'on se tue pour un mot dans les salles de bal ; cette ivrognerie impudente qui fait qu'un ministre n'éprouve aucune honte à se présenter en goguette à la cour, et qu'un squire n'en éprouve pas davantage à

s'enivrer devant sa fille, tout cela donne-t-il le droit de se voiler la face devant la déliquescence française ? En son discours Mgr Plessis fait grand état du zèle de la Grande-Bretagne, à poursuivre la guerre contre la Révolution. « Puissances de l'Europe, États et Provinces de l'Amérique, riches possessions des Indes Orientales », s'écriait l'orateur, « vous fixez à bon droit vos regards sur l'Angleterre. Elle est le grand boulevard sur lequel reposent toutes vos espérances ». « Abandonnée de ses plus forts alliés, la Grande-Bretagne soutiendra presque seule le poids de cette formidable guerre ». Admirable dévouement, sans doute, pour une simple guerre idéologique et dont il ne faut pas diminuer le mérite. Mais cette fois encore, l'orateur n'était pas obligé de savoir que cette guerre chevaleresque s'accommodait d'un côté pratique. Alors que la Grande-Bretagne, profitant des embarras de la France en Europe, ne dépêchait pas moins de 7,000 hommes sans compter les marins, aux Antilles françaises, pour s'assurer le monopole du sucre, du café, et, dans un avenir prochain, du coton, dans le même temps, en Flandre, le duc d'York disposait tout juste des mêmes effectifs, et à Toulon, à l'heure critique de décembre 1793, l'on n'eût pas compté 3,000 soldats anglais.

Mgr Plessis reprendra un peu plus tard ce parallèle entre les deux pays. Ce sera encore à propos de guerre, dans les dernières années du corps à corps anglais avec Napoléon. En réalité l'Angleterre mène alors contre l'empereur, non plus une guerre idéolo-

gique, mais, de l'aveu même de ses historiens, une guerre pour la « balance of power ». Elle se bat pour sauver son hégémonie en Europe, pour garder l'empire des mers. Elle avait beau jeu néanmoins à se donner le rôle d'une libératrice des petites nations, d'un champion de la liberté du monde. Sa propagande ne négligea point d'en profiter. M. Séraphin Marion l'a démontré dans le tome III des *Lettres canadiennes d'autrefois* : toute une littérature antibonapartiste fleurit alors au Canada français. Pour Mgr Plessis, Bonaparte, c'est un « ambitieux Nabuchodonosor », un « Goliath insolent ». Pour les Anglo-Canadiens, c'est « la bête de l'Apocalypse ». On ne reconnaît au monstre aucune qualité, pas le moindre sentiment humain. On ne lui sait gré ni d'avoir mis fin à l'orgie révolutionnaire, ni d'avoir rétabli l'Église de France dans ses libertés d'avant '89. C'est même faire outrage à Cromwell que de comparer au « Protecteur », cet homme de sang. N'oublions pas, non plus, que les contre-coups de la politique napoléonienne nous ont entraînés dans une guerre contre les États-Unis. Que Mgr Plessis, devenu évêque de Québec, nous représente la puissance anglaise comme « l'objet de l'admiration de l'univers », vers laquelle les « peuples opprimés, avilis, victimes malheureuses de l'ambition perfide d'un insatiable conquérant, lèvent leurs mains languissantes », il ne fait toujours que penser avec son temps, et comme ses compatriotes. S'il sent le besoin de redire aux catholiques de son diocèse le propos suivant : « Peut-être, Nos Très Chers Frères,

qu'à nulle autre époque avant celle-ci, vous n'avez senti, comme vous le faites combien la Divine Providence a été libérale envers vous, lorsqu'elle a permis que vous devinssiez sujets d'un gouvernement protecteur de votre sûreté, de votre religion, de vos fortunes . . . » on sait, encore cette fois, en quelle atmosphère l'évêque écrit et dit ces choses et de quelle propagande il se fait l'inconscient écho. Après tout ces propos n'ont rien de plus malsonnant que ceux d'un bon nombre de laïcs de l'époque, ses compatriotes. C'est bien dans le *Courrier de Québec* (21 et 24 janvier 1807) qu'on peut lire des lignes comme celles-ci : « Quel motif pourrait l'engager (le Canadien) à préférer le sceptre de fer de Buonaparte, à l'empire doux et modéré de notre Roi ? . . . Il est donc prouvé que nous n'avons aucune raison de désirer d'appartenir à la France. Elle ne sut point faire notre bonheur, lorsque par plus d'un titre, nous avions droit d'espérer qu'elle s'en occuperait, comment pourrions-nous nous flatter qu'elle l'effectuerait maintenant qu'elle gémit elle-même dans l'oppression, et que l'autorité du despote qui la gouverne, est mille fois plus tyrannique encore que ne le fut celle des anciens gouverneurs de notre patrie ».

Jugements sévères, on en conviendra, sur l'administration française au Canada. Jugements qui ont pour excuse d'être énoncés en 1807, avant les exploits de Sir James Craig. Mais une autre question mérite examen. Mgr Plessis et le *Courrier de Québec* étaient-ils justifiables de peindre si en noir le sort du

Canada, dans l'hypothèse d'un prolongement de la domination française jusqu'aux temps de la Révolution ? Peut-on même avancer qu'en raison de la différence de langue et de culture, le péril de la foi avait chance d'être moindre dans un Canada, devenu possession anglaise, que dans un Canada resté fils de la France ? Rien de plus faux que de se représenter les colonies françaises d'Amérique dans une attitude passive ou dans un état de réceptivité absolue à l'égard des mouvements d'idées de la métropole vers '89. Nous connaissons l'état d'esprit aux Antilles, avant même la fin du dix-huitième siècle. Si l'on y accueille avec ferveur les théories libérales des philosophes et les dogmes de la Révolution, c'est moins pour acclamer l'esprit nouveau de la mère-patrie, que pour se fortifier contre elle, dans une volonté d'indépendance ou de séparatisme, volonté qui ira jusqu'à la pleine révolte. Un mouvement autonomiste s'ébauchait déjà au Canada avant la conquête. Est-il à croire que le temps ne l'eût pas fortifié et que, vers 1789, l'on eût pensé autrement à Québec qu'à Saint-Domingue, à la Martinique, à la Guadeloupe ? Rien de plus hasardeux également que d'appréhender la politique coloniale de la France de '89 comme une fatale aggravation de despotisme. Le régime établi aux Antilles, en 1791, par la Constituante, l'emporte de beaucoup en libéralisme sur celui que nous octroyait, la même année, la métropole anglaise. Institutions municipales aux larges pouvoirs administratifs ; assemblées législatives locales à peu près souve-

raines ; représentation des colonies au parlement métropolitain ; maintien d'un gouverneur et d'un directeur général nommés par le roi, mais, en pratique, hors d'état de se faire obéir, voilà ce que la France despotique octroyait à ses colonies. Le régime, nous le savons, ne fonctionnera guère aux Antilles par la faute de trop graves écarts entre les races et les classes sociales. En eût-il été de même au Canada d'une structure ethnique et sociale si ordonnée et si homogène ? Une question préalable peut même se poser, si l'on nous permet de faire de l'histoire conjecturale à la façon de Mgr Plessis. Le Canada eût-il été encore colonie de la France à l'époque de la Révolution et le fût-il resté après '89 ? Nous n'en sommes pas au premier vent de révolte qui ait soufflé dans les Amériques, de l'Argentine aux colonies du Nord. Les premiers soulèvements contre Lisbonne éclatent au Brésil sous le gouvernement de Pombal. À l'époque de la Révolution française, l'on peut supposer les colonies anglo-américaines déjà indépendantes ou en veine de le devenir. Dans un cas comme dans l'autre, croit-on que le Canada, déjà travaillé par le levain autonomiste, eût résisté à l'entraînement général et fût allé moins loin que les Antilles ? Et croit-on qu'une fois émancipé, Napoléon eût pu le reconquérir plus facilement qu'il n'a reconquis les Antilles ?

N'insistons point. Nous croyons avoir montré sur quelles vues d'histoire fragmentaires, superficielles, et souvent fausses, s'est édifiée cette exégèse de la conquête de la Nouvelle-France « bienfait providentiel ». Aux vues incomplètes d'histoire est venue se joindre une autre influence et fort suspecte : celle des propagandes de guerre dont nous savons, en tout temps, l'extraordinaire puissance de déformation.

L'interprétation théologique de la conquête n'est pas affaire si simple. Pour quel dessein de sa Providence, Dieu a-t-il détaché le Canada de la France ? Nous n'allons pas jusqu'à prétendre que la théorie du « bienfait providentiel » ne soit ni juste ni recevable. Il nous suffit de soutenir que nous n'en savons rien et que les moyens nous manquent d'en rien savoir. Prenons, si l'on veut, une vue de l'histoire plus large que celle que pouvait prendre Mgr Plessis. Reportons-nous jusqu'à l'époque contemporaine ; scrutons ce problème d'histoire avec toutes les données qui nous sont accessibles. En serons-nous plus éclairés ? Du point de vue religieux, la différence entre les deux métropoles, et l'avantage ou l'inconvénient de vivre sous la tutelle de celle-ci ou de celle-là, s'affirment-ils si considérables ? Entre la France de l'Encyclopédie et de la Révolution, pervertie d'esprit et de mœurs autant que l'on voudra, et la nation moderne qui, plus que toute autre, s'est donnée en bloc à l'apostasie protestante, et qu'on trouve, à la fin du dix-huitième siècle, aussi gâtée d'esprit et de mœurs que la France voltairienne, entre les deux qui peut

bien oser choisir ? La France trop souvent infidèle, sans doute, à sa mission de Fille aînée de l'Église, restée pourtant la grande nation apostolique des temps modernes, autant qu'un incomparable foyer de science et de littérature catholiques, cette France est-elle si au-dessous de sa rivale d'Outre-Manche qui, son apostasie consommée, se constitue dans le monde le champion du libéralisme économique et d'une civilisation d'esprit matérialiste ? La conquête anglaise aurait-elle d'ailleurs si efficacement protégé le pays contre la pénétration des idées françaises ? Aurait-elle favorisé, de façon si extraordinaire, l'épanouissement de la vie catholique ? N'était-ce rien, pour un petit peuple comme le petit peuple canadien, que de perdre, par suite de la catastrophe de 1760, son homogénéité religieuse, d'avoir à subir, pendant un siècle tout près, l'appauvrissement numérique et doctrinal de son clergé ? N'était-ce encore rien pour l'Église canadienne, de voir baisser, chez elle, par l'extinction des ordres religieux d'hommes, l'idéal monastique, surtout si l'on tient compte des répercussions de tous ces appauvrissements sur l'état religieux et moral de la colonie, sur ses écoles, sur son enseignement public, sur les missions indiennes trop souvent abandonnées ? N'était-ce rien que d'avoir à subir par surcroît les infiltrations ou les offensives protestantes ? Sans doute, l'affaiblissement de la foi ou de la morale, Mgr Plessis, dans son discours pour la victoire d'Aboukir, trouvait commode de l'imputer d'abord à son peuple. « Car si cette foi s'affaiblit

parmi nous, mes frères », disait-il, « si cette morale se relâche, ce n'est pas au changement de domination, c'est à vous-mêmes qu'il faut imputer ce désordre ». Et la faute en était, d'après l'orateur, à l'indocilité du peuple envers la parole de Dieu, à sa folle recherche d'une liberté téméraire, aux semeurs d'idées révolutionnaires. En dehors de la chaire, Mgr Plessis ne pensait pas toujours de même façon. Il lui arrivait d'estimer dangereuse la promiscuité des catholiques et des protestants. Un jour que Robert Shore Milnes lui offre de prolonger la fréquentation de l'Église des Jésuites par les fidèles des deux croyances, il écrit à Mgr Denaut (24 mars 1800) : « Je lui ai fait mes remerciements sans accepter son offre. Les protestants et les catholiques se sont déjà trop de fois rencontrés dans cette église ». Ils constatera encore, en 1807, que les « Canadiens qui jouissent de quelque considération dans la province, ne doivent souvent leurs places qu'à des protections achetées bien cher et souvent au prix de la flatterie ou d'une dissimulation honteuse de leurs principes ». Avant Mgr Plessis, Mgr Hubert a déploré la diffusion des idées voltairiennes parmi la population catholique du Canada. Mais, entre les foyers les plus actifs de cette propagande, ne peut-on compter la bibliothèque fondée par Haldimand à Québec et où ont pris place en bloc les œuvres de Voltaire, celles de Rousseau, et 35 volumes de l'Encyclopédie ? Si nous observons le petit peuple canadien-français aujourd'hui même, en ce plein milieu du vingtième siècle, comment nous ex-

pliquer les vues de la Providence dans la situation qui lui est faite par toute l'Amérique du Nord ? Pourquoi tous ces groupes minoritaires, pourquoi ce peuple démembré, coupé par la moitié, et par suite de cette terrible dispersion, forcé de vivre sa vie, trop souvent en des conditions extrêmement périlleuses pour la survivance de sa culture et de sa foi ?

La conquête anglaise de la Nouvelle-France se relie à des problèmes d'histoire autrement plus amples que ceux qui pouvaient apparaître à Mgr Plessis. Elle se rattache à d'autres desseins providentiels dont le secret nous échappe. Et, par exemple, à quelles fins Dieu a-t-il permis ou voulu l'expulsion des nations catholiques, France et Espagne, des terres de l'Amérique du Nord ? Pourquoi cette moitié de l'hémisphère livrée à la toute-puissance du protestantisme ? Pourquoi l'extraordinaire expansion de la puissance anglo-saxonne à travers le monde ? Dans quel dessein providentiel s'est-elle accomplie ? Autant de problèmes ou de phénomènes d'histoire auxquels l'on n'a pas encore donné, que nous sachions, d'explication ou de solution satisfaisantes. Explication et solution qui pourraient seules néanmoins nous livrer le secret des événements de 1760.





DURHAM ET SON ÉPOQUE ¹

L'ACCALMIE, qui porte en sous-titre : *Lord Durham au Canada*, c'est l'histoire de la fameuse enquête menée par qui l'on sait, en 1838 : bref intermède entre les insurrections canadiennes. Période séduisante comme, du reste, les quatre années si lourdes de sens et d'événements qui vont de 1837 à 1841. Véritable nœud historique, où tant de fils aboutissent, où tant d'autres prennent leur départ pour l'avenir, ceux-ci et ceux-là tissant, en large part, la trame profonde de notre vie. Pour négliger le sens de ces quatre années, il a fallu nos sots préjugés contre les « Patriotes », la naïve propension à juger de l'importance d'une époque par la moralité de quelques faits.

Dans l'*Accalmie*, je retrouve, mais enrichies, la vigueur de réflexion de l'étudiant que je connus autrefois, l'aptitude à déduire, à philosopher autour des faits. M. Desrosiers raconte moins qu'il ne scrute et n'explique. Il faut dire que le sujet offrait beau jeu

¹ En marge de l'*Accalmie* (Léo-Paul Desrosiers), Article écrit pour le *Devoir*, 25 et 26, janvier 1938.

à sa tournure d'esprit. Les réflexes du « Radical Jack » en présence de la situation canadienne, ses idées préconçues, l'élaboration du fameux Rapport, cette première esquisse du second empire britannique, la sentence implacable portée contre le petit peuple canadien-français ; et d'abord le choix assez étonnant de Durham pour une mission si exceptionnelle ; le filet d'intrigues politiques bientôt tissé autour du dictateur ; le désaveu du gouvernement impérial éclatant comme un coup de foudre, quels thèmes à dissertations, quels problèmes d'histoire à la fois minutieux et larges, liés à la politique canadienne, à la politique du Royaume-Uni, à la psychologie humaine et qui touchent souvent au pathétique ! Des problèmes, M. Desrosiers en soulève lui-même ici et là, si bien que l'on se prend à discuter avec lui.

* * *

L'auteur de l'*Accalmie* s'est attardé aux pages du Rapport où Durham nous exécute de si hautaine façon. Y a-t-il lieu de reprocher aux nôtres d'avoir attiré la foudre sur leurs têtes par une froide réserve, un accueil glacial, une attitude boudeuse ? On voudrait que M. Desrosiers eût dissipé sur ce point jusqu'à l'ombre du doute. On voudrait même qu'il eût souligné tout ce qu'enferme d'ironie tragique l'acte de ce petit peuple en butte à de si tenaces ignorances, à de si longs partis pris, et qui n'en livre

pas moins sa confiance ingénue à cet aristocrate passionné, névrosé, son irréductible ennemi, avant d'avoir touché les rives du Canada. Pour LaFontaine, pour Papineau, pour le plus grand nombre des dirigeants — le fait n'est pas contestable — la mission Durham éveillait les plus vifs espoirs. Ces espoirs, les journaux du temps les expriment en style hyperbolique. Le *Canadien* parle d'un « nouveau messie » qui « vient effacer un nouveau péché originel ». Pour célébrer l'avènement de ce messie, le jeune François-Xavier Garneau aligne une longue colonne d'enthousiastes alexandrins :

*Salut à toi, Durham, au caractère fort,
Et sois le bienvenu parmi les fils du Nord...*

L'explication du jugement de Durham, il faut d'abord la chercher en Durham lui-même, en ce névrosé intelligent, mais incapable de stricte objectivité, enclin plutôt à tout plier au jeu sombre de ses passions ou de ses préjugés. En Angleterre même, lord Brougham et lui ont la réputation d'esprits aventureux, excentriques. Au reste, une question préalable se pose : l'enquêteur a-t-il eu le temps, a-t-il pris le temps de se renseigner ? M. Desrosiers le note avec justesse : le vrai travail consacré à l'enquête, à l'étude de problèmes complexes, en quatre provinces, celles-ci réparties sur un territoire immense, tout ce travail dure environ deux mois et demi. Dans la Basse-province, l'enquêteur s'est confiné à une infor-

mation délibérément unilatérale. Nous le savons par Charles Buller : dans ses confidences politiques, Durham n'a voulu mettre que les tories et, parmi ces derniers, le plus compromis, le plus sauvagement fanatique de tous : Adam Thom, du *Herald*. Que, dans les derniers jours, la pensée lui soit venue de s'attacher A.-N. Morin, ne voyons en ce geste que pure parade diplomatique, le souci de se faire une façade en Angleterre, si ce n'est d'infliger au politique canadien-français la dérision d'un rôle de dupe. À ce moment l'enquête est pratiquement close ; les conclusions en sont arrêtées.

Que dis-je ? Ces conclusions, Durham et ses acolytes ne les ont-ils pas arrêtées avant leur départ pour l'Amérique ? Sur ce point, les textes s'accumulent irrécusables. Une première observation, et fort touchante, nous découvre, entre l'enquêteur et ses aides, la convergence absolue des idées et des constatations, l'accord parfait des conclusions. Tout révèle un rapport décidé avant l'enquête, une condamnation rédigée avant même la comparution de l'accusé. J'ai démontré ailleurs comment le jeune Arthur Buller, chargé de l'inspection de l'enseignement public, avait apporté ici un système déjà tout fait, le système des radicaux de son pays, copié sur le système scolaire prussien et sur le système récemment imposé à l'Irlande. Comme bien l'on pense, le jeune Buller opte pour une école agent d'anglicisation. Le même esprit, la même entente se rencontrent, autour de la question

des terres, question vitale pour la nationalité canadienne-française. Le Rapport Durham et ses appendices commencent par donner un ferme diagnostic du mal. Le désordre économique et social occasionné par les accapareurs du sol, l'arrêt dans le développement du pays, dans sa mise en culture, l'incurie de l'administration gouvernementale, l'impuissance pratique pour le colon, pour le fils d'agriculteur, d'obtenir accès au moindre pouce de sol en sa province, tous ces abus, Durham et ses gens les ont stigmatisés comme il convenait. Se sont-ils apitoyés pour autant sur la misère de l'habitant canadien-français ? Dans leurs projets de restauration, ont-ils fait une place à l'autochtone ? Pas la moindre. Pour le défrichement des terres incultes, Charles Buller projette d'attirer de ce côté-ci de la frontière le colon américain. Durham table, pour sa part, sur l'immigration britannique. À son avis, le gouvernement anglais devra garder pour soi l'administration des terres du Canada et n'en disposer qu'au bénéfice de l'Empire. L'émigration canadienne-française aux Etats-Unis commence alors à sévir. Durham et les siens savent les causes de ce fléau. Cherchent-ils à y porter remède ? Pour résoudre la question des races au Canada, ils comptent cyniquement sur un large exode des Canadiens français vers la frontière américaine. D'où procède cet extraordinaire parti pris ? Un examen des assez tristes philosophies où s'inspirent ces doctrinaires politiques nous le dira peut-être.

* * *

M. Desrosiers a fait un valable effort pour lier l'histoire de la mission Durham à l'histoire politique de la métropole. Il ne s'est pas ingénié à traiter l'histoire canadienne comme un domaine séparé, s'exposant à rester, pour cela même, dans l'inexpliqué et l'inexplicable. J'aurais aimé qu'au risque de faire œuvre moins ramassée, moins concise, il eût lié davantage les deux histoires. Il s'étonne, et beaucoup se sont étonnés avec lui de l'attitude de Durham à notre sujet : attitude de radical passionné de réformes et de libertés populaires en son pays, mais plongeant ici dans la géhenne, d'une dextre inflexible, un petit peuple coupable d'avoir cru, en somme, aux théories alors en vogue en Angleterre. Pour le dire en passant, l'étonnement vaut, non seulement pour Durham, mais pour tous les libéraux anglais, les plus fermés, peut-on dire, à l'intelligence des problèmes coloniaux, et qui nous auront asséné en définitive les coups les plus durs. Comme ces mystères s'éclaircissent toutefois, pour peu que l'on discerne les doctrines où la politique libérale anglaise prend alors sa rigide armature. Les Whigs, c'est un fait connu, prennent leurs inspirations politiques en Allemagne beaucoup plus que dans les traditions de leur pays ; il n'est pas rare qu'on leur reproche d'être un parti essentiellement prussien. Le radicalisme anglais, ambitieux de réformes économiques, éducationnelles, politiques, qui visent à jeter à bas l'Angleterre aristocratique ou oli-

garchique, prétend bien, quant à lui, se rattacher étroitement à une philosophie : la philosophie du rationalisme individualiste et de l'utilitarisme collectif. Ricardo, John Stuart Mill, Bentham, surtout Bentham, ce ne sont pas seulement, pour les parlementaires du groupe, des maîtres de doctrine ; ce sont des chefs souvent vénérés comme des pontifes. Disciples eux-mêmes d'Helvetius, d'Holbach, de Condorcet, de J.-B. Say, de Destutt de Tracy, de Laromiguière, ces juristes et philosophes portent en leur tête une conception mécanique de la société et une morale politique fondée sur l'intérêt du plus grand nombre. Dans la société, ils ne veulent voir qu'une agglomération artificielle d'individualités ; ce qui les entraîne à faire bon marché des traditions nationales et de l'âme collective. Du principe de l'utilité, du bonheur total conçu comme l'addition des bonheurs individuels, ils déduisent la supériorité morale d'une évolution démocratique. Où ces principes et ces déductions ne pouvaient-ils les mener ? En cas de conflit entre l'intérêt ou le bonheur de deux groupes, ils n'hésitent pas : les intérêts de la majorité l'emportent. « En cas de collision », disait Bentham, « le bonheur de chaque partie étant égal, préférez le bonheur du plus grand nombre au bonheur du plus petit nombre ». Transposez ces doctrines en des têtes d'impérialistes et que devient le sort des petits peuples ? Or, entre 1830 et 1845, un autre courant doctrinal vient traverser le radicalisme philosophique et, tout en paraissant le corriger, le renforce singulièrement. Nous sommes

à la grande époque de l'idéalisme littéraire et artistique. Avec Dickens, Carlyle, Ruskin, c'est le débriement de la sensibilité et du sentiment national. Les farouches idéologues de la philosophie libérale affichaient un souverain mépris de l'expérience, de l'histoire ; ils bâtissaient dans l'abstrait à coups de déductions ; les idéalistes analysent, exaltent les vertus, les gloires de la race anglaise ; ils en prêchent la mission ; ils préparent une génération d'impérialistes. Or on se rappellera que ce courant a bel et bien atteint lord Durham. Impérialiste, il l'est jusqu'aux moëllles. On sait avec quel accent, non dénué de grandeur, il a célébré l'avenir de la puissance anglo-saxonne. Il appartient à ce groupe d'Anglais encore restreint qui croient en ce moment à la *Greater Britain*. Ce qui le rapproche du quaker Edward Gibbon Wakefield, le motif qui lui fait s'adjoindre, pour sa mission au Canada, cet ex-détenu de Newgate pour crime de séduction, ce sera, au premier chef, leur idéal commun et aussi leurs intérêts communs en des sociétés foncières pour le peuplement et l'exploitation des colonies par l'immigration britannique. Relisez maintenant le Rapport Durham en vous rappelant la philosophie du « Radical Jack », sa théorie de l'utilitarisme fondée sur l'intérêt du plus grand nombre ; rappelez-vous encore l'hypertrophie du moi national en ce romantique à la Carlyle, son indifférence pour toute contingence nationale, toute entité historique autre que l'anglaise, et vous comprendrez de quelle main leste, tout radical qu'il est et si dévot soit-il au culte

des libertés populaires, le noble lord pouvait sacrifier un petit peuple à l'impérialisme vorace. Qu'était-ce pour lui que la petite colonie française du Canada cramponnée à ses préjugés nationaux, à son isolement, à son dénûment culturel, sinon la pierre en travers du chemin, digne tout au plus d'être bousculée du pied ? D'ailleurs, le libéralisme des radicaux anglais n'est pas, à ce qu'il semble bien, article d'exportation. En 1839, de retour en Angleterre, Charles Buller votera pour le *Jamaica Bill*, destiné à suspendre la constitution de la Jamaïque et à instituer dans l'île un gouvernement dictatorial.

* * *

En reliant davantage la Mission Durham au jeu des partis politiques anglais, M. Desrosiers sera amené à scruter bien d'autres mystères. En tout premier lieu, il cherchera la raison du choix de Durham pour cette mission un peu exceptionnelle. Quelle énigme, à notre avis, encore indéchiffrée ! Rappelons-nous la composition du groupe radical et sa situation dans le parti alors au pouvoir en Angleterre. Groupe hybride, souvent divisé contre lui-même, le groupe radical compose l'aile gauche, l'aile avancée du parti whig, l'appoint à l'aide duquel toutefois le parti peut gouverner. Le premier ministre Melbourne, libéral d'esprit mais aristocrate en politique, s'est tout au plus résigné à l'alliance radicale. Lui et John Russell, ce dernier, doctrinaire du whiggisme libéral, mais

par-dessus tout démocrate opportuniste, s'essaient beaucoup plus à manier des alliés trop souvent compromettants qu'à leur donner de la corde. En ces conditions, quel est le vrai mobile de tant de pressions sur Durham pour l'envoyer au Canada ? Et, dans l'acte du cabinet Melbourne, comment ne pas voir, en dépit de tout, une insigne maladresse ? Reconnu pour un audacieux, un fantasque, l'homme ne paraît guère taillé pour une mission délicate, où il faudrait un esprit aussi prudent que délié. Habile à se créer des ennemis, on le dirait la cible de prédilection qui appelle les coups. Cependant Melbourne fait conférer à Durham des pouvoirs équivalents à ceux d'un dictateur. Pour le mettre bien à l'aise, aussitôt la mission acceptée, Russell fait suspendre la constitution du Bas-Canada. Qu'est-ce à dire ? Russell et son chef ont-ils choisi ce moyen de s'attacher plus étroitement les radicaux ? L'hypothèse offrirait quelque vraisemblance si Durham tenait tout le groupe dans sa main. Mais tel n'est point le cas. D'autre part, les dirigeants whigs, peu enthousiastes de l'autonomie coloniale, n'avaient-ils pas raison de redouter les solutions du « Radical Jack » ? Et s'il revenait du Canada en triomphateur, sa mission brillamment accomplie, n'y avait-il pas cet autre danger de grandir l'homme politique, en l'espèce le seul chef possible des radicaux, depuis l'appriovissement de lord Brougham aux mains des sages ? On peut imaginer un calcul tout aussi vraisemblable : éloigner un allié gênant et capricieux, trouver peut-

être une occasion de le perdre ? Mais alors le jeu devient dangereux. Redoutables en 1835, par leurs gains électoraux, les radicaux l'étaient moins en 1837, par leur recul en plusieurs circonscriptions importantes. La faiblesse des radicaux fait donc, vers 1838, la faiblesse du parti whig. Un déplacement de quatre ou cinq voix peut entraîner la chute du ministère. Péril qui n'a rien d'illusoire. Peel, qui ne cherche que l'occasion de foncer sur le ministère Melbourne, croit l'avoir trouvée avec cette aventure de 1838. Les pouvoirs dictatoriaux conférés à Durham, la présence de Turton et de Wakefield dans l'équipe de la mission déclenchent une première escarmouche. L'ordonnance de Durham du 28 juin 1838 précipite la bataille rangée. Mis en minorité de quelques voix, Melbourne s'en tire par une manœuvre de politicien opportuniste : le désaveu de son envoyé.

De tout cela il ressort que l'ordonnance du 28 juin ne fut qu'un prétexte. Durham succombe à une intrigue de la politique impériale, intrigue où les partis ont attaché de suprêmes enjeux. N'allons pas l'oublier dans une lecture du fameux Rapport. Chacun le sait : Durham fut loin de s'incliner devant sa disgrâce. L'orgueilleux lord s'essaya au rôle de l'archange en révolte. Ici même, au Canada, dans un pays en ébullition, il prit l'attitude d'un révolté ; et il le fit comme il faisait un peu toute chose, avec un déploiement théâtral. Brouillé avec le ministère, il vit aussitôt les radicaux se rapprocher de lui. À son retour en Angleterre, des hommes comme sir John

Molesworth vinrent à sa rencontre à Plymouth. Stuart Mill, dans la *London and Westminster Review*, le dressa sur un piédestal de héros. Grisé par ces acclamations, le dictateur colonial, à bout de forces et de nerfs et qui va bientôt s'effondrer, n'en commença pas moins, dans les villes du sud-ouest de son pays, une tournée oratoire. Rédigé au milieu de ces événements et dans pareille effervescence, comment le Rapport n'aurait-il pas été conçu en vue de l'avenir du parti radical et de son idéal politique, en vue même de la carrière de son auteur ?

Ferai-je un dernier souhait ? Dans une réédition de l'*Accalmie*, M. Desrosiers voudra examiner, j'en suis sûr, l'œuvre législative de Durham au Canada. Ce souhait, je l'ai formé bien des fois, à l'adresse des jeunes juristes, en quête d'une thèse de doctorat en droit. Je voudrais les voir s'aventurer dans les ordonnances du dictateur et même dans toutes celles du Conseil spécial, lequel fut, comme l'on sait, de 1837 à 1841, une prodigieuse usine à législation. La législation du Durham faisait aussi partie de son programme politique ; elle a soulevé au pays de retentissantes controverses juridiques ; elle éclairerait, pour sa part, la mission du noble lord.

* * *

Je ne soulève point tous ces problèmes pour souligner des lacunes ou des vides dans l'*Accalmie*. Je voudrais faire voir, au contraire, combien ce petit

livre, sobre de style, fécond en raccourcis et de si dense matière, pose de questions, invite à réfléchir. On ne pose tant et de si graves questions, du reste, qu'à ceux-là que l'on sent armés pour y répondre. L'*Accalmie* n'est pas « la plus belle chose du monde ». En ce centenaire de 1837-38, une telle étude est de grande actualité. Elle nous impose l'intelligence de lourdes réalités politiques ; elle nous invite à nous demander si la mission et le Rapport Durham ne restent point pour nous d'actualité permanente. Il y a cent ans, Durham jugeait d'une souveraine imprudence d'abandonner la porte du Canada — il voulait dire le Saint-Laurent — à la garde d'une population déloyale. Est-ce pure coïncidence qu'à la veille de ramener Terre-Neuve au simple rang de colonie de la couronne, c'est-à-dire à l'heure où il songeait à se réinstaller aux abords du Golfe, le gouvernement britannique ait jugé bon, par le truchement du Comité judiciaire du Conseil privé, d'annexer à Terre-Neuve une portion du Labrador, portion plus étendue que l'île elle-même, et qui ravit au Québec la garde de l'unique porte qu'il tenait sur la mer ? Le terrible idéologue de 1838-39 ne fut pas pour rien l'un des prophètes les plus éloquents de l'impérialisme britannique. Aussi longtemps que la politique fédérale, chez nous, s'inspirera de visées impérialistes ou en subira les occultes poussées, il ne nous est pas indifférent de remonter parfois aux sources d'une doctrine toujours cheminant, toujours conquérante. Nous nous ingénions parfois à discerner ici et là dans l'histoire du monde

ce qu'il nous plaît d'appeler la longue vision des hommes d'État britanniques, leur extraordinaire esprit de continuité. Un peu plus de recul en notre propre histoire nous ferait appeler cette vision d'un nom plus vrai et d'une signification plus féconde en avertissements : le sens persévérant des nécessités vitales de l'Empire.





LA SITUATION RELIGIEUSE AU CANADA FRANÇAIS VERS 1840 ¹

Excellences,²

M. le président,³

Mesdames, Messieurs,

L'époque de 1840 pourrait bien être, après 1760, la grande crise dans notre passé. La vie des peuples et surtout des petits peuples, offre souvent ces conjonctions de malheurs où, comme dans la tragédie, forces adverses et génies malfaisants se liguent, semble-t-il, pour un dénouement implacable. L'Église qui vit au milieu de ces peuples n'échappe point aux contrecoups de ces orages. Ils lui servent à démontrer son immortelle jeunesse.

* * *

¹ Conférence prononcée, le 6 octobre 1942, au Congrès de la Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique, tenu à Saint-Hyacinthe.

² Nosseigneurs Arthur Douville, évêque-auxiliaire de Saint-Hyacinthe et L.-P. Whelan, auxiliaire et vicaire général de l'archevêché de Montréal.

³ Monsieur Victor Morin, président de la Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique au Canada.

Mesurons le territoire où s'étend, à l'époque où nous sommes, la juridiction de l'Église de Québec. Un premier fait saute aux yeux : l'énorme disproportion entre l'espace et l'homme : disproportion qui a été, comme l'on sait, et dans tous les domaines, l'épreuve cruciale de notre histoire. Trop de tâches pour trop peu d'hommes. Les lettres apostoliques données à Mgr Plessis, le 12 janvier 1819, plaçaient sous la juridiction de l'archevêque, tous les sièges épiscopaux de l'Amérique anglaise.⁴ Même après l'érection du diocèse de Kingston, en 1826, pour tout le Haut-Canada, de Charlottetown en 1829,⁵ de Montréal en 1836, puis de l'annexion du Cap-Breton en 1829 au vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse,⁶ le diocèse de Québec comprend encore, outre les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Saint-François, de Gaspé, tout le district du Nord-Ouest (appelé Mission de la Rivière-Rouge) autrement dit cet espace de dimension continentale qui a, pour bornes, à l'est, le vicariat de Terre-Neuve, au sud les États-Unis, à l'ouest, les Montagnes Rocheuses, au nord, le pôle arctique, à quoi viendra s'ajouter la Mission de la Colombie qui s'étend entre les Montagnes Rocheuses et l'océan Pacifique, la frontière

⁴ R.A.P.Q., 1937-1938, p. 59. (Nous désignons par ce sigle : R.A.P.Q., les *Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec*.)

⁵ Le diocèse de Charlottetown comprend, en 1829, lors de son érection, les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et des Îles-de-la-Madeleine.

⁶ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 353.

américaine et le pôle nord. En superficie, 3,000,000 de milles carrés ; à ce qu'il semble, le diocèse le plus vaste du monde. Si l'on y rattache le nouveau diocèse de Montréal, une population catholique d'environ 500,000 âmes vit dans cette immensité ; la plus grande partie dans la région connue alors sous le nom de Bas-Canada. Pour desservir ce peuple et ce territoire, deux évêques, deux coadjuteurs, un vicaire-apostolique à la Rivière-Rouge, environ 300 prêtres, (287 en 1832),⁷ nul ordre de religieux, six instituts de femmes : quatre consacrés au soin des malades ou des pauvres, deux à l'éducation des filles ; un institut de Frères enseignants à peine installé : les Frères des Écoles chrétiennes.

La première et la plus grande misère des diocèses de Québec et de Montréal se ramène à ce manque, à cette pénurie du personnel d'église. Le mal date de loin : de la conquête anglaise. Exception faite de la période de la Révolution où une quarantaine d'ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre, ont pu passer au Canada, la conquête a rendu impossible le recrutement du clergé en France. Aux ordres religieux d'hommes elle n'a laissé que le choix de s'éteindre. Le recrutement sur place a été empêché par l'appauvrissement de la population et des institutions d'enseignement. Le mal atteint son plus haut point vers 1822. Cette année-là, quelques prêtres fondent à Varennes, la « Société pour encourager

⁷ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 137.

l'éducation ecclésiastique ». Fondation dont les motifs s'énoncent comme suit : « l'état déplorable où est réduit ce Diocèse par la disette des prêtres » : un vide effrayant de 70 à 80 sujets dans les trente dernières années ; des paroisses grandes comme des diocèses confiées au soin d'un seul homme ; beaucoup d'autres, sans prêtres résidents ; des missions, des pays de colonisation dans l'attente toujours vaine de l'ouvrier évangélique ; parmi les prêtres en service actif, un grand nombre vieillis, accablés de fatigue ; d'autres épuisés de travail à la fleur de l'âge.⁸ Vers 1840 le mal a diminué sans pourtant disparaître. Le recrutement à l'étranger reste en pratique interdit. Les sectes peuvent recruter leur personnel où bon leur semble. L'Église catholique ne jouit point de ce privilège. Les ministres des autres religions « viennent de tous les coins du monde pour travailler ici », constate M. Quiblier. « Pourquoi le Canada ouvert à tous les hommes de tous les pays », ose demander le Supérieur de Saint-Sulpice, « serait-il fermé à des Prêtres qui n'ont d'autre intérêt à y venir, que le soutien d'un Établissement qui a coûté à leurs pères des dépenses si considérables d'argent et de sujets... ? »⁹ À Montréal, le jeune Mgr Bourget se sent le cœur plein d'angoisse, pour n'avoir « pas

⁸ *Mandements des évêques de Québec*, — (Québec 1888), III, p. 163-167.

⁹ M. Quiblier à John Neilson, 8 avril 1835, *Archives du Canada*, Collection Neilson, vol. 8.

assez d'ouvriers » qui l'aident dans sa tâche.¹⁰ L'évêque de Québec gémit de refuser des missionnaires aux cantons de l'est, à la Gaspésie, au Madawaska, à tant d'autres lieux. Des communautés de fidèles qui pourraient devenir des paroisses, restent à l'état de missions. Des paroisses trop étendues restent sans vicaire. Des curés trop vieux, infirmes, sont contraints de rester au poste, quittes à se faire aider par deux ou trois confrères du voisinage.¹¹ Il arrive même que, pour alléger le fardeau d'un curé épuisé de forces, l'on invite ses paroissiens à s'acquitter de leurs devoirs religieux dans les paroisses voisines.¹²

Ce clergé harassé de besogne n'a pu se donner — et c'est une autre de ses misères — une suffisante formation doctrinale et ascétique. Rappelons-nous l'une des grandes afflictions de l'Église canadienne après la conquête : sa vie presque en vase clos, sur son maigre fonds théologique. Impossibilité pour elle de se renouveler ou de s'enrichir par l'apport de l'étranger ou par la fréquentation des grandes écoles d'outre-mer ; dans les séminaires, l'enseignement des sciences religieuses réduit au minimum. Pour imposer aux Séminaristes le Manuel de Poitiers plutôt

¹⁰ *Mandements, lettres pastorales, etc.* (Montréal 1887), I, p. 136.

¹¹ *R.A.P.Q.*, 1933-1934, p. 344, 352, 363, 367, 381. — *Id.*, 1934-1935, p. 398, 415. — *Id.*, 1935-1936, p. 164, 204, 256, 258. — *Id.*, 1936-1937, p. 135. — *Id.*, 1937-1938, p. 46. — *Id.*, 1938-1939, p. 202, 232, 233, 237.

¹² *R.A.P.Q.*, 1936-1937, p. 186.

que celui de Bouviers, Mgr Signay invoque cette valable raison qu'on a « si peu de temps à donner à l'étude classique de la théologie, que l'on doit mettre dans les mains des étudiants ceux des auteurs qui joignent la précision à la pureté de l'enseignement ». ¹³ L'évêque de Québec l'admet d'ailleurs en toute franchise : trop peu nombreux et trop surchargés de besogne, les prêtres de l'époque « n'ont que peu ou presque point de temps à donner à l'étude ». ¹⁴ Le régime ordinaire, pour la formation des clercs, est celui de la « régence » : études de théologie menées vaille que vaille, au cours d'un professorat dans les écoles et les collèges. On cite le cas de jeunes séminaristes ordonnés après deux années seulement de théologie. ¹⁵ Il arrive aussi que les professeurs de théologie soient des régents ou des séminaristes à peine ordonnés. Le grand Séminaire de Québec est resté trop longtemps la seule maison de formation sacerdotale. Saint-Sulpice de Montréal aurait pu devenir un refuge des sciences sacrées. Menacée d'extinction, la communauté a été sauvée une première fois, au moment de la Révolution, par l'arrivée de douze Sulpiciens. Pour obtenir de faire passer au Canada quatre autres sujets de France, il lui faudra attendre jusqu'en 1828. Et comme alors Saint-Sulpice répugne à se

¹³ *R.A.P.Q.*, 1938-1939, p. 338.

¹⁴ *Mandements des Evêques de Québec*, (Québec 1888), III, p. 441.

¹⁵ *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 369.

recruter parmi les Canadiens, voici, une deuxième fois, la petite compagnie menacée de s'éteindre.¹⁶

Ce clergé — faut-il l'ajouter ? — resté, dans l'ensemble, remarquable « par son esprit de régularité et de piété »,¹⁷ n'a pas l'esprit tout à fait sain. « Aucun ecclésiastique du Canada n'est suspect d'hérésie », pouvait écrire, en 1794, l'évêque de Québec.¹⁸ Le compliment serait-il aussi mérité vers 1840 ? Pauvre de livres ou de sources intellectuelles, le clergé de l'époque mord trop facilement aux vieilleries et aux nouveautés doctrinales. On rencontre, dans ses rangs, des partisans entêtés du gallicanisme le plus désuet, des adeptes enthousiastes de la philosophie mennaisienne et du libéralisme doctrinaire. Un abbé Duchaine (ou Duchêne) — qui, il est vrai, ne fut jamais prêtre — mais qui enseigna la théologie, dresse en 1837, un plan d'enseignement public qu'il coiffe d'une université neutre.¹⁹ L'abbé Etienne Chartier, le curé insurgé de Saint-Benoît, attribuera son

¹⁶ R.A.P.Q., 1933-1934, p. 339, 366. — *Id.*, 1934-1935, p. 324, 392, 395, 397. — *Id.*, 1937-1938, p. 54. — En 1832 sur 23 prêtres agrégés au Séminaire de Montréal, l'on n'y trouve encore que huit Canadiens de naissance, R.A.P.Q., 1935-1936, p. 222.

¹⁷ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 137.

¹⁸ *Mandements des Evêques de Québec*, (Québec 1888), II, p. 479.

¹⁹ Voir notre *Enseignement français au Canada*, (Montréal 1931), I, p. 152. Mgr Panet écrivait à Mgr Lartigue, au sujet de l'abbé Daniel-Amable Duchêne (28 janvier 1832) qu'il ne l'ordonnerait pas prêtre. Cet abbé est alors âgé de 58 ans. Il serait bientôt réduit à l'incapacité, pensait Mgr Panet, et ne pourrait être qu'à charge aux évêques. — R.A.P.Q., 1935-1936, p. 226.

incartade de 1837 à ses lectures profanes mal orientées : « Chez moi », écrira-t-il, « l'étude du droit public a précédé celle de la théologie ; et j'ai apporté à cette dernière un esprit préoccupé et déjà vicié par les notions trop relâchées des publicistes ». « Je sais par expérience », confiait en 1833 Mgr Signay à Mgr Lartigue, « qu'on a extrêmement besoin dans les circonstances du pays, d'user de douceur et de persuasion, surtout auprès de notre jeune clergé dont plusieurs membres se sont fait gloire d'être parvenus à la hauteur des idées du siècle ».²⁰ Comment s'étonner, qu'en certaine région, ce clergé trop balloté par des vents suspects, porte en soi de malheureux germes de division ? Faits déplorables que l'histoire n'a pas le droit de cacher. Les luttes pénibles soutenues par quelques Sulpiciens contre Mgr Lartigue et contre l'archevêque de Québec, au sujet de la nomination du premier suffragant de Québec, à Montréal, de la juridiction de ce suffragant, du lieu de sa résidence, du choix de sa cathédrale, des honneurs à lui rendre, de la cure de Montréal, de la reconnaissance par Rome du coadjuteur de Mgr Signay, de l'agrégation à la compagnie sulpicienne, de sujets canadiens et de sujets de France, tous ces différends et quelques autres plus souvent graves que légers, devaient fatalement semer l'insubordination. Des partis se sont formés parmi les prêtres et parmi les laïcs. Sur la question du suffragant, on ferraille à coups de bro-

²⁰ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 216.

chures entre clercs, entre laïcs et clercs. La querelle est portée dans les journaux²¹ et jusque dans la chaire. Toutes les vieilles armes du gallicanisme, dérouillées et frottées clair, sont brandies contre l'infortuné suffragant et contre ses partisans. On soutient que la « prétendue érection du District de Montréal, en District Épiscopal, est contraire aux Lois Canoniques, à l'ordre établi légalement dans le Diocèse » ; on invoque le droit des parties intéressées « à ne pas reconnaître cette érection » et même à « s'y opposer par tous moyens que de droit ». L'abbé Chaboillez, curé de Longueuil, le plus redoutable champion des gallicans, fait relier ses brochures en chagrin vert, les adresse en hommage à lord Dalhousie, et s'attire les félicitations du *Canadian Times*.²² L'abbé François-Xavier Pigeon, curé de

²¹ Voir, en particulier, le *Spectateur canadien*, 24 et 28 juin 1823. Voir, sur la part de cette polémique dans les journaux, entre autres choses, l'aveu de l'abbé Chaboillez, dans sa *Réponse de Messire Chaboillez*... p. 55. — *R.A.P.Q.*, 1936-1937, p. 218, 232, 233, 234, 237, 238, 242, 251. — Pour les autres querelles, voir, en particulier, l'analyse de la correspondance des Evêques de Québec, dans: *R.A.P.Q.*, 1934-1935, 1935-1936, 1936-1937.

²² Voir le *Canadian Times*, 16 sept. 1823. On peut voir les brochures de l'abbé Chaboillez, aux Archives publiques d'Ottawa, dans les papiers de lord Dalhousie: *Questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal*, par Mr. Chaboillez, Prêtre, curé de Longueuil. — (Montréal: de l'imprimerie de Thos.-A. Turner, No 16, rue Notre-Dame, 1823 — 40 pages). — *Réponse de Messire Chaboillez, Curé de Longueuil, à la lettre de P. H. Bédard; suivie de quelques remarques sur les observations imprimées aux Trois-Rivières*. (Montréal: imprimée par T. A. Turner, Rue Notre-Dame, No. 16, 1824, 70 pages). — Voir encore, au sujet de cette querelle, *R.A.P.Q.*, 1933-1934, p. 342-343, 344, 345, 350, 368-369, 387. — *Id.* 1937-1938, p. 25, 32.

Saint-Philippe-de-Laprairie, ancien professeur et directeur des ecclésiastiques au Séminaire de Québec, éditeur en 1826 de la *Gazette de Saint-Philippe*, emboîte le pas à M. Chaboillez, multiplie brochures et articles de journaux et, pour mieux afficher son indiscipline, fait porter ses lettres à son évêque par un huissier.²³ Le Jeudi saint les prêtres du Séminaire de Montréal refusent de se rendre à l'église Saint-Jacques pour la consécration des saintes huiles. Malgré les pressantes sollicitations de l'archevêque de Québec, ils ont refusé en 1829 de signer la requête du clergé pour l'érection en évêché du district de Montréal.²⁴ Pour n'être pas en reste, les marguilliers de Notre-Dame font enlever, du chœur de l'église, le trône épiscopal. Ces tristes querelles avaient leur écho jusqu'en Angleterre. Le Vicaire apostolique de Londres, Mgr Poynter, voyait, en l'un des pamphlets de M. Chaboillez, rien de mieux calculé « pour donner du scandale, pour causer un schisme, et pour injurier essentiellement la cause de la religion catholique ».²⁵ En 1829 lorsque MM. les abbés Tabeau et Maguire se rendront en délégation à Londres, ils pourront apprendre que les « querelles scandaleuses de l'Église du Canada » sont « fort bien connues au bureau des ministres » de Sa Majesté. Las, dégouté

²³ Pagnuelo (S.), *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, (Montréal 1872), p. 150.

²⁴ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 332, 334, 336.

²⁵ Cité par Pagnuelo (S.), avocat, *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, (Montréal 1872), p. 152-153.

de ces misères, Mgr Lartigue en viendra à supplier Rome d'accepter sa démission.²⁶ Du camp de Mgr Lartigue, l'on ne laisse pas de riposter. En 1823, deux brochures paraissent : l'une signée P.-H. Bédard, attribuée à l'évêque de Telmesse ; l'autre, d'un grand vicaire du diocèse de Québec, l'abbé Louis-Marie Cadieux, des Trois-Rivières.²⁷ Cet esprit de révolte ne gagne pas heureusement la majorité du clergé de Montréal, ni même tout le Séminaire. Mais trop longtemps entretenu, il aura des bouffées volcaniques jusqu'en 1836. Cette année-là, l'abbé Louis Naud, curé de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, nommé à Saint-Valentin, refuse de quitter sa cure et se déclare inamovible de par la loi civile. L'abbé, esprit brouillon, n'en est ni à ses premiers démêlés ni à ses premiers déplacements.²⁸ Cité devant le tribunal de son évêque, il en décline la compétence. Frappé de « suspense » il poursuit Mgr Lartigue devant la cour du Banc du roi pour faire casser la sentence épiscopale. Scandale public où l'on voit pourtant tout le parti gallican du curé Chaboillez se solidariser avec le ré-

²⁶ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 348, 374, 389, 414. — *Id.*, 1936-1937, p. 264, 266, 271.

²⁷ *Lettre à Mr. Chaboillez, curé de Longueuil, relativement à ses questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal*, par M. P. H. Bédard. (Chez James Lane, Montréal, 1823, 40 pages). (Attribuée à Mgr Lartigue). — *Observations sur un écrit intitulé: Questions sur le gouvernement ecclésiastique du district de Montréal, par un prêtre du diocèse de Québec, Trois-Rivières*, (Imprimé par Ludger Duvernay, rue Royale, 1823).

²⁸ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 369, 420. — *Id.*, 1935-1936, p. 157. — *Id.*, 1936-1937, p. 203, 228-229.

volté. Et lorsque l'avocat de l'abbé Naud, le jeune Louis-Hippolyte LaFontaine, publie ses *Notes sur l'inaMOVibilité* des curés, brochure insolemment gallicane, il n'a que le tort de publier ce qu'avait écrit avant lui toute une école de clercs.

* * *

Ces quelques notes sur l'état d'esprit du clergé nous font nous tourner avec inquiétude du côté du peuple. Ce peuple, quelle est alors la température de sa foi ? Indéniablement la tiédeur y est ; et même plus que la tiédeur : l'indifférence religieuse ; et plus même que l'indifférence : l'abandon de la pratique religieuse. Dans la ville de Québec, l'on observe que le jubilé de 1827 a ramené beaucoup de personnes à la pratique de leur foi.²⁹ Dans la région de Montréal, même après le réveil religieux suscité par Mgr de Forbin-Janson, Mgr Bourget estime encore à 12 ou 13,000 sur 200,000 ceux qui ne se sont pas acquittés du devoir pascal.³⁰ Dans leurs premières missions paroissiales de 1841, en des paroisses de campagnes comme Saint-Hilaire, Bélœil, Boucherville, Saint-Denis, Saint-Vincent, Saint-Rémi, Sainte-Anne-de-Varennes, Saint-Valentin, les Oblats se heurtent à des récalcitrants irréductibles.³¹ À la

²⁹ R.A.P.Q. 1933-1934, p. 343.

³⁰ Pouliot (Léon) s.j., *La Réaction catholique de Montréal 1840-1841*, (Montréal 1942), p. 30.

³¹ Ortolan (R. P. TH.), O.M.I., *Les Oblats de Marie-Immaculée durant le premier siècle de leur existence*, (Paris 1815), II, p. 18.

suite de semblables retraites en 1841 et 1842, l'évêque de Québec constate avec joie que « plusieurs même qui avaient malheureusement perdu de vue la pratique de leurs devoirs religieux, sont rentrés dans les voies dont ils s'étaient écartés ».³² N'y a-t-il point des paroisses où l'évêque a déjà enregistré, au cours de sa visite pastorale, trois à quatre cents abstentions de la table sainte ?³³ Une adresse d'adieu à un curé — c'est le cas à Boucherville en 1840 — nous parlera du souvenir durable laissé par le prêtre dans le cœur des paroissiens qu'il a ramenés à la foi de leurs pères.³⁴

* * *

Les hautes classes paraissent naturellement plus contaminées que les milieux populaires, puisque la corruption vient toujours d'en haut. J'ai décrit ailleurs ce malaise religieux. Je voudrais noter, aujourd'hui, combien l'erreur serait profonde d'attribuer le malaise au seul mouvement d'idées de 1837. Les approches de l'insurrection nous font assister, c'est indéniable, à un singulier brassement de doctrines suspectes, d'illusions libérales, d'erreurs de toute espèce sur les notions de liberté, sur l'origine du pouvoir civil, sur les limites du pouvoir religieux. Les

³² Mandements des Evêques de Québec, (Québec 1888), III, p. 414.

³³ Desranleau (Chanoine P.-S.), *Hommage aux Oblats dans l'église de Notre-Dame de Hull*, 16 fév. 1926. (Publié dans la *Bannière de Marie-Immaculée* de cette année-là).

³⁴ *La Canadienne*, 1er oct. 1840, p. 2, col. 2.

journaux des patriotes publient, avec une complaisante abondance, les discours des congressistes américains de 1776. Dans leurs écrits ou brochures, ils citent, comme des oracles, avec une emphase enfantine, Rousseau, Lamennais, Benjamin Constant. Les origines du mal, tel qu'il apparaît vers 1840, se retracent néanmoins beaucoup plus haut. Remontons sans crainte jusqu'au dix-huitième siècle. Voyons-y un relent de l'*Encyclopédie* trop lue chez nous par ces têtes fortes qui sont d'ordinaire des têtes faibles. Une tradition de libre pensée et d'indifférence religieuse, sinon toujours d'incrédulité, prend naissance, au Canada français, dès le milieu du dix-huitième siècle et se prolonge, comme un courant souterrain, jusqu'à l'époque où nous sommes.³⁵ Ce courant se fortifiera singulièrement par les apports de la Révolution française et plus encore peut-être par la Révolution de 1830 qui jeta, dans les esprits, de ce côté-ci de l'océan, une effervescence extraordinaire. À ces infiltrations malsaines, joignons le venin des parlementaires gallicans qui a infecté tout le droit public de la colonie et jusqu'à l'enseignement théologique. À quoi nous pourrions encore ajouter d'abondantes infiltrations du droit public anglais qui fait de l'Église une institution d'État. Et nul ne pourra plus s'étonner que, dans leurs thèses sur les droits de l'Église à

³⁵ Voir Caron (abbé Ivanhoë), *Influence de la Déclaration de l'Indépendance américaine et de la Déclaration des Droits de l'Homme sur la Rébellion Canadienne de 1837 et 1838*, M.S.R.C. 1931.

l'égard des fabriques, de l'érection des paroisses, des écoles confessionnelles, quelques parlementaires catholiques du Bas-Canada se trouvent en parfait accord avec des juristes anglo-protestants comme Jonathan Sewell. Le jeune Louis-Hippolyte LaFontaine, le défenseur de l'abbé Naud, publie ses *Notes sur l'inamovibilité des curés*, sous le patronage de trois avocats dont l'un est bel et bien cet homme honnête et pieux qui s'appelle Augustin-Norbert Morin. Mais un autre de ces trois s'appelle James Stuart.³⁶ Il n'est pas rare, du reste, de voir les laïcs du temps, — imitant en cela quelques ecclésiastiques — en appeler aux gouverneurs, aux tribunaux civils contre le prêtre, l'évêque, pour faire trancher des différends qui ne relèvent que du tribunal ecclésiastique, et recourir, en de pareilles causes, au service d'avocats protestants.³⁷ J'ai encore raconté ailleurs comment, en élaborant leur législation scolaire, nos parlementaires catholiques de 1829 n'ont pas trouvé le moyen d'y inclure le principe de la confessionnalité. Sans doute, se peuvent-ils retrancher derrière les idées de leur temps, qui ne reconnaît que le principe de l'école neutre et le monopole d'État. Mais il y a autre chose dans leur esprit et dans leur attitude, et qui fait penser à la survie de l'on ne sait quelle vieille garde voltairienne. S'ils repoussent, dans l'école, l'intervention de l'Église, ils ne le font point par simple inad-

³⁶ *Notes sur l'inamovibilité des curés*, (Montréal, Duvernay, 1837), in-8, 56 p. — R.A.P.Q., 1936-1937, p. 205.

³⁷ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 322, 384; *Id.* 1936-1937, p. 157.

vertance, mais bien par parti pris anticlérical, il faudrait presque dire irréligieux. Pour ce groupe de parlementaires québécois, la confessionnalité scolaire, ou l'enseignement public « fondé sur des opinions religieuses », procède d'un « principe erroné... que l'expérience a condamné ». Ils prononcent cavalièrement que ce n'est pas « chose essentielle que la loi autorise le clergé à intervenir dans l'éducation élémentaire ».³⁸ Témoignage évident que, dans ce monde-là, l'on travaille à former écran autour de l'Église.

Malentendu douloureux, étonnant autant que profond, et qui, à la veille et au cours de l'insurrection de 1837-38, va dégénérer en violente hostilité. Ce qui amène à se demander, — car l'histoire se doit de chercher toutes les causes — si le gallicanisme, les survivances intellectuelles de l'*Encyclopédie*, les infiltrations protestantes, les scandaleuses révoltes de membres influents du clergé contre leur chef hiérarchique, si tout cet ensemble, dis-je, donne bien l'explication totale de ce malentendu. D'ordinaire ces conflits aigus entre clergé et peuple, ne vont point, l'histoire l'enseigne, sans quelque différend trop prolongé et souvent d'ordre profane, sur de graves débats contemporains. Mais ce différend, s'il faut l'admettre, à quoi le ramener et où le situer ? Notre intention ne va pas jusqu'à nier, certes, tout ce que charriaient de trouble les courants idéologiques de 1837-38. Nul non plus ne voudra méconnaître le

³⁸ La *Gazette de Québec*, 9 fév. 1829.

dévouement sincère, profond, des évêques de l'époque pour leur petit peuple. D'autre part, ces chefs d'Église ont-ils compris, autant qu'il l'eût fallu, les aspirations de leur temps et de leurs ouailles vers un régime politique moins illibéral ? Dans les débats qui se livrent à la tribune populaire et parlementaire, pour la conquête de ce que l'on appelle les libertés britanniques ou les droits constitutionnels, les évêques du Bas-Canada, restés hommes d'ancien régime comme trop de leurs contemporains, bourgeois et seigneurs, ne sont-ils pas enclins, avec la meilleure foi du monde, à voir plus de démagogie qu'il ne s'y en trouve ? Nous croyons qu'il est permis de se poser la question. L'on est au plus fort de la crise sous Dalhousie. Le gouvernement refuse de reconnaître, pour président de la Chambre, Papineau, l'élu de la majorité. Entêté dans son opinion, Dalhousie en vient à riposter par le coup de force coutumier : la dissolution du parlement. Pour protester contre l'arbitraire, une pétition porteuse de 70,000 signatures, manifestation populaire sans précédent au pays, prend le chemin de la métropole. Mgr Panet ne trouve à écrire à Mgr Poynter de Londres que ces lignes d'un ton bien détaché : « Notre Chambre d'Assemblée a ses prétentions, les gouverneurs les siennes. Et, qui a raison, c'est ce que j'ignore ».³⁹ De 1820 à 1840 la province traverse une époque d'agitation et de malaise intenses, et pour des griefs trop réels d'ordre politique, économique et social. Dans leur province,

³⁹ *R.A.P.Q.*, 1933-1934, p. 367.

les Canadiens français ne reçoivent que les miettes des faveurs gouvernementales ou des emplois publics. Les autorités coloniales et métropolitaines s'acharnent à maintenir un régime administratif qui perpétue l'anarchie intérieure. La population meurt de faim dans les vieilles paroisses surpeuplées ou dans des colonies d'aventure, et ce, par la faute de la plus absurde administration des terres publiques. Les évêques ménagent-ils, comme il conviendrait, le sentiment populaire ? Font-ils voir quelque souci de rester en accord avec ce sentiment ? L'on s'inquiète un peu lorsqu'en leur correspondance on les voit revenir avec insistance sur « la paix et la tranquillité dont les Canadiens français ont eu le bonheur de jouir sous le gouvernement de l'Empire Britannique ».⁴⁰ Ils ne se privent pas de rappeler « les bienfaits sans nombre qu'il (le gouvernement de Sa Majesté) n'a cessé de verser sur eux (les évêques et le clergé) et sur le peuple du Canada depuis qu'ils ont l'avantage de lui appartenir ». En revanche, leurs plus durs reproches, — et ici leur vocabulaire s'apparente à celui de l'oligarchie — ils les réservent à ceux-là que Mgr Turgeon appelle les « boute-feux factieux », la « fougueuse majorité de la Chambre », et dont l'un des crimes serait d'avoir voté les « misérables 92 résolutions », pièce confuse, déclamatoire, impolitique, si l'on veut, mais où tout n'est pas misérable. Quand le peuple souffre, volontiers s'en prend-

⁴⁰ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 364. — *Id.*, 1935-1936, p. 269. — *Id.*, 1937-1938, p. 228.

il aux autorités politiques et sociales, et souvent pour exagérer entre elles et lui, les divergences d'idées et d'attitude. Malaise, désaccord qui expliquent peut-être, pour leur part, l'état d'âme du Canada français à cette malheureuse époque. Dès 1828 ou 1829, au temps même de lord Dalhousie, le malentendu se révèle déjà profond, inquiétant. C'est alors que, dans un discours fameux, le jeune abbé Etienne Chartier s'écrie : « Plusieurs de nos concitoyens d'influence n'ont pas encore abjuré la religion... ; mais ils ne la regardent plus que comme une institution politique, utile épouvantail pour le petit peuple seulement. On ne lui fait pas une guerre ouverte... ; mais de proche en proche on la resserre, on cherche à l'éloigner des institutions publiques et à la reléguer au fond du sanctuaire ». Deux hommes d'un esprit plus grave, l'abbé Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et l'abbé Thomas Maguire, ce dernier qui sera directeur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, délégué du clergé canadien à Rome et à Londres, grand-vicaire de l'archevêque de Québec, vont nous apporter le même témoignage. Le premier écrit à son évêque, encore en 1829 : « Un esprit d'insubordination et d'irrégion machine dans les ténèbres un système de subversion générale... On cherche à faire ici ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France, soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique ». D'une brochure de l'abbé Maguire, parue en 1833, j'extrais ces lignes : « Oui, Canadiens catholiques, depuis quelques années, il s'ourdit à

l'ombre une vive conspiration, pour importer et entrer sur notre heureux sol, le poison du *libéralisme irréligieux*, et, avec lui, le fanatisme révolutionnaire ». ⁴¹ Quel mal n'est pas en puissance de faire à la foi populaire, cette école de mécontents et d'exaltés ? Relisons, pour nous en instruire, deux extraits de lettres de Mgr Lartigue : l'une écrite à Mgr Provencher, en date du 24 avril 1838 : « Priez Dieu pour mon pauvre Diocèse, qui manque surtout de religion, parce que depuis dix ans de mauvais sujets ont travaillé mes Diocésains pour la leur faire perdre » ; l'autre écrite, le même jour, à M. Belcourt, missionnaire de la Rivière-Rouge : « J'espère, quoique depuis plusieurs années, nos prétendus libéraux se soient attachés à détruire dans nos Peuples l'amour de la Religion et la confiance en leurs Prêtres ; ils ont réussi en partie ; mais vous réussirez à les convertir par vos prières ». ⁴²

* * *

Dans les murs de la petite Église canadienne, d'alarmantes lézardes tracent donc ces zigzags sinistres qui font penser à ceux de la foudre. Et quoi de plus compréhensible que l'anxiété des évêques devant l'offensive protestante qui s'annonce au lendemain de l'insurrection ? Au vrai l'offensive de l'hérésie n'a

⁴¹ Voir notre *Enseignement français au Canada*, (Montréal 1931), I, p. 150-151.

⁴² *Archives de l'Archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue, reg. IX, p. 46, 47.

jamais complètement cessé depuis la conquête. Elle renaît à toutes nos époques de crise. En 1826, l'abbé Thavenet qui commente à Mgr Panet la dure lettre de lord Bathurst à l'abbé Roux, croit discerner, dans la confiscation des seigneuries sulpiciennes, alors jugée imminente, une menace qui finira par s'étendre à tous les établissements catholiques.⁴³ L'année suivante Mgr Panet fait part à Mgr Lartigue des efforts de l'évêque anglican pour se gagner des prosélytes parmi les catholiques.⁴⁴ En 1832, Mgr Signay exhorte M. Robson, missionnaire à Drummondville, à combattre la funeste propagande des protestants qui, par leurs écoles, répandent de faux catéchismes dans les familles ». ⁴⁵ L'offensive de 1839 n'offre que la nouveauté d'un appareil formidable, d'un plan de guerre plus fortement concerté, avec d'abondantes ressources pécuniaires, des comités auxiliaires à Glasgow, à Genève, et, au Canada, cette *French Canadian Missionary Society*, fondée à Montréal, qui lancera à l'assaut son triple bataillon de prédicants, d'instituteurs, de colporteurs de bibles, tous parlant français. ⁴⁶ L'offensive se grossissait de toutes les menaces qu'on voyait alors monter sur le Canada français. En outre, elle se ferait persévérante, assez redoutable pour entraîner, en 1848, l'intervention de Louis-Joseph Papineau. Tout simple déiste qu'il est en religion,

⁴³ R.A.P.Q., 1933-1934, p. 340-341.

⁴⁴ R.A.P.Q., 1933-1934, p. 346.

⁴⁵ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 148.

⁴⁶ Pouliot (Léon) s.j., *La Réaction catholique de Montréal 1840-1841*, p. 7-10.

l'ancien chef mettra ses compatriotes en garde contre ces « centaines de prédicateurs itinérants qui les assiègent » ; il leur rappellera les hautes raisons qui leur commandent de « vivre sûrs, tranquilles et bons citoyens », dans l'Église où ils sont nés, « comme y ont vécu leurs pères ». ⁴⁷ En 1841 Mgr Bourget se dit rempli de frayeur devant ce qu'il appelle « les efforts incroyables » des « ennemis de notre sainte religion pour ravir (au peuple) le précieux dépôt de la foi » ! ⁴⁸ D'anciens chefs patriotes, comme le Dr Côté, ne sont-ils pas allés jusqu'à se faire ministres protestants ? ⁴⁹ Dans le journal la *Canadienne* (1er oct. 1840, p. 3, col. 1ère) on se félicite de la publication prochaine d'un journal religieux ; car, nous dit-on, « nous entendons parler tous les jours des progrès que font les protestants dans nos campagnes ».

Que d'autres points noirs à d'autres horizons ! Sortent-ils des cadres des vieilles paroisses, pour porter les yeux au loin, sur l'ancien champ des missions indiennes, l'une des gloires de la Nouvelle-France, quel nouveau sujet d'affliction pour les chefs religieux ! Avec la disparition des missionnaires jésuites, un voile d'oubli a paru tomber sur les pauvres indigènes du Haut-Outaouais, du Haut-Saint-Maurice, du Témiscamingue-Abitibi, de l'extrême-ouest.

⁴⁷ Voir *Notre Maître, le Passé*, tome 2^e, (Montréal 1936), p. 202-203.

⁴⁸ *Mandements, lettres pastorales, etc.*, (Montréal 1887), I, p. 135.

⁴⁹ *R.A.P.Q.*, 1926-1927, p. 245, 247.

Faute de prêtres et de ressources, l'Église a dû, sur la plupart des points, se replier *ad domesticos fidei*. Les Indiens sont redevenus ici et là les enfants perdus de la forêt. Mgr Bourget confesse que « plusieurs missions lointaines » ont dû être « complètement abandonnées ». ⁵⁰ Les missions de l'intérieur, celles de Ristigouche, de Lorette, de Saint-François, de Caughnawaga, de Saint-Régis, quoique un peu négligées, l'une ou l'autre, à certaines époques, sont mieux partagées. ⁵¹ Mais contre ces missions, se dresse une double menace : celle de l'offensive protestante et la suppression de leur pauvre budget. Jusqu'en 1830, ce que l'on appelle le « Département des sauvages », a été rattaché à l'administration militaire. Tous les fonctionnaires du « Département », y compris les missionnaires, reçoivent leur traitement de la Caisse militaire ou des « Extraordinaires de l'armée ». En 1830, Sir George Murray transfère le « Département » au gouvernement civil, après l'avoir divisé en deux sections : l'une pour le Haut-Canada, l'autre pour le Bas. Les missions du Haut-Canada passent naturellement à l'Église d'Angleterre qui y emploie quatre missionnaires avec résidence à Manitoulin, Carradoc, Walpole Island, Tyendenaga. ⁵² Les

⁵⁰ *Mandements, lettres pastorales, etc.*, (Montréal 1887), I, p. 136. — *Mandements des Evêques de Québec*, (Québec 1888), III, p. 346.

⁵¹ *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 417.

⁵² En 1833 Mgr Signay se voit contraint de refuser un missionnaire au poste de Penetanguishene. Les sujets lui manquent. Et il ne peut en envoyer, dit-il, dans un diocèse qui n'est plus sous sa juridiction. *R.A.P.Q.*, 1936-1937, p. 198.

missions du Bas restent à l'Église catholique avec cinq missionnaires résidant à Ristigouche, Lorette, Caughnawaga, Saint-François, Saint-Régis. Mais pendant que l'administration octroie 396 louis aux trois missionnaires anglicans, les cinq missionnaires catholiques n'en reçoivent que 250. Deux maîtres d'école protestants à Manitoulin sont payés l'un 75 louis, l'autre 50 ; l'unique maître d'école entretenu dans le Bas-Canada doit se contenter de 18 louis.⁵³ Puis, en 1837, un avis désolant parvient à Québec : le « Département » des Sauvages du Canada cessera d'accorder aux sauvages leur présent annuel, et cessera, du même coup, de payer leurs salaires aux missionnaires de la province.⁵⁴ Pendant le même temps, les évêques du Bas-Canada ont à défendre leurs missions de l'intérieur contre l'intrusion de maîtres d'école ou de prédicants protestants.⁵⁵

Encore à cette époque, à l'entour des cadres de l'Église, de ses institutions organiques, un ennemi invisible rôde, acharné à en saper les fondements. Pendant de longues années, les évêques ont craint pour les biens de Saint-Sulpice, convoités par la couronne et mal défendus, croient-ils, par leurs possesseurs.

⁵³ Voir Appendice T du sixième vol. des *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada* (session 1847). — Voir aussi *R.A.P.Q.*, 1933-1934, p. 412.

⁵⁴ *R.A.P.Q.*, 1938-1939, p. 190. — Voir *id.*, p. 297 qu'on décida de surseoir à cette suppression de salaires.

⁵⁵ *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 349. — *Id.*, 1937-1938, p. 61, 65, 66, 91. — Voir aussi Cédule des Appendices T, no 11 du sixième volume des *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, (session 1847).

L'étatisation de ces propriétés leur apparaît comme une menace qui finira par envelopper, dans le même sort, les biens des autres communautés religieuses. La nomination des évêques, la fondation de nouveaux diocèses restent toujours affaires de solution lente et délicate. Pour la nomination des évêques, la façon de procéder n'a guère changé depuis Mgr Briand. Pour empêcher le renouvellement de l'on sait quelle difficulté, le coadjuteur accède automatiquement au siège de l'évêque défunt. À chaque succession épiscopale, il n'est donc jamais question, depuis la conquête anglaise, que de choisir et de faire accepter, par Londres et par Rome, un nouveau coadjuteur. Mais c'est précisément le point litigieux.

Qui de Rome ou de Londres, pourra s'attribuer le mérite de la nomination ? Les deux puissances se montrent également jalouses de leurs droits. Voici, de façon générale, comme l'on se comporte jusqu'en 1825. D'après un Bref de Clément XIII, qui remonte au 9 avril 1766, l'évêque de Québec s'attribue le droit de choisir son coadjuteur.⁵⁶ Dès son avènement, après consultation des membres les plus dignes de son clergé,⁵⁷ il propose trois noms au gouverneur, en pointant l'homme de son choix. Il arrive toutefois au gouverneur de prendre les devants et de proposer son choix à l'évêque. Quoi qu'il en soit, le gouverneur présente à son tour au ministre des colonies, le

⁵⁶ Gosselin (abbé Auguste), *L'Eglise du Canada après la conquête*, première partie (Québec 1916), p. 195.

⁵⁷ *R.A.P.Q.*, 1933-1934, p. 368.

candidat agréé, à moins qu'il ne juge plus opportun d'envoyer à Londres les trois noms. Agréé à Londres, le coadjuteur élu prête serment de fidélité entre les mains du gouverneur de Québec. Après quoi l'évêque en titre le proclame au peuple par mandement, sauf à ne le consacrer qu'après réception des bulles. Les autorités romaines n'avaient jamais fort goûté cette façon de procéder. Déjà, en 1796, elles avertissaient Mgr Hubert de ne pas faire le choix de son coadjuteur avant qu'elles l'eussent agréé. À partir de 1829, les mêmes autorités se déterminent à plus d'exigences.⁵⁸ Rome voudrait n'avoir pas à limiter son choix entre trois noms. Avant toute chose, elle entend supprimer la moindre apparence d'une nomination des coadjuteurs par le pouvoir civil. Elle exige, en outre, que l'élu de l'archevêque ne soit admis à s'occuper de l'administration diocésaine, que dûment agréé par le Saint-Siège. Enfin Rome en viendra à prier l'archevêque de ne plus désigner lui-même son coadjuteur.⁵⁹

Sur cette grave et délicate question, comment définir, au juste, l'attitude des autorités anglaises ? À Londres, le sentiment varie selon les époques et selon les ministres et selon aussi les opinions ou attitudes des gouverneurs de la colonie. Il suffit de peu pour éveiller les ombrageuses susceptibilités. Pour n'avoir pas été prévenu de l'élévation de Mgr Plessis au rang d'archevêque, lord Bathurst en conçoit le plus pro-

⁵⁸ *R.A.P.Q.*, 1936-1937, p. 126, 174.

⁵⁹ *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 349. — *Id.*, 1936-1937, p. 244.

fond mécontentement. Et voilà pour expliquer, dans les pièces officielles, exposées à tomber sous les yeux des autorités de Québec ou de Londres, ce soin scrupuleux du monde ecclésiastique à se garder de toute allusion au titre d'archevêque ou de métropolitain.⁶⁰ Lors du passage à Londres, en 1829, des abbés Ta-beau et Maguire, — année où le parlement anglais allait voter l'émancipation partielle des catholiques du royaume — Mgr Gradwell prévient les délégués de l'archevêque de Québec « que le gouvernement britannique est mal disposé envers ses sujets catholiques ». Les délégués écrivent eux-mêmes à l'archevêque : « L'abord des ministres n'est pas facile : la discussion des affaires gênée, et un langage voilé et mystérieux ne laisse rien pénétrer ».⁶¹ D'autre part, en 1833, lord Goderich accueille de bonne grâce l'élévation de Mgr de Fussala (Mgr Signay) au siège épiscopal de Québec. Le ministre se prononce même contre l'inopportunité de soumettre au gouvernement impérial, en pareil cas, les noms des trois ecclésiastiques, déclarant s'en remettre au choix du gouverneur. Goderich profite même de l'occasion pour exprimer la bonne volonté des autorités britanniques envers des hommes aussi loyaux que les chefs de l'Église romaine au Canada.⁶² Quelques années passent. Un autre ministre, lord Glenelg, tient à définir de nouveau la politique du gouvernement impérial

⁶⁰ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 320, 322, 332.

⁶¹ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 348, 358.

⁶² R.A.P.Q., 1935-1936, p. 272. — *Id.*, 1936-1937, p. 163.

en ces matières. Il s'applique à le faire dans une dépêche qui déplaît fortement à Mgr Signay, pour ce qu'elle « renferme d'incongru relativement à l'épiscopat, ainsi que d'opposé à la saine politique du temps où nous vivons ». Glenelg tient pour inadmissible la procédure suivie en 1817, dans le cas de l'évêque Plessis. Un évêque catholique, soutient-il, ne saurait être reconnu comme tel, dans un dominion britannique, « *by any formal instrument* ». On lui accordera une simple autorisation par dépêche signée du secrétaire d'État. Point davantage.⁶³

On retrouve les mêmes balancements dans l'attitude des gouverneurs, bien qu'en général ces personnages se soient montrés accommodants. Entre eux et les évêques, relativement au choix du coadjuteur, persiste néanmoins une équivoque. Mgr Signay, pour ne parler que de lui, a beau soutenir que les autorités politiques se doivent borner à confirmer la nomination.⁶⁴ Le gouverneur se décerne un rôle plus considérable. Lorsque le même Mgr Signay devient coadjuteur de Mgr Panet, lord Dalhousie lui écrit bel et bien, le 10 décembre 1825 : « *I have selected you to that charge* ». ⁶⁵ Six jours plus tard, le même gouverneur écrit à Mgr Panet : « *Having after mature consideration selected Monsr Signay to be the coadjutor in Your vacancy, and knowing from yourself that that nomination is acceptable to you, I beg the favour that*

⁶³ R.A.P.Q., 1927-1928, p. 112, 113, 114-115.

⁶⁴ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 170-171, 200, 211.

⁶⁵ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 125.

you would present my *letter of nomination*, in His Majesty's name, subject to His Majesty's approbation to Monsr Signay ». ⁶⁶ Cette formule a toute la mine d'une formule officielle. En 1832 lord Aylmer n'en usera point d'autre pour la nomination de Mgr Turgeon à la coadjutorerie. ⁶⁷ Parfois l'ingérence se portera plus outre. C'est chose notoire, par exemple, que lord Bathurst eût reconnu Mgr Lartigue pour évêque en titre de Montréal, sans l'opposition de lord Dalhousie. ⁶⁸ Avec Sydenham voici poindre une franche attitude de méfiance. Dans une dépêche secrète à lord John Russell, où il s'ouvre de ses projets, le gouverneur eût voulu que, par toutes les pressions indirectes à leur disposition, les autorités politiques se fussent occupées du choix des candidats à l'épiscopat. Pour sa part, Sydenham estime regrettable l'élection en ces derniers temps, au siège de Kingston et de Montréal, de Nosseigneurs Gaulin ⁶⁹ et Bourget, deux ecclésiastiques, selon lui, de peu d'habileté, imbus de tous les sentiments et préjugés des gens de leur province, les moins faits des hommes pour cette haute situation. Pourquoi, opine encore Sydenham,

⁶⁶ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 126.

⁶⁷ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 131.

⁶⁸ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 389.

⁶⁹ On ne peut pourtant reprocher à Mgr Gaulin d'avoir désiré sa nomination à Kingston. Voir: R.A.P.Q., 1935-1936, p. 166. Un candidat de langue anglaise ne se montra nullement empressé d'accepter le poste. Il le refusa même. Le 4 avril 1832 Mgr Panet écrivait à Mgr Lartigue son peu de surprise de la répugnance de l'abbé John Larkin à accepter la coadjutorerie de Kingston, « diocèse dépourvu de prêtres et où tout est à faire ».

— R.A.P.Q., 1935-1936, p. 237-238.

ne pas choisir les évêques, non parmi les Canadiens de naissance, d'esprit trop étroit, trop provincialiste, mais parmi les Messieurs de Saint-Sulpice, nés en France, hommes de vues larges, d'une loyauté éprouvée envers la Couronne, gardiens plus fermes du lien britannique ?⁷⁰ La formation de nouveaux diocèses entraînera les mêmes difficultés ou marchandages. On n'en finirait plus de raconter les interminables négociations dont s'entourèrent la subdivision du vaste diocèse de Mgr Plessis et, en particulier, l'érection de Montréal en évêché régulier. Cette région dépasse, vers 1830, de 60,000 âmes, la population du reste de la province.⁷¹ Sir James Kempt s'en tient à cette formule assez sommaire et cocasse : « un gouverneur, un évêque », — *one governor, one bishop*. Kempt appliquait tout bonnement à l'Église catholique, les règles alors en vigueur à l'égard de l'Église anglicane : un seul évêque pour chaque comté d'Angleterre et pour chaque colonie.⁷² En 1833 le cardinal Weld fait savoir à l'abbé Thomas Maguire, délégué de l'archevêque de Québec à Rome, que le gouvernement britannique s'oppose absolument à l'érection du district de Montréal en évêché régulier.⁷³ Sir

⁷⁰ Sydenham à Russell, 22 mai 1841, *Archives du Canada*, série G, vol. 456, p. 31-38.

⁷¹ *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 332. — *Id.*, 1933-1934, p. 420. Pour l'érection du diocèse de Montréal, lire aux *Arch. de l'archevêché de Montréal*, la correspondance de Mgr Lartigue, et dans *R.A.P.Q.*, 1934-1935, 1935-1936, l'analyse de la correspondance des évêques de Québec.

⁷² *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 327.

⁷³ *R.A.P.Q.*, 1936-1937, p. 236.

George Murray avait, au reste, déjà prononcé que « des objections insurmontables d'ordre judiciaire s'opposaient à la nomination de Mgr Lartigue, comme évêque de Montréal, quoi qu'il eût, pendant un temps, exercé ces fonctions à l'insu du gouvernement ». ⁷⁴ Sydenham regardera comme un événement désastreux la division de l'évêché de Québec en 1836. Et s'il consent à l'érection du prochain diocèse de Toronto, c'est qu'il voit, dans le choix probable de Mgr Power, un moyen de contre-balancer l'influence de Mgr Gaulin de Kingston. ⁷⁵ Une fois fondés, ces diocèses manquent de moyens de subsistance. Longtemps il leur faudra pétitionner, non pour obtenir une dotation du gouvernement, mais la personnalité juridique, la simple faculté d'acquérir des biens par eux-mêmes, au moyen de lettres d'incorporation et d'amortissement. ⁷⁶

La paroisse, l'une des forteresses de l'Église Canadienne, connaît sa part d'épreuves. Les lois votées par la Chambre du Bas-Canada pour la subdivision des anciennes unités paroissiales, pour leur érection civile, pour l'amortissement des biens des fabriques et des corporations religieuses, sont invariablement « réservées » à la sanction royale. Et parfois cette sanction

⁷⁴ *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 320.

⁷⁵ Sydenham à Russell, 22 mai 1841, *Arch. du Canada*, Série G, vol. 246, p. 31-38.

⁷⁶ Mgr Lartigue à Gosford, 3 fév. 1838, *Arch. de l'Archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue, rég. IX, p. 20-21, 114. — Lettre de Mgr Bourget à Mgr de Sédyme, 4 mai 1839, reg. I, p. 329-330.

se fait attendre si longtemps que le parlement doit remettre sur le chantier son œuvre législative. Vers 1830 soixante-quatorze paroisses environ attendent leur érection civile. Deux statuts, l'un de 1830, l'autre de 1831, paraissent rompre avec les anciennes prétentions du pouvoir protestant. Le premier permettait à toute « congrégation religieuse et société de chrétiens », de même qu'aux missions et paroisses canoniques, de posséder des immeubles pour fins de culte et d'instruction, sans lettre d'amortissement. En d'autres termes, l'État reconnaissait de fait ces « congrégations » ou « sociétés » pour des corporations religieuses, avec succession perpétuelle, sans contribuer néanmoins à leur établissement. Le second statut, sanctionné enfin, en 1832, après cinq ans d'attente — car le premier projet de loi est de 1827 — autorisait l'érection civile des paroisses érigées canoniquement, avant la sanction du statut.⁷⁷

Attardons-nous, un moment, à la situation de l'école catholique. Le progrès est en plein vol depuis la loi des écoles de fabrique de 1824, suivie bientôt, en 1829, de la loi des écoles élémentaires. Il ne manque plus, à ce progrès, pour se soutenir, qu'un personnel enseignant plus nombreux, plus compétent. Déficiência qu'on ne sait comment corriger. Mgr Larigue, toujours entreprenant, a pensé, dès 1828, à faire venir de France des Frères des Écoles Chrétiennes. Le projet fait sursauter Mgr de Québec. « D'abord »,

⁷⁷ *R.A.P.Q.*, 1933-1934, p. 339, 340, 341, 385. — *Id.*, 1934-1935, p. 166, 171, 202, 234, 243. — *Id.*, 1936-1937, p. 234, 296.

répond-il à son suffragant, « le Gouvernement s'opposerait à l'introduction de ces personnes et ne les souffriroit pas, dans la Province, sous prétexte que ce sont des étrangers. Un Procureur Général, tel que nous en avons un, trouverait 1,000 moyens de les faire chasser... Enfin, 3^e raison, on les considéreroit comme des Religieux et c'est assez pour leur fermer l'entrée de la Province ».⁷⁸ Les Frères viendront pourtant, mais neuf ans plus tard, en petit nombre et plutôt froidement accueillis par la presse anglaise de Montréal. D'autres maux, dans le domaine scolaire, sont de guérison non moins difficile. Les catholiques gardent leur malheureux penchant pour les institutions protestantes ; dans le seul diocèse de Montréal, 191 enfants catholiques fréquentent, en 1822, ces institutions : désordre que Mgr Lartigue se déclare impuissant à enrayer.⁷⁹ Hélas, des malheurs plus graves viennent arrêter l'essor magnifique de 1829 et menacent de tout ruiner. En 1836, à la suite d'un conflit entre la Chambre et le Conseil législatif, une loi scolaire qui renouvelle et amende la loi de 1829, échoue au Conseil. Tout l'édifice bâti si péniblement depuis dix-sept ans s'écroule. Trois ans plus tard, un projet replonge les évêques dans l'angoisse, le projet d'écoles nationales d'Arthur Buller. Écoles anglaises et anglicisantes, écoles communes, elles ne tiendront nul compte ni de la race ni de la

⁷⁸ R.A.P.Q., 1933-1934, p. 421.

⁷⁹ Voir notre *Enseignement français au Canada*, (Montréal 1931), I, p. 152.

croissance des enfants ; pour tout enseignement confessionnel, elles ne souffriront que celui d'un *Bible-extracts* rédigé en collaboration par des délégués de toutes les confessions religieuses. Projet aussi absurde que dangereux d'un enquêteur trop superficiel et qui vaudra au jeune Buller cette réflexion de l'évêque de Québec : « Je regrette infiniment que vous et vos collaborateurs, dans un travail de cette importance, n'ayez pas eu le temps de prendre une connaissance suffisante de l'état du pays ». ⁸⁰

L'Église canadienne n'est pas à bout de malheurs. Tout à coup une menace déjà pendante se précise, grossit, où il s'agit de bien autre chose que d'un assaut contre l'école catholique et française. La vie du petit peuple catholique du Bas-Canada, l'avenir de la nationalité sont mis en péril. Dans l'abattement général, les deux évêques de Montréal et de Québec, les premiers avant les laïcs et les politiques, élèvent la voix contre le projet d'Union des deux Canadas. Ils le dénoncent d'abord ici-même, au pays, auprès de lord Durham, puis auprès du parlement impérial. Dès le 3 février 1838, aux premiers indices qui ont éventé le projet, Mgr Lartigue a déjà supplié lord Gosford, sur le point de rentrer en Angleterre, de s'opposer là-bas à l'union des provinces. L'évêque ne s'en tient pas là ; il tâche à susciter des défenseurs au malheureux petit peuple. Il écrit à Mgr Griffiths, vicaire-apostolique de Londres, lui expose la malfaisance du

⁸⁰ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 283-285.

« rapport affreux » de Durham et le péril de l'union pour la foi catholique dans le Bas-Canada. Puis, il renouvelle ses instances auprès de Gosford rentré en son pays. Le 12 décembre 1839 il lui adresse cette lettre énergique et pressante : « L'Union politique des deux provinces paraît un parti décidément pris en Angleterre ; et notre nouveau gouverneur en a parlé sur ce ton à la Législature du Haut-Canada. Ce projet me semble très dangereux, en lui-même ; car il doit entraîner nécessairement à sa suite la perte de ces Provinces pour la Mère-Patrie, parce qu'il serait contraire aux privilèges accordés à ces Colonies par la Grande-Bretagne, et dont la révolte de quelques mauvais sujets n'a pu dépouiller de droit le pays entier ; plus encore, parce qu'il sera accompagné d'injustices criantes, s'il oblige le Bas-Canada à payer les dettes de la Province supérieure, si l'on transporte dans le Haut-Canada le siège du Gouvernement, si l'on défranchise les Bas-Canadiens, si l'on rend les Canadiens Français politiquement inférieurs à ceux de l'autre origine, etc., etc., comme on le propose dans la province d'en haut. Un peuple à mille lieues de chez vous ne tiendrait pas à de pareils outrages ; et vous ne pourriez guère compter sur sa fidélité : daigne la divine Providence nous préserver de semblables malheurs ». ⁸¹ Pour appuyer plus fortement ces appels pathétiques, les deux évêques de Québec et de Montréal font parvenir à lord Gosford des pétitions signées

⁸¹ *Archives de l'Archevêché de Montréal*, Lettres de Mgr Lartigue.

par tout le clergé. Encore cette fois les chefs de l'Église se révélaient les défenseurs de la Cité et de la nation. Et l'histoire, en toute justice, doit proclamer qu'en ces heures sombres de 1839 et de 1840, le parler ferme et fier, le vouloir-vivre catholique et français se sont trouvés du côté de nos chefs religieux.

II

On aura lu, dans Péguy, son Prologue du *Mystère de la charité de Jeanne d'Arc*. Jeanne est aux champs; devant le spectacle des maux de son temps, elle dit sa prière angoissée : « O mon Dieu, si on voyait seulement le commencement de votre règne . . . Mais rien, jamais rien . . . Et vous avez envoyé vos saints . . . et vos saints sont venus, et vos saintes sont venues, et rien, jamais rien . . . Et ce qui règne sur la face de la terre, rien, rien, ce n'est rien que la perdition . . . »

Devant ce tableau de misères de l'Église canadienne, devant l'affreux cauchemar qui, en 1840, s'abattit sur le pays, on serait tenté de reprendre la même prière d'angoisse. Y avait-il encore un avenir ? Des saints, des saintes avaient passé dans notre histoire. Avaient-ils passé pour rien ? Pendant si longtemps, nos pères, nos mères, nos prêtres, nos évêques avaient-ils travaillé, prié, souffert pour rien ?

Non, et c'est ainsi depuis 1900 ans. Quand l'Église souffre, c'est alors qu'elle est la plus vivante, toute proche de ses plus magnifiques sursauts. Depuis 1900

ans ces deux choses pour elle sont restées l'une près de l'autre ; le Calvaire et la résurrection. Que dis-je ? Sa résurrection, l'Église Canadienne l'a vue poindre, au milieu même de ses pires épreuves, comme un rayon de soleil aime parfois traverser une aube mouillée. Ce tableau de misères, je l'ai placé au premier plan, par souci de composition logique, sans doute, mais davantage pour faire apparaître en vigoureux relief, l'aspect de vie, le travail des reconstituteurs. Autant que les misères et les malheurs, toutes les promesses d'un renouveau se sont donné comme un rendez-vous vers 1840. De ce renouveau, je vois le premier signe dans la réforme et le renforcement du clergé. Le 8 septembre 1836 Mgr Lartigue prend possession de son siège épiscopal de Montréal. Gain considérable qui affirme le triomphe de l'Église canadienne sur le mauvais vouloir des autorités politiques et sur les hésitations de Rome, travaillée par une intrigue ecclésiastique.⁸² En 1837 Mgr Lartigue sacre son coadjuteur. Maintenant ils seront quatre évêques, de deux qu'ils étaient naguère pour l'immense territoire. Et il se trouve que, parmi ces quatre, le dernier venu, le jeune coadjuteur de Montréal, deviendra le plus célèbre. De sa forte empreinte, il marquera son clergé, son peuple, l'on peut dire sa province et son temps. Âme de feu dans un corps de feu, nul ne peut dire qui l'emporte en lui, du

⁸² *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 374, 413. — *Id.*, 1935-1936, p. 221. — *Id.*, 1936-1937, p. 149, 165, 181, 184-185, 201, 202, 236.

contemplatif ou de l'homme d'action. Un esprit sans vaste culture, mais un esprit bouillonnant, aux puissantes intuitions ; un frêle et un fort, un doux opiniâtre, aussi humble que magnanime ; un modeste, un timide, capable de tout oser, jamais plus à son aise que dans les grandes entreprises ; tous les contrastes, mais des contrastes qui s'équilibrent, se fondent dans l'harmonie d'une personnalité, irradiante, conquérante ; tous les dons qui font le type du gouvernant, toutes les vertus qui font le saint. En 1840, à la mort de Mgr Lartigue, Ignace Bourget devient évêque en titre de Montréal. Quelques mois plus tard l'on verrait poindre l'étoile de Louis-Hippolyte LaFontaine. Rare événement où la même année ou presque, la Providence faisait au Canada français en détresse, le cadeau du plus grand peut-être de ses chefs politiques et du plus grand de ses évêques depuis Montmorency-Laval. Depuis quelque temps le clergé remplit convenablement ses cadres. Les nouveaux Séminaires ou collèges fondés dans la province donnent leur première moisson. En 1825, Mgr Lartigue a fondé, dans son palais épiscopal, une « École de théologie ». En 1840, l'École est déjà fréquentée par quinze élèves. En 1839, le grand Séminaire de Québec ouvre ses portes à 43 étudiants en théologie. L'année d'après, à la demande de Mgr Bourget, Saint-Sulpice fonde son Grand Séminaire à Montréal, lequel débute avec 19 séminaristes.⁸³ Au reste, pour

⁸³ R.A.P.Q., 1937-1938, p. 90, 109, 210, 211. — *Id.*, 1938-1939, p. 322, 338.

son premier coup d'audace, le nouvel évêque de Montréal va chercher du renfort en Europe, et rétablit au Canada les ordres religieux d'hommes. Les Oblats viennent en 1841; en 1842 arrivent les Jésuites, salués aimablement par le *Herald* de Montréal — disons-le en passant — comme « la malédiction la plus diabolique qui a couvert la terre de carnage ».⁸⁴ Puis suivront en 1847, les Clercs de Saint-Viateur, les religieux de Sainte-Croix. Désormais moins inégal à sa tâche, le clergé peut la mesurer avec une confiance sereine. Il s'efforce, en même temps, au renouvellement de sa vie intérieure. En 1839, la première retraite de prêtres depuis la conquête est prêchée à Montréal par le Père Chazelle, un Jésuite de Kentucky.⁸⁵ Ces exercices spirituels vont passer à l'état de tradition dans tout le clergé de la province.⁸⁶

Le peuple connaît, lui aussi, son redressement moral. Déjà divers indices l'ont démontré : sa foi est plus somnolente qu'éteinte. La moindre étincelle suffit à la rallumer. En 1827 à l'occasion de la prédication d'un jubilé, les églises de Québec ne désemplissent point. Beaucoup reviennent aux sacrements. Mgr Panet se prend à écrire que sa ville épiscopale est devenue « un second petit paradis ».⁸⁷ Le choléra de

⁸⁴ Voir notre *Enseignement français au Canada*, I, (Montréal, 1931), p. 251.

⁸⁵ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 326. — Pouliot (Léon) s.j., *La Réaction catholique de Montréal 1840-1841*, p. 95, 117.

⁸⁶ *Mandements des Evêques de Québec*, (Québec 1888), III, p. 402.

⁸⁷ R.A.P.Q., 1933-1934, p. 343-344.

1832 secoue fortement les tièdes et les endurcis.⁸⁸ Le même réveil se reproduit, mais avec une ampleur extraordinaire, en 1840, lors des retraites populaires de l'évêque de Nancy, le comte de Forbin-Janson. Le Père Léon Pouliot, dans sa *Réaction catholique de Montréal, 1840-1841*, vient de raconter la croisade — car ce fut une vraie croisade — de l'éloquent prédicateur. Événement providentiel que cette inauguration de retraites pour le peuple, exercices encore inconnus au Canada ou peu s'en faut.⁸⁹ Après le désordre fomenté dans les âmes par l'insurrection, l'ébranlement s'avéra profond, prodigieux. L'affluence des foules au pied de la chaire de l'évêque paraît à peine croyable. Le prédicateur se multiplie sans pourtant réussir à se porter partout. Pour l'entendre, les paroisses des régions rurales se groupent par dix, quinze. À la retraite de Sainte-Scholastique (24 janvier - 2 février 1841), on se rend de Saint-Laurent, de Bytown, de Saint-Martin, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Jérôme, Saint-Colomban, Saint-André, Rigaud, Vaudreuil, Saint-Augustin, etc. C'est en hiver. Une vraie crise du logement sévit dans le petit village du nord. Les étables sont transformées en dortoirs. Dans l'impuissance de l'église à loger une foule de 7 à 8,000 personnes, des groupes de 800, de 1,000 retraitants assie-

⁸⁸ *R.A.P.Q.*, 1935-1936, p. 256.

⁸⁹ On retrace une retraite de trois jours dans l'église des Eboulements en 1829. — *R.A.P.Q.*, 1934-1935, p. 338.

gent les portes, et, à la faveur des bancs de neige, et, en dépit d'un froid extrême, se hissent à la hauteur des fenêtres pour entendre l'orateur. Où Mgr de Forbin-Janson ne peut se rendre, les membres les plus éloquents du clergé le suppléent. Mgr Bourget se fait lui-même prédicateur de missions populaires. Pour la seule année 1840, pas moins de 60 localités, les villes comprises, sont atteintes par la parole des missionnaires. Les Oblats vont reprendre et continuer l'œuvre de l'évêque de Nancy. Partout les résultats s'annoncent merveilleux. À Sainte-Scholastique, on distribue 7,400 communions, 10,000 aux Trois-Rivières. On peut l'écrire en toute certitude : la foi du peuple canadien sortit de ces missions réveillée, fortifiée. Un grand vent d'enthousiasme religieux balaya presque partout les miasmes de l'insurrection. L'offensive protestante fut enrayée.

Ce réveil spirituel du peuple, un indice eût pu le faire pressentir : la faveur déjà accordée depuis quelque temps à une œuvre d'insigne charité : l'œuvre de la Propagation de la foi. Élan généreux qui ramène le petit peuple aux horizons du monde et d'abord à sa meilleure histoire. Fondée à Québec par Mgr Signay le 28 décembre 1836, l'œuvre reçoit une organisation toute laïque. Le président en est, à Québec, l'honorable juge Panet ; le vice-président, René-Edouard Caron ; à Montréal, le président est l'honorable Jules Quesnel. Le but est de venir en aide aux missions, en premier lieu à celles du pays, au moyen de prières et d'aumônes. L'œuvre devient

si rapidement populaire qu'une *Notice* sur les missions est enlevée en quelques jours. La province subit alors des années d'affreuse disette. En maints endroits il faut ouvrir les coffres des fabriques pour soulager la misère.⁹⁰ Cependant, en 1839, selon une note de Mgr Signay, les paroisses les plus atteintes par la disette se montrent les plus généreuses pour la Propagation de la foi.⁹¹

Au vrai le zèle missionnaire s'est-il jamais attiédi dans la vieille province ? Elle offre plutôt ce spectacle pathétique d'une petite Église, pauvre d'ouvriers, et de bien d'autres ressources, mais toujours prête à se disperser dans le champ immense. On peut alors répartir les missions du Québec en trois catégories : celles de l'intérieur, les missions blanches des pays de colonisation ; les missions indiennes aux extrêmes limites de la province ; les missions encore plus lointaines vers l'est et vers l'ouest. À l'intérieur, elles s'adressent aux fils d'habitants, chercheurs de terres, qui font éclater les cadres étouffants des vieilles seigneuries. Tels des essaims en perdition, ils se répandent un peu partout, en quête de l'espace vital, vers les terres de la Couronne, vers les domaines incultes de ceux que l'on appelle les « grands propriétaires », ou les landlords du Bas-Canada. La vie de ces pauvres gens, colons ou *squatters*, en plein bois, sans chemin, sans aide qui vaille de l'État, présente une affreuse image de misère. Isolés, privés

⁹⁰ *R.A.P.Q.*, 1938-1939, p. 314, 315.

⁹¹ *R.A.P.Q.*, 1938-1939, p. 298, 302.

pendant des années de tout secours religieux, proie de patrons qui les exploitent sans merci, qui les entraînent souvent à l'apostasie, des milliers de pionniers sont en train de perdre foi et mœurs, d'être repris par la sauvagerie. Le mal a pris des proportions alarmantes dans les cantons de l'est. Il sévit avec autant de force dans la région de l'Outaouais, dans la région de Québec, dans la profondeur des bois en arrière des paroisses de Charlesbourg, de Beauport, de l'Ange-Gardien. Pour conjurer le mal grandissant, les évêques n'en appellent pas vainement à leur clergé; partout des prêtres au cœur apostolique se jettent sur les pistes des colons.⁹²

Voici longtemps que des missionnaires font la visite des postes du roi à Tadoussac, à Chicoutimi, sur la côte nord, à Mingan. En ces régions, l'on peut dire que le service des missions n'a guère connu d'interruption. Un religieux, le Père de LaBrosse, a fait la transition entre l'ancien et le nouveau régime. Après lui les abbés Thomas Maguire, Charles Primeau, Pierre Béland, Ferdinand Belleau, François Boucher s'y sont relevés à tour de rôle. Munis de pouvoirs extraordinaires, ils ont pu étendre leurs opérations jusqu'au vicariat de Terre-Neuve.⁹³ En 1838 M. Louis-Charles Lefebvre de Bellefeuille, du Séminaire de Montréal, apportait à Mgr Signay le récit de ses travaux parmi les Sauvages des lacs Témisca-

⁹² R.A.P.Q., 1938-1939, p. 250, 302, 308, 349.

⁹³ R.A.P.Q., 1933-1934, p. 218, 219, 290, 389. — *Rapp. sur les Missions du diocèse de Québec*, (mars 1864), no 16, p. 57-58.

mingue et Abitibi. Autre champ que le valeureux missionnaire avait rouvert l'année précédente.⁹⁴ Le même bonheur était réservé à la région du Haut Saint-Maurice. Dès 1830, le grand vicaire Louis-Marie Cadieux, curé des Trois-Rivières, songe à y envoyer un prêtre.⁹⁵ Et c'est par ces bonds dans toutes les directions que de nouveaux pionniers de l'Évangile finissent par couvrir, comme au temps de la Nouvelle-France, la région septentrionale de la province. Notons-le en passant : ces missionnaires d'avant 1840 sont d'ordinaire des curés qui, à l'appel de leur évêque, quittent temporairement leurs paroisses pour ces longues randonnées.⁹⁶

Randonnées que d'autres s'apprêtent déjà à dépasser. Du diocèse de Québec, avons-nous dit, relève la mission de la Rivière-Rouge, commencée au temps de Mgr Plessis. Cette mission qui emprunte encore son personnel de missionnaires à la vieille province, s'étend dans l'ouest immense jusqu'à l'océan Pacifique. De la province de Québec partira encore, en 1838, pour ce qu'on appellera désormais la mission de la Colombie, au delà des Montagnes Rocheuses, un autre curé, celui de Soulanges, M. François-Norbert Blanchet. Il part parce que, là-bas, des Indiens et des

⁹⁴ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 248, 255, 316. M. de Bellefeuille avait déjà exercé le ministère chez les Algonquins du Lac des Deux-Montagnes. — *Les Cahiers des Dix*, 1941, *Trois siècles de missions canadiennes*, (Aegidius Fauteux), p. 39.

⁹⁵ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 196, 200, 245, 315, 316, 352, 353. — *Id.*, 1934-1935, p. 412.

⁹⁶ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 180, 200, 258, 290.

Canadiens français, employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, appellent le prêtre.⁹⁷ La petite église du Bas-Canada s'adonne à cette expansion vers le nord et vers l'extrême ouest, sans pourtant négliger d'autres appels qui lui viennent de l'est, des régions de l'Atlantique. Québec et Montréal fournissent depuis longtemps des missionnaires à des contrées qui ne se rattachent plus à leur juridiction : à l'île Saint-Jean (Île du Prince-Édouard), à la Nouvelle-Écosse, à l'Île du Cap-Breton, au Nouveau-Brunswick, à Arichat, à Penobscot, à Nipisiquit, à Caraquet, Memramcook, Chimogoui, Chéticamp, au Madawaska, aux Îles-de-la-Madeleine. Les nouveaux diocèses des provinces du golfe, diocèses fondés prématurément, semble-t-il, sans prêtres, sans séminaires et sans moyens d'en établir, ne peuvent se passer de l'assistance de l'Église-mère.⁹⁸ Pendant ce temps-là, c'est le nouveau diocèse de Kingston qui fait appel, lui aussi, à la générosité de Québec.⁹⁹ C'est l'évêque de Boston qui demande et obtient une Ursuline pour aller à la rescousse des religieuses de son diocèse.¹⁰⁰

⁹⁷ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 190, 191, 192, 247, 249, 251, 252, 253, 254, 255.

⁹⁸ R.A.P.Q., 1934-1935, p. 321, 413. — *Id.*, 1935-1936, p. 168. — *Id.*, 1936-1937, p. 325. — *Id.*, 1938-1939, p. 348, 349, 350, 357, 358, 360, 361, 383. — Voir aussi : *Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-Ecosse, du Cap Breton et de l'Île du Prince-Édouard de 1760 à 1820*, d'après les archives de l'Archevêché de Québec et de la Propagande de Rome... (Québec 1895).

⁹⁹ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 186.

¹⁰⁰ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 159, 164. — *Id.*, 1938-1939, p. 303.

Tout ce zèle, il n'est que juste de l'écrire, est suscité, soutenu par les chefs même de l'Église canadienne. Autant qu'il peut, Mgr Signay cherche à éveiller dans son clergé, la passion des missions. Il a voulu que les étudiants de son Grand Séminaire lisent la Relation de M. de Bellefeuille. « Que je serais content », écrit-il un jour à l'un des prêtres de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, « de trouver parmi vos ecclésiastiques un sujet zélé, ami des missions et apte à prendre la connaissance des langues sauvages, qui pourrait au printemps de 1840 se préparer à aller joindre M. Belcourt, que les Sauvages de la Rivière-Rouge redemandent les larmes aux yeux et les mains jointes ».¹⁰¹ Mgr Bourget se fait lui-même missionnaire. En 1840, il parcourt, sur l'Outaouais, au milieu d'infinies misères, quatre-vingt lieues de pays neuf, de Grenville à l'Île des Allumettes. Et rien de plus émouvant que la lettre pastorale où l'évêque raconte, d'un ton triomphant, son organisation religieuse des chantiers, les fondations de missions, les plantations de croix, les confirmations administrées, la joie de ces pauvres gens abandonnés dans les bois, « pour la plupart privés de tous les secours de la Religion ».¹⁰² Bulletins de victoire, littérature stimulante qui fait souhaiter qu'un jour prochain, on fasse lire davantage, d'autres bulletins de missionnaires, ces *Rapports sur les missions* du diocèse de Québec et du diocèse

¹⁰¹ R.A.P.Q., 1938-1939, p. 297.

¹⁰² *Mandements, lettres pastorales, etc.*... (Montréal 1887), I, p. 96-101.

de Montréal, rapports imprimés mais trop peu connus, et dont maintes pages héroïques rappellent les anciennes *Relations des Jésuites*.¹⁰³ Les pauvres esprits ne manquent point qui dénoncent l'isolement moral du Québec. On le représente somnolent, ratatiné, demi-mort. La lecture de ces Rapports révélerait que le Québec est peut-être le pays de l'Amérique qui a donné le plus de soi-même à tout le Canada, à nos grands voisins, à toute l'hémisphère.

* * *

L'époque de 1840, c'est aussi l'époque où paraissent s'acheminer vers d'acceptables solutions, bien d'autres difficultés, en particulier, celles qui gênent la nomination des évêques. Un décret de Grégoire XVI avait déjà apporté, en 1834, un nouveau compromis. Désormais le choix du futur coadjuteur serait fait par une assemblée d'ecclésiastiques composée de l'archevêque de Québec, de son coadjuteur, des évêques *in partibus*, des vicaires généraux, suffragants, auxiliaires et grands vicaires de l'archevêque, des supérieurs des deux Séminaires de Montréal et de Québec. Ces personnages fourniraient chacun le nom d'un évêque possible. Un scrutin réduirait les candidats à trois dont les noms seraient envoyés à Rome.

¹⁰³ Les *Rapports des Missions de Québec* comprennent 21 livraisons parues à Québec de 1839 à 1874. Les *Rapports de la Propagation de la Foi de Montréal*, beaucoup plus rares que les précédents, comprennent 46 livraisons. La première parut en mai 1839; la dernière en décembre 1876.

Agréés par Rome, l'archevêque pourrait présenter l'un de ces trois, comme coadjuteur élu, au gouvernement britannique. Sur réception des bulles, mais alors seulement, le choix du coadjuteur serait annoncé au public. En cas de mort du coadjuteur avant l'archevêque, ou d'une succession du coadjuteur à l'archevêque avant l'approbation des trois noms envoyés à Rome, le nouvel archevêque pourrait soumettre au gouvernement, pour son propre successeur, le nom de l'un des candidats déjà approuvés par les autorités romaines, à l'élection précédente. Combinaison un peu compliquée dont Mgr Signay ne se disait pas tout à fait satisfait, mais qui, à l'ingéniosité, offrait l'avantage de mieux ménager les droits du Saint-Siège.¹⁰⁴ D'ailleurs le triomphe prochain de l'autonomie coloniale, qui transposerait d'Angleterre au Canada le pôle de la politique canadienne, allait singulièrement faciliter les négociations de nos chefs ecclésiastiques.

Diocèses et paroisses voient aussi s'améliorer leur situation dans l'ordre civil. Le 15 août 1839, par lettres patentes d'incorporation et d'amortissement, émanées sous le sceau de la Province, Mgr Lartigue, lui et ses successeurs, sont érigés en corporation ecclésiastique, sous le titre « d'évêque catholique romain de Montréal ».¹⁰⁵ Encore en 1839 le Conseil spécial, pour perfectionner le statut de 1830, accorde

¹⁰⁴ R.A.P.Q., 1936-1937, p. 283, 310, 311.

¹⁰⁵ Perrault (Antonio), *Le Conseil Spécial* (Extrait de la *Revue du Barreau*, 1943), p. 23-24.

une personnalité juridique plus entière aux sociétés ou congrégations religieuses.¹⁰⁶ Paroisses, missions ou sociétés de chrétiens, sont constituées en corporation. Avec la reconnaissance d'un titre légal à leurs propriétés déjà acquises, elles reçoivent la faculté d'en acquérir de nouvelles et le droit d'estimer en justice. Deux autres ordonnances du même Conseil et qui sont de la même année méritent encore mention : l'une qui rend plus facile et plus libérale l'érection civile des paroisses, la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières ; l'autre qui confère la personnalité corporative aux Sulpiciens de Montréal et les confirme dans la possession de leurs seigneuries.¹⁰⁷

* * *

J'ai décrit plus haut la grande misère de l'école catholique et française. Autre domaine, où il faut montrer brièvement ce qu'a pu accomplir la vitalité de l'Église. Le rôle du clergé dans l'enseignement public, je l'ai exposé ailleurs dans *l'Enseignement français au Canada*, tome 1er. Je rappelle seulement ici le noble effort tenté, par nos évêques, pour réparer le terrible coup de 1836. En l'absence de tout autre système scolaire légalement organisé, l'évêque de Québec exhorte ses prêtres à utiliser à fond la loi

¹⁰⁶ 2 Vict., Ch. 26.

¹⁰⁷ 2 Vict., Ch. 29. — Perrault (Antonio), *Le Conseil Spécial* (Extrait de la *Revue du Barreau*, 1943), p. 35. — *Mandements des Evêques de Québec*, (Québec, 1888), III, p. 395-399.

des écoles de fabrique de 1824.¹⁰⁸ Où la loi de 1824 ne peut opérer, l'évêque prie ses curés de rappeler quand même aux parents leur devoir envers l'instruction de leurs enfants. Exhortation qui obtient son effet puisque les statistiques de 1838 retracent 178 écoles catholiques dans le diocèse de Québec. Onze paroisses au plus n'en possèdent point. L'évêque de Montréal ne se laisse pas dépasser en zèle. Un mandement du 12 mars 1839 prêche aux fidèles et au clergé du diocèse l'urgence de maintenir des écoles chrétiennes. Et l'on ne peut placer plus haut que ne le fait l'évêque, l'œuvre d'enseignement et d'éducation ! « Cette bonne œuvre », écrit-il, « est au-dessus de toutes les autres... Des dépenses pour cet objet doivent même paraître plus urgentes à vos yeux que la décoration des églises pourvues d'un nécessaire décent ; car, selon l'esprit de Jésus-Christ, il vaut mieux orner les temples vivants du Saint-Esprit, que nos temples matériels, quelque respect qu'ils méritent ».¹⁰⁹ Faut-il encore redire l'extraordinaire et fécond labeur de Mgr Bourget pour faire disparaître la grande crise du temps, la crise du personnel enseignant ? Le 12 mai 1841, il avait écrit : « Pussions-nous trouver bientôt les moyens de procurer à vos paroisses des maîtres capables de former l'esprit et le cœur de vos enfants... »¹¹⁰ Ces moyens, l'actif

¹⁰⁸ *Mandements des Evêques de Québec*, (Québec 1888), III, p. 341-42. — *R.A.P.Q.*, 1938-1939, p. 295, 312, 351-52.

¹⁰⁹ *Mandements, lettres pastorales, etc.*... (Montréal 1887), I, p. 48-50.

¹¹⁰ *Mandements, lettres pastorales, etc.*... (Montréal 1887), I, p. 137.

évêque eût tôt fait de les trouver. En 1842 les Sœurs du Sacré-Cœur arrivaient à Montréal; en 1844, les Sœurs du Bon-Pasteur, puis en 1853, les Sœurs de la Présentation. En 1847 les Clercs de Saint-Viateur et les religieux de Sainte-Croix étaient venus, suivis bientôt des Frères de la Charité. L'évêque de Montréal n'a pas négligé de s'adresser, en même temps, aux filles du Canada français. En 1843 naissaient, à Longueuil, la congrégation des Sœurs de SS. Noms de Jésus et Marie; en 1848, les Sœurs de Sainte-Anne à Vaudreuil.

Nous ne rappelons de même qu'en passant le rôle des évêques et du clergé dans la fondation des nouveaux collèges et séminaires. Qui pourrait évaluer les services rendus par ces maisons et à l'Église et à la nation? En 1843, l'évêque de Québec décernait au clergé canadien ce compliment: « il est juste d'observer que si l'éducation a fait quelque progrès dans le pays, c'est principalement aux efforts et aux sacrifices constants du clergé qu'on en est redevable ». Ce compliment qu'on pourrait croire intéressé, deux laïcs, les plus considérables peut-être de leur temps: Étienne Parent et Louis-Joseph Papineau, l'ont adressé au clergé avec autant de ferveur que l'évêque. Le premier a vu, dans nos collèges, « autant de citadelles nationales », et, « c'est ainsi », a-t-il proclamé, « qu'il est sorti du peuple des hommes qui ont pris la place des déserteurs de « 59 » et qui ont fait qu'il y a encore un peuple Canadien-Français, et que ce peuple pèse encore dans la balance des des-

tinées canadiennes ». ¹¹¹ Papineau ne s'est pas exprimé moins fortement : « Si les vues politiques de nos ennemis eussent prévalu », dira-t-il en Chambre en 1831, « si leurs efforts pour décourager l'éducation, pour détruire tout motif d'émulation parmi nous . . . n'avaient pas été contrebalancés par les sacrifices du clergé, nous fussions devenus des esclaves, des hommes asservis et méprisés ». ¹¹²

Faits et témoignages à retenir. Il est permis de ne pas tout admirer en ce clergé d'autrefois. On peut lui tenir rigueur de sa formation trop sommaire, de ses querelles inopportunes ; on peut lui reprocher sa méfiance pour les grandes luttes de nos parlementaires, pour l'émancipation politique du peuple. En revanche, on ne pourrait, sans mentir à l'histoire et à la probité, faire de ces évêques et de leurs prêtres, des bourgeois prétentieux, partisans plus que tièdes de l'instruction populaire, ou, ce qui pis est, des éteignoirs intéressés à laisser le peuple dans l'ignorance pour le mieux dominer.

* * *

Une brève réflexion pour finir. 1840 ! Heure de renouveau pour l'Église canadienne. L'un des printemps de notre vie de peuple. Hier encore, c'était,

¹¹¹ *La littérature canadienne de 1850 à 1860*, I, p. 150 (Publié par le *Foyer Canadien*).

¹¹² *La Minerve*, 14 mars 1831, p. 2, col. 4e et 5e.

croyait-on, le coup de foudre mortel, la fin de tout. C'était plutôt l'arrêt dans la descente morale. C'était l'heure de la remontée. Destin d'un peuple qui a lié, rivé sa vie, à l'Église, à cette puissance d'éternelle jeunesse, de résurrections toujours possibles et prochaines. Et cette poussée de notre petit peuple catholique, peut-elle ne pas nous rappeler la poussée de cet arbre, de ce vieillard de la forêt, à qui *Tête d'Or* de Paul Claudel fait sa magnifique confidence : arbre tiré par la terre, mais surtout tiré par le ciel et qui doit à ce double étirement, surtout à celui d'en haut, d'avoir poussé droit.

« *Pour toi* », lui dit *Tête d'Or*, « *tu n'es qu'un effort continu, le tirement assidu de ton corps hors de la matière inanimée...* »

« *Enfonçant, écartant de tous côtés tes racines fortes et subtiles ! Et le ciel, comme tu y tiens ! Comme tu te bandes tout entier* »

« *À son aspiration dans une feuille immense, Forme de feu !* »

« *La terre et le ciel tout entier, il les faut pour que tu te tiennes droit !* »

La terre, notre terre, attachons-nous à elle, par toutes nos racines, puisque nous sommes un peuple de la terre, et qu'il nous faut un appui et une sève terrestres. Mais attachons-nous davantage à l'aspiration qui nous sollicite, qui nous tire par en haut, je veux dire à cette Église du Christ qui fait sourdre

en nous le jaillissement vers la vie éternelle. Et c'est par quoi, petit peuple et peuple pauvre et peuple souffreteux tant que l'on voudra, nous garderons cette originalité et cette force de rester un peuple indéfiniment guérissable et un peuple qui grandira droit.





L'ANNEXIONNISME AU CANADA FRANÇAIS ¹

L'ANNEXIONNISME ! Ce mot prend un double sens chez nous. Il signifie parfois les visées de l'impérialisme américain sur notre pays ; le plus souvent, il désigne l'inverse : les mouvements d'idées ou les mouvements politiques de ce côté-ci de la frontière, qui tendent à jeter le Canada sous l'empire du drapeau étoilé. Un simple regard sur une carte de géographie explique ce double mouvement. La structure du continent, du golfe du Mexique à la mer glaciale, révèle, entre ces deux points, plus de convergences que de divergences ; le continentalisme y est inscrit à l'état de postulat.

Les Français, les premiers, ont apporté, en Amérique, le rêve de cet impérialisme. Appuyés sur la route conquérante du Saint-Laurent et sur la charnière des grands lacs, d'où ils peuvent s'élancer vers tous les points cardinaux, pendant cent ans ils s'acharnent à la construction de l'un des plus vastes empires de l'histoire coloniale. Une seule enclave leur échap-

¹ Article écrit pour l'*Action nationale* (juin 1941, p. 443-55).

pe: le territoire des colonies anglo-américaines entre les Alléghanys et l'Atlantique. Que, par conquête ou achat, l'enclave n'ait pu devenir terre française, il n'y eut point de leur faute. De Talon à Denonville, puis de Denonville à Frontenac et à Callières, pendant trente ans, ils importunent la cour de France pour faire entrer la Virginie et tout le bassin de l'Hudson sous le signe du fleurdelisé. On sait comment les choses tournèrent.

La petite enclave finit par absorber le continent. Le traité de Paris édifie, ou peu s'en faut, l'unité politique de l'hémisphère-nord, au profit de l'Angleterre. Onze ans plus tard, le congrès de Philadelphie, qui consomme le grand schisme des races anglo-saxonnes, marque de nouveau un recul du continentalisme. Cette fois, par un de ces paradoxes fréquents en histoire, ce sont les Français d'Amérique qui se refusent à l'idée impérialiste ressaisie par les Anglo-américains mais contre l'Angleterre. Bel exemple où l'on voit l'humain échapper au déterminisme géographique. Un petit peuple de 100,000 âmes fait rater le continentalisme. Et il opère ce coup — l'événement vaut d'être noté — malgré ses concitoyens britanniques devenus, à peu d'exceptions près, les fourriers de la révolution coloniale. Ces Français qui avaient voulu d'un empire dont ils eussent été les maîtres, se refusent à la constitution d'un empire où ils risqueraient de perdre leur individualité religieuse et nationale. Pour qui observe, en effet, l'état d'âme des Canadiens pendant

la guerre de l'Indépendance américaine, surtout dans leurs masses profondes, leur attitude à l'égard des insurgés de Philadelphie leur est dictée, quoi que prétende l'éloquence officieuse, beaucoup moins par le sentiment de loyauté à l'égard de leur conquérant d'hier que par la volonté de suivre leur propre destin. À partir de ce moment l'on peut dire que, sur ces graves problèmes de vie, leur position est prise pour toujours.

Sur ce point, la guerre de 1812-1815 nous fournit une première confirmation. Les Canadiens sortent de la période tracassière de sir James Craig. En avanies de toute espèce, rien ne leur a manqué pour les dégoûter du régime britannique. Leurs voisins du sud se présentent à eux avec le prestige d'un peuple libre, joyeux, prospère, exorcisé pour jamais des misères de la sujétion coloniale. Ils se drapent, au surplus, dans le manteau de gloire d'une France qui est celle de Bonaparte. Mais il est arrivé que les brimades du « little king » ont produit l'effet ordinaire de toutes ces sottises politiques. Trop longtemps bercés et assoupis par leurs illusions naïves de 1791, les Canadiens ont pris, sous les chocs de 1809 et de 1810, une conscience plus vive de leur nationalité. De 1812 à 1815 leur neutralité de 1776 se transforme en une défense active de leur territoire. Et quels motifs les portent à cette autre position ? Non pas tant, comme on le croit encore, un accès de ferveur loyaliste envers la métropole ou l'emballlement d'une propagande de guerre qui leur montre,

en Napoléon, un « monstre sanguinaire » et un « bandit international », que la résolution toujours la même de rester dans leur pays et d'avoir une vie à eux. En leur attitude, voici bien le miracle, l'insurrection de 1837-1838 ne nous fera voir nul changement. Le mécontentement des Canadiens ne saurait, à cette époque, monter plus haut. Depuis un quart de siècle, ils ont souffert tout ce qu'un peuple peut endurer de menaces à son avenir, de blessures à sa fierté. Épris jusque vers 1830 d'un britannisme sincère et orthodoxe, les plus prestigieux des chefs canadiens sont devenus, par dépit ou désillusion, des admirateurs passionnés de la liberté et de la grandeur américaines. Volontiers, opposent-ils ce libéralisme au despotisme attardé de la Grande-Bretagne. Leur credo politique, ces hommes vont l'emprunter désormais à la Déclaration des droits de l'homme et à la Déclaration d'indépendance de Philadelphie. Dans son Rapport, lord Durham a noté, non sans inquiétude, l'extraordinaire puissance d'attraction des États-Unis sur les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Cependant tel est bien le phénomène : pas un instant ces insurgés qui, dans leur lutte téméraire, espèrent l'aide de l'Américain, ne songent à lui livrer leur pays. S'ils sollicitent l'assistance du voisin, ils ne le font que pour secouer le joug qui leur pèse trop. Et s'ils forment des projets d'émancipation, leur audace ne va pas au delà du rêve d'une république canadienne indépendante sur les bords du Saint-Laurent.

Une tentation autrement plus grave se présenterait à eux à la fin de l'année 1849. La récente évolution économique de la Grande-Bretagne ébranlait la structure financière de ses colonies d'Amérique. Dans les salons mondains de la société coloniale anglophone, dans ses cercles politiques, dans ses journaux, l'on ne se tient plus de colère contre l'égoïsme métropolitain. Pour tout ce monde, la citoyenneté britannique se hausse à un tel coût qu'on refuse d'en payer le prix. Le 8 octobre paraît, à Montréal, à l'adresse du peuple du Canada, le « Manifeste annexionniste ». Après l'examen, pour la forme, de quelques autres solutions, telles qu'une fédération des colonies, l'indépendance des Canadas, les auteurs du « Manifeste » se prononcent résolument pour l'annexion des provinces canadiennes aux États-Unis. Au premier rang des signataires du document, figurent, ô scandale, un bon nombre des dirigeants anglais du monde financier et politique de Montréal. Tous les groupes, conservateurs, réformistes, rouges, s'y trouvent représentés, avec cette particularité savoureuse toutefois, que l'élément tory tient la prépondérance. Dix ans à peine après l'insurrection, les Canadiens français avaient donc devant les yeux le spectacle des suprêmes pontifes du loyalisme britannique, sonnait allègrement la marche à la trahison. Parmi les coryphées du mouvement, Papineau non sans malin plaisir, désigne à O'Callaghan, un nommé Jones, « fougueux terroriste » de '37, organisateur d'un corps de volontaires chargé, en ce temps-

là, de barrer aux fugitifs canadiens la frontière américaine. Le « Manifeste » engendre l'« Association d'annexion ». Pour gagner le pays à leur idée, les nouveaux apôtres rêvent d'imiter Richard Cobden, l'incomparable propagandiste de l'école manchestérienne. (En passant, l'on notera, qu'en son exposé du malaise économique et politique qui aurait préparé la Confédération canadienne, le Rapport Sirois a glissé avec une discrétion touchante sur ce considérable incident de 1849). En peu de temps les annexionnistes ont enrégimenté les plus influents des journaux anglais de Montréal. Le *Herald*, le *Courier*, le *Montreal Witness* brûlent, avec un souverain dédain, ce qu'ils ont adoré, propagent, à qui mieux mieux, la désaffection à l'égard de la Grande-Bretagne, dénoncent âprement sa désinvolte politique. Plus circonspecte, la *Montreal Gazette* refuse de s'engager jusqu'à l'annexion, mais ne refuse point d'y recourir comme à la dernière carte à jouer. On devine l'émotion dans le public. Que Montréal, encore capitale du pays, soit le centre de cette agitation ; que le « Manifeste » et l'« Association » y aient pris naissance, et que l'un et l'autre soient épaulés par la presse la plus puissante du Canada, en faut-il davantage pour que les annexionnistes aient l'air d'exprimer la pensée de fond de tout le pays ?

Le mouvement s'élance toutes ailes déployées. « Tout ce qui est jeune chez les Anglais », écrit Papineau à son fils Amédée, veut, de gré ou de force, la rupture du lien colonial. De Montréal l'annexion-

nisme rebondit dans les cantons de l'est, y rallie la *Sherbrooke Gazette*, le *Standard Journal*, le *Mississiquoi News* et surtout l'homme le plus puissant de la région, Alexander Tilloch Galt. Québec, bientôt atteint, se donne une section de la ligue annexionniste qui y a aussi ses journaux. Le Haut-Canada, plus réfractaire au vent empoisonné, ne laisse point pourtant de le humer avec quelque complaisance. Toronto lancera son manifeste, aura son Association annexionniste flanquée d'un régiment de journaux. La *Montreal Gazette*, un peu alarmée du revirement d'opinion dans les villes de la région des lacs, voyait venir le jour très prochain où, dans le Haut, « le sentiment loyal serait confiné au vieux pays des colons, dans les cantons reculés ». N'y a-t-il point jusqu'aux provinces maritimes qui se laissent prendre à la contagion ? Là encore, ce sont les tories pleins de rancœur qui s'en font les propagandistes, pour se venger de la « défenestration » que leur a valu l'avènement du « gouvernement responsable ». Ainsi, en quelques mois, avait couru, des grands lacs à Halifax, l'idée lancée à Montréal en octobre 1849. En Angleterre, le détachement trop affiché d'une forte partie de l'opinion, à l'égard des colonies, favorise, comme à point, de ce côté-ci de l'océan, le mouvement annexionniste. Des journaux tels que le *London Morning Advertiser*, le *Liverpool Mercury*, tirent déjà leur révérence au Canada en mal de séparatisme et ne seraient pas fâchés que son exemple fût suivi. Le *Times* se livre à des pronostics résignés sur

la fatale dislocation de l'empire. En son fameux discours du 8 février 1850, lord John Russell vaticine mélancoliquement sur le même sujet ; et l'homme d'État y va d'un ton assez désintéressé pour révolter ici même des hommes comme Robert Baldwin et le gouverneur Elgin.

* * *

Par ce vent d'apparence irrésistible les Canadiens français vont-ils se laisser chavirer la tête ? Plus que personne ils ont lieu de se plaindre de la situation économique faite à leur pays. Leur long malaise, qui date de bien avant 1849, se traduit alors par cette affreuse hémorragie de l'émigration aux États-Unis. En trente ans, ils y perdront un demi-million des leurs, déplacement de population sans précédent dans l'histoire. Des groupes de compatriotes, récemment émigrés, ceux de New-York, ceux de Troy, de Cohoes, de Lansinburg, adressent à leurs frères du Bas-Canada des invites d'un lyrisme enflammé. Pourquoi les Canadiens français se montreraient-ils d'un loyalisme plus exigeant que ces farouches britishers d'hier qui s'apprêtent à troquer leur union jack pour un drapeau étoilé ? Sans doute, tout n'est pas sain ni de l'esprit le plus fraternel dans le mouvement où on les sollicite d'entrer. Le sentiment est assez complexe qui a poussé quelques Anglo-Canadiens vers l'annexionnisme. Tous n'y sont pas allés par simple animosité contre la Grande-Bretagne ou par l'unique espoir de refaire leur porte-monnaie.

Ceux des cantons de l'est, quelques-uns du Haut-Canada ont vu, par-dessus tout, le moyen le plus expéditif de liquider la lutte des races. « Plutôt que d'être dominés par la déliquescence française », disait l'*Hamilton Spectator*, « essayons au moins de faire alliance avec une race de même famille dont le républicanisme ne sera pas en tout cas aussi effréné ». Même à Montréal, le *Courier* salue l'annexion comme l'infailible moyen d'écraser les Canadiens français. Mais, dans leur ensemble, les journaux tories du Bas-Canada prennent un autre ton. Leurs accès volcaniques d'hier contre les Canadiens français ne veulent plus être que de la lave refroidie. Certains jours, ils se livrent, quoiqu'un peu gauchement, à des assauts d'amabilités. Tout se passe comme si, persuadés de l'inanité d'un mouvement d'annexion sans l'appui de la population française, on se serait mis à rechercher cet appui.

Une invite autrement plus redoutable vient aux Canadiens français de l'homme dont le prestige sur les siens, quoique diminué, reste toujours grand : Louis-Joseph Papineau. Par quelle secrète évolution, à la suite de quel drame intérieur, l'ancien chef national a-t-il pu se muer en intrépide annexionniste ? Nous sommes au lendemain de la révolution de 1848. La foi de Papineau aux doctrines et aux institutions démocratiques est celle d'un illuminé de l'époque. Au reste, depuis longtemps, tout ce qu'il y a, en lui, de démocrate, l'est à la mode française ou américaine. Il n'a rien compris à la conquête du « gouvernement

responsable ». Il n'a voulu y voir qu'un changement de servitude, un odieux camouflage de l'ancienne tyrannie oligarchique. Sitôt passées les joies du retour, l'ancien exilé parut avoir livré son âme à tous les désenchantements. Le dégoût des hommes et de la politique de chez lui l'entraîna au dégoût de son pays. Il en viendra à écrire à son ancien compagnon de fuite, O'Callaghan, passé aux États-Unis pour y rester : « Mes prédilections politiques m'appellent où vous êtes ». Par malheur l'état d'esprit de l'ancien chef ne se réfléchit que trop dans l'âme d'une jeune femme enivrée, elle aussi, du romantisme politique à la mode de '48. Parmi les signataires du manifeste annexionniste de Montréal, un septième peut-être sont Canadiens français. La plupart appartiennent à la jeune génération : jeunes professionnels, jeunes républicains radicaux groupés autour de l'Institut canadien et du journal *l'Avenir*. Un autre vétéran des luttes nationales, Denis-Benjamin Viger, met au service des annexionnistes son journal, le *Moniteur canadien*. Une autre feuille, la *Sentinelle du peuple*, fait la même besogne. La *Minerve*, toute dévouée à La Fontaine, s'accorde la fantaisie de fleureter avec la fièvre du jour. À Québec, Napoléon Aubin allait prendre la direction d'un journal franchement annexionniste, le *Canadien indépendant*.

La campagne est bien menée, avec éloquence, avec la fougue de la jeunesse. À quoi va-t-elle aboutir ? Dans son ensemble la population canadienne-française reste imperméable à l'annexionnisme. Bientôt

alertés, ses journaux les plus lus, les plus écoutés, donnent à fond contre le mouvement. Au cours d'élections où les annexionnistes et leurs adversaires se risquent à une épreuve de forces, les premiers sont écrasés. À Montréal où ils tentent, en 1850, de s'emparer du conseil de ville, ils ne sont guère plus heureux. Leur candidat à la mairie est impitoyablement écarté; à peine peuvent-ils conquérir trois quartiers sur neuf. Lord Elgin pourra écrire à lord Grey : « Le mouvement annexionniste ne paraît pas avoir eu de prise sur eux » (les Canadiens français). Au parlement anglais, Roebuck définira comme suit l'attitude des deux groupes de la population des Canadas : « Ce parti-là même qui s'était toujours vanté d'une loyauté et d'une affection si extraordinaires à l'égard de la mère-patrie, dès le jour où il crut avoir à craindre l'adoption d'une politique dommageable à ses intérêts pécuniaires, ce jour-là même, il fit volte-face... et menaça d'annexer son pays à l'Amérique. Ce ne fut pas le peuple du Canada, celui que les hommes de ce parti avaient spolié de tout ce qu'il avait de plus cher — ce ne fut pas la population française du Bas-Canada qui parla d'annexion... Ce furent les marchands anglais, écossais, irlandais, qui avaient engagé leurs capitaux dans un commerce privilégié... »

Les Canadiens français venaient de démontrer, une fois de plus, leur façon irrévocable de concevoir leur avenir et celui de leur pays. Leur opposition à l'annexionnisme sera tenue pour une attitude si tranchée,

si formelle, que les politiciens exploiteront l'épouvantail, chaque fois qu'ils espéreront y trouver profit. Pour faire passer le projet de la Confédération, ils invoqueront la nécessité de constituer un État fort contre l'expansion impérialiste et agressive des Américains. Lorsque protectionnistes et libre-échangistes s'affronteront en campagne électorale, les premiers agiteront la même menace. Suprême hommage à l'étonnante vigueur du psychisme national, surtout si on la retrace jusqu'en l'infime agglomération humaine de 1774 ! Étonnant exemple de persévérance en sa ligne historique ! Si, selon Pascal, les événements sont des maîtres que Dieu nous donne de sa main, ces maîtres, aux heures des redoutables épreuves, n'ont rien obtenu de nous que des réactions vitales, les mêmes sursauts de volonté. Un jour ou l'autre, l'on reconnaîtra comme l'un des faits merveilleux de l'histoire de cette hémisphère, la résistance de notre petit peuple au continentalisme américain, autant dire à toute forme d'impérialisme.





L'ÉVOLUTION DE PAPINEAU SOUS L'UNION ¹

DES deux côtés de l'Outaouais, des groupes à tendances radicales s'appliquent à miner, aux approches de 1850, le parti libéral-réformiste. Cleargritisme dans le Haut-Canada, démocratisme dans le Bas : deux maladies aussi redoutables l'une que l'autre. Pour aggraver la situation, autant que dans le Haut, l'hérésie ou le schisme libéral trouverait à s'incarner, dans le Bas-Canada, en un chef puissant. On ne saurait surfaire l'auréole que gardait au front, à sa rentrée d'exil, Louis-Joseph Papineau. Un de ceux qui, plus tard, s'attribueront la démolition de l'idole, Joseph Cauchon, journaliste et homme politique, écrira : « Les Bas Canadiens n'affectionnaient pas Papineau, ils l'adoraient, ils le regardaient comme l'envoyé, le Sauveur . . . » ² L'épreuve et l'exil avaient, comme toujours, grandi l'homme aux yeux de la foule ; il avait suffi que l'idole eût souffert

¹ Extrait d'un cours public d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal.

² Cauchon à LaFontaine, 2 décembre 1849, *Doc. LaFontaine; Arch. du Can.*

pour obtenir l'absolution de ses fautes, et pour que tout se fondît, erreurs et faiblesses, dans l'auréole d'une légende. Ce prestige de roi populaire, on le devine aux ménagements qu'adversaires de toute catégorie ne cessent de garder envers le chef découronné. En 1847 Papineau vient de faire sa rentrée dans la vie publique. Il a voulu se frayer la voie par un manifeste d'allure républicaine, rempli de fureurs antibritanniques. La presse de langue française, comme en obéissance à un mot d'ordre, s'abstient de commentaires désobligeants, au point de scandaliser quelque peu Lord Elgin.³ Le jour vient tôt, hélas, où, par ses extravagances de langage et de conduite, Papineau se brouille irrémédiablement avec la majorité de ses compatriotes. Jean-Charles Taché n'en déplore pas moins, avec plus de mélancolie que de rancune, l'étrange fin de cette grande vie ! « M. Papineau est certainement un grand orateur et un homme de talents hors ligne », dira Taché ; « mais l'ambition et la vanité ont fait de profonds ravages dans cette forte et belle intelligence et le mécontentement a ulcéré ce cœur naturellement excellent ».⁴

Ambition, vanité, mécontentement ! Ces trois mots fournissent-ils, de cette fin de carrière, la juste explication ? Serait-ce là le dernier mot de l'attitude douloureuse, de cette marche à l'abîme où l'on voit le vieux parlementaire glisser éperdument vers des équi-

³ Elgin à Grey, 7 janvier 1848, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

⁴ *Le Canadien*, 22 mai 1850.

pées sans issue, et lui, hier la voix d'un peuple, finir par se mettre à dos presque tous les siens ?

Il y a lieu, ce nous semble, de scruter davantage cette affligeante évolution. Les contemporains se sont-ils rendu compte de la situation délicate de l'ancien chef à son retour au pays ? À coup sûr, l'heure était passée plus que jamais du bavardage parlementaire. Chacun pouvait souhaiter légitimement que Papineau déposât le cothurne tragique et le masque un peu désuet de l'agitateur. Une autre tâche le sollicitait, semblait-il : se faire l'associé, l'auxiliaire des nouveaux gouvernants, un des artisans du prochain et grand avenir que l'on croyait promis aux Canadas. Et, certes, quel rôle fécond et magnifique n'eût pas été celui d'un Papineau assagi et pacifié, se pliant aux circonstances et aux besognes de l'heure, mettant au service de son pays et des siens, son prestige accru ? Espoir qui n'avait que le tort, peut-être, de demander à l'exilé d'hier beaucoup plus que l'humainement possible. Pour l'homme politique dont toute la vie s'est consumée dans l'opposition, l'épreuve est lourde de changer tout à coup, à soixante ans, d'emploi et d'attitude. Les grands agitateurs sont d'ordinaire taillés pour une tâche unique. Le plus souvent les qualités qui ont fait la puissance et le succès de leur carrière, sont tout juste à l'opposé des qualités requises pour un rôle de constructeur. Trop d'esprit critique, — qui ne le sait ? — ne dispose guère à l'action. Comme il est rare aussi que les chefs aient le goût de se faire disciples, surtout quand

les nouveaux chefs qu'il leur faudrait suivre, ne sont autres que leurs disciples de la veille. Et, chef, quand on l'a été pendant trente ans et qu'on y a eu quelque mérite, est-ce chose si facile que de se résigner à un poste inférieur, sans autre rôle apparent, au jour de la victoire, que d'applaudir le défilé de ses anciens lieutenants sous l'arc de triomphe ?

Eux-mêmes, les disciples de Louis-Joseph Papineau, — car il faut répartir les responsabilités —, ont-ils fait de leur mieux pour faciliter à leur ancien chef sa réacclimatation politique ? Quel fait singulier, à tout prendre, que la conduite de Denis-Benjamin Viger, et celle des deux Papineau et de quelques autres, après 1840 ! Cette révolte des vétérans contre la jeune équipe parlementaire donne à songer. Elle évoque naturellement le heurt traditionnel et classique des générations. Les générations ne se suivent pas, comme l'on dit toujours ; elle se compénètrent. C'est le sort et l'épreuve des hommes jeunes d'être mêlés aux survivants de l'âge antérieur et d'avoir à composer avec eux. L'expérience des hommes mûrs est chose précieuse, pourvu qu'elle sache tenir compte des vues hardies, sinon même des impatiences des hommes nouveaux. Phénomène rare, au lendemain des grandes vicissitudes ou des grands changements politiques, alors que les hommes de la vieille équipe, trop désorientés, trop perdus, s'acharnent à prolonger dans un monde nouveau les formules ou les passions d'un époque finie sans retour.

D'autre part, au Canada, les hommes nouveaux ont-ils su ménager, comme il eût convenu, les justes susceptibilités de leurs aînés ? Dans la soudaine et joyeuse révolution qui, en 1842, portait au pouvoir LaFontaine, les vieux parlementaires pouvaient, à bon droit, revendiquer une part : celle des ouvriers de la première heure, la part des artisans qui, plus que personne, avaient porté le lourd poids du jour. Parmi les postes et honneurs qui échurent alors aux Canadiens français, les triomphateurs surent-ils faire aux anciens combattants part équitable ? Il paraît bien qu'à l'égard de Louis-Joseph Papineau, l'on se soit gardé de tout excès d'amabilités. Quand il arrive au pays, nous ne voyons pas quelle démarche l'on tente pour renouer avec lui, l'attirer vers les cadres de son ancien parti. Il aura raison de s'en plaindre à O'Callaghan : les tories ont montré plus d'empressement que ses amis libéraux à l'attirer dans leurs rangs.⁵ Et, par exemple, pourquoi n'avoir pas songé à porter Papineau à la présidence de la Chambre ? Le grand homme n'eût pas laissé d'être flatté de cet hommage à ses longs services. Sans compter qu'il y aurait eu sagesse ou habileté politique à faire, du vieil agitateur, un parlementaire muet, tout en faisant de lui le premier parlementaire, le « *first commoner* », comme on dit en Angleterre. Papineau écrit encore à O'Callaghan ces lignes où percent l'amertume autant que

⁵ Lettre à O'Callaghan, 28 octobre 1846, *Arch. de l'auteur*. Voir aussi: *Documents LaFontaine, Arch. du Can.*, Lettres du Dr Bouthillier à LaFontaine, 3 et 17 oct. 1845.

la déception : « Il n'y a pas le moindre danger que je sois porté à la chaise d'Orateur. Morin le sera ». Et Papineau justifie les prétentions de son compétiteur, par ces motifs qu'avec tant de justice il eût pu faire siens : (Morin) « proteste ouvertement qu'il désire cette charge ; qu'il a sacrifié toute sa vie au service de son pays et n'a servi que de marchepied à faire monter d'autres hommes ».⁶ Loin qu'ils songent à ces témoignages de gratitude, trop de ses anciens amis s'accordent le malin plaisir de reprocher à Papineau sa conduite antérieure à 1837 : rappel inopportun de ses erreurs de tactique, de ses violences imprévoyantes qui ont conduit à l'impasse de l'insurrection.⁷

En toute justice, avouons cependant que Papineau n'a guère facilité, entre lui et ses disciples, le rapprochement. Quand, en 1848, il rentre dans la vie politique, il y rentre déjà plein d'un amer pessimisme. « Je suis jeté dans la vie publique malgré moi », confesse-t-il, « avec infiniment peu de moyens d'être utile à mes concitoyens, avec la certitude d'y trouver beaucoup de désagréments pour moi ».⁸ Comme il y a loin d'une telle disposition d'esprit au triom-

⁶ Lettre à O'Callaghan, 22 février 1848, *Arch. de l'auteur*. Au lendemain de l'ouverture du parlement canadien, le 2 mars 1848, Elgin écrivait à Grey: « Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas élu Papineau président de la Chambre, et j'espère qu'il nous sera possible de le laisser à la tête d'une minorité factieuse; mais il nous faudra de l'adresse et de la chance pour réussir ». *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

⁷ Lettre à O'Callaghan, 27 mars 1848, *Arch. de l'auteur*.

⁸ Lettre à O'Callaghan, 19 avril, 1848 (?), *Arch. de l'auteur*.

phant entrain qui ramenait alors au pouvoir LaFontaine et ceux de sa génération ! En son premier manifeste électoral, Papineau use autant qu'il peut du ton désagréable. Il accorde aux chefs libéraux quelques approbations ; il daigne même plaider pour eux les circonstances atténuantes ;⁹ il y met aussi la part des blâmes et des récriminations ; et cette part est si généreuse qu'elle l'emporte sur les compliments. Le plus grave pourrait bien être que Papineau sait mal son histoire politique depuis 1840. Cette histoire lui est à ce point étrangère, qu'on ne sait comment expliquer son ignorance. Car enfin il s'est passé quelque chose au Canada depuis dix ans et même quelque chose d'assez considérable. « Que de changements depuis 1837 ! », note, en 1850, un chroniqueur du *Canadien*.¹⁰ « Quel ne serait pas l'étonnement de Lorimier, de Cardinal et des autres infortunés que les hommes alors au pouvoir ont sacrifiés à leur vengeance, s'ils revenaient dans le monde, quand ils verraient les doctrines pour lesquelles ils ont combattu, triomphantes, le parti qui les a sacrifiés, abattu ; et les hommes alors pourchassés, alors emprisonnés et mitraillés, au pouvoir ». De son propre aveu, Papineau ignore tout de l'histoire des hommes publics du Haut-Canada, et, pis encore, « ce qui s'est dit et fait en parlement depuis l'Union ».¹¹ Le

⁹ Voir aussi lettre à O'Callaghan, 12 mai 1846, *Arch. de l'auteur*.

¹⁰ Le *Canadien* (Chronique métropolitaine de Toronto), 10 juin 1850.

¹¹ Lettre à O'Callaghan, 27 mars 1848, *Arch. de l'auteur*.

parlementaire de 1828 ou de 1837, l'homme des luttes contre lord Dalhousie ou lord Gosford, est plus qu'emmuré dans ses idées et ses passions vieilles ; il semble qu'inconscient de la marche du temps, il se soit figé en une statue d'airain. Son manifeste de 1847, œuvre d'un revenant, fait écrire à ses jeunes admirateurs de l'Avenir : « C'est l'homme de 1834 qui ne peut retenir son indignation en se rappelant tous les maux qui ont pesé sur son pays, et qui pèsent encore à l'heure qu'il est. C'est le même patriotisme fougueux, la même ardeur, le même adversaire du vieux système colonial ; ses opinions n'ont point changé ; il est inébranlable dans ses convictions d'autrefois ».¹² Que de mécomptes, que de faux pas occasionnera, au pauvre grand homme, cette infirmité d'esprit ! On se perd à expliquer son détachement ou ses méfiances à l'égard des nouvelles conquêtes politiques, et en particulier, de ce que l'on appelle le « gouvernement responsable » ou le régime de la responsabilité ministérielle. Son excuse, s'il en est une, c'est de n'avoir connu que la décevante expérience de Sir Charles Metcalfe. Pas plus que le Papineau de 1830 ou de 1837, celui de 1848 n'admet, en tout cas, pour ses compatriotes, d'autre rôle que le rôle de perpétuels oppositionnistes. Participer au gouvernement du pays, faire partie du ministère, lui apparaît comme un reniement de tous les principes, une sorte de trahison nationale. « Il a hâte », écrit-il un jour,

¹² *L'Avenir*, 25 décembre 1847.

d'embrasser son frère, Denis-Benjamin, « malgré qu'il soit ministre », dit-il, « et ministre malgré moi »; mais qui est peut-être mieux que qui ce soit « dans une place où nul Canadien ne peut être bien ».¹³ De là l'étonnement douloureux, scandalisé de l'agitateur, que l'on ne reprenne point toutes les querelles de 1830, que des besognes paraissent plus pressées que battre tambour à temps et à contretemps pour le Rappel de l'Union et la rupture avec l'Angleterre.¹⁴ Cette impuissance à s'adapter, à renouer le fil d'une histoire pourtant courte, a fait plus que tout, à cette époque, pour déconcerter les contemporains de Papineau. Devant l'aveuglement de l'ancien chef, le chroniqueur du *Canadien* que nous citons tout à l'heure, ne peut retenir ces réflexions attristées : « Il est certainement à déplorer que l'homme qui était alors l'homme du peuple, l'intelligence qui fut notre orgueil et notre gloire, soit resté immobile quant tout a remué autour de lui ; quand le vieux système contre lequel il a tant crié, s'est écroulé ; quand le peuple pour lequel il a tant travaillé, s'approche aujourd'hui de la position qu'il lui voulait alors ».¹⁵

¹³ Lettre à sa soeur, 3 janvier 1847, *Arch. de l'auteur*.

¹⁴ Voir, en particulier, lettre à sa soeur, 3 janvier 1847; lettre à O'Callaghan, 22 février 1848, *Arch. de l'auteur*.

¹⁵ Le *Canadien*, (Chronique métropolitaine de Toronto), 10 juin 1850.





L'ÉMEUTE DE 1849 À MONTRÉAL ¹

LE 4 janvier 1849, Elgin avait écrit à lord Grey : « Nous hâtons nos préparatifs pour la session qui sera, semble-t-il, mémorable ». Session mémorable ! Le gouverneur ne croyait pas dire si juste. Débarrassé de la longue querelle parlementaire qui, depuis un demi-siècle, absorbait la vie politique, le ministère LaFontaine-Baldwin promettait d'inaugurer le régime de l'autonomie coloniale par de la grande besogne législative. Avec complaisance, Elgin détaillait à lord Grey les projets qu'on allait soumettre aux Chambres : (réforme électorale, amélioration du régime municipal, travaux publics, réforme de l'administration des finances, établissement de l'Université de Toronto, nouvelle loi de faillite, fondation d'une cour d'appel, réforme de la judicature dans le Bas-Canada, amnistie définitive aux insurgés de 37-38). Incidemment, sans attirer l'attention plus que les autres, un projet de loi venait s'insérer dans la liste : indemnité pour les destructions de propriétés, dans le

¹ Extrait de *Ville, ô ma Ville*, (volume publié par la Société des écrivains canadiens, à l'occasion du troisième centenaire de Montréal).

Bas-Canada, au temps de l'insurrection. Une simple note de la main du gouverneur suivait cette mention : mesure discutable, mais legs de la précédente administration, et legs que l'on ne saurait répudier. Grande eut été la surprise de lord Elgin et de beaucoup d'autres avec lui, si on leur eût montré, en ce projet de loi, un oeuf d'où sortirait une émeute. Encore aujourd'hui une première lecture ne révèle que la parfaite bénignité de ce vieux texte législatif. Rappelons-en brièvement l'historique.

* * *

L'insurrection et sa répression avaient accumulé, dans les deux provinces, des dégâts considérables. Violente comme toutes les mêlées de cette nature, la guerre civile de 37-38 a donné lieu à d'atroces représailles. En maints endroits, les insurgés ont laissé des traces de leurs randonnées ou de leurs campements. Les « loyaux » ont profité des troubles pour satisfaire leurs haines souvent mêlées d'infâmes cupidités. Les troupes de Sa Majesté se sont livrées, à la façon de soudards, à l'incendie et au pillage, confondant innocents et coupables en leurs inutiles et malicieux exploits. Ici et là, on pouvait retracer des cas, d'une poignante détresse. Si bien que, dès le printemps de 1838, l'Assemblée législative du Haut-Canada mettait à l'étude un projet d'indemnité pour les victimes. En 1840, 40,000 louis étaient votés pour faire droit aux plus pressantes réclamations : crédit

illusoire à prendre sur une caisse vide. Survint le régime de l'Union qui, par l'apport des finances du Bas-Canada, renfloua la caisse commune. En 1845, sur de nouvelles instances de pétitionnaires du Haut-Canada, le parlement affectait, au paiement des indemnités, le revenu des « licences d'auberge » en cette partie de la province ; à quoi venait s'ajouter, en 1846, le revenu des « licences de mariages ». Dans l'intervalle, l'objet de la loi allait s'élargissant. En 1838, elle ne visait que les dommages causés par les rebelles. En 1840, l'indemnité s'étendit à tout dommage causé par les rebelles « ou autrement ». En 1841, autre accroissement de générosité, en faveur, cette fois, de tout dommage occasionné par la suppression de l'insurrection.

En toute décence, la députation du Bas-Canada pouvait-elle se prêter à pareil usage des deniers publics, sans réclamer pour les siens semblable privilège, justice égale pour tous ? En 1838, le Conseil spécial, pressé par quelques appels de détresse, avait déjà mis à l'étude un projet d'indemnité. En 1845, le jour même de l'établissement d'un fonds à l'usage des victimes du Haut-Canada, la députation du Bas présentait une requête au gouverneur en vue d'« assurer aux habitants de la province du ci-devant Bas-Canada » un semblable fonds « pour les *justes* pertes qu'ils avaient essuyées pendant la rébellion de 1837 et 1838 ». L'événement se passait sous lord Metcalfe et sous un ministère tory. La Chambre n'en vota pas moins la requête sans voix

dissidente. Ce vote unanime, suivi tout aussitôt de la nomination de commissaires pour faire enquête sur les dommages subis dans le Bas-Canada, signifiait-il autre chose qu'un engagement solennel du parlement canadien à faire égale justice aux deux parties de la province ? Et les députés du Bas avaient-ils tort de donner à cette affaire d'indemnité, entre eux et leurs collègues du Haut, figure de contrat bilatéral ?

Rien donc jusqu'ici qui donne à cette loi de 1849 couleur d'injustice ou de provocation. Rien, en tout cas, qui permette d'y voir, selon un mot assez coloré du *Morning Courier*, « une iniquité atroce et monstrueuse ». L'iniquité, serait-ce d'indemniser à même le fonds commun ? Le Haut-Canada avait-il fait autre chose ? Objecte-t-on que le Haut-Canada n'avait disposé que de revenus provenant de ses propres sources d'impôts : licences d'auberges et de mariages ? C'est oublier qu'en soustrayant ces revenus au fonds commun, on affectait par contre-coup les finances de toute la province. L'argument que le produit de ces licences l'emportait de beaucoup, dans le Haut, sur les impôts de même espèce dans le Bas vaut-il davantage ? Que le Bas-Canada, se livrant au même jeu, eût gardé pour soi-même le produit d'impôts d'un rendement plus considérable chez lui que dans le Haut, qui ne voit en quelle posture se fussent trouvées les finances de la province ? Au cours du débat sur la loi d'indemnité, LaFontaine allait démontrer, par exemple, qu'en réservant à son seul bénéfice trois

tout au plus de ces sources de revenus, le Bas-Canada eût soustrait annuellement au fonds commun de l'État 23,000 louis.

Faut-il alors s'en prendre aux commissaires enquêteurs ? Par leurs procédés, et notamment par une coupable indulgence, auraient-ils déformé, perverti la pensée du législateur ? Observons en premier lieu qu'aucune des lois d'indemnité édictées par le Haut-Canada n'exigeait enquête sur la loyauté des réclamants. Bien mieux, les commissaires y ont rendu leurs jugements sans se donner la peine de les motiver, en sorte que des rebelles notoires, les débats prochains l'établiraient, avaient touché d'assez fortes sommes. Voici encore mieux : lorsque, plus scrupuleux peut-être, les commissaires du Bas-Canada s'étaient enquis d'une règle morale ou juridique qui les guidât dans le discernement des réclamations, à quoi les avait renvoyés le ministère tory ? Aux dossiers des cours de justice. Sagesse élémentaire. Par souci de faire oublier le passé, le discours du trône venait de promettre l'amnistie aux personnes impliquées dans l'insurrection. À quoi bon alors une loi d'indemnité qui n'eût servi qu'à fouiller de nouveau la vie des citoyens ? Au reste, après dix ans, comment établir certaines culpabilités, lorsqu'au sentiment d'un membre du cabinet tory de 1845, M. Cayley, il suffisait, à l'époque de 1837-1838, d'être libéral pour prendre figure de rebelle ? Mais poursuivons notre examen. Déjà mesure d'exception au détriment des réclamants du Bas-Canada, la règle juridique de 1845

n'en fut pas moins jugée insuffisante, si bien que la loi de 1849 l'aggrava d'assez étranges sévérités. Perdirent leur droit à toute indemnité non seulement les inculpés de haute trahison, « ou autres offenses de même nature », mais tous les malheureux qui, dans le vol, l'enlèvement ou la destruction de leur propriété, seraient impuissants à démontrer une intention « injuste, inutile ou malicieuse ». Bref, cette loi de 1849 dénoncée, malgré tout, pour ses indulgences excessives, s'attira, d'autre part, les violentes attaques de Papineau et de l'*Avenir*, l'un et l'autre en faisant ressortir les timidités injustifiées et ce traitement inférieur imposé aux réclamants du Bas-Canada.

Si, après l'aspect moral et juridique, nous en examinons l'aspect politique, cette législation pouvait-elle s'avérer d'une plus expresse opportunité ? Voici cinq ans que cette question d'indemnité agite l'opinion. Seul un étroit calcul du ministère tory en a empêché la solution. Désireux de lier à son char les Canadiens français, l'ancien ministère s'en est fait auprès d'eux, ainsi que l'on dirait aujourd'hui, un instrument de chantage. Puis, les élections sont venues. Porté au pouvoir par une puissante majorité, le gouvernement libéral LaFontaine-Baldwin pouvait-il ne pas racheter la promesse solennelle du ministère Draper au Bas-Canada ? Les difficultés ajournées ont pour ordinaire de s'aggraver. Dans le cas des indemnités, la longue attente avait aiguisé les appétits. Pour soulever les masses populaires, tout un groupe d'agitateurs guettaient les moindres fautes du nouveau cabinet. Sur

les bancs de l'opposition, un homme venait de s'asseoir qui incarnait encore une puissance redoutable : Louis-Joseph Papineau. Se dérober, le gouvernement ne le pouvait sans courir au suicide.

Le gouverneur le peut-il davantage ? « La faute d'Elgin », dira bientôt le duc de Wellington, « fut de permettre la présentation de ce projet de loi ». La faute est-elle bien où le duc la croyait voir ? Un désaccord du gouverneur avec ses conseillers sur un si grave sujet pouvait entraîner la démission du ministère, replonger le pays dans une nouvelle crise politique. Ce risque, est-il loisible à Elgin de le courir ? Les mouvements révolutionnaires de France et d'Irlande, dont toute l'Europe est secouée, ont leur répercussion jusqu'en Amérique. Aux États-Unis, qui passent par l'épreuve d'une élection présidentielle, les chefs des diverses factions tentent l'impossible pour s'attirer le vote irlandais ; chacun souscrit au fonds de l'Union républicaine d'Irlande, dénonce à l'envie la tyrannie de l'Angleterre, montre le Canada aux bandes irlandaises comme l'endroit où frapper au cœur l'antique ennemie. Elgin, à qui rien n'échappe de ces manifestations, peut-il, à une pareille heure, recommencer le jeu périlleux de sir Charles Metcalfe, laisser s'accréditer davantage l'opinion que, dans les colonies anglaises d'Amérique, le gouvernement constitutionnel ne serait jamais qu'une moquerie ou n'aurait chance de fonctionner qu'au bénéfice d'un seul parti ? C'eût été déterminer, contre le gouvernement, la coalition des Canadiens français,

des Irlandais catholiques et des libéraux du Haut-Canada, jeter le pays dans une agitation sans issue, et, selon toute prévision, préparer les voies à une invasion d'Irlando-Américains. Lord Elgin a trop le sens politique pour s'engager en pareilles aventures. De quelque côté qu'on l'examine, ce projet de loi de 1849 paraît donc d'une si correcte sagesse qu'on s'explique mal tout le bruit qu'il va susciter. Quelles singulières passions se seraient donc servies de ce tremplin ?

* * *

La population tory des deux Canadas, le fait n'échappe alors à personne, traverse une double crise. Par son *Corn Act* de 1843 qui accorde, sur ses marchés, un tarif de faveur à la farine et au blé canadiens, la Grande-Bretagne a suscité, dans les deux provinces, une véritable fièvre de spéculation. Tous les capitaux disponibles ont été mobilisés pour l'amélioration des voies de transport, la construction de vaisseaux et de minoteries, l'achat de blé américain. Ce pactole, hélas ! avait à peine commencé de répandre ses flots d'or que soudain éclatait, comme un coup de foudre, la révolution économique de 1846. En quelques semaines le vide se fit dans les canaux canadiens ; les minoteries, hier frémissantes d'activité, dressèrent sous le ciel leurs baraques désertes. La structure financière de la province en fut gravement ébranlée. La classe commerciale, presque entièrement

de race anglaise, vit fondre sa fortune. Des chefs politiques comme Allan McNab, M. Cayley et quelques autres, comptent alors parmi les banqueroutiers du pays. Politiques et commerçants passent bientôt aux résolutions extrêmes, parlent ouvertement d'annexion aux États-Unis, de rupture du lien colonial. Bref, ces anciens piliers de l'Empire et du loyalisme britannique sont en proie à une véritable crise de loyauté.

Ne souffrent-ils point d'un autre mal ? Au lendemain de 1842, puis de 1848, après la brusque évolution politique des Canadas-Unis, se figure-t-on l'état d'âme des survivants du torysme ? Cinquante ans durant, par un mandat qu'elle a cru perpétuel, l'oligarchie du Haut et du Bas-Canada s'est arrogé le droit, quoique petite minorité, de gouverner les deux provinces. Très simpliste en ses conceptions politiques comme en sa conception du loyalisme, elle a pris l'habitude de se considérer comme une caste d'intouchables, comme l'incarnation du britannisme intégral. Selon que l'on est avec elle ou contre elle, elle a distribué les brevets de loyauté ou de déloyauté. Selon qu'ils ont flatté ou refréné ses prétentions, les gouverneurs eux-mêmes n'ont pas échappé à cette règle. Le Rapport Durham a bien apporté à l'oligarchie quelques désagréments. Mais l'Union des Canadas et le gouvernement responsable, un instant redoutés, sont devenus, par la grâce d'un gouverneur comme Sydenham, le plus bénin des régimes : en somme le règne du torysme continué sous un adroit camouflage. Mais

un an passe et voici que, par un coup de théâtre inattendu, l'illusion s'écroule. Une manœuvre parlementaire, opérée avec la complicité du représentant de la couronne, hisse au pouvoir les déloyaux d'hier et plonge les soutiens du trône dans les géhennes de l'opposition. Scandale intolérable, et que la caste n'eût pas toléré, sans un autre coup de théâtre, celui de Metcalfe qui vint à point réparer l'affreuse disgrâce. Dans la nouvelle jouissance du pouvoir, qui dura trois ans, les tories trouvèrent à se dédommager de leur déconvenue financière. Mais l'ère des bouleversements n'était pas finie. Le sursaut populaire de 1848 ramenait les libéraux au gouvernement de la province. C'était le comble de l'infortune. Encore fallut-il que le nouveau gouverneur fût tout à l'opposé d'un Sydenham et d'un Metcalfe. Ennemi des coups de force, il refuse de s'immiscer dans les élections ; il s'en tient à son rôle constitutionnel et prétend se conformer, sans plus, aux nouvelles instructions du gouvernement impérial. Les malheureux tories n'y comprennent plus rien. Après le revirement économique de la métropole, le revirement politique ! La caste privilégiée connut le désenchantement absolu, le désarroi total. Lord Grey l'écrivit en son *Colonial policy* : « Cette caste qui se croyait née pour gouverner et qui, avec l'aide du gouvernement de la mère-patrie, avait pendant si longtemps détenu le pouvoir, avait désormais sous les yeux, l'amer spectacle du pouvoir et de l'influence passés aux mains d'hommes que, pour leurs sentiments démocratiques et leur ori-

gine nationale, elle regarde comme les ennemis naturels de la Couronne britannique ». Ainsi, par une pente toute naturelle, la crise de loyauté de l'oligarchie se doublait d'une crise de fanatisme. La victoire libérale lui apparut surtout comme une victoire française. N'a-t-on pas observé que, dans le Bas-Canada, pas un seul candidat tory n'a pu se faire élire dans un collège électoral de langue française ? Dès 1848, dans leurs discours comme dans les journaux, ces vaincus prendront l'habitude de dénoncer la composition française du parlement, les agenouillements du monde officiel devant l'influence française. Un jour, en l'une de ses vignettes, le *Punch*, journal humoristique, pose au fronton de Monkland, résidence des gouverneurs, cette inscription sarcastique : *Ici on parlent* (sic) *français*. Comme jadis et comme naguère, les tories diviseront artificiellement le pays en deux camps irréductibles : celui des loyaux et celui des rebelles. De tout ce qui est propre à soulever race contre race, province contre province, rien ne sera par eux négligé. Ils en viendront, note lord Elgin, à soutenir les doctrines les plus farouches, prôneront leur droit de minorité britannique de châtier par la violence *toute indignité qui leur serait faite par le nouveau gouvernement*. Aux toutes premières heures de la session de 1849, raconte à ce propos lord Elgin, le parlement, sans grande opposition au surplus, plaçait les cantons de l'est sous l'empire du droit commun de la province. Un acte si simple inspirait à un journal anglais de Montréal ces lignes extra-

ordinaires : « Nous nous réjouissons fort de l'événement ; le plus tôt l'on apercevra le pied fourchu, le mieux ce sera. L'intention manifeste de cette majorité parlementaire composée de Français, aidée d'ailleurs de quelques Anglais canadiens traîtres aux leurs, est d'imposer progressivement les institutions françaises à la minorité anglaise du Bas-Canada. L'intention est manifeste, disons-nous, et nous nous réjouissons que l'évidence apparaisse au grand jour. Le jour où la tyrannie française sera devenue insupportable, nous trouverons notre Cromwell. Autrefois Sheffield était fameux pour ses couteaux bien aiguisés et bien trempés ; on y fabrique maintenant des baïonnettes de même trempe et d'une pointe aussi affilée. Lorsque la tyrannie nous sera devenue intolérable, alors on verra bien si de bonnes baïonnettes entre des mains saxonnes ne seront pas de force à lutter contre une masse d'armes et une majorité ».

N'était-ce que bravade ? Bravade ou non, on devine l'effet de cette littérature explosive sur la population que l'on sait. Dans le Montréal de 1849, la presse tory exerce une sorte de monopole de l'opinion. Des journaux de langue française existent, en guerre malheureusement les uns contre les autres. Montréal possède aussi un journal ministériel de langue anglaise, le *Pilot*, mais de tirage peu considérable. En revanche l'opposition aligne au premier rang trois quotidiens : le *Herald*, la *Gazette* et le *Courier* ; puis un trihebdomadaire, le *Transcript* ; enfin deux bihebdomadaires : le *Witness*, journal religieux, et le *Punch*,

journal humoristique. Toutes ces feuilles, encore qu'elles y mettent quelques nuances, s'accordent à foncer contre l'ennemi commun : la *French* domination installée au parlement et au ministère. Prenons garde toutefois que ces solennelles fureurs sont déchainées bien avant la déposition en Chambre de la loi d'indemnité. Imputer au fameux projet de loi, comme à sa cause unique ou prochaine, l'orage qui va éclater, serait donc peu conforme à la vérité historique. Tout au plus en fut-il le prétexte ou l'occasion.

* * *

Le 13 février le débat s'ouvre pour se clore quatorze jours plus tard. L'on en connaît de plus mémorables en parlement canadien ; l'on n'en sait point de plus violents. Selon un plan visiblement concerté, les orateurs de l'opposition manient les plus dangereuses passions : fanatisme ethnique, antipathies religieuses, attaques personnelles contre le gouverneur. Tout ce qui peut soulever jusqu'au paroxysme les colères d'une assemblée d'hommes, faire trépigner les galeries pleines à déborder, est repris, ressassé à satiété. En cette besogne, deux orateurs se distinguent particulièrement, M. Gagy, député de Sherbrooke, Allan McNab, député d'Hamilton ; le premier, en des discours décousus et furibonds, fulmine contre le geste « indécent et immoral » de puiser à pleines mains en un fonds alimenté par des protestants pour le paiement d'indemnités à des catholiques ; le second se dépasse

en véhémence fouguese et vise plus haut, s'en prend à lord Elgin, à lord Grey, à tous les membres de cette famille politique qu'il malmène généreusement. Plus encore, comme bien l'on pense, McNab s'en prend, lui aussi, à l'immoralité du projet de loi où il lui plaît de voir une prime à l'insurrection ; le tout s'agrémente de charges à fond de train contre l'influence française, contre tout le peuple canadien-français à qui l'on décerne les épithètes de *rebelle*, de *traître* et même d'*étranger*.

Du côté du ministère, Malcolm Cameron, assistant-commissaire des travaux publics, l'inspecteur général des finances, Francis Hincks, le procureur général du Haut-Canada, Robert Baldwin, M. Merritt, président du conseil, le Dr Wolfred Nelson, E.-P. Taché, LaFontaine, conduisent le débat. Tous écartent du bénéfice de l'indemnité les personnes convaincues de haute trahison ; au lendemain de la proclamation d'une amnistie générale, ils se refusent à convertir le parlement en Chambre étoilée (Star Chamber) pour rouvrir les querelles et les enquêtes judiciaires de 1837-38. LaFontaine, qui, en dépit de son calme habituel, ne laisse pas d'échapper quelques sarcasmes, répond en particulier à Gagy et à McNab. Le chef canadien-français fait l'historique du projet, en justifie l'aspect financier, le présente comme le simple règlement d'un legs du gouvernement antérieur. Les orateurs ministériels n'ont guère dépassé, jusqu'à ce moment, l'honnête vigueur. Après tant d'efforts pour l'exaspérer, la droite saurait-elle se garder de tout

excès ? En ce débat, le discours historique fut prononcé par William Hume Blake, solliciteur général pour le Haut-Canada. « M. Blake », dit Gérin-Lajoie, « avait dans le geste, dans l'attitude, dans l'action, quelque chose de théâtral ; sa manière ne plaisait pas d'abord et faisait même quelquefois sourire, parce qu'elle ne semblait pas naturelle ; mais on finissait par s'y habituer, et lorsqu'il avait une fois monté l'esprit de ses auditeurs, il les électrisait par sa parole vibrante et pleine de feu ». Blake prend hardiment l'offensive. Toute l'histoire du *Family Compact*, tous les méfaits du régime tory passent devant la Chambre, en un tableau sans pitié, haut en couleur. Blake retourne contre les adversaires leur perpétuelle accusation de déloyauté : « La loyauté qui est toujours prête à étendre et à fortifier les prérogatives de la couronne, en resserrant et en rognant les libertés du peuple, s'écrie l'orateur, n'est pas de la loyauté, mais de l'esclavage... Je ne suis pas ici pour prendre des leçons de loyauté auprès des Messieurs de l'autre côté de la Chambre... On peut être rebelle de deux manières ; on peut être rebelle à son pays, comme on peut être rebelle à son roi. Vous, Messieurs, vous avez depuis cinquante ans foulé aux pieds les intérêts du peuple, vous avez ri de ses plaintes ; vous vous êtes moqués de ses réclamations, vous avez été rebelles à ses désirs les plus légitimes ; vous êtes les vrais rebelles ». Il n'en faut pas plus pour que l'atmosphère de la Chambre, déjà ardente, devienne enflammée. Pendant que d'un côté les applaudissements crépitent,

soulignent chaque envolée de l'orateur, les tories, un moment interloqués, trépignent sur leurs sièges, montrent le poing, vocifèrent. Hors de lui-même, dressé sur ses pieds, McNab essaie de dominer le tumulte, somme Blake de se rétracter. Sur le refus énergique de celui-ci, les vociférations reprennent en un formidable crescendo. Débat dramatique. En face les uns des autres, ce ne sont plus, comme en tel roman célèbre, *Les morts qui parlent*, une résurrection de haines ataviques mal éteintes ou subconscientes. Les survivants d'une lutte longue, acharnée, portée un jour sur les champs de bataille, achèvent de vider leurs querelles dans l'arène parlementaire. Quelques-uns même, il y a tout au plus dix ans, se sont rencontrés ailleurs, face à face, le fusil à la main. Les images d'un passé encore proche se transposent dans le présent, à ce point que les spectateurs auraient pu se croire à un épilogue de l'insurrection. D'un bord à l'autre des banquettes, on se provoque, on s'injurie. Du parquet de la Chambre, le tumulte se communique aux galeries. Des rixes éclatent; on se bat à coups de poings, à coups de bâtons. Les uns demandent l'expulsion des manifestants; d'autres s'y opposent. Effrayées, les femmes se réfugient dans l'enceinte des délibérations. Enfin le président se décide à faire respecter les règlements de la Chambre. Les galeries sont évacuées, après quelques arrestations. Les jours suivants, la discussion reprend, à peine moins orageuse. Le 2 mars, le projet de loi est voté, à sa deuxième lecture, par une imposante majorité de 40

voix contre 20. Le 9 mars, la troisième lecture obtient 47 voix contre 18. Presque tous les amendements de l'opposition sont écartés par d'aussi considérables majorités. Quelques jours plus tard, au Conseil législatif, la loi d'indemnité recueille 20 voix contre 14.

* * *

Cette victoire décisive, espère-t-on, va mettre fin à l'agitation. Pour les tories, la bataille commence à peine. Battus au parlement, ils transportent la lutte sur la place publique. Toutes sortes d'incidents entretiennent l'effervescence. Un jour, en Chambre, il faut l'intervention d'un sergent d'armes pour empêcher McNab et Blake d'en venir aux coups ; un autre jour le bruit se répand que Blake et John A. MacDonald ont échangé un cartel. Pour obtenir que la loi d'indemnité soit réservée à la sanction royale, les tories remuent ciel et terre, tâchent à soulever tous les anglophones du pays. Dans le Haut-Canada, la presse du parti fait écho à celle de Montréal. Plutôt que de subir le règne de la « crapule française », elle menace de pousser les Canadas à l'annexion aux États-Unis. Des assemblées protestataires s'organisent. À Toronto, excitée par les meneurs, la foule assaille les maisons de MM. Baldwin et Blake, brûle en effigie ces adversaires politiques. À Montréal, au lendemain du discours de Blake, un ralliement tory d'environ 1,500 personnes, formé d'abord au marché Bonsecours, se rend à la Place d'Armes, y entend un

autre discours enflammé d'Allan McNab, y brûle en effigie le premier ministre LaFontaine. Des pétitions, venues de divers coins du pays et manifestement de même inspiration, proposent l'une ou l'autre de ces solutions extrêmes: la réserve de la loi d'indemnité à la sanction royale, ou la dissolution des Chambres. Pendant ce temps-là, dans les deux provinces, la presse tory multiplie ses appels directs à l'émeute. La *Gazette* de Montréal du 13 février publie à l'adresse des anglophones, un manifeste comme celui-ci : « Réveillez-vous, soulevez-vous... Apprenez à un ministère tyrannique que la mesure de l'iniquité peut s'emplir jusqu'à renverser, mais que lorsque vous n'aurez plus d'autres moyens, vous posséderez le droit sacré de la résistance ; montrez-lui que vous avez encore le courage qui vous animait en 1837 pour écraser vos oppresseurs. Vous vous êtes battus alors pour votre Reine. Si votre Reine, par son représentant, vous repousse maintenant, ne pouvez-vous pas vous protéger ? » Le *Montreal Courier* prêche ouvertement la guerre civile : « Une guerre civile est un malheur », disait-il, « mais ce n'est pas le pire des malheurs ; et, nous le disons sans hésitation : il vaudrait mieux pour la population britannique du Canada qu'elle subit douze mois de bataille... et perdît cinq mille vies, que de se soumettre pendant dix années encore au mauvais gouvernement introduit en ce pays par la domination française ».

Qu'attendre de campagnes de presse menées sur ce ton ? L'on ne parle pas pour rien des foules hou-

leuses. Semblables aux grandes masses d'eau, la tempête ne s'y déchaîne point impunément. L'on parvient au 25 avril. Les premiers vaisseaux de commerce entrent dans le fleuve Saint-Laurent. Pour certaines revisions de tarif applicables à ces premiers venus, la sanction immédiate du gouverneur est requise. Ce 25 avril, lord Elgin se rend au Conseil législatif. Son Excellence trouve devant soi l'œuvre de la session jusqu'à date : une quarantaine de lois, parmi lesquelles la loi d'indemnité. Que va faire le représentant de la Couronne ? Grandes ont été un moment ses perplexités. Depuis un mois et demi que la fameuse loi a reçu l'assentiment des deux Chambres, il a eu le temps de réfléchir. Pour le Haut-Canada, il s'en souvient, la loi d'indemnité n'a pas attendu la sanction du gouvernement impérial. En agir autrement avec le Bas-Canada, serait-ce bien sage politique ? Elgin songe encore que renvoyer la loi en Angleterre serait se décharger peu élégamment de sa responsabilité sur le gouvernement métropolitain. Au surplus, en cette manœuvre qui le pousse à une collision avec le parlement, le gouverneur a reconnu la vieille tactique des tories. Deviendra-t-il, entre leurs mains, un nouveau sir Charles Metcalfe ? Ni sa dignité, ni son rôle de gouverneur constitutionnel, ni l'intérêt de l'Empire et des Canadas-Unis ne le lui permettent. C'eût été, écrivait-il à lord Grey, sinon prendre le risque d'une nouvelle rébellion dans le Bas-Canada, à coup sûr jeter la population indignée entre les mains de Papineau. L'un des premiers

parmi les gouverneurs du Canada, lord Elgin osa braver la vieille faction. En prenant ce parti courageux, a-t-il prévu ce qu'il pourrait lui en coûter ? Il ne semble pas. Peu au courant de l'histoire du pays, il connaît mal ces professionnels du loyalisme respectueux du pouvoir, aussi longtemps que le pouvoir leur était soumis, mais plus insolents que tous les libéraux à l'égard des gouverneurs assez audacieux pour leur résister. Encore qu'il s'attende à du mécontentement, voire à un peu de bruit, lord Elgin est bien éloigné d'appréhender un ouragan. De là, sans doute, le désarroi où le vont trouver les prochains événements.

Son illusion est de courte durée. À peine ce jour du 25 avril a-t-il donné son assentiment aux 42 lois que, dans les galeries du Conseil bondées de curieux, des murmures, des sifflements éclatent. Des messieurs bien mis s'élancent au dehors, culbutent leurs chaises, font le plus de fracas possible. Quelques minutes plus tard, Son Excellence franchit la porte du parlement ; une petite foule s'est amassée et forme une double haie sur son passage ; de quelques poitrines des acclamations s'échappent, aussitôt couvertes par une tempête de coups de sifflets, de grognements, d'injures. Le gouverneur a tout juste le temps de gagner sa voiture. À peine la portière s'est-elle refermée sur lui que les coups de sifflets, les grognements s'élèvent plus menaçants ; une grêle de projectiles où se mêlent des morceaux de glace, des pierres, des œufs odorants, fend l'air. Il faut toute

l'adresse du cocher et toute la vitesse de l'attelage pour soustraire lord Elgin à l'affront auquel n'échappent ni sa voiture ni son aide de camp.

Une émotion facile à comprendre se répand aussitôt dans la ville. Une répression énergique et prompte eût pu empêcher d'autres éclats, car les foules, avec leur esprit enfantin, s'enhardissent aussi facilement à de nouvelles audaces qu'elles s'étonnent d'abord de leurs premières violences. Par malheur, aucune force policière ou militaire ne se montre. En revanche, avec adresse et insistance, les meneurs s'appliquent à entretenir l'effervescence populaire. Les cloches des stations de feu sonnent le tocsin ; des distributeurs bénévoles répandent par toute la ville un *Extra* de la *Montreal Gazette*, panachée de ces manchettes voyantes : *La disgrâce de la Grande-Bretagne consommée. Le Canada vendu et abandonné*. Ces titres, déjà extraordinaires, coiffent des colonnes de prose qui ne le sont pas moins. On y raconte, pour s'en féliciter, la scène disgracieuse de l'après-midi. Quand lord Elgin, « le dernier gouverneur du Canada », dit le journal, « reparut dans les rues... on lui lança des œufs pourris, et lui et ses aides de camps furent arrosés de cette liqueur savoureuse ; toute la voiture fut couverte du contenu dégoûtant... La provision d'œufs épuisée, on se servit de pierres pour saluer le départ de la voiture. Son Excellence fut enlevée au galop, au milieu des malédictions de ses compatriotes ». L'article se termine par ce manifeste belliqueux : « Anglo-Saxons ! vous devez vivre pour l'ave-

nir ; votre sang, votre race seront désormais votre loi suprême... Vous serez Anglais, dussiez-vous n'être plus britanniques. Votre allégeance, à qui va-t-elle et quelle est-elle maintenant ? Que chaque homme réponde pour soi-même... Une multitude doit s'assembler sur la Place d'Armes, ce soir à huit heures. Au combat, votre heure est venue ! » L'article du journal ne manquera pas son effet. Un héraut, en l'espèce un citoyen de marque, parcourt les rues, une cloche à la main, et annonce, pour le soir, une assemblée sur le Champ de Mars. À huit heures, 1,200 à 1,500 personnes écoutent des discours incendiaires contre le parlement, contre le ministère et contre lord Elgin. Soudain, un énergumène du nom d'Alfred Perry, le chef des pompiers, éteint la torche dont l'on se sert pour lire une pétition à la reine et jette ce cri : « Le temps des pétitions est passé : qu'on me suive au parlement !... » Aussitôt une tumultueuse procession s'ébranle à travers les rues Saint-Gabriel, Notre-Dame, Saint-François-Xavier et Saint-Pierre, vers le marché Sainte-Anne, aujourd'hui le carré d'Youville. C'est là, depuis que Montréal est capitale, que siègent les deux Chambres. En route, la population, pour se faire la main, songe un instant à mettre le feu à l'édifice du *Pilot*. Elle se ravise par crainte d'incendier les maisons avoisinantes qui appartiennent à des tories. Ce soir-là, l'Assemblée législative tient séance ; elle discute les lois de judicature de M. LaFontaine. Les émeutiers ont-ils sournoisement dissimulé leur approche ? Ou, comme d'autres l'ont

prétendu, les autorités ont-elles méprisé les avertissements qu'on leur a fait parvenir ? Aux abords du parlement, pas un homme de police. Vers neuf heures et demie, les députés sont secoués par des hurlements sauvages. Une grêle de pierres s'abat sur le parquet. En quelques instants, tous les carreaux et presque tous les luminaires à gaz sont brisés. Un moment de confusion se produit. Quelques curieux égarés dans les galeries se hâtent de les vider. Pris de panique, des parlementaires s'enfuient vers la bibliothèque ; d'autres se rangent autour du président ; un petit nombre paient de bravoure et restent à leurs sièges. Encore pleins d'illusions, beaucoup s'imaginent n'avoir affaire qu'à une mauvaise plaisanterie, à une populace en goguette, en mal de lancer quelques pierres en passant. Mais voici que les vociférations s'élèvent de nouveau et s'achèvent en cris de mort. La populace a envahi l'édifice, la pluie de projectiles fait irruption des deux côtés du parlement. Pris entre deux feux, les députés s'entassent dans un corridor attenant à la buvette, pour y attendre les troupes mandées en toute hâte. Au lieu des soldats, voici paraître une bande de forcenés qui enfoncent les portes, s'élancent à travers l'édifice, frappent à gauche, à droite, brisent tout ce qui leur tombe sous la main : pupitres, sièges, livres, luminaires. Rien ne trouve grâce devant la rage de ces vandales. Les armes royales qui ornent le fauteuil du président sont abattues, fracassées en miettes. Alfred Perry s'amuse à lancer des pierres sur le cadran fixé au haut du même

fauteuil. Le portrait de Papineau agit sur lui, du moins il l'a écrit, « à la façon d'une étoffe rouge sur un taureau » ; quelqu'un décroche le portrait et passe les deux pieds à travers la toile. Puis, comme en ces déchaînements populaires, la bouffonnerie côtoie presque toujours le tragique, l'un de ces furieux s'assied dans le fauteuil du président et prononce à tue-tête : « Le parlement français est dissous ! » Un autre s'empare de la masse, et, tout à l'heure, hissé sur une calèche, promènera, à la tête d'une parade, l'insigne du pouvoir. Un cri a retenti : « Au feu ! »

L'incendie vient d'éclater dans la salle du Conseil législatif. Il se propage bientôt à travers tout l'édifice. Dans tous les coins, la populace a lancé des balles de papier enflammées. Attisées d'ailleurs par le gaz qui s'échappe des tuyaux brisés et par le vent qui s'engouffre à travers les carreaux béants, les flammes courent avec une rapidité vertigineuse. Les députés n'ont plus qu'à évacuer la place. Gravement, rangés deux à deux derrière le président en solennel costume, ils descendent l'escalier, franchissent la grande porte qui donne sur la rue des Commissaires. Que va-t-il se passer ? Tout était possible : une rixe affreuse et peut-être même une hécatombe. Par bonheur, les plus violents des émeutiers sont restés à l'intérieur, occupés à saccager. La populace bat cruellement l'un des parlementaires ; les autres en sont quittes pour des huées. Un spectacle plus intéressant, le spectacle du feu, attire ailleurs l'attention de la foule. En quelques instants, le parlement est

devenu un brasier. Aux environs, des maisons de commerce commencent à fumer ; le feu s'allume à l'Hôpital général des Sœurs Grises. Le tocsin sonne, mais en vain. Terrorisés par l'émeute, les citoyens n'osent sortir de chez eux. Le chef des pompiers, Alfred Perry, n'est-il pas aussi le chef des incendiaires ? Ses hommes n'arrivent qu'à grand'peine sur le théâtre du sinistre ; des émeutiers leur ont barré le chemin, ont dételé leurs chevaux, coupé les boyaux. « Des pompiers rebelles », rapporte la *Minerve*, « voyaient de cœur joie cette horrible conflagration ». Au reste, la populace en délire entend bien se payer le plus longuement possible le spectacle du feu. Autour du brasier, elle applaudit, chante, hurle dans une sarabande à l'indienne. Insatiables de destruction, quelques-uns s'emparent des quelques livres de la bibliothèque qu'on a pu sauver et les rejettent dans les flammes. On ne sait par quel miracle l'incendie n'a pas ravagé la ville. Il est presque minuit lorsque les troupes apparaissent. Elles arrivent tout juste pour assister à l'affaissement du brasier.

Au matin, le toit écroulé du parlement, le monceau de cendres à l'intérieur permettent d'évaluer l'étendue du désastre. L'édifice détruit a coûté 30,000 louis, sans compter l'ameublement et l'aménagement d'un prix encore plus élevé. Les pertes irréparables, ce sont les souvenirs, les antiquités, les trésors intellectuels anéantis par le feu : entre autres, les archives, journaux et procès-verbaux des anciens parlements du Haut et du Bas-Canada, le fauteuil du président,

relique du vieux parlement de Québec, et surtout les deux bibliothèques du Conseil et de la Chambre, 25,000 volumes, parmi lesquels des collections rares sur l'histoire de l'Amérique.

L'énormité du désastre va-t-elle au moins dégriser les émeutiers ? Il semble qu'ils s'enhardissent à mal faire. Devenus pratiquement maîtres de Montréal, plusieurs jours durant, ils vont imposer à la ville un régime de terreur. Le 26 avril, cinq individus, M. Ferres, rédacteur de la *Montreal Gazette*, un M. Mack, avocat, un M. Howard, courtier, un M. Montgomerie, celui-là marchand et maître de chapelle de la St. Andrew's Church, Alfred Perry, chef des pompiers, que l'on tient responsable de l'incendie du parlement, ont été arrêtés. Toute la matinée, une foule hurlante stationne devant le marché Bonsecours où loge le poste de police. Vers midi, une compagnie de soldats en sort, pour conduire Perry du Palais de Justice à la prison du faubourg de Québec. La foule, armée de bâtons, talonne la troupe jusqu'à la prison ; au retour, elle donne la chasse à un magistrat. Le *Punch* accorde une page entière aux portraits des cinq prévenus et les donne comme les « martyrs de leur culte pour la reine et les idéaux de l'Angleterre ». Les émeutiers s'attaquent, sur divers points de la ville, aux personnes et aux propriétés. M. Holmes, député de Montréal, sorti un instant pour prendre l'air, à la porte du parlement, est roué de coups. Même attaque furieuse contre LaFontaine qui ne parvient à gagner un fiacre que sous la pro-

tection de la troupe. Le lendemain de l'incendie du parlement, dans la nuit, des bandes en délire parcourent les rues et vont briser les fenêtres du *Pilot*, puis celles des maisons de MM. Hincks et Holmes au Beaver Hall. De là, elles se dirigent vers le quartier Saint-Antoine pour se rabattre sur la propriété de LaFontaine, rue de l'Aqueduc, propriété nouvellement acquise par le premier ministre. En ce lieu de choix, les émeutiers ne se tiennent plus de fureur. Ils coupent les arbres fruitiers, mettent le feu aux écuries et aux remises, pénètrent dans la maison heureusement vide, brisent l'ameublement, mettent tout à sac, s'acharnent en particulier contre la bibliothèque, œuvre d'un intelligent collectionneur, riche de plusieurs milliers de volumes. Ne trouvant plus rien à détruire, les énergumènes se préparent à mettre le feu. La troupe survient. Les bandes ne se dispersent que pour se reformer aussitôt. A leur rencontre dans la ville, elles brisent encore, à l'encoignure de la rue du cimetière catholique, les fenêtres de la pension de MM. Baldwin et Price et celles d'un aubergiste irlandais du nom de McNamee. De là, par la rue Craig, elles se rendent jeter quelques pierres aux fenêtres de M. Drummond, le solliciteur général, font de même à la maison du Dr Wolfred Nelson, coin des rues Saint-Laurent et Petit-Saint-Jacques. Encore un peu et l'on se croirait en guerre civile. Un frisson de terreur passe sur la capitale ; les bruits les plus alarmistes se répandent. Un jour, LaFontaine est secrètement averti que, de l'autre côté du

fleuve, 200 *tories* armés jusqu'aux dents se sont rendus à Laprairie, avec le dessein d'y prendre la bateau. Le traversier, parti cinq minutes trop tôt, aurait sauvé Montréal des exploits de cette bande. De la même source on apprend encore à LaFontaine que 15,000 hommes du Haut-Canada, prêts à se jeter sur la capitale, n'attendent qu'un appel télégraphique.

Pendant ces jours de désordre, le gouverneur reste la tête de Turc de la canaille et de ses chefs. Car, à travers la personne d'Elgin, on espère atteindre les gouvernants de la métropole. Des sociétés haut panchées, telles que la *St. Andrew's Society* de Montréal, retirent présidence d'honneur ou patronage accordés à Son Excellence, ou l'expulsent de leurs rangs. Le 27 avril, les « Amis de la paix », convoqués en assemblée sur le Champ de Mars, y font voter une pétition à la reine pour le rappel de lord Elgin. Un autre jour, la rumeur se répand qu'une délégation de huit Québécois s'en vient porter au gouverneur une adresse de condoléance. Aussitôt une foule immense et furieuse, armée de pistolets et de poignards, se porte à l'arrivée du bateau de Québec, bien décidée à avoir raison de ces « rebelles ». La foule ne se disperse, à l'appel de la troupe, qu'après avoir constaté l'absence de la délégation. Le 28 avril, la Chambre, pour protester contre l'émeute et le vandalisme dont la capitale vient d'être le théâtre, vote une adresse au gouverneur. Elle y réaffirme à Son Excellence la loyauté du peuple du Canada et le félicite de son impartialité constitutionnelle. L'adresse

est votée un samedi. Le lundi suivant, 30 avril, assez imprudemment, la Chambre décide de remettre son adresse en grande solennité à lord Elgin, convoqué, à cette fin, au Château Ramezay, Hôtel du Gouvernement. On croyait l'émeute finie ou domptée. C'est sous escorte militaire que, par la ruelle Saint-Claude, les députés, une cinquantaine, cheminent du marché Bonsecours au Château. Massée le long du parcours, une populace trépignante crie des insultes, lance des pierres, des œufs, des oignons et autres légumes. Plusieurs députés sont atteints et leurs habits maculés. Un moment, pour débloquer la ruelle, l'on est contraint de lire l'acte d'émeute. Le magistrat qui fait cette lecture reçoit un projectile en plein visage. La foule ne cède que devant une charge à la baïonnette.

Pendant ce temps-là, le gouverneur a quitté Monkland en route pour le Château Ramezay. Des bandes sont allées l'attendre à son entrée en ville. Une foule dense borde chaque côté de la rue Notre-Dame. Près du carré Victoria d'aujourd'hui, à la faveur d'un remous populaire qui bloque soudainement l'étroit passage, l'assaut est donné à la voiture vice-royale, escortée pourtant de cavalerie. Une brique lancée par le fameux Perry brise la portière. Atteint à la poitrine, lord Elgin est couvert d'éclats de verre et perd son chapeau. Il échappe, grâce au galop de ses chevaux, mais la foule s'élance à sa poursuite jusqu'aux abords du Château. Pendant tout le temps de la cérémonie, elle reste là, frénétique et houleuse.

Dans l'intervalle, pour fermer au gouverneur le chemin du retour, une barricade a été dressée rue Notre-Dame. En vue de dépister les émeutiers, la voiture vice-royale gagne la rue Sherbrooke par les rues Gosford et Saint-Denis. Alors quel joli spectacle se déroule ! Aux cris de « À bas le gouverneur général ! », calèches, fiacres, charrettes, voitures de commerce, tous les véhicules disponibles, mobilisés en quelques instants, s'élancent, en une course furibonde, par les rues des Allemands et Saint-Laurent, pour couper le chemin au gouverneur. Le choc se produit au coin des rues Saint-Laurent et Sherbrooke. Une volée de pierres s'abat sur le « brougham » de Son Excellence et en démolit l'arrière. Lord Elgin s'en tire sain et sauf ; plusieurs de sa suite et de son escorte attrapent des coups. Le pire est que les émeutiers tiennent toujours le passage. Force est à l'équipage du gouverneur de tourner bride et de rentrer à Monkland, par la Côte-des-Neiges, en faisant le tour de la montagne.

Longtemps, comme un feu toujours prêt à se rallumer, l'émeute couve sous la cendre. Le gouverneur n'ose aller proroger lui-même le parlement ; il envoie le major général Rowan, commandant des forces militaires. Le 13 juin 1849, L.-J. Papineau écrit à son fils : « Le gouverneur ne bouge pas hors de sa moine-rie ». Le 10 mai, en face de l'*Hôtel Têtu*, où banquettent, en un dîner officiel, quelques délégués de Toronto, porteurs d'une adresse à lord Elgin, la populace s'assemble et lance des pierres dans les carreaux.

De l'intérieur, on riposte à coups de feu. L'arrivée de la troupe empêche une mêlée sanglante. Quatre mois plus tard, en août, les autorités opèrent l'arrestation de quelques-uns des incendiaires du parlement. Dans la nuit, des bandes se portent de nouveau à l'attaque de la maison de LaFontaine, avec le dessein bien arrêté, répand la rumeur, d'assassiner le premier ministre. Un coup de feu parti de l'intérieur tue l'un des assaillants, un nommé William Mason. La saturnale s'arrête court. Mais, le lendemain, les clubs, les journaux *tories*, exploitant de leur mieux le cadavre de Mason, se livrent aux pires excitations. Lorsque LaFontaine va rendre son témoignage sur la mort de ce nommé Mason, le feu est mis à l'*Hôtel Cyrus* où se tient l'enquête du coroner. Il faut reprendre l'enquête au corps de garde, sous la protection de deux compagnies de soldats, baïonnettes au poing. Deux traits donneront quelque idée de l'insécurité de la capitale et de l'anxiété croissante pendant ces longs mois de désordre : la plupart des citoyens ne sortent qu'armés dans la rue ; lord Elgin songe sérieusement à aller s'enfermer dans la forteresse de l'île Sainte-Hélène.

* * *

De tels événements font se presser bien des questions dans l'esprit. Par quel hasard Montréal a-t-il pu rester si longtemps aux mains de la canaille ? En présence d'un si long désordre, comment ne pas son-

ger à quelque démission de l'autorité ? Ces questions, les contemporains n'ont pas laissé de se les poser. À parler vrai, les gouvernants de l'époque échappent difficilement à tout reproche d'incurie. Après les scènes disgracieuses qui s'étaient déroulées à la Chambre et dans la rue, scènes précédées et suivies d'articles de journaux poussant à l'émeute, par quelle inconcevable négligence, le soir du 25 avril, le parlement est-il laissé sans protection ? Tout aussi inexplicable la venue de lord Elgin au Château Ramezay, avant que l'on se soit assuré de la sécurité de la rue. Puis, l'émeute déchaînée, pourquoi faire attendre une énergique répression ? Manifestement les autorités se sont méprises sur la gravité du péril et sur l'audace des émeutiers. Elles n'ont pas échappé à l'affolement. Un jour, elles décident de sévir. Quelques chefs de l'émeute sont jetés en prison. Quelques jours plus tard, les prisonniers sont relâchés sous caution, comme pour leur fournir l'occasion d'un nouveau triomphe. Un autre jour, des régiments des postes militaires les plus voisins sont appelés d'urgence à Montréal. Pendant quelques semaines, trois régiments de ligne, un escadron de cavalerie et une brigade d'artillerie bivouaquent en face du marché Bonsecours et devant l'Hôtel du gouvernement. Quelques protestations s'élèvent contre cette fonction de police confiée à des soldats. Aussitôt ordre est donné d'assermenter un millier environ de constables canadiens-français et irlandais qu'on arme de pistolets et de coutelas. Le colonel Taché commence à peine d'entraîner cette

troupe en face des édifices temporaires du parlement, qu'un autre ordre survient, on ne sait d'où, qui fait désarmer et congédier ces constables.

Pour nous expliquer la conduite des gouvernants, rappelons-nous que Montréal n'est rien moins, à cette époque, qu'une ville française. Au temps de Metcalfe, la capitale compte environ 43,000 âmes dont au plus 19,041 habitants d'origine française. Le reste de la population se répartit comme suit : 8,863 Anglo-Canadiens ; 3,161 Anglais, 2,712 Écos-sais ; 9,795 Irlandais. Voilà pour rendre peu facile la répression d'une émeute où les passions de race tiennent un si grand rôle. Pour y faire tête, la force policière apparaît d'ailleurs l'insuffisance même : 2 hommes de police sous l'autorité du gouvernement ; 70 constables aux ordres de la municipalité, et ces derniers d'une loyauté suspecte. Le moindre désordre public requiert donc l'intervention de la troupe. Certes, beaucoup n'eussent pas répugné à l'emploi de la force militaire. Les Canadiens français, étonnés et scandalisés de l'indulgence des autorités, songent que la répression à coups de fusils se déclenche plus facilement contre eux que contre leurs adversaires. Pour balayer la rue, disait-on, n'eût-il pas suffi de faire appel aux faubourgs canadiens-français de Montréal ? Vers la fin d'avril, deux citoyens de Saint-Gilles, district de Québec, offrent à LaFontaine de lever deux bataillons de volontaires, l'un de 500 Canadiens français et l'autre de 500 Irlandais catholiques. La manière forte, quelques Anglo-Can-

diens n'hésitent pas à la conseiller au gouvernement. L'honorable John Ross écrit à un ami de Toronto : « Je ne puis m'empêcher de penser avec vous que le gouvernement a montré beaucoup trop d'indulgence à l'égard des bandits qui ont troublé la paix dans Montréal ; et, ce sentiment, je le lui ai exprimé plus d'une fois. Si le ministère voulait en finir et fusillait 50 à 60 de ces individus, nous ne serions pas en l'état où nous sommes ». LaFontaine, avons-nous dit, eût volontiers cédé à ces conseils. Ses collègues du cabinet partagent-ils son avis ? Dans les hauts lieux politiques, le plus hésitant de tous et qui communique son indécision à son entourage, pourrait bien être le gouverneur. Lord Elgin appréhende une guerre de races. Il en voit, dans l'émeute, le prologue inquiétant. Appréhensions peut-être justifiables, si l'on considère à quelle classe appartiennent les émeutiers. Une bonne part se recrute, sans doute, dans la lie populacière, clientèle toujours prête à s'offrir aux organisations de désordres. On y aperçoit aussi un autre monde et du plus grand monde. « Tout ce tapage », dira Elgin, « est l'œuvre des sociétés orangistes, appuyées par les hommes de commerce et par des chefs politiques . . . » Et le gouverneur dit vrai. Parmi ceux qui vont haranguer les foules du Champ de Mars ou de la Place d'Armes et qui les poussent à des actes de banditisme, se rencontrent des messieurs de la meilleure société anglo-canadienne de Montréal. Des messieurs du même monde, marchands, avocats, journalistes, *clergymen*, se disputent l'hon-

neur de lancer des pierres ou des œufs pourris à lord Elgin et de lui courir sus à travers les rues. « Ce n'était pas là uniquement l'œuvre de la canaille » (roughs), racontait S. E. Dawson, dans le *Montreal Daily Stair* de 1887 ; « mais on pouvait voir des chefs de « church meetings », des hommes en cheveux gris, courir, en compagnie de petits gamins, armés de pierres, pour assommer (head off) le représentant de la Reine ». Ceux qui ne participent pas à l'émeute y applaudissent en secret. Sur le compte de ceux-là, lord Elgin nous a encore laissé ce témoignage accablant : « Émeute, dévastations, tout, plutôt que la continuation de la domination française, tel est le sentiment qui prévaut parmi ces gens et qu'ils ne se donnent guère la peine de cacher ».

Nous n'avons plus à rappeler l'attitude des journaux tories de Montréal. Ils excusent l'émeute avec autant de zèle qu'ils en ont mis à la soulever. Le lendemain de l'incendie du parlement, le *Morning Courier* affiche, en première page, les armes royales renversées. Le *Punch* fait encore mieux : l'une de ses gravures représente LaFontaine armé du « *Rebellion Bill* » en guise de torche, avec cette légende explicative : « L'homme qui a mis le feu au parlement ». Une autre gravure figure le parlement en flammes, avec ce commentaire : « Vue prise pendant l'incendie du 25 avril 1849. Le feu y fut mis par la populace britannique loyale, outragée, trois heures après la sanction, par lord Elgin, du Bill qui récompensait les rebelles ». Avec non moins d'élégance,

et pendant de longues semaines, le *Punch* se plaît à caricaturer le gouverneur, de la façon la plus insolente. Un jour, il désigne les ruines du parlement, sous le titre de *Modern Elgin Marble*, allusion à une rumeur qui accuse Elgin du vol de marbres antiques en Grèce pour le bénéfice du British Museum.

Des complices ou des apologistes de l'émeute, il s'en trouve jusqu'au parlement. « La conduite de l'opposition a été monstrueuse », a encore écrit le gouverneur. Dans le parti tory, quelques rares hommes de courage ont nettement exprimé leur dégoût et censuré les émeutiers. La plupart ont tenu à se solidariser avec le désordre. Le parti a d'ailleurs pour chef, à cette époque, Allan McNab à qui un peu de sagesse viendra tardivement, mais qui, pour lors, paraît bien être le type achevé de l'arriviste avant la lettre. Un jour qu'on priait Sydenham d'accorder un emploi à ce politicien, le gouverneur aurait répondu par cette boutade : « Je me sens peu le goût d'acheter un monsieur qu'il me faudrait racheter tous les lundis matins ». Au début des émeutes, pressé par l'un de ses partisans d'y mettre fin, le chef tory aurait répondu : « Si nous ne faisons pas de désordre... jamais nous ne ressaisirons le pouvoir ». C'est le même McNab qui, en Chambre, regrettera la perte de la bibliothèque du parlement, sans pourtant cacher sa joie que les ministres aient été *garrochés*. McNab, assisté de l'un de ses collègues, M. Cayley, s'en ira porter jusqu'à Londres, ces vœux extrémistes des tories : le désavœu de la loi d'indemnité, la dissolu-

tion du parlement, le rappel du gouverneur. Par malheur, les chefs tories savent que là-bas toutes les portes ne leur seront pas fermées, ce qui ajoute aux inquiétudes du gouverneur. Le public de la Grande-Bretagne qui ne trouve à s'occuper du Canada, selon un mot d'Elgin, que lorsqu'y sévit quelque agitation, n'a que trop tendance à sympathiser avec les tories. En Angleterre, l'opinion se renseigne au surplus dans la *Montreal Gazette*. Il en résulte que, depuis des mois, une partie de la presse londonienne encourage au désordre les agitateurs. Le *Morning Chronicle* publie même un article on ne peut mieux calculé, au sentiment de lord Grey, pour pousser les gens du Haut-Canada à la rébellion.

Ces entours de la crise canadienne, lord Elgin les repasse en son esprit. En face d'émeutiers, si haut empanachés et pourvus de complices jusqu'au siège de l'Empire, le gouverneur ne peut se défendre ni de perplexité ni de modération excessive. De bonne foi, il croit à l'imminence d'une guerre de races. Et il se persuade qu'en certaines heures, la patience, la longanimité sont les plus hautes formes du courage. Il écrit à lord Grey : « Certes, tout le Bas-Canada français est avec nous ; mais la grande tâche est de le tranquilliser et d'empêcher un choc entre les races ! » Faut-il ajouter que, pour une répression énergique, l'élément militaire, constamment en coquetterie avec l'émeute, n'inspire qu'une médiocre confiance ? Dans le cas d'une mêlée, Elgin s'inquiète également des réactions du Haut-Canada. Pour ex-

cuser sa politique de temporisation, cet homme d'esprit élevé tient au ministre des colonies ces propos d'idéaliste : « Mon rôle est de rendre les hommes plus humains, non de les endurcir dans leurs haines ». Son meilleur espoir, il le place dans le jeu des institutions britanniques, en son rôle de gouverneur constitutionnel. Lorsqu'entre deux émeutes, il paraît au Château Ramezay, entendez avec quel accent il définit aux Chambres son attitude : « Ce qui s'est passé néanmoins n'a aucunement ébranlé la confiance que je repose dans le bon sens, la modération et la loyauté de la grande masse du peuple. Il est consolant pour moi de recevoir l'assurance que la justice et l'impartialité qui ont présidé à ma conduite dans l'accomplissement des fonctions élevées que j'occupe rencontrent votre approbation : conduite qui m'est tracée par mon devoir envers ma souveraine et envers les habitants de la province. Un peuple libre ne peut guère manquer de trouver, dans l'observation fidèle de toutes les obligations constitutionnelles, la meilleure garantie pour la conservation de ses droits et de ses libertés ».

M. Hincks a suivi à Londres les délégués tories pour y porter sa version officielle des événements. C'est donc au siège de l'Empire que le procès va s'instituer. Lord Elgin a offert sa démission : ce qui était solliciter le privilège d'être jugé. Quel sera le jugement des autorités britanniques ? De ce côté-ci de l'océan, on l'attend avec une anxiété facile à deviner. Au parlement impérial, un assez vif débat

s'engage. M. Gladstone y plaide, non sans quelque fougue, la cause des tories canadiens. Avec non moins de véhémence, lord John Russell prend la défense du gouverneur. Quelques jours plus tard, Grey peut écrire à Elgin que toute l'affaire est close de façon triomphante pour le gouvernement. Une dépêche officielle du ministre apporte au Canada, en même temps qu'une approbation de la conduite du gouverneur, une verte censure de la conduite constitutionnelle des émeutiers. Entre autres choses, le ministre y disait : « Il ne peut y avoir qu'une opinion sur la culpabilité des hommes qui, pour résister à une loi passée constitutionnellement par la législature provinciale, ont eu recours à des violences d'un caractère si déshonorant. Non moindre est la responsabilité de ceux-là qui, ne serait-ce que par l'imprudence de leur langage, ont contribué à produire l'excitation populaire d'où ont découlé de si lamentables résultats ».

* * *

Nous avons raconté peut-être un peu longuement ces tristes événements de 1849. Leur signification et leurs suites sont restées considérables. Voyons-y la plus éclatante justification de l'insurrection de 1837. La petite caste qui, pendant soixante ans, avait fait peser sur les deux provinces le régime de l'arbitraire, n'avait pu endurer, pendant six mois, sans recourir elle-même à une sorte de prise d'armes, le règne légitime d'une majorité constitutionnelle. Personne assu-

rément n'aura l'idée de comparer les agacements de la bénigne loi d'indemnité de 1849 au demi-siècle de vexations infligées aux provinces de l'Amérique anglaise par le *Family Compact*.

Les événements de 1849 inscrivent une grande date en l'histoire canadienne. Ils sonnent le glas de l'oligarchie. Ils annoncent une ère nouvelle. Pour ressaisir son ancien pouvoir, la faction tory a déployé son suprême et dernier effort. Elle a eu recours à toutes ses anciennes méthodes ; elle n'a pas reculé devant les pires moyens ; incendies, vandalisme, tentatives d'assassinat. Comme dans le passé, elle s'est cherché des appuis dans la métropole et elle les y a trouvés, mais pour s'attirer, cette fois, de la part des autorités métropolitaines, de sévères admonestations. Désormais, il ne serait plus au pouvoir de l'ancienne minorité britannique, fût-ce par les pires menaces ou par l'émeute, d'imposer sa volonté à un gouverneur ; et ce gouverneur pourrait entreprendre de lui résister, sans courir le risque de s'attirer, de la part de Londres, l'invariable désaveu. C'en était fini de la dictature qui avait pesé si longtemps sur les deux Canadas. Avec l'année 1849, la théorie du « gouvernement responsable » ou de l'autonomie canadienne entre triomphalement dans les faits.



LA DÉMISSION DE LAFONTAINE¹

(étude de mœurs politiques)

L'ON a beaucoup épiloué sur la démission de LaFontaine en 1851. Comment expliquer l'acte du chef canadien-français, cette sortie de la politique dans la force de l'âge, presque au lendemain d'un triomphal retour au pouvoir ? Les uns ont attribué l'étrange décision au dégoût des petites et des grandes misères des partis, sans trop les définir ; d'autres à quelques malheureux incidents parlementaires. Ce problème d'histoire n'offre-t-il d'autres données plus amples et plus complexes ?

Le duel oratoire qui, à la fin de janvier 1849, met aux prises LaFontaine et Papineau, marque, de façon définitive, l'effritement du bloc parlementaire canadien-français. L'esprit de parti et de faction, cette plaie rongeuse, s'attachera désormais et pour toujours au flanc du Bas-Canada. Les démocrates vont s'orienter résolument vers l'organisation et vers les cadres d'un parti, et d'un parti d'opposition sys-

¹ Cours public d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal.

tématique. Louis-Joseph Papineau qui a tant souffert, vers 1834, de la défection d'un groupe de ses partisans, prend à son tour la terrible responsabilité de diviser ses compatriotes. Et la division, ne dirait-on pas qu'il entend s'appliquer à la faire aussi profonde que possible ? Tout ce qu'en ses années d'exil, il a économisé d'aigreur et de colère, il entreprend de le jeter à la tête des nouveaux gouvernants, avec la véhémence, l'emportement qu'il apportait jadis contre les gouverneurs et l'oligarchie. De leur mieux, dans leurs journaux et leurs discours, ses jeunes disciples démocrates se haussent vers ce ton tribunitien.² « L'Union a tué parmi nous les principes », écrivent les jeunes rédacteurs de l'*Avenir*. « Au lieu d'un gouvernement basé sur la justice, sur des principes sains et vrais, nous avons un gouvernement au jour le jour, qui a pour mot d'ordre le *taisez-vous*, pour règle les *précédents anglais*, pour fin les *écus*. »³ L'*Avenir* parlera aussi de « ministres liliputs qui donnent en ce moment le spectacle d'un gouvernement aux mains de Bohémiens et de Savoyards qui n'ont plus que la prestidigitation et le tour de gobelet pour gagner leur vie ». ⁴ Le démon de la querelle avait lieu de se réjouir.

Un homme assiste, plus stupéfait que tout autre, à cette tournure des événements. Pour sauvegarder l'unanimité canadienne-française, unanimité qu'il es-

² Voir, en particulier, le *Moniteur Canadien*, 16 mai 1850.

³ L'*Avenir*, 31 janvier 1849.

⁴ L'*Avenir*, 4 juillet 1851.

time de nécessité de salut, il n'a rien épargné depuis 1840. Toute son énergie et toutes les ressources de sa diplomatie, il les a déployées pour calmer les appétits impatients des uns, réprimer les velléités de révolte des autres. Il vient d'accomplir ce miracle, assez rare en l'histoire du Canada français, de le garder, pendant dix ans, solidement uni, presque unanime, sous la discipline d'un idéal politique et national. Pour LaFontaine, le désenchantement est profond d'assister à l'écroulement de son œuvre. Au reste, se peut-il aberration plus insane que cette division de forces, quand les Canadiens français ont tant besoin de démontrer leur aptitude à l'exercice du gouvernement et que leur province, si longtemps négligée, exige une grande politique créatrice ? De ce jour, peut-on penser, LaFontaine, déconcerté, désarmé, sentit monter en son âme le dégoût qui devait le chasser de la vie publique.

Ces épreuves s'aggravent de dissensions et de malaises profonds à l'intérieur même du cabinet libéral-réformiste. En novembre 1849, L.-M. Viger, opposé au choix de Toronto comme capitale, donne sa démission. Pour d'autres motifs, René-Édouard Caron accomplit le même geste. Jean Chabot, devenu commissaire des travaux publics, à la suite d'une élection retentissante contre les annexionnistes, abandonne son poste au bout de quelques mois. Quelques semaines plus tard, c'est l'assistant-commissaire des travaux publics, Malcolm Cameron, qui quitte le ministère, pour se constituer chef du nouveau parti

clear-grit. Bientôt William Hamilton Merritt, qui a remplacé Chabot aux travaux publics, se retire à son tour. Démissions ou changements trop nombreux et trop rapprochés pour ne pas ébranler la confiance publique. L'ébranlement se fait sentir dans l'entourage des ministres. Aux approches de 1850, et même un peu avant cette date, LaFontaine ne peut plus échapper à une pénible persuasion : malgré qu'il en ait, son parti lui échappe ; les rênes lui glissent des mains. Cet écroulement d'une popularité que lord Elgin, encore l'année précédente, croyait au-dessus de toute atteinte, reste, au premier abord, un mystère. Le miracle de cohésion, dont nous parlions tout à l'heure, LaFontaine, tout jeune chef, a pu l'accomplir et le prolonger, sans le prestige et les moyens de séduction d'un homme du pouvoir. Sauf l'intervalle de quelques mois, qu'a-t-il été autre chose, pendant dix ans, qu'un homme d'opposition ? Pour grouper, autour de sa personne, peuple et partisans, il n'a pu offrir que le prestige d'un idéal, la séduction immatérielle du destin national. La bataille finie et l'idéal une fois vainqueur, le jeune chef se serait-il révélé impuissant à se renouveler ? N'aurait-il su forger un programme d'action autour duquel polariser les volontés ? En d'autres termes, ce conquérant des libertés constitutionnelles avait-il assez d'avenir et de vigueur dans l'esprit, pour s'orienter vers la politique constructive que requéraient les temps nouveaux, vers l'organisation méthodique d'un pays vaste et neuf, obéré d'arriérés de toute sorte ?

Question qui se pose à peine si l'on observe que la plupart des projets de politique économique ou de reconstruction nationale sous l'Union, furent conçus, esquissés, de 1848 à 1851, dans les trois années d'activité féconde où le jeune LaFontaine, non pas seul, mais l'un des premiers dans une élite, pût s'adonner librement à un travail de réalisateur. Mais alors la fin de son prestige, par quel autre déficit de l'homme, quelle autre lacune de son esprit ou de son tempérament, la faudrait-il expliquer ? LaFontaine qui avait beaucoup de fermeté dans les idées, beaucoup de force et de dignité de caractère, joignait-il à ces qualités de chef, la souplesse indispensable aux meneurs d'hommes en démocratie ou en pays parlementaire ? N'a-t-il point cédé à la tentation par trop commune aux chefs qui est de l'être trop, et de ne priser ou de n'accepter de conseils de leur entourage que ceux-là qui tournent en approbation ? Les petites insurrections de René-Édouard Caron et du groupe québécois, lors des négociations du parti canadien-français avec Metcalfe, Cathcart, Elgin, ne laissent pas d'intriguer. LaFontaine pouvait être le chef d'un temps de crise. Pouvait-il être le chef d'une période de paix ? Quand le péril trop grave faisait oublier à ses compatriotes leur individualisme, il avait assez de prestige pour les commander et les garder unis. En avait-il assez quand, le péril passé, l'individualisme reprenait son empire ? Ce qui est certain, c'est qu'en dépit de tant de solides qualités, LaFontaine paraît bien avoir

manqué de celles-là qui suscitent les vifs et inébranlables attachements ; il était de ces hommes qui se font des suivants, mais peu ou point d'enthousiastes disciples. À la direction d'un peuple imaginaire, trop gaulois pour ne pas raffoler d'éloquence, peut-être aussi l'un des grands malheurs de LaFontaine fut-il de succéder à Papineau, « tant il est périlleux de n'incarner que la sagesse quand on succède à qui figure la gloire ».⁵

* * *

Qu'en même temps, le jeune chef ait payé tribut aux circonstances et aux mœurs politiques de l'époque, la chose ne paraît guère contestable. Dans les secousses qui ébranlent et émiettent son parti, on discerne bien autre chose que la main des démocrates. Deux mortels dissolvants minent alors le parti libéral du Bas-Canada : l'indiscipline et la fureur des « chercheurs de places ».

L'esprit de chicane, le régime électoral du temps excelle à l'entretenir et à le développer. Le croirait-on ? Déjà la corruption, l'achat des votes se pratiquent aussi allègrement qu'en un pays moderne de suffrage universel. En 1851, un candidat de la ville de Québec dépense, à cette noble fin, la somme assez honnête pour l'époque de 3,200 louis.⁶ Le scrutin à

⁵ Gorce (Pierre de la), *Louis XVIII* (La Restauration), préface p. 11.

⁶ Cauchon à LaFontaine, décembre 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

haute voix et de trop longue durée a d'ailleurs transformé les abords des polls en véritables foires d'empoigne. La période de l'*Union* reste, pour cela même, la glorieuse époque des fiers-à-bras, des chevaliers du bâton et du poing. C'est l'ère épique des *bullies*, où la victoire a chance de demeurer, non pas au candidat le plus éloquent ou le plus digne de l'emploi, mais au plus audacieux et au mieux musclé, et surtout au recruteur de bandes assez hardies et assez nombreuses pour interdire aux partisans de l'adversaire l'accès du scrutin. Au milieu de quels exploits, se déroule, par exemple, à Montréal, en 1848, l'élection de MM. LaFontaine et Holmes. Les tories ont juré la défaite des deux candidats libéraux ; ils s'en vont enrôler jusqu'à Rawdon un régiment de batailleurs. Un beau matin, ces *bullies* s'emparent de force des bureaux du scrutin à la brasserie Molson, rue Sainte-Marie, puis d'un autre, dans le quartier Saint-Jacques, faubourg de Québec. Aussitôt deux amis de LaFontaine, Charles-Joseph Coursol et Euclide Roy, rassemblent une soixantaine de jeunes Canadiens et se mettent à leur tête pour aller dégager les deux places fortes. Dans la troupe émerge, avec sa taille de géant, le déjà légendaire Joe Montferrand. En chemin, la troupe de Coursol et de Roy rencontre une troupe ennemie, armée de bâtons et de pierres. Des projectiles, des coups de feu sont échangés. Un peu plus loin, aux abords de l'Hôtel *Royal Oak*, une grêle de balles assaille les Canadiens. Ceux-ci ne sont armés que de pistolets de poche ;

leurs adversaires se servent de fusils et de carabines braqués le long des fenêtres du second étage de l'Hôtel. Les jeunes Canadiens n'ont qu'un choix : foncer de l'avant, s'élancer à l'assaut. Qu'à cela ne tienne. Ils enfoncent les portes du *Royal Oak*. Une mêlée sanglante s'ensuit ; il y a des blessés et des morts. Bref, il faudra l'intervention du maire pour mettre fin à la bataille.⁷ Encore en ce temps-là, quel autre trait de mœurs que la pratique du duel, pour raisons politiques ! À certaines heures, l'on eût pu se croire en un pays de spadassins, tant parut vif le goût de brétailler. On connaît le duel Daly-Aylwin, le duel Doutre-Cartier, le duel Cauchon-Rhéaume. Il y en eut d'autres. Un certain Fiset descendit, pour sa part, deux fois sur le terrain.⁸

Bretteurs ou simples chicaneaux font le désespoir des chefs de parti. En ces années troubles, relisons la correspondance de LaFontaine avec Joseph Cauchon et Amable Berthelot.⁹ À chaque ligne se trahissent l'insubordination contre les chefs en même temps qu'un fol et terrible esprit d'intrigue. Un jour, à propos de la démission de l'un de ses collègues, LaFontaine écrit à Berthelot : « Vous aurez appris le sort de ce pauvre Chabot. Il est parti ce matin ; nouvel

⁷ *L'Avenir*, 15, 22 janvier 1848.

⁸ Fauteux (Aegidius), *Le duel au Canada*, éd. du Zodiaque, Montréal, 1934. — Maurault (abbé Olivier), *Revue Trimestrielle*, mars 1927. — Cauchon à LaFontaine, 15 novembre 1849, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

⁹ *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine. — *Hommages à sir Louis-Hippolyte LaFontaine*, (Montréal 1931), p. 323-331.

embarras que nous ont créé les susceptibilités québécoises ». ¹⁰ Les jeunes surtout se sentent emportés vers la fronde. Le brouillon William Lyon Mackenzie se demande, en ce temps-là, si les partisans de Robert Baldwin, les réformistes de 1837-38, ne seraient pas devenus les tories de 1850. Les jeunes libéraux du Bas-Canada ne sont pas éloignés de se demander la même chose des partisans de LaFontaine. Fièvre d'indiscipline, passion de l'intrigue, misères accoutumées, banales épidémies, dira-t-on, de tout milieu parlementaire. Le mal est plus profond. Jusqu'à la fin de l'Union, vont peser lourdement sur la province, les conséquences du régime Metcalfe, période de tâtonnements et de relative impuissance. Les ministères du temps qui ont beaucoup fait, n'ont pas tout fait, ni même assez fait. Quelques réformes d'ordre économique et social, telles que la sécularisation des réserves du clergé, l'abolition de la tenure seigneuriale, ont trop retardé pour qu'à certaines parties de la Chambre et du pays on puisse encore conseiller la patience. En outre — et c'est ici que nous retrouvons l'influence de Papineau et de son groupe — les jeunes parlementaires du parti libéral se sentent désagréablement aiguillonnés par la jeunesse démocratique, un peu jaloux de ses succès et de son élan. Eux aussi, ils eussent voulu aller de l'avant, y aller plus vite, à réforme répondre par réforme et demie et, par cette tactique, arracher à leurs rivaux un empire toujours croissant

¹⁰ *Hommages à sir Louis-Hippolyte LaFontaine* . . . , p. 324.

sur quelques parties de l'électorat. Jeunesse impatiente, sans doute, et même un peu injuste, mais toute disposée à voir, dans la marche sage, prudente, du ministère, des allures de char mérovingien. En ce bouillonnement tumultueux, est-il interdit d'apercevoir, avec autant de raison, un méfait, entre bien d'autres, de l'absurdité du régime politique ? Le régime de l'Union a jeté le pays dans une situation trop anormale ; il a soulevé, en ces dernières années, trop de passions et de trop ardentes, pour n'avoir pas laissé dans tous les esprits comme un arrière-goût de dispute. Peut-être même faut-il remonter plus haut et, dans ces travers des milieux politiques, retracer le triste héritage des générations antérieures à 1840, tenues, celles-ci, pendant près de trente ans, dans l'effervescence électorale, dans l'attitude de l'opposition perpétuelle ? Il n'est pas inouï que les peuples longtemps alertés et secoués, s'habituent difficilement au repos. Comparant l'une à l'autre, deux époques de l'histoire romaine, Salluste écrivait : « Les citoyens avaient, pendant la lutte, aspiré au repos ; quand ils le possédèrent, le repos devint pour eux plus dur et plus amer que la lutte elle-même ».¹¹

* * *

Aussitôt achevée la conquête de la responsabilité ministérielle, nul idéal, nul frein moral ne paraissent plus en état de garder quelque cohésion aux partis,

¹¹ *Guerre de Jurgutha*, paragraphe XLI.

pas même aux Canadiens français, invités par tant et de si hauts motifs à se préserver de la division et de l'émiettement. La politique, un trop grand nombre parmi eux l'ont déjà vidée de son contenu moral, et ne s'y attachent, dirait-on, que pour ses petits côtés, ses vains jeux, ses puériles glorioles. Au printemps de 1850, le parlement de l'Union vient de s'ouvrir pour la première fois à Toronto. Là-bas, le peuple s'est endimanché pour la circonstance ; mais, la cérémonie aussitôt terminée, la vie a repris son rythme coutumier, et, dans la rue, l'homme politique n'éveille pas plus l'attention que le vulgaire passant. Ces traits de mœurs arrachent des réflexions mélancoliques au correspondant d'un journal québécois ; il les oppose à d'autres mœurs où se reflète, sans qu'il y songe, le triste état d'esprit d'un autre peuple, épris, celui-ci, et outre mesure, du politicien bavard et infécond. « Les héros du jour », écrit-il, « se promenaient comme des hommes ordinaires dans une ville qu'ils avaient cru étonner, bouleverser, incendier à leur arrivée, et qui palpitait à peine. À Montréal les choses se seraient passées autrement. Là, du moins, un étranger, un grand homme, un grand événement ne passe pas inaperçu. On cherche des yeux, on se montre du doigt l'homme qui perce la foule, l'homme qui conduit la barque de l'État... » Et le même journaliste, l'un des publicistes marquants de l'époque, y va de cette autre réflexion qui vaut un poème : « Je ne doute pas que le législateur... s'il veut répondre la main sur la conscience... vous

dira qu'il trouvait plus de charmes, plus de délices dans la pierre qui venait briser son chapeau, dans l'œuf qui venait souiller son habit, dans la voix qui sifflait son nom à Montréal, que dans cette froide déférence qui semble à peine avoir déridé le visage du Torontouan ». Morceau indéfinissable qui s'achève sur cette conclusion aussi édifiante que naïve : « Si le Torontouan est Breton (Anglais) par sa loyauté, son orgueil et sa morgue, il me paraît certainement Américain par sa froideur et le peu de cas qu'il fait de nos Webster et de nos Clay. Ici comme de l'autre côté des lignes, on ne voit que commerçants, spéculateurs et hommes d'affaires, et vous savez que, parmi ces gens-là, les grands hommes se trouvent parmi les hommes d'affaires, et non parmi les parleurs ni les penseurs ».¹²

Quand la politique s'est vidée de tout idéal puissant, il est fatal qu'elle dégénère en jeu de factions, en conflits d'intérêts individuels. Encore d'autres misères que révèlent vers 1850 l'assaut au fonctionnarisme, la course aux places. Voyons les choses, sans doute, comme elles sont, sans rien exagérer. Pendant près d'un siècle, la caste des oligarques a considéré les fonctions publiques comme sa chasse gardée. Pratiquement exclus des grasses prébendes, les Canadiens français se sont même vu disputer les emplois subalternes. Qu'arriverait-il le jour, où, par l'avènement au pouvoir de leur parti, l'accès aux pla-

¹² Le *Canadien*, 10 juin 1850, (Chronique métropolitaine).

ces, à toutes les places, s'ouvrirait aux ambitions trépidantes ? En démocratie il est assez rare que l'électeur ou les suivants s'abstiennent de solliciter des faveurs quand l'élus ou le chef sont en état d'en distribuer. Dans le Bas-Canada d'alors comment empêcher les affamés de s'élancer comme à une curée, surtout lorsque la curée avait chance d'apparaître comme une juste revanche ? Les chefs, d'autre part, pourraient-ils satisfaire toutes les convoitises, toutes les impatiences, trop aigries pour attendre, et que n'eût satisfaites, semble-t-il, qu'une « déféstation » en masse des anciens privilégiés ? État d'esprit — disons-le en passant — qui n'est point propre au seul Bas-Canada. Dans les deux provinces, sir Charles Bagot observe, en 1842, une « soif universelle pour les places ».¹³ Dans les deux provinces, en effet, longtemps soumises à la même dictature, un changement radical dans le personnel des fonctionnaires s'impose. Et il ne semble point que le mal sévise avec plus de gravité dans le Bas-Canada que dans le Haut. S'il fallait en croire Papineau, ses anciens amis libéraux lui auraient tenu, à son arrivée au pays, des propos « éhontés » comme ceux-ci : « Exercer le patronage au profit de nos amis est la somme de bien auquel il est permis d'aspirer dans la situation que nous ont faite les événements . . . Le Bas-Canada ne peut plus être défendu contre la prépondérance donnée au Haut-Canada, prenons notre part du pillage

¹³ Bagot à Grenville, 27 mars 1842, *Arch. du Can., Papiers Bagot*.

au lieu de le laisser à nos seuls adversaires ».¹⁴ Papineau, c'est connu, incline volontiers à l'hyperbole. À l'époque où on lui aurait tenu ces propos, fin de 1845 ou début de 1846, une chose est sûre : le pillage si pillage il y a, ne dépasse guère de modestes bornes. En 1845 les Canadiens français qui forment la moitié de la population des Canadas-Unis, ne détiennent dans les services publics que 78 emplois contre 200 attribués à des fonctionnaires d'origine britannique. L'écart s'affirme aussi considérable, dans les émoluments ou salaires, les premiers émarquant au budget pour à peine 18,000 louis, les seconds, pour 72,348 louis. Deux ans plus tard, même situation ou même écart. Les Canadiens ne détiennent pas encore un sixième des emplois de l'État. Pour nous borner aux principaux ministères, les statistiques indiquent 73 employés de langue anglaise contre 13 seulement de langue française; les premiers empochent pour 23,609 louis de salaires; les seconds, pour 4,353 louis. Pas un seul fonctionnaire canadien-français aux bureaux des procureurs-généraux, de l'inspecteur général, du service des douanes, du receveur général, du registrateur provincial. Au ministère des terres de la couronne, 28 fonctionnaires dont 7 Canadiens; aux bureaux du secrétaire de la province, 16 fonctionnaires dont 2 de langue française.¹⁵ Inégalités injustes et choquantes. Sans aspirer au « pil-

¹⁴ Papineau à O'Callaghan, 27 mars 1848, 1er février 1850, *Archives de l'auteur*.

¹⁵ Huston, le *Répertoire National*, IV, p. 135-137.

lage » du trésor, les Canadiens français pouvaient souhaiter, estimera-t-on, un plus équitable partage du « patronage » politique. On leur pardonnerait même d'avoir montré, en ces brigues, quelque avidité, s'ils y avaient consumé moins de temps et moins d'énergie.

Incapable de satisfaire en un jour tous les appétits, LaFontaine supporte mal cet assaut de ses compatriotes aux fonctions publiques. À un quémandeur il répond un jour, avec l'humeur d'Alceste qui est quelquefois la sienne : « À cette question je dois répondre que le nombre de solliciteurs d'emplois publics est si grand que vous ne devez pas espérer que ma mémoire puisse me permettre de vous renseigner d'une manière certaine à cet égard ».¹⁶ Au surplus la course aux places expose le ministère au feu croisé de ses partisans et de ses adversaires, les premiers lui reprochant de ne pas donner assez, les autres, tel Papineau, de donner trop, d'asseoir le régime sur la servilité et la corruption. Que de temps perdu à évoluer ainsi au milieu de la tourbe des intrigants et des ambitieux ! Salluste, qu'il faut encore citer, disait déjà de son temps : « Gloire, honneurs, pouvoir, l'homme de mérite y aspire avec autant d'ardeur que l'incapable ; seulement l'un veut y parvenir par le droit chemin, l'autre, à défaut de moyens honnêtes, y tend par les ruses et les intrigues ».¹⁷ La-

¹⁶ Rousseau (J.-O.) à LaFontaine, 29 novembre 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

¹⁷ *Conjuración de Catilina*, (Ed. les Belles-Lettres), p. 10.

Fontaine, homme droit, souffrit plus que personne de l'intrigue dont constamment il sentit flotter autour de soi et jusqu'autour de sa haute fonction, les fils ténébreux. L'on connaît son mot au jeune Napoléon Bourassa rencontré à Florence au cours d'un voyage en Europe : « Mais, votre retraite de la vie publique », lui disait le jeune artiste, « a dû provoquer un grand mouvement au Canada ? » — « En fait de mouvement, mon jeune ami », répondait l'ancien ministre désabusé, « je n'ai vu que celui des gens qui s'en venaient prendre ma place ».

* * *

Ces ennuis et ces dégoûts, — l'a-t-on assez remarqué ? — atteignent un homme miné depuis longtemps par la maladie. LaFontaine fut un précoce rhumatisant. Au lendemain de son grand discours du 13 septembre 1842, il garde la chambre plusieurs jours. En 1845, son mal le rend incapable de se servir de sa plume pendant un long mois. Le mal ne lui laissera plus de cesse. En 1847, LaFontaine craint que la vie parlementaire ne finisse par le tuer ; déjà il parle de sa retraite de la politique, comme d'une chose inévitable. La campagne électorale de 1848, campagne d'hiver, ébranle de nouveau sa santé.¹⁸ Au début de la session de 1851 les journaux tories annoncent la

¹⁸ LaFontaine à Baldwin, 2 décembre 1845, 13 mai 1847, 16 janvier 1848, *Arch. du Can.*, Documents Baldwin. — Baldwin à LaFontaine, 8 mai 1847; Cauchon à LaFontaine, 29 novembre 1849, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

maladie grave du chef canadien-français et dissimulent à peine leur joie de le savoir hors de combat. Les deux procureurs-généraux, note même un courriériste parlementaire, « paraissent fatigués et souffrants ». ¹⁹

La santé de Baldwin paraît, en effet, aussi ébranlée que celle de son collègue du Bas-Canada. Dans les premiers mois de 1850, le chef du Haut, accablé de soucis et de travaux, fait une assez grave maladie. On va même jusqu'à parler de sa sortie probable de la vie publique.²⁰ Pareille nouvelle ne peut qu'affecter gravement LaFontaine. Les deux hommes ne sont pas seulement les collègues d'un même ministère ; ils sont, l'un pour l'autre, des collaborateurs indispensables ; disons mieux : une paire de grands et nobles amis. Rencontre assez rare en politique. De caractère et de conscience également élevés, attachés à leurs engagements et à leurs principes par une même conception du devoir, les deux hommes étaient faits pour se comprendre, pour ajouter à leur amitié, une nuance d'admiration. C'est LaFontaine qui écrit à Baldwin : « Quoiqu'il arrive, mon estime pour vous, mon admiration pour votre patriotisme et pour votre noble caractère d'homme public et privé, et par-dessus tout ma sincère amitié pour l'homme dont j'ai

¹⁹ *Le Canadien* (Corr. parlementaire) 26 mai 1851. — Cauchon à LaFontaine, 24 mars 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

²⁰ Papineau à O'Callaghan, 1er février 1850, *Arch. de l'auteur*. — Elgin à Grey, 29 janvier 1850, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

toujours considéré la rencontre comme l'un des plus heureux jours de ma vie, resteront, vous pouvez en croire ma parole, invariablement les mêmes ».²¹ Et c'est Baldwin qui répond : « À tout événement, soyez assuré que vous ne pouvez placer plus haut la valeur de mon amitié que je ne fais pour la vôtre. Et j'ai confiance que, sur ce point, notre sentiment nous est assez commun l'un à l'autre pour que jamais aucun incident ne vienne briser les liens d'une amitié qui, veuillez le croire, mon cher ami, est pour moi, à la fois, une source de bonheur et d'orgueil ».²² Protestations d'amitié qui s'appuient sur autre chose que le verbalisme officiel. Lorsqu'en 1842, au lendemain de la formation de leur premier ministère, Baldwin essuie coup sur coup deux défaites personnelles dans Hastings et dans York, LaFontaine se souvient du service que son noble ami lui a rendu en 1841 ; et Baldwin est élu par acclamation dans Rimouski, sans avoir mis les pieds dans ce comté du Bas-Canada.²³ Pas l'ombre, entre les deux hommes, d'une rivalité jalouse. Volontiers Baldwin que, dans le public, l'on appelle *the honest Robert*, accorde-t-il à son collègue, le titre de chef, de « *my leader* ».²⁴ Pas l'ombre, non plus, en Baldwin, du préjugé de race ou de l'étroiti-

²¹ LaFontaine à Baldwin, 20 septembre 1846, *Arch. du Can., Documents Baldwin*.

²² Baldwin à LaFontaine, 17 décembre 1846, *Arch. du Can., Documents LaFontaine*.

²³ Roy (Pierre-Georges), *Les petites choses de notre histoire*, 2^e série, p. 239-241.

²⁴ Baldwin à LaFontaine, 22 décembre 1846, *Arch. du Can., Documents LaFontaine*.

tesse d'esprit. Il a voulu qu'une au moins de ses filles reçût son éducation au couvent des Ursulines de Québec. Et s'il songe à envoyer son fils faire ses études en France ou dans l'un ou l'autre des collèges québécois, c'est qu'il entend lui épargner, dit-il, les graves embarras dont il a eu à souffrir lui-même par ignorance du français.²⁵ C'est encore Baldwin qui dira un jour en Chambre : « Si je croyais un seul instant que la population du Haut-Canada fût disposée à être injuste envers celle du Bas-Canada, je rougirais d'être un de ses représentants ».²⁶

* * *

Ressaisissons maintenant l'ensemble de ces faits : un parti rongé, dans le Haut et le Bas-Canada, par l'intrigue et la division ; un ministère incapable de mener à bien ses grands projets politiques, réduit à une sorte d'impuissance par la fidélité toujours chancelante de ses partisans ; pour comble, les deux chefs de ce ministère, des hommes malades et fatigués. Qu'est-il besoin d'une particulière prescience pour entrevoir les prochains événements ? Le grand ministère de 1848 est tout près de sa décomposition. Et s'ils décident de s'en aller, l'on peut même tenir pour assuré que les deux chefs s'en iront ensemble.

A l'issue fatale il ne manque plus, semble-t-il, que l'humble incident qui fait se précipiter parfois les

²⁵ Baldwin à LaFontaine, 14 août 1844, *Arch. du Can., Documents LaFontaine*.

²⁶ Cité par Royal (Joseph), *Histoire du Canada, 1841-1867*, Montréal 1909, p. 40.

plus graves événements. L'incident, l'affaire de la cour de chancellerie l'allait fournir. Le Haut-Canada possédait depuis 1849 une cour de chancellerie qui semblait née sous le signe de la discorde. Logée dans un édifice somptueux, coûtant à la province, bon an mal an, de 4 à 5,000 louis, la cour devint et resta la cible des démagogues. « La cour de chancellerie, dans son état actuel », disait l'*Ottawa Citizen*, « est considérée comme un fléau... comme un repaire d'iniquités ».²⁷ Ces lignes d'une feuille modérée, amie du ministère, permettent de juger de la violence des polémiques déchaînées par la pauvre cour. Baldwin eût voulu qu'on laissât à cet organisme judiciaire, le temps de faire ses preuves.²⁸ Les adversaires de la cour ne seraient satisfaits que de son abolition. Un débat s'engagea au parlement où Baldwin n'échappa à la défaite que par le vote des députés du Bas-Canada. Il ne put supporter cet affront. Quelques jours plus tard, on le vit quitter sa banquette accoutumée au parlement pour aller prendre son siège en arrière de LaFontaine. Le 30 juin 1851, devant une Chambre consternée, et tellement ému lui-même qu'il avait peine à parler, Baldwin annonçait sa sortie du ministère.²⁹

²⁷ Cité par le *Canadien*, 9 juillet 1851.

²⁸ Voir le *Canadien*, 30 juin 1851, le débat orageux sur la cour de chancellerie.

²⁹ Voir le *Canadien*, 4 juillet 1851. La lettre de Baldwin à LaFontaine, annonçant à ce dernier sa démission, est datée du 27 juin 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine; *La Minerve*, 5 juillet 1851.

Cet incident ne serait pas le seul de la journée. Un homme se leva au banc des ministres pour faire l'éloge de son collègue démissionnaire, puis annoncer à son tour sa résolution de quitter la politique à la fin de la session. LaFontaine suivait Baldwin.³⁰ Coup de théâtre et d'une singulière étrangeté. Un chef de gouvernement annonçait, des mois à l'avance, son intention de s'en aller, laissant ainsi le gouvernement du pays à un ministère virtuellement décapité. Involontairement, l'on songe à quelque saute d'humeur, à une décision inspirée par un mouvement d'irrépressible dégoût. Longtemps, avons-nous dit, l'on a épilogué autour de la retraite des deux chefs encore à l'âge où d'autres commencent leur carrière : l'un, LaFontaine, ayant tout juste quarante-trois ans. Beaucoup ont cherché à éclaircir ce qu'ils tenaient pour un impénétrable mystère. Peut-être pensera-t-on que ces recherches ne s'imposent plus. Baldwin avait l'air de sacrifier sa vie politique au principe de la double majorité, principe qu'il avait souvent repoussé. À vrai dire, il cédait à la petite guerre de ses propres partisans : défection plus péniblement ressentie par un homme fatigué qui se trouve être en plus un grand honnête homme. Les motifs de LaFontaine ne sont pas autres. Sa décision est déjà prise à l'été de 1850 ; et elle lui est inspirée, nous dit Elgin, par son mauvais état de santé et par le dégoût de la vie

³⁰ La lettre de démission de LaFontaine adressée, celle-ci, à Elgin, porte la date du 26 septembre 1851, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

publique.³¹ Le 30 juillet 1850, il annonce sa décision à son ami Berthelot : « Après ce Parlement, mon intention est de terminer ma vie politique. Elle me fatigue et me dégoûte beaucoup trop ». Cet autre honnête homme ne se défend point d'un sombre désenchantement. « La vie publique dans ce pays use et use bien vite », dira-t-il, au banquet d'adieu que lui offriront ses admirateurs.³² Un jour deux amis lui viennent porter une adresse, où les partisans restés fidèles lui expriment leur estime et leur regret de sa récente décision ; il ne trouve à leur accorder qu'un accueil plein de rudesse. Cauchon raille le LaFontaine de 1851 pour ses « idées funèbres ». « Je regrette », lui écrivait-il, « de vous voir dominé par ces tristes pensées, surtout à votre âge et avec une nature aussi forte et aussi vigoureuse. À peine êtes-vous à l'âge où l'intellect est dans toute sa puissance et toute sa force d'expansion, et si vite vous vous voueriez au repos des morts ! ».³³

D'honorables regrets accompagnèrent dans leur retraite les deux hommes d'État canadiens. Lord Elgin, qui estimait Robert Baldwin, « plus utile au maintien du lien colonial que trois régiments », le vit

³¹ Elgin à Grey, 22 novembre 1850, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey. — Voir aussi lettres de LaFontaine à Amable Berthelot, 2, 23 avril, 30 juillet 1850, *Hommages à sir Louis-Hippolyte LaFontaine*, Montréal 1931, p. 324-331. — Voir aussi: Cauchon à LaFontaine, 13 août 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

³² *Le Canadien*, 18 octobre 1851.

³³ Cauchon à LaFontaine, 27 mai 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

s'éloigner avec peine. « C'était un homme », disait-il, « délicatement consciencieux et véritablement attaché aux institutions britanniques ». ³⁴ Chose singulière ! c'est en Angleterre que la retraite de LaFontaine va susciter le plus de regrets. Quelques mois à peine avant l'événement, de sa propre initiative, lord John Russell propose à Elgin de faire LaFontaine baronnet. ³⁵ Par deux fois, en sa correspondance avec le gouverneur du Canada, lord Grey exprime son chagrin de cette retraite prématurée : « À la vérité je regrette », écrit-il, « que votre cabinet ait perdu LaFontaine qui me paraît posséder les qualités du gentilhomme plus que tout autre homme public au Canada ». ³⁶

Noble hommage auquel ne daignèrent pas s'élever les compatriotes des deux démissionnaires. À la Chambre et dans le pays, cette brusque fin de carrière provoqua un moment d'émotion. Quelques amis offrirent à LaFontaine un banquet d'adieu. ³⁷ Mais l'on reste stupéfait devant le rapide silence qui se fit autour de ces deux hommes, auteurs d'une législation considérable et féconde, inspireurs et ouvriers d'une évolution décisive dans l'histoire politique de leur

³⁴ Elgin à Grey, 28 janvier 1850, 5 juillet 1851, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

³⁵ Elgin à Grey, 22 novembre 1850, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

³⁶ Grey à Elgin, 21, 30 octobre 1851, *Arch. du Can.*, Correspondance Elgin-Grey.

³⁷ Voir le *Canadien*, 8 octobre 1851. — *La Minerve*, 4, 7 octobre 1851.

pays et, par l'esprit et par le caractère, grands entre les plus grands des fils du Canada.

Dans la presse, les adversaires ne surent même pas désarmer. *L'Avenir* salua sur le ton vitupérant la retraite de Baldwin : « M. Baldwin a trahi son pays, il a marché dans la voie de la déception depuis qu'il est au pouvoir : et a mérité le sort de ses prédécesseurs. Il est tombé sous le poids du mépris public ».³⁸ À la première annonce faite par LaFontaine de sa démission, le même journal, feignant le scepticisme, sur la décision du chef, lui décochait ces propos amènes : « M. LaFontaine laissera la vie publique quand il en sera chassé à grands coups de pieds — il voit les semelles se lever et il cherche son chapeau et la porte, mais il ne partira qu'à l'application des coups ».³⁹ Les journaux fidèles ou partisans surent-ils faire beaucoup mieux ? Le *Canadien* qui avait salué en termes émus la retraite de Baldwin, ne sut donner à celle de LaFontaine que l'importance d'un fait divers.⁴⁰ La Minerve se comporta plus dignement, sans pourtant se hausser dans le regret et l'éloge jusqu'à la générosité du journal anglais, le *Pilot* : « Jamais peut-être », lit-on dans le *Pilot*, « le chef d'un parti politique n'a joui, à un aussi haut degré, du respect et de la confiance de ses partisans. Tous ont compris que dans ses mains les principes de vraie réforme étaient en sûreté ; tous ont compté avec confiance

³⁸ *L'Avenir*, 2 juillet 1851.

³⁹ *L'Avenir*, 9 juillet 1851.

⁴⁰ *Le Canadien*, 29 septembre 1851.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SERGE

sur la sagesse, la fermeté et la prudence de ses conseils. Au milieu des orages et des tempêtes qui auraient causé le naufrage du vaisseau de l'État sous un chef moins habile, M. LaFontaine l'a conduit dans un port sûr ». ⁴¹

À quelqu'un qui s'inquiétait de sa succession, LaFontaine avait répondu de son ton désenchanté : « Soyez convaincu que l'on me trouvera facilement des successeurs... » ⁴² Les successeurs furent facilement trouvés. Les deux chefs du parti libéral-réformiste s'en allaient à la veille d'une élection générale. L'attention publique se tourna vers d'autres événements et vers d'autres soleils levants. Et, de longtemps, l'on ne parlerait plus de l'ancien ministre, M. LaFontaine, qui, très simplement, s'en était retourné à son étude d'avocat. Moins bien avisé, Robert Baldwin tentait une dernière fois la fortune aux élections de 1851, mais pour y cueillir une défaite retentissante. Décidément, les peuples veulent bien être sauvés, mais ils n'aiment guère d'ordinaire ceux qui les sauvent. Et comment aussi ne pas se rappeler cette réflexion de l'historien Pierre de la Gorce : « Il y a, dans toutes les démocraties, un certain goût d'ostracisme que la disgrâce des meilleurs citoyens réjouit » ? ⁴³

⁴¹ Cité par la *Minerve*, 8 juillet 1851.

⁴² LaFontaine à de Sales La Terrière, 10 octobre 1851, *Arch. du Can.*, Documents LaFontaine.

⁴³ *Histoire de la seconde république*, t. II, p. 608.

TABLE DES MATIÈRES



RÉGIME FRANÇAIS

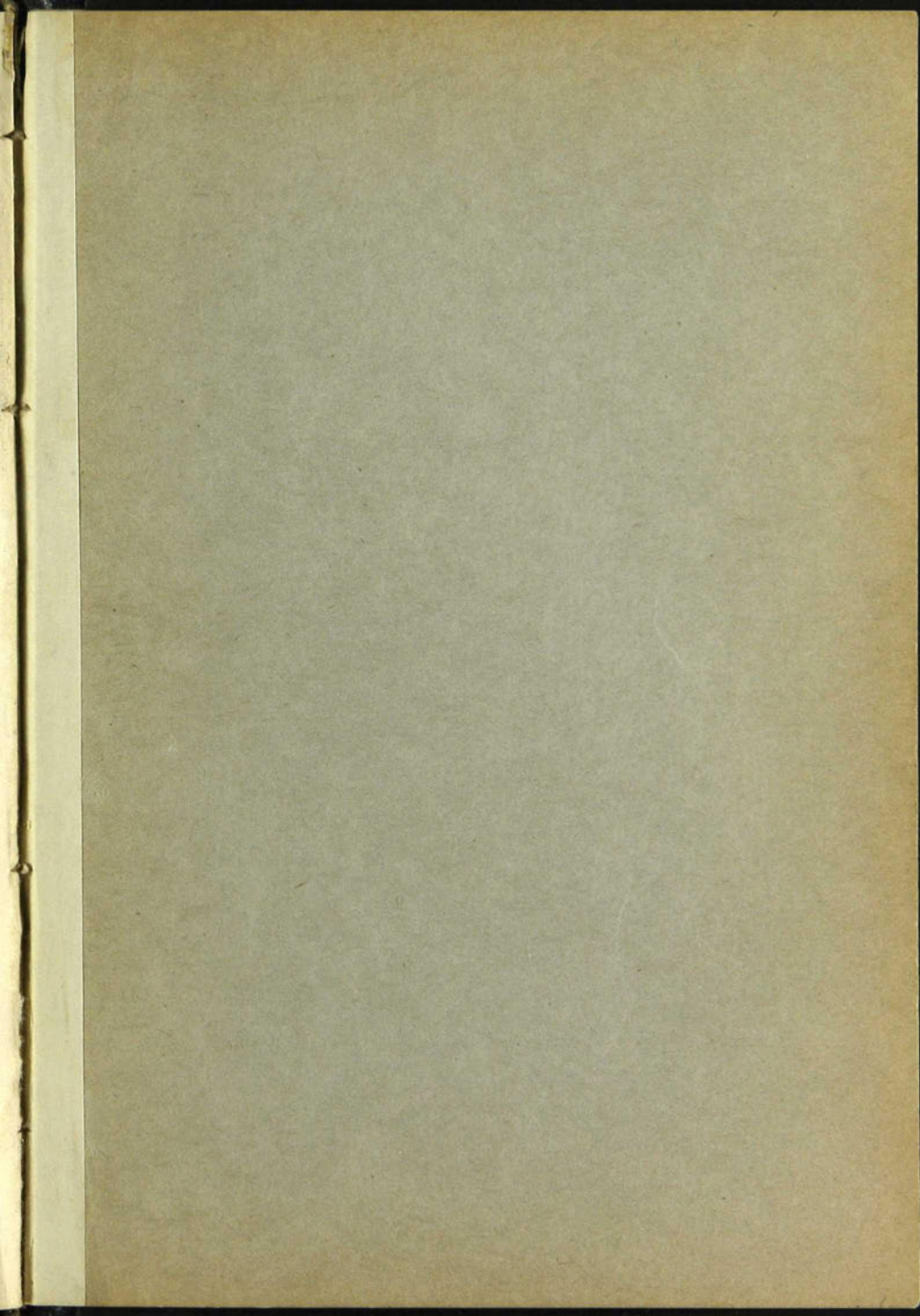
Paul de Chomedey, fondateur de Montréal	9
Montréal, son histoire singulière	19
Le départ de Maisonneuve	26
Intention apostolique ou hypocrisie politique ?	48
Deux mystiques de la Nouvelle-France	54
Jean Talon	60
La vie religieuse au temps de Talon	65
Denonville et les galériens iroquois	74
Frontenac	88
Madeleine de Verchères	97
La traite des fourrures à Montréal	100

RÉGIME BRITANNIQUE

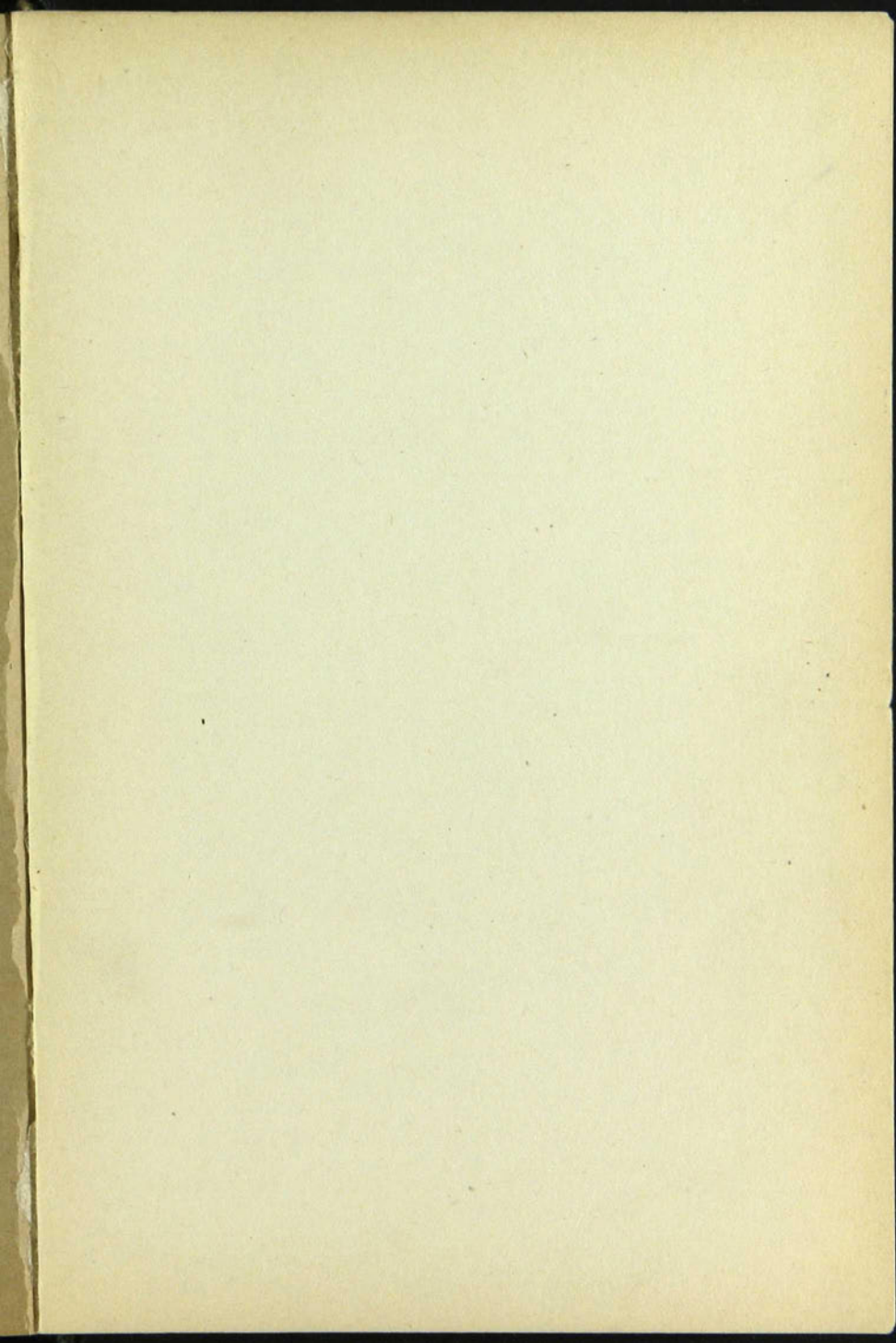
La Providence et la conquête anglaise de la Nouvelle-France	125
La situation religieuse au Canada français vers 1840	179
L'annexionnisme au Canada français	233
L'évolution de Papineau sous l'Union	245
L'émeute de 1849 à Montréal	254
La démission de LaFontaine	294

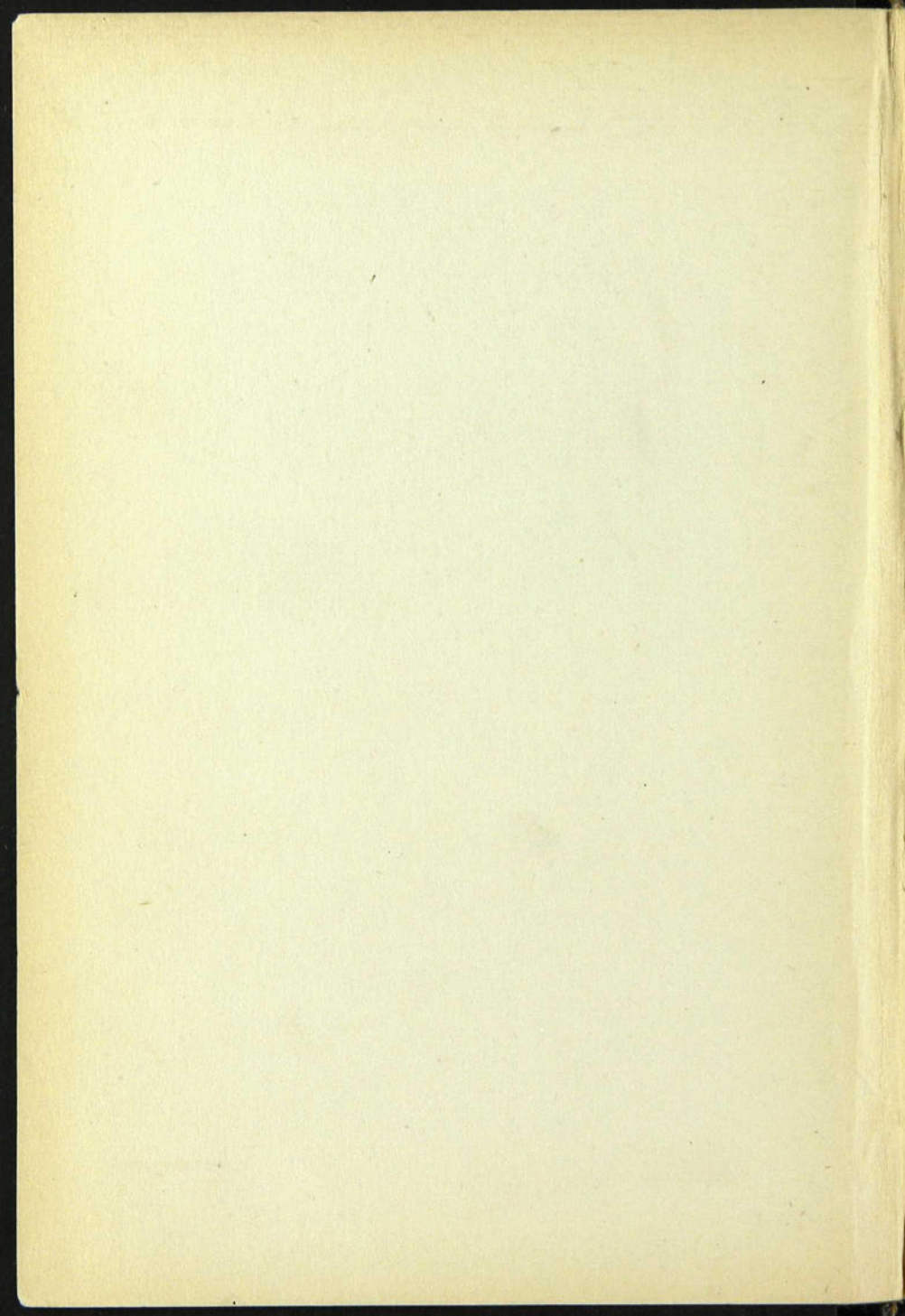


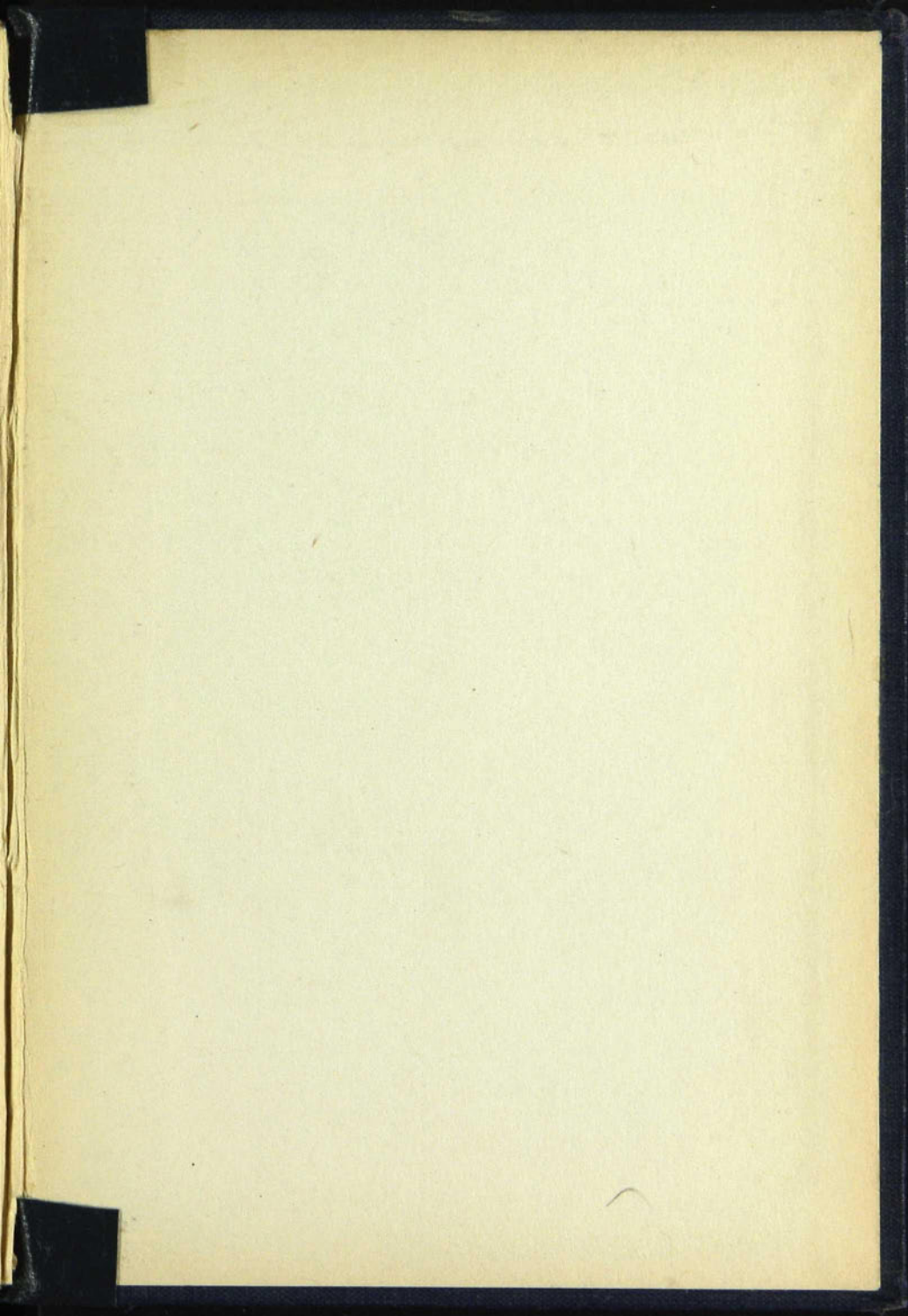
ACHEVÉ D'IMPRIMER
À MONTRÉAL (CANADA)
LE DOUZE AVRIL MIL NEUF
CENT QUARANTE-QUATRE



\$1.25







BNQ



000 334 614